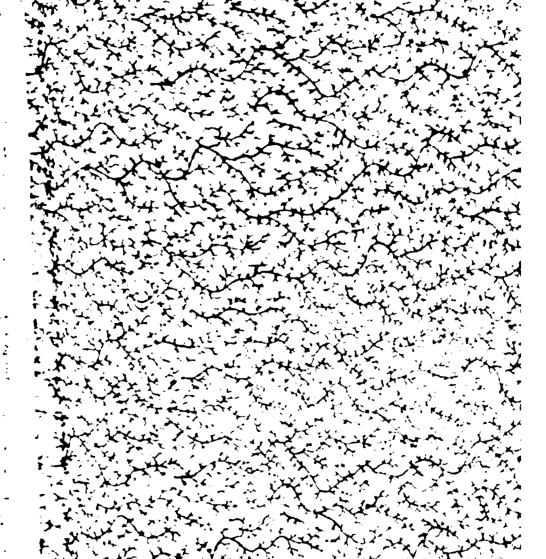


Matthew Daly

1852.



DAF

HISTOIRE

DE FRANCE.

IMPRIMERIE DE COSSON, RUE GARENCIÈRE, N° 5.

HISTOIRE

DE FRANCE,

DEPUIS LES GAULOIS JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI ;

PAR ANQUETIL,

DE L'INSTITUT ET DE LA LÉGION D'HONNEUR.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue et corrigée.

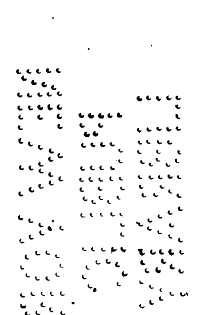
TOME SEPTIÈME.

PARIS,

LECOINTE ET DUREY, LIBRAIRES,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 49.

M D CCC XX.



HISTOIRE DE FRANCE.

BRANCHE DES VALOIS,

RAMEAU D'ORLÉANS.

HENRI II.

ÂGÉ DE 29 ANS.

[1547] PEU de règnes ont commencé sous des auspices aussi favorables que celui de Henri II. Un monarque de vingt-neuf ans, exercé au gouvernement, parce que son père l'admettoit à ses conseils, et lui avoit déjà confié le commandement de ses armées, donnoit de grandes espérances. La France étoit en paix; les finances en bon état. Il y avoit à la tête des troupes des généraux habiles; dans les grandes places de la magistrature, des hom-

mes célèbres par leurs lumières et leur intégrité. Autour du trône se pressoit une foule de noblesse, mais qui malheureusement connut des chefs, sous lesquels elle se rangea, ce qui fut l'origine des factions qui ont tourmenté le royaume. L'historien Garnier dit que dès ce commencement on en comptoit quatre : celle du connétable de Montmorency, que le roi appeloit par amitié son *compère*, et qu'il tira de son exil contre le vœu exprès de son père mourant; celle des Guises, auxquels Henri donna de l'autorité, malgré la recommandation de son père : il avoit remarqué en eux un germe d'ambition qui les lui rendoit suspects : celle de Diane de Poitiers ou de Saint-Vallier, veuve de Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie, qualifiée du titre de maîtresse du roi, qui la fit duchesse de Valentinois : enfin celle de la reine Catherine de Médicis. « Long-temps dédaignée, elle parvint à se mettre à la tête d'un parti par sa souplesse de son esprit et sa profonde dissimulation : caressant la grande sénéchale qu'elle détestoit; flattant l'orgueil du connétable, et lui demandant continuellement ses conseils, quoique elle le regardât comme son plus grand ennemi; ne se refusant à rien, pourvu qu'elle arrivât à son but. »

Un auteur du temps décrit ainsi l'embarras de Henri II entre ces quatre factions:

« Rien ne leur échappoit, non plus que les mouches aux hirondelles, que tout ne fût englouti. Ils avoient pour cet effet, en toutes les parties du royaume, des gens apostés et des serviteurs gagnés, pour leur donner avis de tout ce qui mouvoit; et à Paris, où tous les grands abondent, ils avoient des médecins attitrés qui ne manquoient pas de les avertir de l'état de leurs patiens, lorsqu'il y avoit quelque chose à gagner; de sorte qu'il étoit quasi imposssible à ce prince débonnaire d'étendre à d'autres sa libéralité; car ils étoient quatre qui le dévoroient comme un lion dévore sa proie: au point que, si par quelque cas extraordinaire il vouloit porter ailleurs quelque bienfait, il étoit contraint de mentir à ceux-ci, disant qu'il en avoit déjà disposé; encore étoient-ils si impudens, qu'ils se débattoient souvent contre lui par l'impossibilité qu'il y avoit, attendu la secrète diligence de leurs avertissemens. »

Entre ces tyranniques sollicitations, les plus efficaces étoient celles de la favorite. On doit se rappeler à quelle occasion elle parut à la cour, jeune, belle, touchante par sa douleur, demandant aux genoux de François la grâce de son père, Aimard de Poitiers de Saint-Vallier, condamné à mort comme un des principaux complices du connétable de Bourbon. Le galant monarque la releva et lui ac-

corda une partie de sa prière, pressé, à ce qu'on croit, par un sentiment autre que celui de la commisération.

On est étonné comment Diane, mère de deux filles déjà nubiles, sut tellement captiver le cœur d'un prince dans la fleur de l'âge que tant qu'il vécut il sembla ne respirer que pour elle; mais ceux qui ne sont point absolument déterminés à croire qu'il ne peut y avoir entre personnes de différens sexes de liaisons intimes sans crime, goûteront volontiers les raisons de l'historien Garnier, qui réduit leur galanterie à un commerce de sentiment et de confiance. En revenant à la cour après son veuvage, elle trouva que la jeunesse du prince Henri, qui n'étoit pas encore dauphin, avoit été fort négligée. Elle proposa de se charger de son éducation, et le demanda au roi pour son chevalier, en lui faisant entendre que l'amour étoit le plus excellent maître pour aiguiser l'esprit et former le cœur d'un jeune homme. Henri perdit, dans la société de Diane, la rudesse que le maniement des armes et les autres exercices violens auxquels il étoit fort adonné n'avoient pas manqué de lui faire contracter. Une preuve, ou du moins une forte présomption qu'il n'y avoit rien d'illégitime dans cet amour ou cet atchement, comme on voudra l'appeler, c'est que dans ce siècle encore chevaleresque, où

l'honneur des dames étoit regardé comme une fleur délicate que le moindre souffle de la médisance ou de la calomnie pouvoit flétrir, les familles les plus distinguées du royaume n'hésitèrent point à lui confier leurs filles pour composer sa cour. Or quelle apparence que ces familles l'eussent rendue dépositaire de gages si précieux, si elle eût été aussi décriée du côté des mœurs qu'il a plu à quelques faiseurs de libelles de la représenter, ou si elle n'eût conservé du moins de la décence et toutes les bienséances extérieures!

Après le sacre du roi, qui fut accompagné de magnificence, et suivi des fêtes ordinaires, Henri II reçut du connétable, apparemment parce qu'il le désira, un plan de conduite pour toutes les heures de la journée, conforme à celui que Montmorency dans son jeune âge avoit vu pratiquer à la cour de Louis XII. Le lever du roi étoit à sept heures. Les seigneurs habitués de la cour avoient liberté d'y entrer. Pendant qu'on l'habilloit il causoit familièrement avec eux, surtout avec ceux qui arrivoient de leurs terres, s'informoit de leurs familles, du prix des denrées, de l'administration de la justice, et de ce qui pouvoit intéresser eux et le peuple. Il se retiroit ensuite avec les quatre secrétaires, se faisoit lire les dépêches des ambassadeurs, les rapports des gouverneurs de provinces, signoit

les réponses, renvoyoit les affaires de discussion au conseil qui se tenoit à côté de son cabinet, y prenoit lui-même séance quand l'importance des matières exigeoit sa présence. Il alloit entendre la messe à dix heures, se mettoit à table vers midi, recevoit les requêtes; la porte n'étoit refusée à personne : il passoit ensuite dans son cabinet avec des favoris choisis pour faire la conversation. Sous François I elle rouloit sur les sciences ; sous Henri II elle étoit moins sérieuse. Il alloit de là dans l'appartement de la reine, où se trouvoient les dames et demoiselles. La conversation y devenoit plus générale. Le roi y annonçoit les amusemens de la soirée, la paume, la bague, la rupture de quelques lances, tout cela se faisoit devant les fenêtres de la reine et sous les yeux des dames. L'hiver, des traîneaux sur la glace, des forts de neige attaqués et défendus. Quelquefois un autre conseil le soir. Le souper, un nouveau cercle chez la reine, des danses, retraite, et coucher ordinairement à dix heures.

Il se fit de grands changemens à la cour. La duchesse d'Étampes fut exilée, renvoyée à son mari, qu'elle n'avoit pas ménagé, et alla vieillir obscure dans une de ses terres. Ses partisans essuyèrent différentes disgrâces sous divers prétextes, et ne se rachetèrent de la mort, de la prison, de l'exil, ou d'une ruine

totale, qu'en cédant les uns des châteaux, les autres des terres ou leurs charges et leurs dignités aux nouveaux favoris. La plupart des disgrâces furent fondées sur l'inculpation avancée contre ceux qu'on vouloit dépouiller, les uns d'avoir mal servi dans la guerre, les autres d'avoir vendu les secrets de l'état au roi d'Angleterre et à l'empereur. Si la duchesse d'Étampes échappa à la conviction au sujet de la prise d'Épernay et de Château-Thierry, et de la paix de Crespy, si avantageuse à Charles-Quint, elle ne fut pas lavée de la tache du soupçon.

Il parut un édit contre les blasphémateurs et les hérétiques, qui condamnoit les premiers à avoir la langue percée d'un fer chaud, et les seconds à être brûlés vifs. Henri II réduisit à l'ancien nombre les conseillers des parlemens, que la vénalité des charges avoit trop multipliés. Il fixa l'âge de trente ans pour les admettre, après un examen préalable, devant les chambres assemblées; il attribua la connoissance des assassinats, devenus très-fréquens, aux prévôts des maréchaux, accompagnés de sept juges choisis dans les tribunaux, qui prononceroient sans appel. Dans cette attribution étoient compris les contrebandiers, les braconniers, les vagabonds, les mendians et autres gens sans aveu. Le parlement vit du danger dans

cette extension, qui pouvoit livrer tant de citoyens à la discrétion de sept juges pris au hasard; il fit des remontrances, elles ne furent point écoutées. La cour enregistra, mais avec cette clause, *attendu la malice des temps*. La multitude des gens de guerre déserteurs de leurs drapeaux, errans sur le sol de la France, donna lieu de publier des lois prohibitives touchant le port d'armes et les attroupemens : l'exécution en fut confiée et recommandée aux seigneurs hauts-justiciers.

François I vivoit encore lorsqu'il s'éleva une querelle qui fit grand éclat entre François de Vivonne, seigneur de la Châtaigneraie, et Guy de Chabot, seigneur de Jarnac. Ils avoient été intimes. Jarnac n'étoit pas riche, et tenoit cependant un grand état à la cour. La Châtaigneraie désira savoir d'où son ami tiroit l'opulence dont il faisoit parade. Jarnac lui avoua que c'étoit sa belle-mère, qui avoit pour lui une tendresse plus que filiale. La Châtaigneraie confia ce secret au dauphin, qui le dit à d'autres; et, de bouche en bouche, il devint public, au point que Jarnac ne put se dispenser de démentir son ancien ami. L'affaire fut portée au conseil; et, comme on ne pouvoit produire aucune preuve, il y fut décidé qu'elle seroit vidée par un combat en champ clos; mais le roi, considérant cette querelle comme une étourderie de jeunesse,

imposa silence aux deux parties. A la mort de François I, La Châtaigneraie renouvela son accusation. Jarnac y répondit en demandant le duel judiciaire. Henri l'accorda, et voulut en être témoin avec une partie de la cour. Il inclinoit pour La Châtaigneraie, son favori, qui étoit fort robuste et qui passoit pour un des hommes les plus habiles en escrime : mais Jarnac fut plus adroit. Couvrant sa tête de son bouclier, et se glissant sous le bras de son adversaire, il lui déchargea deux coups d'estramaçon sur le jarret gauche, qui étoit tendu et découvert pour la facilité des mouvemens. La Châtaigneraie tomba, au grand étonnement de tout le monde. La surprise fut telle que le souvenir de ce fait d'armes s'est conservé, et qu'on nomme encore *coup de Jarnac* toute attaque sourde et imprévue. Jarnac accorda la vie à son adversaire, et, se jetant à genoux au pied de l'échafaud où étoit le roi : « Sire, lui dit-il, je suis assez vengé, si vous me croyez maintenant innocent. — Me le donnez-vous, lui dit le roi? — Oui, sire, répondit Jarnac, pourvu que vous me teniez homme de bien. — Vous avez fait votre devoir, répondit le monarque, votre honneur vous est rendu. » Mais le blessé, honteux de sa défaite et de ne devoir la vie qu'à la pitié de son ennemi, déchira les bandages qu'on

avoit mis sur sa plaie, qui n'auroit pas été mortelle, et mourut de chagrin. Ce combat a été cité comme un augure funeste, lorsque ensuite un événement plus remarquable en a rappelé la mémoire.

Le royaume étoit en paix sous l'abri des traités de Crespy et de Guines, et encore plus parce que les deux puissances qui auroient pu troubler sa tranquillité étoient trop occupées de leurs propres affaires. Edouard VI avoit succédé à Henri VIII son père, sous la régence du duc de Sommerset, son oncle, qui prit le titre de protecteur. L'autorité qu'il s'arrogea n'étoit pas approuvée de tous les seigneurs. Il se forma des factions d'où naquirent les troubles qui faisoient la sûreté de la France. Charles-Quint de son côté étoit tout occupé des affaires d'Allemagne. Un mois après la mort de François I, il triompha à Muhlberg des confédérés de Smalkalde, et y fit prisonniers l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse : il les traita tous deux avec la dernière dureté, et dépouilla le premier de son électorat, qu'il donna à Maurice de Saxe, cousin issu de germain de l'électeur, et chef de la branche Albertine ou cadette de Saxe.

Le roi de France auroit pu prévenir et détourner le malheur des anciens amis de son père en faisant une diversion en leur faveur;

la politique lui conseilloit cette conduite ; mais il crut faire assez que de donner des inquiétudes à l'empereur, en l'alarmant touchant l'exécution des traités sur lesquels reposoit leur bonne intelligence actuelle : il lui envoya des ambassadeurs chargés de lui remontrer que la multiplicité des traités conclus sous le règne précédent n'avoit fait que brouiller les droits de tous les princes de l'Europe. Dans presque tous, dirent-ils, il se trouve des clauses que la nécessité a arrachées à la France contre toute justice, les unes si confuses et si embrouillées qu'on ne sait quelle explication leur donner, d'autres que des événemens subséquens ont rendues impraticables : il seroit donc de l'intérêt bien entendu des deux souverains de regarder comme non avenus ces traités, et d'en faire un nouveau dont les conditions équitables pourroient établir une paix générale et durable. Charles répondit froidement qu'il ne voyoit pas en quoi péchoient ces traités, cependant qu'il ne se refuseroit pas aux moyens de conciliation justes et raisonnables qui pourroient assurer la paix de la chrétienté. Comme ces représentations furent faites avec beaucoup d'égards, sans y rien mêler qui pût faire appréhender à l'empereur une rupture prochaine, il continua, sans s'alarmer, ses progrès en Allemagne, et cette démarche ne

servit qu'à lui faire connoître les dispositions douteuses de la France, et à lui faire prendre des mesures pour déconcerter les projets qu'elle pouvoit avoir contre lui.

En même temps qu'il faisoit en Allemagne une guerre franche et ouverte, il en faisoit une de ruse et de perfidie en Italie. Avec l'agrément du sacré collége, Paul III avoit investi des duchés de Parme et de Plaisance, détachés du Milanez par Jules II, Pierre-Louis Farnèse son fils, fruit d'un mariage secret qu'il avoit contracté dans sa jeunesse. Pierre, quoiqu'il eût obtenu pour Octavio son fils, la main de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de l'empereur, n'en étoit pas plus attaché au père de sa bru. Fauteur secret de Louis de Fiesque dans la conjuration avortée ourdie par celui-ci contre Doria, tout dévoué à l'empereur, il se défioit avec quelque raison des desseins de Charles-Quint sur ses états, et bâtissoit dans la ville de Plaisance une citadelle qu'il croyoit rendre imprenable. Ce Farnèse s'étoit rendu odieux par ses exactions et méprisable par ses déréglemens. Tout à coup un complot de ses plus assidus courtisans se déclare; ils le poignardent dans son palais et jettent par une fenêtre son cadavre au peuple, qui le déchire avec fureur. Au même instant six cents soldats espagnols se présentent aux portes, et s'emparent de la

ville au nom de l'empereur : un autre détachement avança sur Parme; mais un officier du pape, qui s'y rencontra à propos, la sauva.

Il n'est pas naturel de penser que ces soldats espagnols, rassemblés des garnisons voisines, eussent paru à point nommé aux portes de Plaisance sans la connivence de Ferdinand de Gonzague, lieutenant de l'empereur dans le Milanez, à la place de du Guast, qui avoit été disgracié. Cependant il nia d'avoir eu aucune relation avec les factieux, et Charles-Quint soutint que c'étoit la tyrannie de Louis Farnèse qui avoit lassé la patience de ses sujets et aiguisé les poignards des assassins, et que Gonzague ne s'étoit assuré de la ville que pour empêcher que d'autres ne s'en emparassent et ne la dérobassent à son gendre; que d'ailleurs il étoit bien éloigné de vouloir le priver de ses états pour se les approprier, comme on l'en accusoit; et que, s'il ne le mettoit pas sur-le-champ en possession, ce n'étoit que pour se donner le temps d'examiner la nature du fief, et si c'étoit à lui ou au pape à en donner l'investiture.

[1548] Mais Paul III ne se laissa pas tromper par les raisonnemens de l'empereur; il vit clairement d'où partoit le coup, et résolut de venger la mort de son fils. Il fit entendre à l'ambassadeur de Henri II, qu'il avoit auprès de lui, qu'il étoit déterminé à

se dévouer aux François pour les rappeler en Italie, et que, si dans le cours de cette entreprise il se trouvoit exposé à des désagrémens personnels, il se retireroit en France, où il choisiroit volontiers son asile. Le roi saisit avidement ces ouvertures; il envoya à Rome le jeune Charles de Lorraine, nommé alors le cardinal de Guise, parce que son oncle vivoit encore, et le chargea des pouvoirs les plus étendus. Dans la première ferveur de la négociation rien ne parut difficile. Le pape comptoit détacher aisément son petit-fils Octavio de son beau-père, qui l'avoit si cruellement offensé en faisant assassiner son père. Si, au reste, l'époux de Marguerite d'Autriche avoit peine à se déclarer contre le père de sa femme, il avoit un frère nommé Horace Farnèse auquel on feroit passer Parme et Plaisance, en lui donnant, comme si les Farnèses étoient nécessairement destinés à des bâtardes, Diane d'Angoulême, fille naturelle du roi et d'une demoiselle piémontaise, qui avoit pris le voile après ses couches. On se flattoit de faire accéder à ces arrangemens le duc d'Urbin, le duc de Ferrare, et le comte de La Mirandole, dont les états se prolongeoient presque jusqu'aux murs de Rome; ce qui mettroit les François en état d'y parvenir sans risque, et de pourvoir à la sûreté du pape, dans le cas où Charles-Quint

se rendroit maître du concile que le souverain pontife étoit enfin parvenu à réunir à *Trente*. De cette ville, où il étoit ouvert depuis trois ans, Paul venoit de le transférer à Bologne pour le soustraire à l'influence de l'empereur, lequel vouloit le faire retourner à Trente, afin de complaire aux protestans d'Allemagne : autre sujet d'altercation entre lui et le pape.

Le projet formé d'abord de soustraire uniquement Plaisance à la cupidité de l'empereur s'étoit agrandi. Il régnoit des troubles à Naples. Le vice-roi, Pierre de Tolède, voulant y établir l'inquisition, avoit irrité le peuple, qui l'attaqua et le poursuivit jusque dans un des châteaux, où il eut beaucoup de peine à se mettre en sûreté. C'étoit, à ce qu'il paroissoit, une belle occasion de recouvrer ce royaume; comme la colère du pape une circonstance favorable pour reconquérir le Milanez, et chasser peut-être en une seule campagne l'empereur de l'Italie. Ce projet fut présenté au conseil de France, et soutenu par la faction des Guises, que nous avons vue une des quatre dominantes au commencement du règne. Peut-être cette maison avoit-elle déjà sur le royaume de Naples des desseins pour elle-même, comme elle l'a fait conjecturer ensuite; mais, pour disposer librement dans une guerre d'Italie de toutes

les forces de l'église, il falloit l'aveu des cardinaux, dont plusieurs étoient attachés à l'empereur. A force de bénéfices françois promis aux cardinaux, le cardinal de Guise obtint l'accession solennelle du consistoire à ses projets. Il avoit encore un autre but dans cette distribution, c'étoit de se faire un grand parti, dans le dessein de faire élever sur le trône pontifical, à la mort de Paul III, qui ne devoit par tarder, le pontife ayant plus de quatre-vingts ans, non pas lui-même, mais son oncle le cardinal de Lorraine, prélat à la vérité d'un très-grand mérite, espérant bien que l'élection de l'oncle traceroit le chemin au neveu.

L'empereur n'ignoroit pas ces trames, et prenoit des mesures pour les rompre quand il en seroit temps. Après avoir appliqué à son profit ce qu'il put s'approprier des dépouilles de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse, ses prisonniers, il songeoit sérieusement à se concilier les protestans d'Allemagne. Dans les lieux où ils étoient les plus nombreux, il leur accorda l'exercice public de leur religion. le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces, jusqu'à ce que le concile de Trente, dont il demandoit instamment la continuation, eût décidé les points controversés. On appela son édit *interim*, parce qu'il ne devoit avoir de force que provisoire-

ment. Cet édit, ouvrage de trois théologiens, dont deux catholiques et un protestant, avoit été composé dans la vue de le faire agréer aux deux partis. A cet effet, on avoit évité avec soin dans sa rédaction toutes les définitions rigoureuses, et enveloppé d'expressions avouées par les protestans les dogmes catholiques sur lesquels ils étoient en opposition manifeste. Le pape, auquel il fut communiqué, le rejeta comme croyance catholique, et le toléra auprès des protestans comme remède à un plus grand mal, et comme un moyen de retour à la saine doctrine. Malgré ces précautions, l'*interim* déplut aux catholiques et aux protestans; et, pour le faire recevoir par ces derniers, l'empereur fut contraint d'user autant des voies de la force que de celles de la séduction. Henri II, dans le même temps, tenoit avec les calvinistes une conduite moins politique. Il avoit renouvelé, l'année précédente, les édits barbares donnés contre eux : il les fit exécuter jusque sous ses yeux; et les bûchers qui consumèrent une foule de malheureux en divers quartiers de Paris entrèrent dans l'ordonnance des fêtes qui furent données l'année suivante, à l'occasion de son entrée solennelle et de celle de la reine dans la capitale; cependant il souffrit qu'on mît en jugement, comme coupables d'excès, les exécuteurs de la sentence contre

les habitans de Mérindol et de Cabrières. Un seul des accusés, Guérin, procureur-général au parlement d'Aix, trouvé d'ailleurs coupable d'autres crimes, paya de sa tête pour tous les autres, en 1554. On croit que cette affaire fut entamée et suivie avec ardeur à l'instigation du duc de Guise (François), afin de mortifier le cardinal de Tournon, qui protégeoit les magistrats mis en cause pour un acte auquel il avoit, dans le temps, contribué de ses conseils et de son crédit. Quoique son influence fût beaucoup diminuée auprès du roi, il portoit cependant encore ombrage au nouveau cardinal de Lorraine, frère du même duc de Guise, en sorte que cet acte de justice fut dû à une intrigue de cour.

Le roi, pour appuyer ses négociations avec le pape, passa en Italie avec quelques troupes. Il y réunit au domaine de la couronne le marquisat de Saluces, comme fief mouvant du Dauphiné, et vacant alors par la mort de Gabriel, dernier frère de Michel-Antoine; mais la présence du monarque avança peu d'ailleurs les effets de la ligue projetée. Le zèle de la vengeance s'étoit déjà amorti en Paul III; et, d'autre part, une révolte qui éclata dans ce même temps en Guienne força Henri d'y faire passer sur-le-champ les troupes qu'il avoit amenées avec lui. Il faut se rappeler que François I, en affoiblissant généralement

la taxe sur le sel dans le royaume, l'avoit étendue, comme dédommagement de cette diminution, sur des provinces d'outre Loire, qui ne la payoient pas auparavant. L'impôt sur une denrée que la nature leur prodiguoit, la sévérité et le défaut de ménagement dans la manière de l'exiger, et le luxe des percepteurs qui s'y enrichissoient, soulevèrent le peuple; la rébellion éclata dans l'Angoumois, et se répandit dans les pays qui l'entourent, dans le Bordelois, l'Agénois, le Périgord, la Marche, le Poitou, l'Aunis et la Saintonge. Elle commença par les campagnes; les communes s'armèrent et se jetèrent sur les gabeleurs, ainsi nommoit-on les officiers du sel. Ces paysans attroupés, commandés par quelques capitaines aventuriers, et poussés par une fureur aveugle, comme il arrive dans les guerres civiles, pilloient, brûloient, massacroient, sans distinction d'amis ou d'ennemis. La populace des villes où ils pénétroient, enflammée du même fanatisme, se joignoit à eux et imposoit la loi aux bourgeois, qui n'osoient se défendre. A Bordeaux, qui devint le principal foyer de la sédition, cette populace soulevée repoussa la garnison du Château-Trompette, sortie pour dissiper les mutins. Ils la forcèrent de rentrer dans ses murs, et massacrèrent le commandant, nommé Tristan de Moneins, qui étoit imprudem-

ment sorti pour parlementer avec eux à l'hôtel-de-ville, sur l'assurance qu'ils respecteroient sa personne. Ils déchirèrent son corps, dont ils enterrèrent les lambeaux poudrés de sel, en haine de la gabelle. Le parlement, jusque-là muet et comme indifférent, tenta pour lors de mettre fin à ces violences; mais les mutins forcèrent des conseillers à monter la garde, et à paroître parmi eux habillés en matelots, et la pique à la main.

Le roi ne jugea pas à propos d'opposer d'abord la force à cette manie, et envoya à Bordeaux des lettres patentes, par lesquelles il promettoit aux communes de leur faire justice sur les concussions des officiers de la gabelle. Ces lettres apaisèrent la populace, qui rentra dans l'ordre. Le parlement, dont la violence avoit interrompu les fonctions, reprit alors, et condamna les séditieux, les uns au bannissement et aux galères, d'autres à la potence et à la roue. Un bourgeois nommé La Vergne, convaincu d'avoir sonné le premier le tocsin pour ameuter la populace, fut tiré à quatre chevaux.

Pendant ces exécutions, le roi, craignant que l'esprit de révolte ne fût pas suffisamment étouffé, fit partir deux corps de troupes, commandés, l'un par le duc d'Aumale, l'autre par le connétable de Montmorency. Le premier parcourut la Saintonge, le Poitou, l'Au-

nis et les autres provinces insurgées, et y remit l'ordre et le calme sans grande sévérité; mais Montmorency, personnellement piqué de la mort de Moneins, son parent, fit sentir à la ville de Bordeaux les effets de son ressentiment. Arrivé devant la ville, une députation des principaux bourgeois vint lui présenter les clés et en même temps le prier de ne point faire entrer à sa suite les lansquenets, dont ils craignoient la rapacité et la violence. « Il vous appartient bien, répondit-il, de venir m'apprendre avec quelles troupes je dois entrer dans Bordeaux! Je ne veux point de vos clés; en voici d'autres, en montrant ses canons, qui m'ouvriront vos portes; et je vous apprendrai à massacrer les lieutenans du roi. » Il entra précédé de ses canons, à la tête de ses bataillons, l'épée nue, la lance en arrêt, tambour battant et enseignes déployées.

La suite répondit à ces préliminaires : Montmorency désarma les habitans, forma un tribunal de maîtres des requêtes qu'il avoit amenés, et de quelques conseillers des parlemens d'Aix et de Toulouse, et ordonna d'instruire le procès des rebelles. On dressa sur la place de l'hôtel-de-ville un grand nombre de potences et des échafauds. Cent bourgeois, parmi les chefs les plus apparens des séditieux, furent exécutés; deux colonels des communes, roués vifs, expirèrent sur la roue, une cou-

ronne de fer ardent sur la tête. La ville entière fut déclarée atteinte et convaincue du crime de félonie, et en conséquence condamnée à perdre tous ses priviléges. On dépendit les cloches et on abattit des pans de mur. Le parlement fut interdit, pour ne s'être pas opposé au désordre assez promptement et avec assez de vigueur. Le tribunal ordonna que l'hôtel-de-ville seroit rasé, et qu'à sa place seroit élevée une chapelle, où on célébreroit tous les jours l'office des morts pour le repos de l'âme de Tristan de Moneins. « En exécution d'un autre article de l'arrêt, les jurats et cent vingt notables allèrent en habit de deuil déterrer avec leurs ongles le corps de Moneins dans l'église des Carmes, l'emportèrent sur leurs épaules, d'abord devant l'hôtel du connétable, où ils se mirent à genoux, crièrent miséricorde, demandèrent pardon à Dieu, au roi et à la justice, ensuite à la cathédrale, où il fut inhumé dans l'endroit le plus apparent du chœur. » Les exécutions finirent par la levée de deux cent mille livres pour les frais de l'armement.

En quittant Bordeaux, le connétable parcourut la Guienne, l'Angoumois, la Marche, la Saintonge, précédé par le prévôt des maréchaux et par des archers. Il traversoit les villes et les villages, cassoit les priviléges, faisoit dépendre et briser les cloches, qu'il

envoyoit dans les ports de mer pour en faire des canons, et imposoit des amendes plus ou moins fortes. Presque tous les lieux de son passage restèrent quelque temps marqués par des fourches patibulaires, où il avoit fait attacher prévôtalement ceux qui avoient joué quelque rôle dans la sédition. L'année suivante, la plupart des priviléges furent rendus; quelques-uns, ceux de Bordeaux entre autres, furent un peu diminués, mais son hôtel-de-ville subsista. La gabelle même fut abolie ou réduite à l'ancien droit, dit *du quart et demi*, et les pays où elle avoit été imposée s'offrirent eux-mêmes de la racheter, moyennant deux cent mille écus d'or et le remboursement des charges des officiers de la gabelle.

Pendant ces exécutions, la cour donnoit des fêtes à Lyon et à Saint-Germain-en-Laye, à l'occasion du mariage d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, avec Jeanne d'Albret, fille de Henri, roi de Navarre, et de Marguerite, sœur de François I; et de celui de François, duc d'Aumale, deux ans après duc de Guise par la mort de son père, avec Anne d'Est, fille d'Hercule II, duc de Ferrare, et de Renée de France, fille de Loui XII.

Outre que la sévérité dont on avoit usé à Bordeaux entroit dans le caractère de Montmorency, elle étoit peut-être nécessaire pour contenir ce peuple, qui n'avoit pas encore

perdu tout attachement pour les Anglois ses anciens maîtres. On découvrit qu'un des chefs avoit écrit en Angleterre, offrant de livrer la ville de Bordeaux aux troupes qu'on lui enverroit, et se faisant même fort de soulever toute la province. On sut aussi que Charles-Quint avoit des émissaires parmi les révoltés, et qu'il pressa le duc de Sommerset, l'un des seize régens d'Angleterre désignés par Henri VIII, et oncle maternel du jeune Edouard, qui l'avoit nommé *protecteur*, de ne pas manquer cette occasion de recouvrer la Guienne, s'engageant, pour lui en faciliter les moyens, de faire une irruption en Champagne, afin d'y attirer les forces du roi, pendant que les Anglois descendroient eux-mêmes à Bordeaux.

L'état de l'Angleterre ne permettoit pas au protecteur de s'engager dans cette entreprise. Une minorité aussi agitée que celle de Sommerset, par son zèle ardent et persécuteur pour l'établissement de la réforme, n'étoit pas une circonstance favorable à une conquête. Il en tenta une plus pacifique, qui auroit été plus avantageuse à l'Angleterre que celle de la Guienne, mais qui ne lui réussit pas. Depuis long-temps les rois d'Angleterre faisoient des efforts pour joindre l'Écosse à leur couronne, et ne faire qu'un seul royaume de ces deux états; il s'en présentoit alors une

belle occasion, savoir, de marier Édouard VI avec Marie Stuart. Ils étoient encore, le prince dans l'extrême jeunesse, et la princesse au berceau; mais on a vu que dans ce temps la bizarrerie de ces sortes d'alliances n'arrêtoit pas. Le protecteur désiroit beaucoup procurer ce trône à son pupille : il fit des démarches auprès de la reine régente, Marie de Lorraine, fille du duc de Guise; mais, en même temps qu'il la sollicitoit, il essaya de la forcer en favorisant des seigneurs mécontens qui vouloient envahir l'autorité, et faisoient craindre à la régente qu'ils ne lui enlevassent sa puissance et peut-être sa fille. Dans cette extrémité, plutôt que de céder aux insinuations perfides de son voisin, elle se jeta entre les bras des François. Henri II lui envoya des troupes qui garnirent ses frontières du côté de l'Angleterre, et les mirent à l'abri d'une brusque violence : mais, pour s'assurer encore davantage contre toute surprise, la régente fit passer sa fille en France, sous promesse faite par Henri II qu'elle épouseroit le dauphin François, son fils aîné.

[1549-50] La France n'étoit pas en guerre ouverte avec l'Angleterre, et le traité qui promettoit l'échange de Boulogne pour de l'argent subsistoit; mais Henri crut apparemment sa position changée par ses engagemens avec l'Écosse, et les troubles qui se manifes-

tèrent alors en Angleterre, et qui enlevèrent le pouvoir au duc de Sommerset, achevèrent de le déterminer à agir hostilement et à essayer de rentrer dans Boulogne sans bourse délier. Il fit élargir le fort trop étroit du maréchal de Biès, y logea une bonne garnison, et bâtit un autre fort qui commandoit la rade. Enfin il vint lui-même avec une armée dans le Boulonnois, ruina les fortifications dont les Anglois avoient couvert ce petit pays, et laissa la ville bloquée pendant l'hiver, persuadé que les troubles qui agitoient alors la cour de Londres lui fourniroient bientôt les moyens de la recouvrer au printemps sans argent et sans coup férir.

[1550] Le blocus donna lieu à une négociation qui amena un accord définitif. Il y eut dans le conseil de France des débats sur la question s'il n'étoit pas plus convenable à la dignité de la France d'emporter Boulogne de vive force que de l'acheter. « Sera-t-il donc dit, observoient les partisans de cet avis, qu'on ne sortira jamais d'une guerre avec l'Angleterre qu'avec de l'argent? » Mais on considéra qu'outre la perte des hommes et le risque de ne pas réussir, les dépenses d'un pareil siége seroient plus fortes pour emporter une ville dès lors ruinée et dénuée de tout, que l'indemnité que les Anglois demandoient pour la livrer en bon état et approvisionnée

de munitions de tout genre. Elle fut réduite à quatre cent mille écus d'or, moitié en restituant la ville avec toute l'artillerie et ses munitions, et moitié un mois après. On inséra dans le traité des clauses touchant la police de la navigation, afin d'éviter tout prétexte de rupture entre les deux nations; et les Anglois s'engagèrent à laisser la reine d'Écosse en paix, et à rendre, moyennant une somme dont on conviendroit, quelques villes et châteaux qu'ils tenoient dans ce pays. On parla aussi de marier le jeune Édouard avec madame Élisabeth, fille aînée du roi, mais sans rien arrêter pour le moment. Il y eut cependant, quelques mois après, un contrat de mariage rédigé, et promesse de l'accomplir quand la princesse auroit douze ans; mais le prince mourut auparavant.

L'empereur fut très-fâché de cet accommodement : n'ayant pu l'empêcher, il en témoigna son mécontentement, et donna toutes les marques de mauvaise volonté qu'il put laisser échapper sans rupture. Marguerite sa fille, gouvernante des Pays-Bas, fit, par son ordre, attaquer des vaisseaux françois dans la Manche; par représailles, le roi fit arrêter des vaisseaux flamands dans ses ports. Henri voulut faire rétablir les fortifications de Térouenne; le commandant de l'empereur dans ce canton s'y opposa. Ces petits assauts de

malveillance, et beaucoup d'autres sur les points par lesquels les deux puissances se touchoient, furent regardés comme les avant-coureurs d'une guerre prochaine.

[1551] Paul III étoit mort; avec lui parurent devoir s'ensevelir, pour ainsi dire, les négociations entamées à Rome pour embarrasser l'empereur : elles ressuscitèrent à l'élection de Jules III, Jean-Marie del Monte, que le refus du cardinal Poole mit sur les rangs des candidats. Le dernier pape de la maison Farnèse ne s'étoit pas fait scrupule de soustraire du domaine de l'église les duchés de Parme et de Plaisance, pour en revêtir son fils, sous la réserve de l'hommage au saint siége. Présumant, sur ses derniers jours, que l'empereur respecteroit davantage cette propriété sous la main du saint siége que dans celle de son petit-fils, qui en avoit hérité de son père, il la réunit au domaine de l'église, et offrit en dédommagement à Octave Népi et Camérino. Octave, se refusant à cet arrangement, quitta Rome et tenta la fidélité du gouverneur de Parme; n'ayant pu réussir à le séduire, il leva uue petite armée, se lia avec Gonzague, soupçonné d'avoir contribué au meurtre de son père, et se constitua en état de guerre contre son aïeul. Cette nouvelle inattendue avoit donné le coup de la mort au vieillard. Jules son successeur avoit

fait à la France, à l'empereur et aux Farnèses, des promesses opposées, qu'il lui étoit difficile de remplir sans mécontenter les uns ou les autres. En exécution de ses engagemens avec les Farnèses, il avoit remis Parme à Octave, mais sans moyens pour s'y soutenir contre l'empereur : il espéroit le forcer ainsi de s'en démettre entre ses mains en échange de quelque autre fief de l'église, transiger ensuite avec Charles-Quint, et en obtenir soit le duché même pour un de ses neveux, soit un équivalant. Ce désir de faire passer le duché à sa famille étoit aiguisé par l'empereur, qui promettoit son secours au souverain pontife, se persuadant que Jules, lui ayant obligation de cette acquisition précieuse, n'auroit pas l'ingratitude de se lier avec le roi de France, et qu'au contraire il l'aideroit à fermer pour toujours le chemin de l'Italie aux François, à qui la ville de Parme pouvoit fournir un point d'appui et une place d'armes importante. Charles-Quint sacrifioit à ses vues politiques l'intérêt de l'époux de Marguerite sa propre fille; mais il se défioit de lui, parce que le gendre sembloit ne pas oublier la part que l'empereur paroissoit avoir eue à l'assassinat de Pierre-Louis Farnèse son père.

Octave cependant sollicitait son beau-père; mais, loin de l'écouter, Charles fait investir

la ville de Parme, dans le dessein de s'en emparer par la famine, sans être obligé d'en venir à la force ouverte. Le duc se jette alors dans les bras de Henri II, et le supplie de le secourir. Cette mesure rompoit toutes celles du pontife, et pouvoit le rendre suspect à l'empereur. Le souvenir de Clément VII l'effrayoit. Sur-le-champ il ordonne à son vassal de renoncer à sa nouvelle alliance; et, sur son refus, il le déclare déchu de son fief. Le roi envoie une ambassade au pape, et le prie de ne point trouver mauvais qu'il soutienne le Parmesan son allié. Jules répond par des menaces d'excommunication. Le roi fait dire alors plus fermement au pape qu'il n'abandonnera pas un prince opprimé, et qu'il le défendra contre tous; Il avertit en même temps le souverain pontife que, comme il n'est pas de la prudence qu'il fournisse de l'argent à ses ennemis, il défend que, tant que la guerre durera, on en fasse passer de son royaume en Italie; qu'il ne souffrira pas non plus que les évêques de France se rendent au concile que le pape, à la sollicitation de l'empereur, venoit de transférer de Bologne à Trente; qu'il regarde cette assemblée plutôt comme un complot contre lui que comme un remède aux maux de l'église universelle; et qu'au reste il prendra, pour la sûreté et le maintien de l'église catholique et la réforma-

tion des mœurs, les mesures qu'il jugera nécessaires, ainsi que les avoient prises les rois ses prédécesseurs en pareilles circonstances. Ces protestations furent signifiées par l'ambassadeur de France au pape lui-même, et à l'assemblée de Trente par le célèbre Amyot, alors abbé de Bellozane; mais, de peur que ces brouilleries ne contribuassent à enhardir les calvinistes, qui se multiplioient en France, Henri II publia le fameux édit de Château-briant, qui aggravoit en quarante-six articles les peines portées dans les édits précédens. Il interdisoit toute requête en faveur des hérétiques, défendoit de leur donner retraite, accordoit des récompenses à leurs dénonciateurs, confisquoit les biens de ceux qui s'expatrioient, assujettissoient tous les hommes publics à produire des certificats de catholicité, autorisoit des perquisitions secrètes sur les opinions individuelles, et confirmoit enfin l'établissement d'un inquisiteur, auquel heureusement on ne forma point de tribunal.

Le pape auroit fort désiré de détourner de lui le blâme d'être la cause d'une guerre qui alloit devenir générale par la part qu'y prenoient les deux plus puissans potentats de l'Europe. Il envoya Ascagne de La Corne, un de ses neveux, prier le roi de s'abstenir de s'intéresser si fort à Octave son rival. Cette démarche entraîna des explications sur le fond

de la querelle. L'empereur et le roi voulurent s'excuser d'en être les fauteurs. Des justifications ils en vinrent aux accusations dans des écrits rendus publics. Ils s'y reprochoient réciproquement leurs torts avec la même aigreur qu'en avoient autrefois témoigné Charles-Quint et François I dans leurs pétulans manifestes. On y vit que ce n'étoit pas l'intérêt de deux petites puissances qui leur mettoit les armes à la main ; mais l'ambition, le désir de s'agrandir, enfin une haine invétérée, qui alloit de nouveau ensanglanter l'Europe.

Le retour d'Ascagne fut le signal de la guerre; les troupes du pape se joignirent à celles de l'empereur pour réduire Parme, où quelques François, à leur grand danger, avoient eu l'adresse de s'introduire. Pendant quelque temps les troupes françoises et espagnoles s'étoient considérées comme auxiliaires seulement des Farnèse et du pape. Un incident les établit bientôt en état direct d'hostilité. A peu de distance de Parme, la ville de La Mirandole, en litige dans la famille des Pic, se trouvoit alors en séquestre entre les mains de Henri, qui y avoit une garnison; celle-ci, sous les ordres d'Horace Farnèse, gendre désigné du roi, fit une incursion à Bologne. Gonzague en prit occasion de faire marcher un corps de troupes contre La Mirandole. Mais le roi regarda cet acte comme personnelle-

ment dirigé contre lui, et ordonna en conséquences des représailles sur tous les domaines de l'empereur. Ainsi fut allumée cette guerre, dont les symptômes se manifestoient depuis long-temps. Le pape n'y prit aucune part; les revers que ses armes avoient éprouvés depuis l'ouverture de la campagne, et ceux que lui firent craindre les succès de Charles de Cossé, maréchal de Brissac, en Piémont, le déterminèrent à solliciter la paix. Il écrivit directement au roi pour la demander. Son légat fut bien reçu; et le cardinal de Tournon, qui lui étoit agréable, fut chargé de suivre la négociation à Rome. Pour ménager l'amour-propre du pape, le cardinal lui proposa et lui fit agréer une trêve de deux ans, qui laissoit Octave en possession provisoire, et qui lui donna les moyens de s'y maintenir.

Quant aux hostilités directes contre l'empereur, elles furent commencées sur mer par les François. Un capitaine, commandant les galères de France en l'absence du baron de La Garde, leur général, rencontra quatre vaisseaux impériaux, les attaqua et les prit tous dans le port de Villefranche, où ils s'étoient retirés. La Garde lui avoit laissé le commandement de la Méditerranée pendant qu'il alloit mettre en sûreté le butin fait sur des vaisseaux flamands qui revenoient d'Espagne, et dont il s'empara sur les côtes de

Normandie par une ruse assez adroite. Ils étoient au nombre de vingt-quatre, richement chargés et bien armés. Il jugea, en les apercevant en si bon état, qu'il ne seroit pas prudent de leur chercher querelle. Il leur envoya dire qu'il transportoit de Flandre en Espagne Marie, reine de Hongrie, sœur de l'empereur, et qu'ils eussent à lui faire le salut d'usage. Ils déchargèrent en son honneur tous leurs canons. Le baron les investit avant qu'ils eussent le temps de recharger; et en amarina quinze, dont la cargaison lui valut plus de quatre cens mille livres.

Ces deux événemens firent imaginer à l'empereur l'expédient de procurer aux Pays-Bas la protection de l'Empire, en les incorporant au corps germanique; mais les princes allemands refusèrent l'honneur de protéger, qui ne tourneroit qu'au profit du chef, et qui les exposeroit à la nécessité de prendre part aux querelles des deux princes au permier coup de canon qui seroit tiré entre eux.

[1552] Ils étoient d'autant moins disposés à rendre service à leur chef, que la plupart conservoient une profonde indignation de sa conduite à l'égard de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse. Après la victoire de Muhlberg, ceux mêmes qui avoient profité de leurs dépouilles, et le duc Maurice entre autres, devenu électeur de Saxe par la bienveillance

de l'empereur, après la destitution de Jean Frédéric, son cousin, entreprirent de punir le despote, et de faire rendre la liberté aux prisonniers. Ils implorèrent à cet effet le secours de la France. Le roi regarda cette occasion comme la plus favorable qui pût se présenter pour embarrasser et humilier l'ennemi de sa famille. Il la saisit avec empressement, et fit avec eux un traité, par lequel il s'engageoit à mener en Allemagne une nombreuse armée, moyennant que, pour se dédommager de ses frais, il pourroit occuper les villes de Cambrai, de Metz, de Toul et de Verdun, et les garder comme *vicaire de l'empire*. A ce prix il se déclara fastueusement sur ses étendards « défenseur de la liberté Germanique et protecteur des princes captifs. »

Henri chercha de l'argent, premier préparatif nécessaire, et développa les motifs de son entreprise dans un lit de justice qui a été célèbre. L'argent n'étoit pas aisé à trouver : pour des besoins antérieurs, il avoit déjà été emprunté deux cent quarante mille livres sur l'hôtel-de-ville, outre un don gratuit; d'autres emprunts furent faits sur la banque de Lyon au denier douze, et tous les bons sujets et alliés furent invités de concourir à remplir le trésor royal, qui leur rendoit les fonds en rentes à la volonté des prêteurs, rentes assi-

gnées sur des portions de domaines, les aides et les gabelles.

Il y eut aussi des créations de charges utiles au fisc, entre autres celles des présidiaux. Le roi dit, dans le préambule de l'édit, qu'il a été mû à cet établissement parce que les appels de sentences des bailliages se sont multipliés ; que, ne pouvant être portés qu'au parlement, c'est une ruine pour les plaideurs, forcés d'aller suivre leurs procès au loin ; que ce sera un avantage inappréciable pour le peuple de trouver auprès de chaque bailliage un tribunal sous le nom de *présidial*, composé de neuf magistrats qui jugeront sans appel les causes qui n'excéderont point deux cent cinquante livres de fonds, ou vingt livres de rente. Comme ces charges se vendirent, on les regarda plutôt comme une ressource de finances que comme une précaution de justice ; car, disoit-on, est-ce favoriser le peuple que de couvrir en quelque sorte le royaume de gens de loi qui entretiennent l'esprit de chicane et la fureur de plaider? Or il est certain qu'en multipliant les juges on va multiplier les avocats, les procureurs, les sergens et une classe de la société déjà trop nombreuse et occupée à dévorer les autres.

Au lit de justice le roi parla lui-même : il annonça la guerre contre un ennemi envenimé,

qu'il comptoit poursuivre jusque dans le centre de sa domination, à l'aide des plus puissans princes de la Germanie, nos anciens confédérés. « Pendant mon absence, ajouta-t-il, je laisse la régence à la reine ma compagne, au dauphin et à un conseil; et la lieutenance générale de cette capitale et de l'Ile-de-France au cardinal de Bourbon *. Je vous recommande le fait de la justice. Si vous jugez à propos de faire des représentations sur l'enregistrement de mes édits, vous les adresserez à la reine et à son conseil; les remontrances seront faites sur-le-champ par écrit. Si le conseil insiste, vous n'attendrez pas une première et seconde jussion, comme il vous est arrivé quelquefois; mais vous enregistrerez aussitôt, *attendu que nos vouloirs et intentions ne sont que bons, justes et raisonnables*. Et comme, entre un si grand nombre de gens qui composent notre cour de parlement, les délibérations pourroient se prolonger et les affaires souffrir du retardement, nous établissons, durant notre absence, la grand'chambre avec les présidens des enquêtes, pour décider des enregistremens et publications d'édits, ordonnances et provisions, sans

* Louis de Bourbon, archevêque de Sens, oncle d'Antoine, duc de Vendôme; de Louis, prince de Condé; et de Charles, archevêque de Rouen, connu aussi depuis sous le nom de cardinal de Bourbon.

y appeler les autres chambres, auxquelles nous en interdisons la connoissance.

Vous serez soigneux et diligens sur ce qui concerne l'honneur de Dieu et la conservation de notre sainte religion, en mettant à exécution les édits portés contre les hérétiques et les novateurs; vous aurez surtout égard à ce que notre peuple, que nous sommes forcés par les circonstances, et à notre très-grand regret, d'affliger par une augmentation d'impôts, trouve quelque soulagement dans la manière dont la justice sera administrée, et qu'il demeure exempt des pillages et des oppressions des vagabonds et des voleurs de grand chemin, sous la justice des prévôts de nos maréchaux auxquels nous avons attribué la connoissance de ces sortes de crimes sans appel. Il n'est pas temps de disputer maintenant s'ils devoient ou ne devoient pas user de l'autorité que je leur ai confiée, parce que le peuple ne pourroit être que victime de ces débats. » Le connétable prit la parole après le roi pour rendre compte des motifs de la guerre. Il commença par faire un parallèle des règnes précédens et du règne actuel. L'état, dit-il, dépérissoit; la gendarmerie non payée portoit la désolation dans les campagnes; les bons officiers, frustrés de leurs pensions, quittoient le service. Notre alliance avec la Suisse alloit expirer; l'empe-

reur faisoit tous ses efforts pour nous l'enlever; le roi a renouvelé ses traités avec elle, et a rendu la liaison plus intime que jamais, Beaucoup de nos galères et de nos vaisseaux avoient été pris par les Anglois, les autres se détruisoient dans nos ports; les anciens sont remis en état, de nouveaux sont construits, et neuf cents pièces de grosse artillerie ont été fondues pour leur service. Les places frontières sont réparées et munies; le Piémont, presque échappé de nos mains, est recouvré, Boulogne est reprise, l'Ecosse assurée pour jamais à la France, et la guerre de Parme terminée. Tant de sujets de la plus légitime dépense n'ont point fait hausser les tailles : la noblesse a contribué aux succès de son sang, et le clergé de ses dons; mais de nouveaux dangers exigent de plus grands efforts.

Montmorency rendit compte alors des tentatives qui avoient été faites pour amener la paix avec Charles-Quint : « A quatre ambassades solennelles envoyées, dit-il, et aux plus raisonnables propositions faites de la part de la France, l'empereur n'a répondu que par des paroles équivoques et par des protestations vagues d'amitié toujours démenties par les faits. » Il peignit ensuite Charles bouleversant l'Allemagne, traînant à sa suite l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, nos

alliés, chargés de fers; dépouillant les villes impériales de leur artillerie et de leurs munitions, qu'il faisoit voiturer dans l'Italie et les Pays-Bas, menaçant le saint siége par des tentatives sur la ville de Parme, et les François eux-mêmes par celles de Gonzague sur La Mirandole. « Laissez-le achever ses préparatifs, ajouta-t-il, et bientôt vous le verrez courant à son but, qui est l'empire universel, subjuguer d'abord l'Italie, puis attaquer la France du côté du Languedoc avec les forces espagnoles; du côté de la Provence et du Dauphiné avec les troupes qui auront triomphé de l'Italie; et enfin du côté de la Champagne et de la Picardie avec l'armée rassemblée dans les Pays-Bas et tirée de l'Allemagne assujettie. De puissans princes de la Germanie se sont adressés au roi et lui ont demandé sa protection : il est urgent de les seconder, et d'autres amis secrets qui se joindront à nous.

» Quant à la défense même du royaume, pendant que le roi pénétrera en Allemagne, voici nos motifs de sécurité : il y a sur la Méditerranée trente à quarante galères bien équipées, auxquelles se joindront celles du grand-seigneur, qui toutes ensemble domineront cette mer, et tiendront dans de perpétuelles alarmes les côtes de l'Italie et de l'Espagne; et, sur l'Océan, vingt-cinq gros

vaisseaux bien forts et bien exercés seront toujours en état de se mesurer avec cent vaisseaux ennemis s'ils paroissoient. Onze à douze mille soldats françois, la plupart de vieilles bandes, et trois mille Suisses, sont en Piémont sous les ordres du maréchal de Brissac; et, en Guienne et en Gascogne, quatre compagnies sont aux ordres du roi de Navarre. Toutes les villes de Bourgogne, de Champagne et de Picardie, pourvues de vivres, de fortes garnisons et de munitions, sont en état d'une longue résistance; et si le roi s'éloigne, il y fera venir six mille Suisses, et davantage s'il le faut. Voilà, messieurs, ce que le roi a fait; c'est maintenant à vous à examiner ce que vous pouvez faire vous-mêmes pour correspondre aux intentions salutaires de sa majesté. »

Lemaître, premier président, assura, au nom de sa compagnie, qu'elle satisferoit promptement à tous les ordres qui lui seroient toujours adressés; « et vous nous trouverez, sire, ajouta-t-il, vos très-humbles et très-obéissans sujets, immuables et perpétuels. » Le cardinal de Bourbon, témoignant le regret que la sainteté de ses fonctions et que l'avancement de son âge ne lui permissent d'autres offrandes que de l'argent et des prières, fit, au nom du clergé, celle d'une somme de trois millions. Elle fut répartie sur tous les clo-

chers du royaume ; et, comme il étoit impossible de trouver sur-le-champ assez d'argent comptant, on reçut en place, à la monnoie, les reliquaires, les chandeliers, et autres vases précieux, espèce de dévastation qui jeta des germes de mécontentement. La duchesse de Valentinois et plusieurs grands seigneurs y firent aussi porter leur argenterie, mais sur évaluation et promesse de remboursement.

A peine le roi fut-il parti, qu'il parut une multitude de créations de charges à laquelle ne s'attendoient pas *les immuables et perpétuels sujets*, qui avoient fait acte de résignation si prompte aux volontés qui leur se adressées. Beaucoup d'entre celles-ci porroient atteinte à la juridiction du parlement : 1° création d'un président et quatre conseillers dans la cour des monnoies, rendue souveraine pour le civil et le criminel; 2° seconde chambre à la cour des aides, deux présidens, huit conseillers, un premier huissier et l'accompagnement; 3° huit offices de maîtres des comptes, douze auditeurs et huit huissiers; 4° six offices d'audienciers et un pareil nombre de contrôleurs de la chancellerie, avec attribution des mêmes priviléges que les secrétaires du roi; 5° un trésorier général dans chacune des quatorze généralités de France; 6° un juge criminel dans tous les tribunaux; 7° enfin la création des présidiaux dont il a

été parlé ci-dessus. Ces charges s'achetoient, et l'argent qui en provint garnit abondamment le trésor. Le parlement fit des remontrances, mais on ne l'écouta pas; il les réitéra et on le menaça : alors il prit le parti d'établir cette forme pour l'enregistrement. « On ouvroit les deux battans de la salle d'audience; un huissier lisoit à haute voix l'édit. Après la lecture, le premier président, sans sortir de son siége, sans prendre les voix, appeloit le greffier et disoit : Maître Simon Cornu, écrivez sur le repli de ces lettres : *Lues et publiées du très-exprès commandement du roi.* »

Néanmoins le parlement tint ferme contre l'édit du rétablissement de la juridiction ecclésiastique, que l'ordonnance de Villers-Coterets, en 1539, avoit s'ingulièrement resserrée. La cour avoit cru devoir faire briller cet appât pour exciter en cette circonstance la générosité du clergé; mais, quand elle eut achevé de toucher de lui les trois millions auxquels il s'étoit engagé, elle cessa de persécuter le parlement pour cet objet *.

* Afin de mettre le lecteur mieux à portée d'apprécier les dons et les ressources dont il a été fait mention ci-dessus, on a cru qu'il ne seroit point déplacé d'offrir ici un aperçu des revenus et des dépenses du royaume à cette époque. On observera d'ailleurs qu'alors la valeur du marc d'argent

On pouvoit croire que, préparée avec ta
de soin, l'expédition contre l'empereur auro
de brillans succès; mais lorsque le roi, a

étoit à 14 liv. 10 s., c'est-à-dire, dans le rappo
de 3 à 11 avec celle d'aujourd'hui; et que la Fran
ne comptoit point encore au nombre de ses provinc
le Roussillon, l'Alsace, l'Artois, la Flandre, l
Hainaut, la Franche-Comté et la Lorraine.

Les revenus et les dépenses étaient de deux sorte
ordinaires et extraordinaires.

Recette ordinaire.

1°. Tailles	3,889,000 liv.
2°. Domaines, aides et gabelles.	2,259,000
TOTAL de la recette ordin.	6,148,000

Recette extraordinaire.

1°. Crue des tailles.	1,200,000
2°. Coupes de bois	200,000
3°. Décimes sur le clergé.	600,000
4°. Parties casuelles	100,000
5°. Traites foraines	300,000
TOTAL de la recette extraord.	2,400,000

Dépense ordinaire.

I. Gendarmerie, 2,400 hommes d'armes	1,000,000
Mortes-payes, commis à la garde des places.	100,000
Artillerie.	39,000
Salpêtre	30,000
Fournit. des places de guerre. .	35,000

rivé sur les bords du Rhin, alloit entrer en Allemagne, il eut nouvelle que Maurice son allié, à la faveur de la reconnoissance et du

II. 10 galères et 1 frégate sur l'Océan	124,000 liv.
20 galères et 2 frégates sur la Méditerranée	230,000
III. Ambassadeurs	300,000
Pensions des cantons suisses. . .	175,000
IV. Gages de la maison militaire du roi, comprenant 200 gentilshommes, 450 archers, la prévôté et les Cent-Suisses.	253,000
Gages de la maison civile du roi.	500,000
Chambres aux deniers du roi.	72,000
Écuries.	131,000
Vénerie et fauconnerie.	58,000
Argenterie	24,000
Musique.	14,000
Menues affaires de la chambre.	6,000
Offrandes et aumônes.	7,000
Dons et menus plaisirs.	100,000
Maison du dauphin.	100,000
Maison de Madame	80,000
V. Gages des grands officiers, des gouverneurs de provinces et de places, des capitaines étrangers, des conseillers d'état et officiers de cours souveraines, des professeurs royaux et artistes.	800,000
Postes et courriers.	71,000
VI. Gages du grand conseil	21,000
— du parlement de Paris. . .	88,000

zèle qu'il avoit toujours affecté pour l'empereur, l'avoit si bien endormi qu'il étoit parvenu jusqu'en Souabe à son insu; et que,

Gages de la chamb. des comptes.	29,000 liv.
— de la cour des aides.	11,000
— des généraux des monnoies.	3,000
— du parlement de Rouen. . .	41,000
— de la cour des aides.	4,000
— du parlement et chambre des comptes de Bourgogne.	30,000
— du parlement de Toulouse.	40,000
— du parlem. de Bordeaux. . .	35,000
VII. Œuvres, payes, services, etc.	5,000
TOTAL de la dépense ordin.	4,356,000

Dépense extraordinaire.

1°. Troupes surnuméraires, chevau-légers, Suisses, lansquenets, aventuriers franç.	2,500,000
2°. Artillerie, fontes.	600,000
3°. Intérêts de la dette publique.	388,000
4°. Bâtimens.	35,000
5°. Argenterie et meubles	250,000
6°. Fêtes.	200,000
7° Frais de perception.	300,000
TOTAL de la dépense extraord.	4,273,000

RÉSULTAT.

La recette ord. et extraord. . . .	8,548,000
La dépense ord. et extraord. . .	8,629,000
DÉFICIT	81,000

l'ayant encore amusé depuis par une négociation, il avoit forcé les gorges du Tirol, dissipé par la terreur le concile de Trente, et pensé surprendre malade à Inspruck Charles-Quint, qui ne lui avoit échappé que de quelques heures et presque nu. En mandant à Henri cet avantage, les princes confédérés lui écrivoient que le fugitif proposoit d'entrer en accommodement, et ils le prioient de ne pas avancer davantage.

Le roi, sans se montrer aussi piqué qu'il étoit de ce que ses magnifiques projets se trouvoient tout à coup renversés, répondit qu'il étoit bien aise de n'être pas obligé de faire son voyage plus long; que c'étoit pour lui assez de gloire et de joie de ce que l'Alle-

Garnier augmente ce déficit de 858,000 livres, sans rapporter les articles de dépense qui devoient contribuer à le former. Il s'accrut encore du surhaussement de paye accordé alors aux hommes d'armes, qui jusqu'à ce temps avoient continué à recevoir la solde fixée par Charles VII. La dépense sur cet article fut dès lors ainsi qu'il suit :

2,400 hommes d'armes à 430 liv.	1,032,000 liv.
3,600 archers attachés aux compagnies, à 218 liv.	784,800
États-majors de 50 compagnies, à 6,000 liv.	300,000
TOTAL.	2,116,800

(GARNIER, *Hist. de France*, t. XXVI, p. 69.)

magne commençoit à respirer par son assistance, et qu'il n'épargneroit jamais ni peine ni dépenses pour la secourir. Au reste, il étoit déjà nanti, et s'étoit emparé, autant par surprise que par force, des villes de Metz, de Toul, de Verdun, de Luxembourg et de diverses places qui couvroient la frontière : afin même de ne laisser rien derrière lui dont l'ennemi pût s'avantager, il avoit occupé la Lorraine, et amené à sa cour le duc Charles qui n'avoit que neuf ans, pour y être élevé auprès du dauphin. Il fit des entrées triomphantes dans ses nouvelles conquêtes, et pénétra en Alsace jusqu'à Strasbourg, qu'il comptoit surprendre, ainsi qu'il avoit surpris Metz, en demandant un simple passage; mais, devenus défians par cet exemple, les habitans firent échouer son projet, en résistant également aux flatteries et aux duretés du *rabroueur* Montmorency. Des troupes qu'avoit rassemblées la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, firent en Picardie et en Champagne quelques dégâts qui ne purent détourner le roi de son expédition, et elles prirent la fuite à son retour. Henri mit les siennes de bonne heure en quartiers d'hiver, ne voulant pas s'engager dans d'autres entreprises qu'il n'eût vu quelles seroient les conditions de la paix qui se traitoit à Passau, sous la médiation de Ferdinand. On y convint de rendre

la liberté aux deux princes prisonniers, d'annuler *l'interim*, d'admettre indifféremment protestans et catholiques à la chambre impériale de Spire, et de remettre à une diète prochaine à prononcer à l'amiable sur les différends de religion.

Le roi sembloit fondé à penser qu'ayant répondu de si bonne grâce à l'appel des princes de l'Empire dans une affaire qui ne le regardoit pas personnellement, il seroit du moins question de lui dans l'accommodement : mais il n'en fut fait mention que dans les derniers articles, et comme par une réminiscence assez insultante; car on répondit aux agens qu'il envoya pour avoir quelque part aux délibérations, qu'il devoit être étranger aux affaires de l'Empire; et que, s'il avoit des plaintes à produire contre l'empereur, il eût à les adresser à l'électeur Maurice, qui tâcheroit de les accommoder. Cette indifférence affectée venoit de Charles, qui ne vouloit pas laisser à Henri l'avantage de pouvoir s'immiscer dans les affaires d'Allemagne. Les princes s'en excusèrent auprès du roi, et dirent qu'ils avoient été forcés de rédiger ainsi le traité pour sauver Jean-Frédéric et le landgrave de Hesse, dont la vie, sans cela, auroit été en danger. Henri II se contenta de cette raison, et leur remit les otages qu'ils avoient donnés lorsqu'il fit avec eux le traité

pour entrer sur les terres de l'Empire. Il ajouta à cette générosité l'offre d'une continuation d'amitié, et l'assurance que la porte leur seroit toujours ouverte quand il leur plairoit de revenir dans son alliance. Le seul Albert de Brandebourg, dit l'Alcibiade, cousin issu de germain de l'électeur d'alors, et margrave d'Anspach, lequel avoit fait la guerre en brigand altéré de sang et de pillage, refusa d'accéder à ce traité, qu'on nomma la *liberté de Passau*, et duquel date en effet la pleine liberté des protestans en Allemagne. Albert se cantonna dans l'électorat de Trèves, pays catholique qui offroit une pâture à sa haine et à son avidité, et s'efforça de faire croire qu'il tenoit cette conduite par attachement pour la France, dont les services et la dignité avoient été méconnus dans le traité : mais la suite fit voir qu'un autre motif s'y mêla encore, et qu'il y avoit connivence entre lui et l'empereur.

On ne voyoit que ruse et tromperie dans ce siècle, surtout en Italie, où les succès et les revers alternatifs des maisons de France et d'Autriche avoient accoutumé les princes et les républiques à changer continuellement de parti, et à se jouer de leur parole. Pendant que le roi marchoit contre l'Allemagne, et que l'empereur y combattoit et faisoit des traités, l'un et l'autre avoient, au-delà des

monts, des généraux et des négociateurs : les premiers ravageoient les pays et prenoient les villes; les autres présentoient des espérances de paix aux princes opprimés et aux peuples tourmentés; et des événemens imprévus amenoient des changemens inattendus dans les intérêts respectifs. Sienne, capitale de la république de ce nom, étoit disputée par les Impériaux et les François. Hurtado Mendosa, général des premiers, s'y étoit introduit, partie par le consentement de quelques habitans, partie par surprise. Quand il s'y vit à peu près le maître, il bâtit une citadelle, et se mit à exercer une autorité qui déplut à ceux mêmes qui l'avoient appelé.

Dans ce temps, le cardinal de Tournon, ambassadeur à Venise, forma une ligue de plusieurs princes italiens, rebutés des hauteurs et du despotisme exercé par l'empereur, depuis qu'il croyoit sa puissance inébranlable en Allemagne. Hercule II d'Est, duc de Ferrare, le comte de La Mirandole, les Vénitiens sous main, et plus ouvertement Ferdinand de San-Séverino, prince de Salerne, qui se disoit assuré des mécontens en grand nombre du royaume de Naples, se lièrent d'intérêts sous la protection du roi de France. Les Siennois, sollicités de se joindre à eux, ouvrirent l'oreille aux propositions des négociateurs, et consentirent à recevoir des

troupes françoises. Ils ouvrirent leurs portes. Pendant que les premiers entroient d'un côté, les Espagnols s'enfuirent de l'autre. Les Siennois abattirent la citadelle de Mendosa. Les François les aidèrent, ainsi que les autres confédérés, à reprendre les places de leurs seigneuries, et les François se virent encore une fois maîtres du centre de l'Italie. Les opérations militaires étoient dirigées par le maréchal de Brissac, surnommé le *beau* Brissac, lequel se montra aussi bon général qu'aimable cavalier. On a dit qu'il fut envoyé commander au-delà des monts, comme dans un exil, afin de l'éloigner de la duchesse de Valentinois, qui avoit pour le jeune cavalier des attentions suspectes au monarque.

Le seul San-Severino ne réussit pas dans son entreprise, qui étoit de faire révolter le royaume de Naples, où le duc d'Albe, en qualité de vice-roi, commandoit avec une dureté qui révoltoit grands et petits. Henri II, occupé des préparatifs de son expédition d'Allemagne, et ne pouvant, pour cette raison, donner personnellement au prince de Salerne tous les secours dont il avoit besoin, lui procura, par son ambassadeur, des espérances du côté de l'empereur des Turcs.

En effet, Dragut, amiral ottoman, parut devant Naples avec trois cents voiles, resta

huit jours à vue, attendant l'effet des intelligences que San-Severino disoit avoir dans la ville : mais celui-ci, qui devoit joindre les Turcs avec vingt-cinq galères chargées de troupes fournies par le roi, tarda trop, et rencontra l'amiral turc lorsqu'il se retiroit. Les deux flottes réunies battirent le vieux Doria, qui venoit au secours du vice-roi. Le seul fruit que Dragut recueillit de cette victoire fut la liberté de piller inhumainement les côtes de Sicile, de pénétrer même dans l'île, et d'en emmener plus de dix mille esclaves.

L'avantage, quoique incomplet, que le roi de France avoit retiré du soulèvement des princes d'Allemagne contre l'empereur, piqua vivement ce prince. Il crut devoir chercher à effacer par quelque exploit éclatant la honte de s'être laissé surprendre à Inspruck. Aucun succès ne lui parut plus propre à réparer la brèche faite à sa réputation de grand général et d'habile politique, que de reprendre les villes dont la possession acquise à la France seroit un monument perpétuel de son déshonneur. Pour mieux assurer ses projets, il les déguisa quelque temps sous l'apparence de poursuivre le marquis d'Anspach, tandis qu'il le pratiquoit lui-même pour l'associer à ses desseins sur Metz.

Cette ville étoit mal fortifiée, et commandée par des montagnes qui la dominoient; ses murailles, sans terrasses, sans bastions, et même en beaucoup d'endroits sans fossés, ne laissoient espérer qu'une foible résistance; mais elle eut pour défenseur le célèbre duc de Guise, François, dont les historiens se sont plu à retracer la conduite dans les plus petits détails, comme un exemple digne de passer à la postérité.

Aprés s'être formé une idée de sa position, Guise se fit un plan de défense. Il rasa quatre faubourgs pleins de beaux bâtimens, anciens palais des rois antérieurs à Charlemagne et de ses descendans, et couverts d'églises qui auroient pu favoriser les approches de l'ennemi; il apporta à ces démolitions tous les ménagemens qui pouvoient adoucir les regrets. Les corps de Hildegarde, épouse de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire son fils, et de dix ou douze autres princes de ce noble sang, inhumés dans l'église de Saint-Arnould, furent levés avec respect et transportés avec une pompe religieuse dans une église de la ville. Il traita honorablement les moines et les religieuses, forcés d'abandonner leurs monastères, et les logea aussi convenablement qu'il fut possible, eux, leurs meubles, les vases sacrés, et tout ce qu'ils jugèrent à propos d'emporter.

Il fit un état des vivres, commanda aux habitans des lieux circonvoisins de voiturer dans la ville blé, vin, avoine, bois, fourrages, d'y conduire leurs bestiaux, de détruire les moulins, maisons, usines de toute espèce, et généralement tout ce qui pourroit être utile à l'ennemi. Quand il eut rassemblé ses provisions, résolu de ne souffrir de consommateurs que le nombre proportionné à ses vivres, il ne conserva d'habitans inutiles aux travaux et aux fonctions militaires que ceux qui purent s'assurer, pendant la durée du siége, de leur subsistance; les autres furent congédiés avec douceur, bonté, et l'assurance que leurs maisons et les meubles qu'elles contenoient seroient surveillés en leur absence, de manière qu'ils les trouveroient parfaitement conservés à leur retour. Il ne garda que soixante-dix prêtres et douze cents hommes des métiers nécessaires. Afin d'épargner ses vivres et d'incommoder les ennemis dans leur marche, il envoya assez au loin sa cavalerie fourrager la campagne sur le chemin que l'empereur devoit tenir.

Une multitude de volontaires des premières maisons de France accoururent pour contribuer à la défense d'une ville si importante, dont la possession étoit comme un défi entre le roi de France et l'empereur; car celui-ci

avoit juré de se faire enterrer devant les murailles, plutôt que de lever le siége. A mesure que ces jeunes courtisans arrivoient, Guise leur faisoit prendre rang dans une compagnie. Infanterie, cavalerie, gens d'armes, chevau-légers, chacun étoit tenu de rester dans le corps auquel il s'étoit attaché, d'obéir aux règles de discipline et aux lois contre le luxe et le jeu. Défense de se permettre des combats singuliers, sous peine d'avoir le poing coupé, d'insulter ou de molester les habitans. Les coupables de ce délit devoient être chassés honteusement et sans paie.

L'attention de Guise s'étendit sur tout ce qui pouvoit contribuer à la santé des soldats : adoucissement dans les fonctions pénibles du service, propreté dans les hôpitaux, consolations aux malades, encouragement à ceux qui les soignoient; et, pour la salubrité de la ville entière, il établit des chariots employés à lever les immondices. Le circuit des murailles fut partagé entre les principaux seigneurs, afin que les travaux, mieux surveillés, avançassent également; mais prévoyant, malgré les peines qu'ils s'y donnoient, et quoiqu'ils travaillassent souvent comme de simples soldats, que les fortifications ne seroient point achevées à temps, Guise fit provision de mille gabions, de deux

cents grosses poutres, d'un nombre considérable de grands pieux et de planches, de quatre mille sacs à laine, de deux mille muids propres à être remplis de sable, mantelets, barrières, palissades, cavaliers de bois pour former les embrasures et couvrir les arquebusiers, instrumens propres à couper le bois et fouir la terre, douze cents flambeaux pour les travaux de nuit, et jusqu'à des feux d'artifice pour les signaux d'un côté de la place à l'autre. C'est avec ces préparatifs et une garnison de six mille hommes de pied et de quatre mille chevaux, sans compter la jeunesse ardente et valeureuse qui vint au secours, que le duc de Guise attendit l'empereur.

Il parut au commencement de l'automne à la tête de cent mille hommes, ses troupes d'élite, la principale noblesse de ses vastes états, ses meilleurs généraux, sept mille pionniers et cent vingt pièces de canon. Outre ces forces, il falloit compter celles d'Albert de Brandebourg, ce prétendu ami des François, qui n'avoit pas voulu signer le traité de Passau, comme Maurice et les autres princes allemands. Il vint avec un corps de troupes s'offrir au duc de Guise, et demanda d'être reçu dans la ville. Le gouverneur trouva aisément des défaites pour s'excuser de l'admettre ; mais il lui assigna un canton-

nement à proximité des murs. Le faux auxiliaire, afin de rendre du moins à l'empereur le service de dégarnir les assiégés, demanda des vivres : Guise les refusa. Alors, craignant de finir par être démasqué, et de se trouver placé entre deux feux, l'armée du roi se rassemblant à Reims, il prit le parti de décamper. On le fit suivre et observer par un détachement ; mais Claude, duc d'Aumale, frère du duc de Guise, qui le commandoit, ne s'étant pas tenu suffisamment sur ses gardes, fut surpris, battu et fait prisonnier par Albert, qui se retira dès lors dans l'armée de l'empereur, et auquel on assigna un poste important dans les dispositions pour le siége.

Les exploits de cette armée ne furent pas en proportion de ce que Charles-Quint s'étoit promis. La canonnade fut très-vive, les mines firent de larges ouvertures ; mais on ne vit de la part des assiégeans aucun de ces actes d'audace qui préparent et amènent le succès, au lieu que les assiégés firent des sorties continuelles, et portèrent souvent l'alarme dans le camp ennemi. L'empereur commanda un assaut et ne fut point obéi. La certitude de rencontrer derrière les ruines de nouvelles défenses et de nouveaux fossés pleins d'artifices, d'où ne ressortiroit aucun de ceux qui oseroient y descendre, glaça les

courages ; les mauvais temps survinrent ; des pluies abondantes détrempèrent la terre. Les soldats ne marchoient que dans une boue tenace ou délayée ; à peine trouvoient-ils un endroit sec pour se reposer. Des froids prématurés se firent sentir: on manquoit de fourrages et de vivres. Ces fléaux réunis engendrèrent des maladies. Malgré son serment, l'empereur honteux fit lever le siége dans les premiers jours de janvier : on croit qu'il y perdit quarante mille hommes.

Comme le roi approchoit, les ennemis décampèrent la nuit, laissant leurs tentes dressées, leurs armes et leurs équipages à l'abandon ; ils enfouirent leur artillerie. Le duc de Nevers, François de Clèves, qui commandoit un corps d'armée d'observation, se mit à leur poursuite, la garnison sortit aussi pour troubler leur retraite ; mais la fureur des François se tourna en compassion quand ils virent le triste état de ces malheureux soldats. Ils alloient chancelans d'inanition, transis de froid ; plusieurs en perdirent les membres. Les haies derrière lesquelles ils cherchoient des abris en étoient remplies. On en trouva se traînant exténués, ou luttant couchés contre les oiseaux de proie et les chiens qui les dévoroient tout vivans. Charles de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, frère puîné du duc de Montpensier, et ne-

veu, par sa mère, du fameux connétable, poursuivoit un corps de cavalerie espagnole qu'il auroit aisément défait. Près d'être atteint, le capitaine espagnol se retourne et lui dit : « Brave François, si vous combattez pour la gloire, cherchez une autre occasion ; aujourd'hui vous égorgeriez des hommes hors d'état de vous résister et trop foibles pour prendre la fuite. » Le généreux François le laissa aller.

C'est dans cette circonstance que le duc de Guise peut encore servir de modèle. Il recueillit charitablement les malades laissés dans le camp; il les fit transporter dans la ville, soigner et panser dans les hôpitaux. A mesure qu'ils guérissoient, il leur donnoit de l'argent pour gagner leur pays, et envoya offrir au duc d'Albe des bateaux pour transporter à Thionville ceux qu'il traînoit douloureusement à sa suite.

Cette conduite contrastoit singulièrement avec celle d'une armée que la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, envoya en Picardie pendant le siége de Metz, avant que le roi eût rassemblé la sienne; elle y commit des cruautés horribles, brûla les villes de Noyon, Nesle, Chauni, Roye, et, dit-on, plus de sept cents villages. Par ordre exprès de cette princesse, et pour faire un affront personnel au roi, on renversa de

fond en comble le beau château de Folembrai, que François I son père avoit fait bâtir. Entre plusieurs traits de barbarie, on raconte celui-ci. Un soldat des environs de Roye, engagé très-jeune dans les troupes flamandes, se trouvant près du lieu de sa naissance, se détache de sa troupe pour aller le visiter. En arrivant, il voit l'église en feu, remplie de quatre cents femmes, qui poussoient des hurlemens affreux; il prend une hache et rompt la porte. Entre les premières qui en sortoient à demi brûlées, il reconnoît sa mère, qui se jette dans ses bras. Le capitaine de la troupe incendiaire, enragé de voir ces malheureuses mises en liberté contre ses ordres, fait repousser la mère, le fils, et toutes les femmes qu'on put ressaisir, dans l'église, qui fut consumée. Ces cruautés n'aboutirent qu'à prendre la ville de Hesdin, que le roi reprit pendant le siége de Metz, et qui fut encore reprise par l'empereur, après qu'il se fut rendu maître de Térouenne. A ce siége de Hesdin, Henri perdit Horace Farnèse, duc de Castres, son gendre, auquel il étoit tendrement attaché. Il n'y avoit qu'un mois qu'il avoit épousé Diane d'Angoulême ou de France, fille naturelle de Henri et de Philippe Duc, demoiselle piémontoise.

[1553] Térouenne, située entre Arras et Tournai, et occupée par les François, étoit

toujours munie d'une nombreuse garnison, qui, à la première apparence de guerre, se jetoit sur l'Artois et le Tournaisis, et portoit la désolation dans les territoires environnans; de sorte que les habitans de ces lieux désiroient fortement la destruction de cette incommode forteresse. L'empereur l'assiégea en personne, la prit et l'abandonna à leur discrétion. Ils accoururent en foule, et la démolirent en huit jours. Elle avoit déjà été ruinée sous François I; mais cette fois il n'en resta pas pierre sur pierre, et à peine reconnoît-on l'endroit où elle a existé. François de Montmorency, fils aîné du connétable, y commandoit avec le vieux d'Essé-Montalembert, qui avoit été retenu dans l'inaction depuis son retour d'Ecosse. Quoique malade de la jaunisse lorsqu'on jeta les yeux sur lui pour la défense de Térouenne, il pouvoit à peine contenir sa joie de la perspective de ne pas mourir dans son lit. Le roi lui ayant témoigné la peine qu'il éprouvoit de son état de langueur: « Sire, lui répondit-il, quand on vous annoncera la prise de Térouenne, assurez hardiment que d'Essé est guéri de la jaunisse. » Il périt en effet dans un assaut où l'ennemi fut repoussé. A défaut d'outils pour réparer les brèches, il fallut capituler; mais la garnison ayant été surprise pendant qu'on parlementoit, une partie fut

massacrée par les Flamands. Les Espagnols, par souvenir de Metz, en sauvèrent tout ce qu'ils purent. Montmorency demeura prisonnier.

Henri II avoit une belle armée qui auroit pu s'opposer aux ravages de l'ennemi. Mais le connétable espéroit le mettre en possession de Cambrai, que les alliés d'Allemagne avoient consenti à lui laisser occuper comme *vicaire de l'empire*. Un délai, que les magistrats demandèrent pour disposer les esprits à le recevoir suivant sa demande, fut employé par eux à prévenir l'empereur, qui leur fit passer des secours. La saison étant trop avancée pour tenter un siége, le roi passa outre et s'approcha jusqu'à deux lieues de Valenciennes, où les ennemis, commandés par Emmanuel Philibert, duc de Savoie, étoient campés, et il leur présenta la bataille. L'empereur avoit déclaré vouloir s'y trouver. Mais c'étoit une ruse pour amener les François d'un côté où il n'avoit rien à craindre; il se retira quand ils furent arrivés. Le roi ne le suivit pas, et tous deux mirent leurs troupes en quartiers d'hiver.

La Corse n'étoit pas encore entrée dans les débats des deux princes; l'empereur, devenu tout puissant à Gênes, depuis la révolution de Doria, l'avoit soustraite à la domination françoise. Henri II, la jugeant utile pour faire

passer au Milanez, par la Toscane, les secours nécessaires à alimenter la guerre d'Italie, résolut de s'en emparer à l'aide d'un parti qui avoit toujours supporté avec impatience le joug des Gênois, et à la tête duquel étoit San-Pietro-d'Ornano. Il appela à cette expédition l'amiral Dragut qui parcouroit la Méditerranée avec quatre-vingts galères ottomanes, auxquelles se joignirent vingt-cinq françoises. Celui-ci, après avoir ravagé les côtes de la Calabre, se jeta sur la Corse, aida les François, commandés par Paul de La Barthe, sieur de Thermes, à en conquérir une partie, puis se retira chargé de butin, non sans soupçon de s'être laissé éloigner de ces parages par l'argent des Gênois. Charles-Quint envoya à Doria dix mille hommes, qui firent rentrer des villes corses sous la domination gênoise. Les François en reprirent d'autres; et la guerre s'établit dans cette île, qui devint, et fut, pendant plusieurs années, une arène commune entre les deux puissances belligérantes. Brissac, dans le Piémont, profita de cette diversion : il envoya des partis jusqu'aux portes de Gênes, surprit Verceil, et s'y empara des riches meubles du palais ducal, derniers restes de l'opulence du malheureux duc de Savoie, Charles, qui mourut cette année, et dont le fils, Emmanuel Philibert, commandoit l'armée impériale dans

les Pays-Bas. Le maréchal de Brissac s'immortalisa dans ces campagnes d'Italie, moins encore par les succès qu'il obtint, que par la discipline exacte qu'il fit garder à ses soldats. Par ses soins la guerre changea de caractère ; et le noble exemple donné par son armée gagnant celle de l'ennemi, il en résulta une émulation de procédés généreux entre elles, et d'égards pour les habitans, lesquels purent demeurer étrangers désormais aux querelles qui ensanglantoient leur pays.

Il se passoit en Angleterre des événemens dont Henri II pouvoit craindre les suites. Édouard VI mourut sans avoir été marié. Sa sœur aînée, Marie, fille de la reine Catherine d'Aragon, la première femme divorcée de Henri VIII, fut élevée sur le trône de son frère. Elle étoit âgée de trente-huit ans passés, peu agréable de figure, d'un caractère dur et farouche : elle exerça, pour rétablir la religion catholique, toutes les cruautés atroces que son père avoit employées pour la détruire.

[1554] Proche parente de Charles-Quint, elle désira faire avec lui une alliance plus étroite, et donna sa main à Philippe son unique fils, neveu de Marie à la mode de Bretagne, moins âgé qu'elle de onze ans, et déjà veuf d'une princesse de Portugal, dont il avoit eu l'infortuné don Carlos. Mais l'em-

pereur n'obtint pas de ce mariage les avantages qu'il en espéroit et que le roi de France en craignoit. Les Anglois reçurent froidement le mari de la reine, ne lui laissèrent aucune autorité dans le gouvernement, et lui imposèrent la condition, s'il avoit des enfans, de ne pouvoir ni les transporter hors de l'Angleterre, ni rompre la paix entre eux et les François, ni employer les troupes angloises dans des querelles à eux étrangères, par où l'on indiquoit celle qui subsistoit toujours entre l'empereur et la France.

Les seigneurs anglois auroient fort désiré que leur reine s'unît plutôt au cardinal Poole, petit-fils, par sa mère, du duc de Clarence, frère d'Édouard IV, premier roi de la maison d'Yorck; mais la brigue de l'empereur l'emporta. Le prélat fut envoyé légat en Angleterre, pour aider la reine dans le rétablissement de la religion catholique. Il étoit d'un caractère doux, et réprima souvent par ses conseils et ses insinuations les violences de sa parente. Pendant son voyage de Rome en Angleterre, il entreprit de faire la paix entre Charles et Henri. Il les vit tous deux, et en tira parole qu'ils se prêteroient à un accommodement, et conviendroient d'une trève, en attendant la paix. Ces espérances comblèrent les peuples de joie; partout où il passa en France, la foule se pressoit sur son chemin;

on le jonchoit de fleurs et on combloit le prélat de bénédictions; mais il s'en falloit beaucoup que les malheureux fussent à la fin de leurs maux, et jamais il n'y a eu une guerre plus cruelle que celle qui suivit ce flatteur espoir. Le roi y préluda par une nouvelle création d'offices pour faire des fonds, et notamment par la création du parlement de Bretagne, ce qui diminua d'autant le ressort de celui de Paris.

Le roi crut s'apercevoir que l'empereur ne paroissoit vouloir se prêter à une trève que pour reprendre haleine, établir s'il pouvoit le crédit de son fils en Angleterre, et, avec les troupes qu'il tireroit de ce royaume, jointes à celles de l'Allemagne et des Pays-Bas, faire contre la France un effort général de plusieurs côtés à la fois. Pour le prévenir, Henri II mit sur pied trois corps d'armée, destinés chacun à différentes expéditions. L'un, sous le prince de La Roche-sur-Yon, entra dans l'Artois, ravagea et brûla les campagnes; l'autre, sous le connétable, fit mine d'assiéger Avesne, pour détourner l'attention de l'ennemi d'un autre objet qu'il avoit en vue; le troisième, sous le duc de Nevers, pénétra dans les Ardennes, pays sauvage, couvert de vieilles forêts qui receloient des châteaux forts, où les ennemis s'étoient cantonnés, et d'où ils pouvoient faire des irruptions sur la Champagne:

il les en chassa, détruisit une partie des forteresses, mit garnison dans les autres, et vint rejoindre le connétable, qui, quittant Avesne, s'étoit porté rapidement sur Mariembourg, bâtie par la gouvernante, et s'en étoit emparé en trois jours d'une attaque très-vive.

Henri II vint alors lui-même à l'armée, fortifia sa nouvelle conquête, et jeta les fondemens de la ville de Rocroi, pour y faciliter les convois, en même temps que l'empereur fondoit lui-même Philippeville et Charlemont, comme points d'observation. Le roi prit ensuite Bouvines et Dinant : tous les habitans de la première ville furent passés au fil de l'épée, pour avoir osé, sans aucune défense, fermer leurs portes à une armée royale ; et ceux de la seconde éprouvèrent le même sort, pour s'être laissé surprendre pendant qu'on faisoit la capitulation. Bavay, ville antique, fut aussi ruinée. La colère du roi s'étendit sur le Hainaut, qu'il ravagea impitoyablement, comme étant, du gouvernement de la reine de Hongrie, la partie qu'elle affectionnoit le plus. En vengeance de la destruction de Folembraí, il brûla Mariemont, maison de plaisance de cette princesse, ainsi que la ville de Bains et le magnifique palais qu'elle y avoit fait bâtir, orné de peintures, vases et statues antiques, qui furent dispersés, et dont le vainqueur profita peu. Ses propres dévasta-

tions le forcèrent à abandonner des contrées qui ne pouvoient plus le nourrir.

Henri fit donc retraite sur le comté de Boulogne, et investit sur la frontière le château de Renti, dont le voisinage incommodoit la capitale du comté. Charles ne pouvoit le laisser prendre sans s'exposer à perdre tout l'Artois. Il y eut sous le château de cette forteresse un rude combat, dont le duc de Guise eut tout l'honneur sous le rapport des dispositions, et Coligni et Tavannes sous celui de la bravoure. Les François s'attribuèrent la victoire, parce qu'ils restèrent maîtres du champ de bataille; mais l'empereur, repoussé, et non défait, se posta si avantageusement que le roi n'osa l'attaquer. Renti ne fut pas pris; les deux chefs quittèrent leur armée, et la laissèrent à leurs lieutenans, qui continuèrent à faire une guerre de ruine et de désolation.

Le duc de Savoie, qui commandoit celle de l'empereur, s'avança jusqu'à l'abbaye de Corbie, près d'Amiens, d'où l'on voyoit, à travers les tourbillons de fumée, les flammes qui dévoroient le pays qu'il occupoit. Le duc de Vendôme, Antoine de Bourbon, l'empêcha de passer la Somme. Le roi avoit jugé à propos de donner à ce prince le commandement de son armée, pour ne le point laisser au connétable de Montmorency ou au duc de Guise, dont la jalousie éclata au sujet du com-

bat de Renti. Ils s'étoient trouvés d'avis co-traire dans le conseil qui le précéda ; et réci-proquement ils s'accusoient du peu de succè de cette bataille, qui auroit dû être décisiv Comme le monarque ne vouloit pas favorise l'un au préjudice de l'autre, il les ramena tou deux avec lui, et restreignit si fort les pou-voirs de Vendôme, qu'il fut obligé de s'e tenir à une honteuse défensive.

L'alternative des succès et des revers e Italie y rendoit aussi l'issue de la guerre incer-taine. Cosme de Médicis, chef de la branch cadette de sa maison, qui ne comptoit plu que la reine de France dans la branche aîné chef aussi de la république de Florence, mai non pas encore souverain, attaché à l'empe-reur dont il espéroit la qualité de grand-duc joignoit ses troupes aux troupes impériale qui menaçoient l'indépendance de Sienne Henri avoit envoyé Paul de Thermes, qu'i opposa à Garcias de Tolède, fils du vice-r de Naples. La diversion du corsaire Drag força Tolède de se retirer à Naples. Cosme se retira. Ce fut alors que de Thermes, qui ne vit plus rien à faire, passa en Corse. Mais Cosme, se ravisant bientôt, entreprit de pour-suivre seul l'expédition, et mit à la tête de ses troupes Medichino ou Medequin, marquis de Marignan, Milanois, qui se prétendoit pa-rent de Médicis. Le roi donna le commande-

ment des siennes à Pierre Strozzi, parent de la reine, d'une famille ennemie des Médicis, et dont le père s'étoit tué dans la prison de Florence, après trois jours de torture éprouvée par l'ordre de son rival. Ces deux adversaires se firent la guerre à outrance. En vain le marquis tenta de surprendre Sienne que les François occupoient, mais où ils étoient bloqués par les châteaux au pouvoir des impériaux qui environnoient la ville; il fut repoussé, mais il tarda peu à prendre sa revanche. Strozzi manquant de vivres chercha son rival pour lui enlever, par une bataille décisive, l'avantage qu'il avoit à cet égard sur lui. Les deux généraux se rencontrèrent près de Marciano; le marquis eut le talent de se refuser à un engagement. Strozzi, de plus en plus pressé par le besoin, fut obligé de décamper : il le fit en plein jour, par bravade, et dans l'espérance d'attirer l'ennemi dans un terrain où il pourroit le prendre à son avantage. Marignan en effet le poursuivit; mais, contre l'espérance du général siennois, il mit le désordre dans son armée. Strozzi, déjà dangereusement blessé, trahi ou mal secondé, et fuyant porté sur un brancard, rallia néanmoins ses troupes; et, quoiqu'il eût perdu la moitié de son armée, il ne laissa pas d'empêcher le marquis de tirer tout le profit qu'il devoit attendre de sa victoire. En mémoire de

ce succès, obtenu le 2 août, jour de Saint Etienne, pape et martyr, Cosme institua un ordre du nom de Saint-Etienne.

Sienne cependant, vivement incommodée par la garnison des forts qui l'environnoient, se vit encore pressée par l'armée victorieuse. Montluc, envoyé pour seconder Strozzi, s'y étoit enfermé ; mais il fut alors attaqué d'une maladie qui l'empêchoit de donner des ordres et de veiller à la sûreté de la place. Strozzi, à peine guéri, s'y jette à la tête de six cents hommes dont il perd la moitié, courant lui-même le plus grand risque. Montluc se rétablit. Strozzi sort, se remet à battre la campagne afin d'intercepter les vivres aux assiégeans, comme ceux-ci les interceptoient aux assiégés.

[1555] Les Siennois, après huit mois de siége, se lassèrent les premiers; et, réduits par la famine aux dernières extrémités, ils offrirent de se rendre par capitulation. Montluc, n'étant qu'auxiliaire, les laissa agir et ne se mêla pas de la négociation. Cependant il y avoit dans Sienne beaucoup de bannis de Florence, que les Siennois avoient reçus et considérés parce qu'ils leur étoient utiles. Montluc découvre qu'en traitant ils s'embarrassoient peu du sort de ces malheureux, et qu'ils les alloient abandonner à la fureur des Florentins leurs compatriotes. Le général

françois déclare qu'il ne souffrira pas de composition que les bannis n'y soient compris, et fait stipuler qu'ils auront la liberté de se retirer sains et saufs où ils voudront; quant à lui, il rejeta des conditions honorables que Marignan lui offrit, et sortit avec armes et bagages. Le marquis, ou étonné, ou ne voulant pas risquer une action contre ces désespérés, entr'ouvre ses bataillons, laisse passer tranquillement les François, complimente et embrasse leur chef; et, sur le refus que fait celui-ci de recevoir des vivres de l'ennemi, Marignan envoie, sur le chemin qu'ils devoient parcourir, des chariots chargés de rafraîchissemens. Cette fermeté fut approuvée et fort louée à la cour de France, et valut à Montluc, à la recommandation du connétable, des gratifications, une pension, et le collier de l'ordre de Saint-Michel, qui ne s'accordoit alors qu'aux plus grands seigneurs. Il éprouva néanmoins la mortification de se voir enlever l'original de la capitulation qui avoit été faite à Sienne, et dans laquelle il s'opiniâtra à ne point laisser insérer le nom du roi, afin de n'en point compromettre la gloire. La duchesse de Valentinois conseilla, dit-on, au roi de le garder dans les archives de la couronne comme un monument important à l'honneur de la nation, et qui, pour ce motif, devoit être confié à un dépôt plus assuré

que les archives d'un pauvre gentilhomme. Quant à Strozzi, qui déplaisoit au connétable, ayant été forcé de laisser prendre la forteresse de Porto-Hercole, faute d'argent et des troupes qu'on lui avoit promises, il fut rappelé; et, malgré ses blessures et les dangers qu'il avoit courus, il demeura long-temps en disgrâce, sans que le roi voulût entendre sa justification.

On eut encore alors quelque espérance de la paix : Jules III avoit déjà obtenu des puissances belligérantes qu'il seroit ouvert des conférences sous sa médiation et sous celle de l'Angleterre, au bourg de Marcq, près de Calais. Pierre Caraffe, Paul IV, placé sur le saint siége, après le successeur de Jules III, Marcel Servino, Marcel II, qui mourut le vingt-deuxième jour de son élection, s'y intéressa aussi fortement. Secondé par le cardinal Poole, qui avoit généreusement sacrifié l'espérance d'être élu pape, en se rendant à Rome, au désir de procurer la paix, en restant aux conférences, il essaya, mais encore en vain, de jeter des fondemens de conciliation. Les négociations n'interrompirent pas les hostilités. L'indécision du combat de Renti avoit permis aux deux partis de laisser des troupes nombreuses sur la frontière de Picardie. La proximité des villes, réciproquement ennemies, présentoit aux gouverneurs la faci-

lité de faire les uns sur les autres des entreprises, tantôt de ruse, tantôt de guerre ouverte. Le commandant de Hesdin pour l'empereur gagna dans Abbeville un officier qui devoit lui livrer le château. Celui de Thionville tenta de surprendre Metz par intelligence; ni l'un ni l'autre ne réussit; mais le maréchal d'Albon de Saint-André eut un plein succès au Cateau-Cambresis, qu'il prit par escalade. Joint avec le duc de Nevers, ils alloient livrer bataille au prince d'Orange, Guillaume de Nassau, depuis si fameux, et commandant alors pour l'empereur; déjà les avant-postes en étoient aux mains, et tout promettoit le succès aux François, lorsque les généraux reçurent une lettre du roi, qui leur défendoit expressément de combattre. Henri II craignoit l'événement d'une action qui pouvoit ruiner son armée; il lui auroit été difficile de la remplacer, pressé comme il l'étoit en Italie, où on avoit grand besoin de secours.

Charles-Quint s'y voyoit trente mille hommes d'excellentes troupes sous le commandement du duc d'Albe, Ferdinand Alvarez de Tolède, le plus grand capitaine d'Espagne depuis Gonsalve. Ce général exerça en Piémont toutes les cruautés que lui suggéroit son caractère sombre et féroce. Brissac, beaucoup moins fort, se retira devant lui; mais il lui vint des secours dont il ne put cependant

profiter, parce qu'il tomba malade à Turin. Claude, duc d'Aumale, qu'il commit pour le remplacer, prit en Piémont les deux plus fortes places de l'empereur, et le duc d'Albe se borna à en fortifier une, dont il se fit un rempart contre d'Aumale. Les deux généraux se trouvèrent en présence, mais ils n'osèrent risquer une action qui auroit pu être funeste au parti maltraité. Pendant la maladie du maréchal, l'armée, pour n'avoir pas exécuté ses ordres, avoit essuyé un échec. Furieux de sa désobéissance, Brissac lui adresse une lettre de reproche, et lui mande qu'il a écrit à la cour pour être remplacé par de Thermes. Une désolation générale se répand aussitôt parmi les troupes, et bientôt un commencement de sédition menace de désorganiser l'armée. La cour, informée de ce mouvement, contremande les ordres qu'elle avoit déjà donnés, et enjoignit au maréchal de reprendre le commandement.

Ce vœu de toute une armée fait d'autant plus d'honneur à Brissac, que, sévère sur la discipline, ce ne pouvoit être que par un vrai mérite qu'il eût acquis l'estime et l'attachement du soldat. Il donna immédiatement une nouvelle preuve de sa fermeté pour la discipline : il avoit entrepris de déloger de la montagne de Vignal, qui dominoit le Montferrat, douze cents guerriers, dits les braves de Na-

ples, troupe superbe, couverte d'armes dorées, levée aux frais du jeune marquis de Pescaire, fils de l'ancien gouverneur du Milanez. Pour parvenir à cette fin, et pour que l'ennemi ne pût recevoir du secours pendant l'attaque, le maréchal faisoit travailler à des tranchées qui devoient fermer le passage à ceux qui seroient tentés de lui en amener. Ses troupes étoient divisées en trois corps, qui ne devoient s'ébranler qu'au moment où il donneroit le signal. Pendant qu'on l'attendoit en silence, il entend des cris partant d'une de ses divisions. Il regarde, et voit un soldat d'une taille avantageuse, qui, sorti des rangs, court à l'ennemi, fait feu de son arquebuse à bout portant, la jette, tire son épée, et se précipite dans le retranchement. Ses compagnons, après l'avoir inutilement rappelé, le suivent, arrachent les palissades, se font une ouverture, et le fort est emporté. Le lendemain, Brissac assemble son armée comme pour un triomphe. Douze soldats viennent déposer à ses pieds les enseignes qu'ils avoient prises sur l'ennemi. Il leur passe à chacun une chaîne d'or au cou ; et, louant en particulier chacun des braves qui s'étoient distingués, il marque son regret de ne pas voir entre eux celui qui s'est fait remarquer par une valeur plus qu'humaine en se précipitant seul au milieu des ennemis, et demande si la mort prive ce

brave de la récompense due à sa belle action. Un officier se lève, et dit qu'il n'est ni blessé ni mort; que la honte seule de s'être laissé emporter par son courage, sans attendre l'ordre, l'empêche de se présenter.

« Amenez-le-moi », dit Brissac. Il paroît. Le général l'apostrophe d'un ton sévère : « Soldat, quel est ton nom, ton pays? — Je suis, répond-il, fils naturel du seigneur de Boissi, et je porte son nom. — Je ne te méconnoîtrai pas, dit Brissac; tu es mon parent du côté de ma mère : mais, fusses-tu mon fils, je ne t'épargnerai pas après la faute que tu viens de commettre. Malheureux! quel exemple as-tu donné au reste de l'armée! Prévôt, qu'on le charge de fers, et qu'on le garde soigneusement; votre tête me répondra de la sienne. » Les soldats consternés se retirent en silence. En vain ceux qui approchoient le général hasardoient quelques paroles en faveur du coupable; il les écoute sans répondre, et laisse le coupable quinze jours en prison, incertain de son sort. Après ce terme, il assemble le conseil de guerre : ceux qui le composoient le condamnent à la mort, mais le recommandent à la miséricorde du général. Brissac le fait entrer, lui annonce sa sentence, et lui en fait voir la justice par l'exposition des suites funestes que pouvoit avoir son imprudence; mais, ajoute-t-il, ceux qui t'ont

condamné, parce que le devoir les y force, ont pitié de ta jeunesse, et sont devenus tes intercesseurs. Je t'accorde la vie; mais elle n'est plus à toi, et je ne t'en laisse la jouissance qu'en me réservant le droit de te la redemander toutes les fois que le service du roi l'exigera. » En achevant ces paroles, il lui attache au cou une chaîne d'or du double plus pesante que celles qu'il avoit données aux autres, et le met au nombre de ses gardes.

Ces gardes formoient une compagnie de cinquante gentilshommes bannis ou expatriés pour meurtres, attroupemens ou violences publiques, dont quelques-uns même avoient été exécutés en effigie. Quand on demandoit au maréchal pourquoi il se chargeoit de l'entretien de ces garnemens, il répondoit : « Je nourris ces méchans pour le salut des bons. Dans le métier que nous faisons, il y a des commissions hasardeuses dont j'aurois de la peine à charger un honnête homme; c'est à eux que je les réserve : ils y courent comme aux noces; ils périssent, c'est avec gloire; j'ai sauvé l'honneur de la famille et conservé à la patrie des citoyens utiles que j'aurois été forcé de sacrifier. S'ils en échappent, ils ont déjà expié en partie leurs premiers torts envers l'état; et, en continuant à les tenir sous une discipline sévère, je parviens quelquefois à en faire d'honnêtes gens et d'excellens offi-

ciers. » L'expédition de Vignal termina la campagne d'Italie.

Les embarras de la guerre de terre ne faisoient pas négliger celle de mer. Sur la Méditerranée, le baron de La Garde surprit, à la côte de Gênes, un transport de cinq mille Espagnols, destinés pour le royaume de Naples ; il coula plusieurs galères à fond, et fit un grand nombre de prisonniers. Sur l'Océan, le capitaine d'Espineville, croisant dans la Manche avec dix-neuf vaisseaux, soutint, à la vue de Douvres, un rude combat contre vingt-deux hourques flamandes ; cinq d'entre elles, chargées d'épiceries et d'autres marchandises précieuses, furent prises à l'abordage et amenées à Dieppe : mais d'Espineville périt dans le combat.

Les vaisseaux vainqueurs étoient la plupart montés par des Normands, les plus hardis navigateurs de ce siècle. Ils formèrent, près de Rio-Janéiro, au Brésil, une colonie sous le commandement de Villegagnon, chevalier de Malte, et sous la protection de l'amiral de Coligni. Tous deux, imbus des opinions nouvelles, avoient incorporé dans les équipages beaucoup d'hommes de leur secte. Ce mélange causa des troubles dans l'établissement, et l'empêcha de prospérer long-temps ; Villegagnon lui-même changea d'opinion religieuse, s'attacha aux Guises ; et le fort de

Coligni, qu'il avoit bâti, tomba au pouvoir des Portugais.

Ce malheureux schisme entre les François se répandoit avec une rapidité qui alarma le roi, et lui persuada qu'un si grand mal exigeoit des remèdes plus violens que ceux qui avoient été employés jusqu'alors. A l'aide de quelques explications atténuantes, données aux articles les plus sévères de l'édit de Châteaubriant, et de la connivence des juges, mus de compassion pour des hommes dont l'erreur paroissoit excusable, les calvinistes échappoient souvent au glaive de la loi. Cet inconvénient, qu'on vouloit écarter, avoit fait tout récemment agréer et enregistrer au parlement les pouvoirs de Matthieu Orri, nommé par le pape inquisiteur de la foi. Inquisiteur, selon la signification du mot, est un homme qui s'informe, cherche, tâche de découvrir les coupables ; mais, à ces fonctions, les provisions de la cour de Rome ajoutoient le droit de citer devant lui les hérétiques, de les interroger, et de prononcer un jugement. Cette nouvelle juridiction ne plut pas aux évêques. Ils représentèrent que, pour le but qu'on se proposoit de comprimer les sectaires par la terreur, leurs officialités suffisoient ; et qu'il suffisoit, en interprétation de l'édit de Châteaubriant, de laisser aux juges d'église le droit de prononcer sans appel, avec la seule

obligation de renvoyer la procédure aux juges royaux, qui seroient astreints de mettre à exécution la première sentence. Cet expédient fut jugé convenable par le conseil du roi, et présenté au parlement sous la forme d'édit.

Cette compagnie, qui n'étoit peut-être pas à se repentir de l'enregistrement des pouvoirs de l'inquisiteur, décréta des remontrances; elles furent prononcées par l'avocat-général Séguier, en présence du conseil. Il fit voir combien l'extension de l'édit, sous l'apparence d'interprétation, étoit dangereuse et contraire à la liberté des peuples, qu'elle priveroit du droit d'appel. Revenant ensuite sur l'inquisition, qui paroissoit être le vœu des zélés, il dit : « Nous abhorrons l'établissement d'un tribunal de sang, où la délation tient lieu de preuves, où l'on ôte à l'accusé tous les moyens naturels de défense, et où on ne respecte aucune forme judiciaire. » Il assura que ces défauts avoient été reconnus dans presque tous les procès soumis à la révision des chambres. Après avoir remontré que le meilleur moyen d'arrêter les progrès de l'hérésie étoit l'instruction et l'exemple des pasteurs, il exhorta le roi d'enjoindre aux évêques, sous les peines les plus sévères, de résider au milieu de leurs troupeaux; et, s'adressant encore plus directement au monarque : « Commencez, sire, lui dit-il, par procurer à la na-

tion un édit qui ne couvrira pas votre royaume de bûchers, qui ne sera arrosé ni des larmes ni du sang de vos fidèles sujets. Eloignés, sire, de votre présence, courbés sous le poids des travaux champêtres, ou absorbés dans l'exercice des arts et métiers, ils ignorent ce qui se prépare contre eux. Ils ne soupçonnent pas que dans ce moment on songe à les séparer de vous et à les priver de leur sauvegarde naturelle. C'est pour eux, c'est en leur nom que la cour vous adresse ses très-humbles remontrances et ses ardentes supplications. Quant à vous, messieurs, dit-il, en se tournant vers les ministres et conseillers d'état, vous qui m'écoutez si tranquillement, et qui croyez apparemment que la chose ne vous regarde pas, il est bon que vous perdiez cette idée. Tant que vous jouissez de la faveur, vous mettez sagement le temps à profit; les biens et les grâces pleuvent sur votre tête, tout le monde vous honore, et il ne prend envie à personne de s'attaquer à vous; mais plus vous êtes élevés, plus vous avoisinez la foudre, et il faut être étranger dans l'histoire pour ignorer à quoi tient souvent une disgrâce. Quand ce malheur vous arrivoit, vous vous retiriez du moins avec une fortune qui vous consoloit en partie de votre chute, et que vous transmettiez à vos héritiers. A dater de l'enregistrement de l'édit, votre condition cessera

d'être la même ; vous aurez comme auparavant pour successeurs des hommes maigres et affamés qui, ne sachant combien de temps ils resteront en place, brûleront de se faire tout d'un coup riches, et y trouveront une merveilleuse facilité. Bien sûrs d'obtenir du roi votre confiscation, il ne s'agira plus que de s'assurer d'un inquisiteur et de deux témoins, et, fussiez-vous des saints, vous serez brûlés comme hérétiques. » Ils ne prévoient pas en effet à quoi ils s'exposent, quelque élevés qu'ils soient, ceux qui laissent changer les lois et altérer les formes. « Le connétable, qui n'avoit pas encore oublié sa disgrâce sous le règne précédent, en entendant cette espèce de pronostic, dit l'historien, fronça le sourcil, et changea de couleur; les autres ministres reculèrent d'épouvante : le roi lui-même, interdit et confus, dit qu'il examineroit de nouveau l'affaire dans son conseil, et elle resta suspendue. »

Le parlement s'occupoit aussi d'un procès entre les jésuites et l'université. Seul corps enseignant les belles-lettres dans Paris, celle-ci voyoit avec inquiétude des rivaux qui ouvroient des écoles émules des siennes. Elle les attaqua, et fit principalement valoir contre eux leur dévouement presque exclusif au pape. Leur établissement fut jugé dangereux. L'arrêt leur défendit d'enseigner publique-

ment. Les jésuites succombèrent, mais se relevèrent bientôt avec plus d'éclat, comme ils ont toujours fait jusqu'à leur dernière chute.

L'université comptoit sept ou huit mille écoliers, non des enfans, comme on les a vus depuis, mais des jeunes gens envoyés des provinces, et accumulés dans les petits colléges. L'habitude de se rencontrer dans les classes formoit entre eux une union qui les rendoit redoutables. On ne sait à quelle occasion il s'éleva une querelle entre eux et les apprentis, fils de marchands et ouvriers, vivant chez leurs pères ou leurs maîtres, divisés en corporations, qui avoient chacune leurs bannières, sous lesquelles marchoient leurs élèves respectifs. Les écoliers élevèrent aussi des enseignes. Ces troupes se choquèrent. Il y eut des combats, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que le parlement ramena le calme dans la capitale.

Cette compagnie étoit composée alors de cent soixante magistrats, divisés en deux semestres qui servoient par tour. Ce partage étoit très-commode à la cour pour l'enregistrement des impôts, parce que, si elle prévoyoit des obstacles dans un semestre, où la sévérité dominoit, elle attendoit la session de l'autre, reconnu pour plus indulgent. Cette contrariété d'opinions mettoit habituellement entre les deux parties une espèce d'envie et

de haine, dont la cour profitoit. Tout passoit au parlement après de légères remontrances, néanmoins avec cette clause, conservée par un reste de pudeur, au bas de l'édit d'enregistrement, *de l'exprès commandement du roi*.

L'abus des semestres étoit si frappant, que le roi lui-même ne put résister à la prière que le parlement lui fit de les supprimer. Il le promit, et chargea la compagnie de faire un plan de constitution qui rendît au parlement son premier lustre ; mais ce ne fut qu'après qu'il eut profité des vices de l'ancienne. On exigea des grandes villes jusqu'à dix-huit cent mille livres pour prix du sel de leurs greniers, qu'on les força d'acheter, laissant aux officiers municipaux le droit d'en fixer la valeur en le faisant prendre à leurs concitoyens. Cela ne passoit dans l'édit que pour adoucissement de l'impôt, que le monarque vouloit bien ne pas exiger comptant, par égard pour le peuple. Plusieurs provinces eurent permission de se rédimer de la gabelle, moyennant des sommes qui entrèrent dans les coffres du roi. C'étoit un avantage présent, mais en même temps une brèche faite aux revenus royaux, qu'il faudroit bientôt réparer. Les villes auxquelles l'exhaussement des droits sur le sel et les boissons ne suffisoit pas pour payer leur quote-part des dix-huit cent mille livres, ou qui ne

voulurent point de cet adoucissement, par lequel elles auroient créé sur elles-mêmes un impôt perpétuel, furent autorisées à emprunter des particuliers cette quote-part, et à créer ainsi sur elles-mêmes des rentes; et, comme le roi avoit intérêt à la bonne administration de cette gestion, il lui plut d'établir dans chacune de ces villes un commissaire général surintendant de l'administration des deniers communs.

L'énumération des offices nouveaux dont quelques-uns à la vérité avoient leur utilité, mais dont la plus manifeste pour le présent étoit de remplir les coffres du roi, cette énumération étonne. Dans chaque présidial, un receveur et payeur des gages; dans le ressort de tous les parlemens du royaume, un tribunal dit *de la table de marbre*, pour l'inspection et police des eaux et forêts. Il n'y en avoit eu jusque-là qu'un seul dans tout le royaume. Ces nouveaux tribunaux étoient composés de treize offices mis à prix. Une augmentation de cinq membres, dans chaque bailliage des sénéchaussées; des arpenteurs jurés, gardes, gruyers, concierges, capitaines de châteaux royaux en nombre illimité, et tous payant patentes. Sous prétexte d'extension donnée à des juridictions existantes, on haussa la finance des anciens pourvus, et il leur fut enjoint, sous peine de

confiscation, de lever sous deux mois de nouvelles provisions. Le roi fit aussi des emprunts en son nom, et il fut défendu aux particuliers de créer des rentes sur eux pour emprunt, jusqu'à ce que celui du roi fût rempli. On gémit de ces déprédations tyranniques et de ces formes vexatoires, quand on sait à quoi l'argent qui en revenoit étoit employé dans une cour dépensière et dissolue. Il est arrivé à Henri II de donner la seigneurie de Gannat en Bourbonnois à un nommé Lambert, joueur de violon, en considération de son mariage avec une simple demoiselle, qui ne méritoit pas mieux que lui une pareille faveur. Le parlement fit des remontrances, dans lesquelles il dit au roi en personne qu'il n'étoit qu'usufruitier des domaines de la couronne, et que s'il ne pouvoit se dispenser d'accorder des grâces à ceux qui les avoient méritées par des services réels rendus à l'état, il devoit les borner à la durée de son règne.

Henri II écoutoit, ne se fâchoit pas des remontrances, et continuoit à faire ce qui lui plaisoit. Comme il n'aimoit pas à se réformer, il se soucioit fort peu que les autres se corrigeassent. Aussi sa cour étoit pleine de désordres. Il y en a eu peu d'aussi dissolues. Le public fut instruit du libertinage qui y régnoit, par un procès éclatant entre une de-

moiselle de Rohan et Jacques de Savoie, neveu de la duchesse d'Angoulême, duc de Nemours, son séducteur, qu'elle vouloit forcer à l'épouser, en vertu des promesses qu'ils s'étoient faites mutuellement, et du mariage par simples paroles de présent qui en avoit été la suite. Le parlement cassa une convention aussi abusive, et déclara illégitime l'enfant qui en étoit provenu. Comme presque tous les courtisans parurent en témoignage dans cette affaire, il se révéla des turpitudes dont rougirent les personnes qui respectoient encore les mœurs. L'ancienne galanterie avoit disparu, et avoit été remplacée par la licence des camps, d'autant plus corruptrice, que la guerre, qui autrefois se faisoit avec quelques ménagemens, étoit devenue en ces derniers temps, pour la jeune noblesse, une école de libertinage sans égards, et de brigandage sans pitié.

Un événement inattendu fit espérer aux peuples qu'ils alloient être délivrés de ce fléau. Charles-Quint, qui avoit déjà donné le Milanez à Philippe son fils, et qui y avoit joint les royaumes de Naples et de Sicile, lorsqu'il épousa Marie, reine d'Angleterre, lui remit encore la couronne d'Espagne, la domination du Nouveau-Monde, la Flandre, et en général tous ses états, excepté l'Empire, qu'il garda encore quelques mois, dans

l'espérance que Ferdinand son frère, qui étoit roi des Romains, et auquel, en cette qualité, la couronne impériale devoit appartenir si Charles abdiquoït, voudroit bien la céder aussi à son neveu Philippe. Mais Ferdinand tint bon contre les sollicitations de son frère; et celui-ci, ne pouvant le gagner, lui abandonna l'Empire, ne réservant de toutes ses possessions qu'une pension alimentaire de cent mille écus.

Il avoit déjà prêté l'oreille à quelques propositions d'accommodement. Les négociations furent renouées sitôt que Philippe monta sur le trône. L'intention des conciliateurs qui s'abouchèrent à Vaucelles, près de Cambrai, étoit de faire une paix définitive; mais ils y trouvèrent tant de difficultés, qu'ils se contentèrent d'une trève de cinq ans. Elle fut conclue au commencement de l'année suivante. Le traité portoit que chacun garderoit ce qu'il possédoit au moment de la publication; que le duc de Savoie, les Siennois et le pape seroient compris dans la trève; et que les prisonniers seroient mis à rançon, et rendus de part et d'autre. Coligni, qui en avoit été le négociateur pour la France, fut chargé de la faire signer à Philippe et à Charles-Quint.

Les peuples reçurent avec transport la nouvelle de cette trève. On espéroit que, pen-

dant l'espace de cinq ans, des négociateurs habiles et bien intentionnés pourroient amener une paix durable ; mais de nouvelles tempêtes troublèrent la sérénité qui commençoit à se montrer. L'orage vint d'Italie.

Le cardinal Caraffe, qui prit le nom de Paul IV, étoit d'une de ces familles napolitaines fidèlement attachées à la maison d'Anjou. D'abord évêque de Théatéa ou Chiéti, il avoit renoncé aux dignités ecclésiastiques pour se confiner dans la retraite avec les clercs séculiers qu'il avoit fondés sous le nom de Théatins. Prévenu de l'opinion de son mérite, Paul III l'en fit sortir; et, séduit peut-être par une sévérité de caractère, qui étoit plutôt opiniâtreté que fermeté véritable, il l'agrégea au sacré collége, où il se montra toujours opposé à l'empereur. Il étoit octogénaire lorsqu'il fut élu pape par l'influence de la France. En montant sur le saint siége, il trouva la ville et le territoire de Rome devenus, par la mollesse de ses prédécesseurs, le théâtre de toutes sortes de désordres; plusieurs cardinaux menoient publiquement une conduite scandaleuse ; la simonie régnoit, les abus étoient devenus des lois; les barons romains possédoient aux portes de la capitale des places fortes, et dans l'enceinte des murailles de vastes palais qu'ils remplissoient de satellites, à l'aide des-

quels ils s'abandonnoient à tous les crimes, et où ils bravoient leur seigneur suzerain, trop foible pour réprimer leur licence.

Paul, de mœurs irréprochables, profondément persuadé des droits et de l'autorité de l'église sur ses vassaux, prit la résolution de réformer le clergé, en commençant par les cardinaux, d'établir une police sévère dans la ville, de s'y rendre le maître, et de réprimer l'audace des barons romains. Il avoit quatre neveux, par lesquels il se proposoit de se faire aider dans cette entreprise. Il confia à l'aîné, Jean Caraffe, comte de Montorio, tous les détails de l'administration civile; et au second, Charles Caraffe, qui avoit passé sa jeunesse dans le tumulte des armes, son chapeau de cardinal, la légation de Bologne et l'administration de la guerre, et gratifia les autres de postes importans et lucratifs.

Mais si c'étoit assez pour leur avidité, c'étoit trop peu pour leur ambition. Les Caraffes observoient avec un œil d'envie que les autres papes prédécesseurs de leur oncle, non contens d'enrichir leurs neveux, leur avoient donné des souverainetés que leurs familles possédoient encore; ils n'osoient en espérer autant du vieillard, dont ils connoissoient la scrupuleuse délicatesse à ne se pas permettre l'aliénation des biens de l'église. Il

ne leur restoit donc d'espérance que sur les fiefs des familles autrefois favorisées, fiefs dont la confiscation pouvoit avoir lieu à leur profit si on réussissoit à forcer par quelque ruse les possesseurs à se rendre coupables de félonie, en refusant d'obéir au souverain pontife.

Pour arriver à ce but, ils se servirent de la connoissance qu'ils avoient du caractère ferme et opiniâtre de leur oncle. Voyant que dans la réforme des abus il se comportoit sans aucun ménagement, ils l'engagèrent, par une approbation exagérée et des exhortations pressantes, à ne point se relâcher et à agir avec encore plus de dureté, persuadés que de là s'engendreroient des mécontens; que les barons, qui se sentiroient en état de se défendre, refuseroient d'obéir; qu'il faudroit alors en venir aux armes, et que les conquêtes faites sur des biens qui s'étoient déjà soustraits à la domination de l'église, sous la seule redevance de l'hommage, leur seroient adjugées par leur oncle sans répugnance.

Sur ce plan les hostilités commencèrent: les vassaux maltraités réclamèrent l'assistance de l'empereur, dont ils étoient la plupart alliés. Le pape pouvoit réclamer celle du roi de France: il en étoit tenté; mais il faisoit réflexion que ce seroit donc lui, le

père commun des fidèles, qui pour ses droits personnels mettroit aux mains les plus puissans monarques de la chrétienté, et allumeroit une guerre capable d'embraser toute l'Europe. Il n'avoit pas cru devoir être mené si loin, et paroissoit se repentir et disposé à subir plutôt la honte d'un accommodement désavantageux, que d'en venir à des extrémités si fâcheuses.

Pour triompher de ce scrupule, le cardinal Caraffe fit mouvoir de nouveaux ressorts; et, dit l'historien Garnier, qui raconte ce fait, s'il ne fut pas lui-même l'artisan de l'intrigue, il sut en profiter. Par son ordre on arrêta à Rome un Calabrois nommé Spina, et à Bologne un abbé Nanni, tous deux en correspondance avec un secrétaire du duc d'Albe : le premier, chargé d'assassiner le cardinal; le second, d'empoisonner le pape. Ils furent interrogés, condamnés juridiquement, et punis du dernier supplice. Les papiers des coupables furent présentés déchiffrés au pape. Le crédule Paul, ne doutant pas qu'un crime juridiquement avéré ne soit un crime réel, se persuade sans aucun doute que l'empereur, qu'on lui montre comme son ennemi personnel, le fauteur des hérétiques, l'improbateur de ses réformes, le soutien et le protecteur des rebelles, est l'auteur ou du moins l'instigateur du

complot ; il le déclare tel dans un discours animé, en plein consistoire, gémit de la nécessité où Charles-Quint le réduit de recourir aux armes pour venger cet attentat et mettre sa vie en sûreté. L'ambassadeur de France, qui étoit présent, lui offre le secours de son maître : il l'accepte, et dès ce moment on pose les bases d'un traité par lequel le pontife s'engage à donner au monarque l'investiture du royaume de Naples, et à l'aider tant de ses troupes que du crédit de sa maison, assez puissante dans ce royaume pour y faire reconnoître la faction angevine. Le cardinal de Lorraine fut envoyé à Rome pour y mettre la dernière main. Cependant Charles fut instruit de l'existence du traité de Rome presque aussitôt qu'il fut conclu ; et ce fut pour en prévenir les suites qu'il fit faire d'abord des ouvertures de paix ou de trève, et que, courbé sous le poids des infirmités, il prit ensuite la résolution d'abdiquer et de laisser entre des mains plus fermes le soin de négocier la paix ou de continuer la guerre. Trois mois seulement après s'être démis du souverain pouvoir il eut la consolation de voir atteindre, par la trève de Vaucelles, le but qu'il s'étoit proposé.

[1556] Rien n'étoit plus contradictoire dans la conduite de Henri que cette trève de Vaucelles, après le traité de Rome. Mais le

connétable avoit profité de l'absence du cardinal de Lorraine pour faire prévaloir dans le conseil les vrais intérêts de la France : il représenta que c'étoit le comble de l'imprudence de prolonger la guerre lorsque la France rencontroit dans la trève proposée les douceurs de la paix et la jouissance de ses conquêtes, et opposa aux chimériques espérances dont on se berçoit la chance que Philippe, époux de Marie, reine d'Angleterre, ne tirât, par la complaisance de sa femme, même malgré le vœu de la nation, des troupes angloises qui, jointes subitement aux Flamands, seroient en état de faire en France une irruption dangereuse.

Le pape ne fut pas médiocrement étonné à la nouvelle de la trève. Cependant il ne se déconcerta pas ; et, profitant des stipulations mêmes du traité, il fit passer des légats dans les deux cours, pour y presser des conférences qui devoient amener une paix définitive. Mais, soit duplicité effective, soit appréhension légitime des desseins de l'Espagne contre les Caraffes, le cardinal neveu, envoyé en France, avoit des instructions secrètes tout-à-fait opposées à la paix. Le connétable renouvela alors, pour le maintieu de la trève, tous les motifs qu'il avoit fait valoir pour l'accepter, et mit de plus en avant le serment du roi, qui rendoit son engagement obligatoire

lors même que la France y eût rencontré moins d'avantages ; mais il trouva contre lui une cabale nombreuse. Toute la jeunesse de la cour, trop puissante sous le foible Henri II, demandoit la guerre à grands cris. Deux femmes, que leur état auroit dû tenir dans des opinions contraires, s'accordoient à presser le roi de s'y déterminer : Catherine de Médicis, l'épouse, dans l'espérance de faire retourner en Italie, avec un beau commandement, Strozzi son parent, qui en avoit été injustement rappelé ; la duchesse de Valentinois, la favorite, au contraire, pour faire décorer de ce commandement le duc de Guise, dont le frère, Claude, duc d'Aumale, avoit épousé une de ses filles. Enfin le duc de Guise et son frère le cardinal de Lorraine avoient les motifs les plus pressans de désirer une expédition en Italie. Si elle étoit confiée au duc, ainsi qu'il l'espéroit, il comptoit, se croyant plus héritier de la maison d'Anjou, comme arrière-petit-fils d'Yolande, fille du bon roi René, que le roi de France, qui n'avoit d'autre droit que la cession faite à Louis XI par Charles II, comte du Maine, neveu du même René, il comptoit, dis-je, qu'il surviendroit dans le cours de cette expédition des circonstances heureuses dont il pourroit s'aider pour entrer en possession de ce riche héritage ; et le cardinal ne se promettoit pas

moins que la tiare, si son frère se trouvoit à la tête d'une armée françoise près de Rome, lorsque le pape, qui étoit d'une extrême vieillesse, viendroit à mourir.

Quelque favorables au reste que fussent ces dispositions à la cause du pontife, le légat eût peut-être échoué dans sa négociation, sans un incident imprévu qui triompha de l'obstination du connétable. Le pape se vit attaqué par les Espagnols : or, si la trève lioit le roi pour lui interdire l'agression, le traité avec le pape ne lui faisoit pas une moindre obligation de protéger un vieillard dont les dangers provenoient de son attachement à la France, surtout s'il n'étoit pas l'agresseur. L'étoit-il ? ne l'étoit-il pas ? C'est ce qu'on ne sauroit décider que par une connoissance qui nous manque, celle des intrigues secrètes des deux cours. Quoi qu'il en soit, voici les faits.

Paul IV avoit surpris les lettres du ministre d'Espagne à sa cour, qui rendoit compte au duc d'Albe des levées de troupes de certains barons romains, et de leurs dispositions à la révolte, pour peu qu'ils fussent soutenus par lui. Sur cette connoissance, non-seulement il dépouille les uns et excommunie les autres, mais il fait même arrêter l'un des envoyés d'Espagne. En vain le duc le redemande ; en vain il offre des voies d'accommodement, le

pape est sourd à toutes ses propositions. Le duc fait alors entrer ses troupes sur les terres de l'église, et prend possession de différentes villes, dont il s'empare au nom du saint siége et du pape futur. Montmorency n'osa plus dès lors insister dans son opinion; et le roi, à force d'être flatté du titre de protecteur du saint siége et de conquérant du royaume de Naples, accorda son consentement à un envoi de secours : il s'en fit des réjouissances à la cour, comme si c'étoit une victoire indubitable à laquelle on alloit courir. Le pape avoit déjà un pressant besoin de l'appui de la France: les succès des Espagnols avoient été si rapides, que Paul, malgré sa fierté, avoit sollicité une trève de dix jours, puis de quarante. La décision du conseil de France lui rendit bientôt toute sa hauteur, et il en donna un éclatant témoignage en faisant déclarer Philippe rebelle envers son suzerain, et, comme tel, déchu de son royaume de Naples.

[1557] Philippe, de son côté, usoit de tous es mauvais procédés qui pouvoient rappeler la guerre avec la France. L'échange des prisonniers, qui avoit été le motif de la trève, éprouvoit chaque jour des retardemens par de mauvaises chicanes sans cesse renaissantes: de plus, les gouverneurs de ses frontières des Pays-Bas s'étoient permis des tentatives de surprise sur celles des François, et n'avoient

été que désavoués. Avec les dispositions des esprits en France, c'étoit plus qu'il n'en falloit pour regarder la guerre comme effectivement rallumée. Brusquement donc, et sans déclaration préalable, selon les formes usitées jusqu'alors, une armée françoise, commandée par l'amiral de Coligni, fait irruption dans l'Artois, prend la ville de Lens, la pille, et ravage la frontière. Le duc de Guise, à la tête d'une autre armée beaucoup plus forte, passe les monts, et s'avance jusqu'au Milanez. Il auroit pu s'en emparer, dans la surprise où se trouva le gouverneur espagnol, qui n'avoit ni vivres ni argent; mais, gêné par ses instructions et par les persécutions des Caraffes pour se diriger immédiatement sur Naples, Guise passa outre après avoir pris quelques petites villes, et alla joindre le duc de Ferrare, qui devoit être généralissime des armées pontificale et françoise réunies. Cet expédient avoit été imaginé afin de gagner les souverains italiens, qui auroient eu peut-être quelque répugnance à se voir commander par un François, et qui n'en auroient pas sans doute à servir sous l'un d'entre eux. D'ailleurs, le duc de Ferrare étoit beau-père du duc de Guise; et, comme il fut stipulé, par l'accord fait avec lui, que les appointemens considérables qui lui étoient alloués comme général, il les toucheroit absent de

l'armée comme présent, le gendre espéroit bien qu'amateur de son repos et peu belliqueux, son beau-père se soucieroit peu d'essuyer les fatigues de la guerre et d'en courir les hasards. En effet, Hercule d'Est reçut en grande cérémonie, de la main de Guise, le bâton de commandement à la tête des deux armées, puis regagna promptement son château, emmenant même ses troupes, nécessaires, disoit-il, pour sa sûreté.

Guise marcha donc vers le royaume de Naples. Le duc d'Albe, vice-roi, n'ayant pas de troupes suffisantes pour se présenter devant une si puissante armée, fut d'abord embarrassé, et délibéroit de se retirer sous la protection de quelque place forte, lorsque Guise quitta son camp et se transporta à Rome, pour conférer avec le pape sur la conduite de la guerre, et pour faire donner à l'armée et à la France des sûretés qui pussent rendre l'expédition indépendante des révolutions que de nouveaux intérêts pourroient amener. Il y resta un mois, très-caressé, donnant et recevant des fêtes brillantes. On a dit, sans trop de preuves, qu'il avoit pour but subsidiaire de se faire des partisans, tant dans la ville que dans le sacré collége, afin d'obtenir la tiare pour le cardinal de Lorraine son frère, quand Paul IV viendroit à céder la place; mais tout ce que gagna le courtisan françois, ce

fut d'exciter la jalousie des Caraffes, piqués de ce que, malgré leurs efforts, son luxe surpassoit leur magnificence. A peine y avoit-il quelque chose de prêt du contingent qu'ils devoient fournir, en sorte que ce ne fut qu'avec une défaveur notable que Guise put entrer en campagne; mais sa présence étoit assez pour eux, qui ne tendoient qu'à obtenir des conditions avantageuses de Philippe. Tel avoit été le véritable but de leur politique, et ils l'avoient obtenu; aussi étoient-ils en pleine négociation avec le duc d'Albe. Le duc de Guise, aussi mal secondé, ne fit aucun progrès: Dragut, qui devoit attaquer les côtes de Naples avec une flotte formidable, ne sortit même pas du Bosphore. Le baron de La Garde parut à la vérité avec vingt-cinq galères, et prit une petite ville. Ce fut tout l'exploit de l'armée de mer; celle de terre se ruinoit en marches et en contre-marches pour attirer le duc d'Albe à une bataille; mais celui-ci avoit compris que c'étoit vaincre que de rester sur la défensive contre un ennemi qui tente une invasion. Il ne put être forcé à intervertir le plan qu'il s'étoit formé, et tous les honneurs de la campagne lui restèrent.

On n'étoit pas encore au milieu de l'été, lorsque Guise demanda des secours en France, et menaça de retourner si on ne lui en envoyoit pas: mais on étoit bien éloigné de

pouvoir lui en faire passer. Philippe II, attaqué à l'improviste, mais poursuivi mollement, avoit eu le temps de rassembler aux Pays-Bas, sous le commandement d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie, et l'un des héros de sa race, une armée beaucoup plus considérable que celle de Henri, dont les principales troupes étoient en Italie. Cependant les premiers efforts des Espagnols échouèrent devant Rocroi, qu'ils assiégèrent inutilement: cette entreprise, dans laquelle les forces de l'ennemi se développèrent, firent connoître le tort qu'on avoit eu de ne pas mieux concerter ses mesures. A la négligence, comme il arrive, succéda la précipitation; on courut au-devant de l'ennemi avec des forces inégales, et on fut souvent battu.

Dans le besoin d'argent, on eut recours à la ressource ordinaire de créations d'offices. On érigea sous ce titre, et en nombre illimité, les commissions d'huissiers-priseurs, et jusqu'à celles de mesureurs de charbon. Deux magistrats furent ajoutés aux présidiaux; la compétence de ces siéges fut augmentée, et, pour leur donner plus d'importance, on leur accorda une chancellerie et un sceau. Les impôts furent aussi augmentés: la rigueur que la nécessité pressante forçoit de mettre dans la perception les rendoit encore plus onéreux. On entendoit de tous côtés des murmures et

des plaintes; la crainte et les alarmes commençoient à percer dans la nation; mais la cour n'en paroissoit pas inquiète et se livroit aux plaisirs. Dans ce temps fut célébré le mariage de Diane d'Angoulême, fille naturelle du roi et veuve d'Horace Farnèse, duc de Castro, avec François de Montmorency, fils aîné du connétable. On remarqua dans ces noces une magnificence qui contrastoit singulièrement avec la misère des peuples. Cette alliance avoit été l'occasion de l'édit de Henri contre les mariages clandestins, édit auquel on donna un effet rétroactif pour rompre un engagement imprudent du fils du connétable avec une demoiselle de Piennes.

On songea enfin à hâter la levée des troupes ordonnée en Suisse et en Allemagne, et le roi s'approcha du théâtre de la guerre à la tête de son armée commandée par le connétable. Séjournant à Reims, il y reçut un héraut de Marie, reine d'Angleterre, qui lui déclaroit la guerre. Cette princesse avoit cédé aux empressemens impérieux de son époux, qui menaçoit de la quitter si elle ne se joignoit à lui contre la France. Elle obtint des Anglois de prendre part à la querelle de Philippe. C'est, dit-on, la seule guerre contre la France où les Anglois entrèrent avec répugnance. Ils joignirent dix mille hommes à l'armée espagnole, déjà forte de cinquante mille, et à laquelle

la France n'en avoit guère que vingt-quatre mille à opposer. En revanche, Henri engagea les Écossois à une diversion contre l'Angleterre, et, afin de rendre commun l'intérêt des deux couronnes, il se prépara à accomplir le mariage arrêté entre le dauphin François II et Marie Stuart.

Après avoir manqué Rocroi, mais attiré toutes les forces françoises du côté de la Champagne, le duc de Savoie, par un mouvement aussi rapide qu'imprévu, alla investir Saint-Quentin, dont la garnison avoit été affoiblie. La place, qui n'étoit fortifiée que par ses marais, n'avoit que trois cents hommes de garnison, point de munitions et très-peu de vivres. L'amiral de Coligni, neveu du connétable, et alors neveu chéri, s'y jeta avec cinq cents hommes, qui ne pouvoient tenir long-temps. Montmorency s'en approcha, et, le dix août, jour de Saint-Laurent, il y fit entrer quelque secours. Protégé par des marais qui le separoient de la ville et des quartiers ennemis, et qu'on ne pouvoit tourner qu'avec beaucoup de temps, ou traverser que sur une chaussée étroite, il espéroit avoir le loisir de se retirer. Il se trompa : la chaussée, plus large qu'il ne l'avoit cru, donna à la cavalerie la facilité de se former dans la plaine. En vain le prince de Condé l'en fit avertir; il trouva mauvais qu'un jeune homme voulût lui apprendre son métier, et perdit un temps pré-

cieux à achever l'introduction de son convoi au travers des marais. Il donna enfin l'ordre du départ; mais il avoit à peine fait une lieue, que la cavalerie espagnole, commandée par Lamoral, comte d'Egmont, Philippe de Montmorency, comte de Horne, et le prince de Brunswick, l'attaquèrent en queue et sur les deux flancs, l'empêchèrent de continuer sa route, et donnèrent à leur infanterie et à leur artillerie le temps d'arriver. Il fallut combattre; mais l'imprudence du connétable, sentie et appréciée par toute l'armée, avoit ôté toute confiance. Dans le trouble général, Montmorency, s'adressant à d'Oignon, vieil officier expérimenté: « Bon homme, lui dit-il, que faut-il faire? — Monseigneur, répondit d'Oignon, je vous l'aurois dit il y a deux heures, maintenant je n'en sais rien. » Il y eut à peine de la résistance, en un moment l'armée françoise fut mise en désordre, enfoncée et dispersée. Voyant qu'il n'y avoit plus de ressource, et honteux de survivre à sa faute et à sa défaite, le connétable s'étoit jeté au milieu des ennemis: il fut blessé, fait prisonnier, et une multitude de seigneurs avec lui. On n'avoit pas songé à la retraite, et personne n'y pourvut; les vainqueurs poursuivirent les fuyards jusqu'à La Fère, et jonchèrent la terre de morts et de blessés. On fait montrer la perte des François entre huit et dix mille hommes:

us les bagages, toutes les tentes, les vivres les canons furent perdus. L'ennemi ne perit que quatre-vingts hommes.

Cette terrible défaite ouvroit aux ennemis chemin de la capitale ; aussi dit-on que, lorsque Charles-Quint en apprit la nouvelle dans sa solitude, son premier mot au messager fut : *Mon fils est-il à Paris?* Il n'est pas constant cependant que c'eût été le parti plus sage, à cause des garnisons que l'armée espagnole eût laissées derrière elle, et qui, gênant les convois, auroient pu mettre les subsistances au hasard. Quoi qu'il en soit, la prospérité fit sur les ennemis le même effet que la terreur sur les François. Ceux-ci avoient fui en désespérés, ceux-là, comme s'ils étoient stupéfaits de leur victoire, n'en profitèrent pas. Au lieu d'avancer sur Paris, qui étoit dans la plus grande consternation, Philippe II, qui n'arriva à son armée qu'après la bataille, retourna contre Saint-Quentin. La ville fut prise d'assaut. Coligni, qui résista jusqu'à la fin, fut fait prisonnier. La plupart des seigneurs et des capitaines se sauvèrent à temps par les marais. Les ennemis s'amusèrent ensuite à prendre les petites villes du Catelet, de Ham, de Noyon. Pendant ce temps, le duc de Nevers rassembla les débris de l'armée, côtoya les ennemis et les inquiéta. Les Suisses engagés pour la France hâtèrent leur marche. Les

troupes d'Italie furent rappelées. Guise arriva le premier, et fut déclaré généralissime, ou lieutenant-général du royaume. Les Allemands et les Flamands de Philippe, chargés de butin, désertèrent par bandes; et les Anglois voulurent retourner dans leur île pour s'opposer aux Écossois; il ne resta à Philippe que des Italiens et des Espagnols, trop éloignés de leur pays pour songer à aller y cacher le produit de leurs pillages; de sorte qu'après une si grande victoire, qui devoit être décisive, il se vit contraint de regagner la Flandre, enrichi de trois ou quatre villes, seul prix de tout le sang qui avoit été répandu. La France perdit en Italie les dangereux alliés qui lui avoient mis les armes à la main. Le pape, plus sincèrement attaché à la France que ses neveux, avoit hâté lui-même le départ de Guise, et s'étoit résigné à demander la paix; mais il la voulut honorable, et son inflexibilité ordinaire la lui obtint. Les barons rebelles continuèrent à être sacrifiés, les Caraffes furent ménagés, et Paul leur oncle envoya aux deux rois une exhortation pathétique de faire la paix. Le duc de Ferrare enfin, qui s'attendoit à être sacrifié par l'Espagne, et que devoit attaquer Octave Farnèse, qui avoit déserté le parti de la France, fut sauvé par la médiation de Cosme de Médicis, dont la politique appréhendoit la perpondérance de l'Espagne en Italie.

[1558] Guise, qui croyoit être venu au secours d'un royaume défaillant, se trouvant au contraire à la tête d'une armée florissante, signala le commencement de son généralat par une action d'éclat, propre à relever le courage des François. Depuis deux cent dix ans que la ville de Calais étoit entre les mains des Anglois nos rois avoient plusieurs fois inutilement tenté de la recouvrer. Cette ville passoit pour imprenable. La mer d'un côté, un marais de l'autre, traversé par une chaussée étroite coupée par des forts; sembloient en défendre toute approche; aussi le duc ne fut-il pas peu étonné quand le roi lui fit la proposition de l'attaquer. Mais Senarpont, gouverneur de Boulogne, qui en possédoit le plan, pour l'avoir levé lui-même par parties en différentes visites qu'il avoit faites à Calais, en avoit reconnu les défectuosités, et avoit bien remarqué surtout qu'à l'approche de l'hiver les Anglois par économie en diminuoient la garnison. Sur ces renseignemens Guise tenta l'aventure. Après avoir masqué son projet, il investit tout à coup la place. La garnison du premier fort de la chaussée étoit en dehors; elle fut repoussée et si vivement poursuivie, qu'elle traversa son fort sans pouvoir le fermer, et se réfugia dans le second. Celui-ci au point du jour fut battu ainsi qu'un autre à l'entrée du port, près duquel on étoit parvenu par un

petit chemin reconnu par Senarpont, entre la mer et les dunes. A la nuit le fort de la chaussée étoit si endommagé que le gouverneur profita de l'obscurité pour en retirer ses troupes. Celui du port ne tint guère plus long-temps; en sorte qu'en trois ou quatre jours, Guise se trouva au pied de la ville et de la citadelle. Les murs de celle-ci étoient vieux et sans terre-plain, mais ils étoient beignés par la mer. A la marée basse l'artillerie établie sur la plage foudroie une des tours, et, avant le retour de la mer, huit à neuf cents hommes parviennent à s'y loger, pour protéger l'entrée de l'armée au moment du reflux. Dans l'intervalle, ils furent chargés avec furie par la garnison; mais s'étant maintenus dans leur poste, l'abaissement des eaux amena la reddition de la place, après six jours d'attaque. Le siége ne pouvoit pas durer plus long-temps sans qu'on fût obligé d'y renoncer. Les habitans qui ne voulurent pas rester eurent permission de se retirer où ils voudroient, ainsi que les soldats de la garnison, excepté le gouverneur et cinquante officiers, au choix du duc de Guise. Même condition fut imposée au commandant de la garnison de Guines, et moyennant l'évacuation du château de Ham, que les Anglois exécutèrent d'eux-mêmes, la France rentra en vingt-deux jours en possession du comté d'Oye. Ce petit pays, regardé par le gouvernement

d'Angleterre comme la ressource de la garnison de Calais, étoit parfaitement cultivé et plein de bestiaux. L'armée s'y reposa pendant trois mois dans l'abondance.

« L'artillerie, les munitions, les meubles, les laines, les étoffes précieuses, et toutes les richesses de cette ville opulente, qui étoit le seul entrepôt de tout le commerce de l'Angleterre et des Pays-Bas, demeurèrent à la disposition du duc de Guise. Il mit à part ce qu'il y avoit de plus précieux, pour récompenser les principaux officiers, auxquels il distribua des gratifications de deux, de six, de vingt et de trente mille livres, abandonna le reste au pillage, et ne se réserva rien pour lui. C'est par de pareilles libéralités, qui surpassoient souvent celles des plus grands monarques, qu'il gagnoit le cœur de la noblesse, et se rendoit l'idole du soldat. »

Pendant cette expédition, le roi avoit convoqué les états-généraux à Paris, pour le but ordinaire; savoir, de l'argent. On remarque que c'est improprement qu'ils ont été appelés *états-généraux*, parce qu'ils ne furent pas convoqués selon la forme usitée; car, par la raison que l'urgence des circonstances forçoit d'en dispenser, ils ne furent pas précédés d'assemblées provinciales, destinées à élire les députés, et à préparer la matière des cahiers et doléances; on n'appela pour le clergé

que des évêques et archevêques ; pour la noblesse, des sénéchaux et des baillis, qui en étoient les chefs; et pour le tiers-état, des maires et des échevins : le roi y fit aussi entrer les présidens de tous les parlemens ; et comme, y compris les gens du roi de celui de Paris, ils étoient en nombre à peu près égal aux représentans du tiers, le monarque jugea à propos d'en faire un quatrième ordre, sous le nom d'*état de la justice*, qui eut rang immédiatement après la noblesse.

Henri II parla avec sensibilité des malheurs du peuple, montra le plus grand désir de réformer les abus, en donna l'espérance; mais remontra qu'il ne pouvoit y travailler qu'à la paix; dit que, pour l'obtenir, il falloit de grands efforts; que pour faire ces efforts il falloit de l'argent; qu'il avoit vendu ses domaines; qu'il en coûteroit à son *cœur* de mettre de nouveaux impôts; qu'il leur laissoit à imaginer les moyens de garnir le trésor public sans trop fouler le peuple, et il insinua qu'il avoit besoin de trois millions d'écus d'or au moins.

Le clergé offrit, par l'organe du cardinal de Lorraine, un million, non compris les décimes; l'orateur de la noblesse, ses biens et sa vie ; celui de la justice, après de grands remercîmens de la faveur faite à la magistrature, offrit aussi corps et biens; et celui du

tiers-état accepta de bonne grâce la charge des deux millions restans. Le cardinal, après cette effusion générale de générosité, reprit la parole : il fit observer qu'il étoit important que cet argent fut levé au plus tôt, et dit que le clergé, sentant cette nécessité, avoit fait une liste de mille personnes les plus aisées de son corps, qui donneroient sur-le-champ chacun mille écus, dont la masse des contribuables leur tiendroit compte à des termes fixés. Le prélat exhorta les membres du tiers à suivre la même marche ; ils s'y accordèrent dans le premier moment; mais, quand ils se mirent à l'ouvrage, ils reconnurent qu'un pareil choix ne pourroit se faire que par des recherches dans la fortune des particuliers, des délations suivies de haines, dont ils auroient tout l'odieux, et qu'il valoit bien mieux que l'emprunt fût mis proportionnellement sur les hôtels-de-ville, dont les officiers, connoissant les facultés de chacun, étoient en état d'en faire une juste répartition. Car c'est un *emprunt*, disoit le cardinal, un *emprunt*, et pas autre chose ; le roi espère bien le rembourser, et en attendant il paiera la rente au denier douze, au lieu que le million du clergé est un pur don. Comme il importoit peu de quelle manière viendroit l'argent, pourvu qu'il arrivât, cette forme de mettre l'emprunt sur les hôtels-de-ville fut agréée,

et devint même plus avantageuse au roi qu'on n'avoit espéré, parce que, sous prétexte de priviléges de charges, le roi vendit fort cher des exemptions, que les plus riches achetèrent ; de sorte que le prétendu emprunt frappa à la fois les plus malaisés comme les plus riches.

Jamais argent n'a été offert avec plus d'empressement que celui de ces états-généraux. On étoit dans l'ivresse de la joie pour la prise de Calais. Les membres chargèrent le cardinal de Lorraine de dire au roi que, si la somme qu'ils votoient actuellement ne suffisoit pas à ses besoins, il pouvoit les rassembler hardiment, et qu'ils en fourniroient de nouvelles. Il y eut de grandes réjouissances à Paris ; le roi voulut y assister avec toute sa cour ; il envoya demander à souper à l'hôtel-de-ville pour le jeudi gras. Vingt-cinq bourgeoises des plus apparentes, femmes et filles des principaux magistrats, furent choisies pour tenir compagnie à la famille royale : les fils des principaux marchands, en uniforme de soie, se distribuèrent le service de la table. Le plancher de la salle, par grand luxe, étoit couvert de nattes ; le plafond, orné de branches de lierre entrelacées de guirlandes ; les murailles, de riches tapisseries surchargées des écussons du roi, de la reine, du duc de Guise, du cardinal de Lor-

raine, et, ce qui est à remarquer, de la duchesse de Valentinois.

Le défaut d'ordre et de police ôta tout l'agrément de la fête, et y introduisit la confusion. La foule ne laissoit pas de place aux personnes invitées. Les plats étoient pillés avant que d'arriver sur la table, et plusieurs s'en levèrent sans boire ni manger. Le poëte Jodelle avoit proposé de donner une représentation de sa tragédie d'Orphée : c'étoit une espèce d'opéra. Les acteurs, pressés, pouvoient à peine se remuer sur le théâtre; le principal étoit enrhumé, et, malgré sa toux, vouloit toujours continuer : on le fit taire. Les danses commencèrent, et tout le monde étoit retiré à onze heures. Brantôme appelle ce genre de spectacle tragi-comédie. Il réunissoit aux paroles la musique, la danse et les décorations : « chose, dit-il, qu'on n'avoit pas encore vue en France, car auparavant on ne parloit que des farceurs, des cornards de Rouen, des joueurs de la Bazoche, et autres sortes de badins et joueurs de badinages, farces, momeries, facéties; mais il n'y avoit pas long-temps que ces belles facéties et gentilles comédies avoient été inventées, jouées et représentées en Italie. »

La conquête de Calais par le duc de Guise ajouta un grand lustre à la gloire qu'il s'étoit acquise par la défense de Metz. En arrivant

à la cour, outre les honneurs et les éloges dont il fut comblé, il eut la satisfaction de voir Marie Stuart, reine d'Ecosse, sa nièce, épouser François, dauphin de France. Il fit, pendant la cérémonie, les fonctions de grand-maître de la maison du roi, à la place du connétable de Montmorency, qui étoit prisonnier chez les ennemis. Guise étoit très-bel homme, poli, insinuant, persuasif. Henri II, auquel on avoit inspiré des soupcons et des craintes sur son ambition, commençoit à s'accoutumer à lui. On en avertit Montmorency; il obtint, sur sa parole, la liberté de venir à la cour : il fut reçu du roi avec quelque froideur; mais bientôt il reprit auprès du monarque son ancienne faveur.

Cette diversité d'intérêts qui s'établissoit à la cour ne put échapper à l'attention des calvinistes. Ils y aperçurent un moyen d'étendre leur religion, et de se procurer la liberté du culte, par la protection des grands seigneurs devenus leurs prosélytes. On comptoit entre les principaux l'amiral de Coligni et Dandelot son frère, neveux du connétable. Le cardinal de Lorraine les dénonça au roi. Dandelot se trouvoit à la cour. Il avoit été élevé avec le roi, et en étoit fort aimé; le monarque le fit appeler, et l'interrogea lui même sur sa croyance : non-seulement il avoua sa nouvelle opinion; mais insultant aux dog-

hes, aux rites, et aux ministres catholiques, la défendit avec si peu de ménagement, que roi irrité le fit mettre en prison, et le priva le la charge de colonel-général de l'infanterie françoise, qui fut donnée à Montluc. Dandelot cependant, sur les instances du cardinal de Châtillon et de l'amiral de Coligni ses frères, et sur celles même du cardinal de Lorraine, ayant consenti à laisser dire une messe en sa présence, fut relâché; mais, calviniste persuadé, il se reprocha toute sa vie cette complaisance.

L'attaque du cardinal, frère du duc de Guise, contre les neveux de Montmorency, fut regardée comme une rivalité plutôt de crédit que d'opinions. Les zélés des deux religions se rangèrent chacun sous leur chef, et prirent l'un contre l'autre un ton de faction et de parti : les catholiques, fiers de marcher sous les étendards du défenseur de Metz, du conquérant de Calais, du restaurateur de la France, héros si brave, si éloquent, si généreux; les calvinistes glorieux de voir à leur tête des hommes reconnus pour hardis capitaines, de mœurs austères, sacrifiant biens et dignités, et risquant même leur vie pour le soutien de leur religion. Ce genre de dévouement, qui ne prouve pas toujours la bonté d'une cause, lui assure d'ordinaire l'approbation et la faveur des indifférens, et

les rend ardens pour sa défense. Cette manière de penser s'étoit glissée jusque dans le parlement : les réformés, loin d'y être condamnés selon la rigueur des lois existantes, y trouvoient indulgence et protection. Les cardinaux de Lorraine et de Tournon firent consentir le roi d'opposer l'inquisition à cette connivence, mais sous l'inspection des évêques et non pas comme juridiction dépendante du pape : le parlement, auquel l'édit fut envoyé, résista quelque temps; cependant dans un lit de justice il consentit à l'enregistrement, à condition qu'il n'y auroit que les membres du clergé régulier et séculier qui seroient soumis à ce tribunal, et il crut remporter une grande victoire que d'en garantir les laïques.

Dans ce même lit de justice furent abolis les semestres du parlement. Cette réforme donna de l'embarras. Comme, en réunissant les deux grand'chambres, une seule devenoit trop nombreuse, on partagea ses fonctions en trois divisions, chacune de vingt-six conseillers, sans les présidens : chambre du conseil, chambre du plaidoyer, chambre de la tournelle ; même opération pour les enquêtes. Mais il arriva que les attributions de quelques-unes de ces dernières chambres étoient des affaires si rares et si peu importantes que souvent elles se trouvoient sans occupation.

On n'en paya pas moins les gages, et il fut permis de recevoir les épices qui avoient été supprimées par plusieurs édits.

Guise, après son triomphe, retourna à l'armée. Il en donna une division de sept à huit mille hommes au vieux La Barthe de Thermes, qui venoit d'être fait maréchal, et le chargea d'aller piller la Flandre et d'attirer l'attention de l'ennemi de ce côté, pendant que lui-même assiégeoit Thionville, la plus forte place des Pays-Bas. Thermes remplit sa mission douloureusement pour les Flamands de la frontière. Comme il revenoit chargé de butin, il fut rencontré par le comte d'Egmont, général espagnol, beaucoup plus fort que lui. Cependant, retranché sur le bord de la mer, près de Gravelines, le général françois se défendit vaillamment; la victoire même penchoit de son côté, lorsque des vaisseaux anglois qui croisoient dans ces parages, attirés par le bruit du canon des combattans, dirigent leur artillerie sur les François qu'ils foudroient. Cette attaque imprévue les déconcerte : la cavalerie fuit à toute bride; l'infanterie rend les armes, et est faite prisonnière avec les généraux. Ce fut le dernier exploit des Espagnols dont put se réjouir Charles-Quint, qui mourut à peu de temps de là dans sa retraite du couvent des hiéronymites de Saint-Just.

Cependant Guise, après la prise de Thionville, s'avança jusqu'à Amiens pour couvrir la Picardie. L'armée de l'ennemi, devenue très-nombreuse, étoit commandée par le duc de Savoie, dont Henri II occupoit les états depuis le commencement de la guerre. Une plaine de cinq ou six lieues seulement séparoit les deux camps : elle pouvoit servir de champ à une grande bataille; mais la considération du danger que les deux partis couroient les retint deux mois dans l'inaction. Philippe craignoit qu'une seule défaite ne lui coûtât les Pays-Bas, un des beaux fleurons de sa couronne; Henri, qu'une victoire n'ouvrît à l'ennemi la Picardie et la Champagne, ce qui reculeroit de beaucoup la paix que l'un et l'autre désiroient moins par inclination que par le besoin né de la détresse des peuples.

Le cardinal de Lorraine avoit déjà fait des démarches à ce sujet. On le soupçonne de s'y être porté, dans la crainte qu'elle ne se traitât et ne se conclût sans son intervention et celle de son frère; ce qui auroit donné un grand relief à la faction Montmorency leur rivale. Le connétable, relâché sur sa parole, étoit retourné à jour précis dans sa prison, plus sûr que jamais de la faveur du roi, qui lia avec lui un commerce secret dont l'intimité présente des circonstances singulières. L'historien Garnier les décrit ainsi : « Le roi ne

rougissoit pas de s'abaisser jusqu'à lui servir d'espion, l'informoit journellement de ce qui se faisoit et se disoit à la cour à son préjudice; des vexations auxquelles étoient exposés ceux qui lui restoient sincèrement attachés; des trahisons de plusieurs autres qu'il croyoit ses amis, et qui s'étoient vendus à la faveur; des mesures sourdes que prenoient le cardinal et le duc de Guise pour le supplanter et le détruire dans son esprit si la chose eût été possible. La duchesse de Valentinois, indignée que les Guises commençassent à la dédaigner pour s'attacher à la reine, appuyoit de tout son crédit la faction du connétable, rendue chancelante par son absence, et contribua beaucoup à lui conserver le plus haut rang dans la faveur. Le monarque tantôt servoit à cette dame de secrétaire, tantôt lui cédoit, puis reprenoit la plume, comme on peut s'en assurer par quelques lettres de cette correspondance secrète, conservées à la bibliothèque du roi, qui sont de deux écritures, et qui finissent ordinairement par cette formule : *Vos anciens et meilleurs amis, Diane et Henri.* Le roi le prioit, le conjuroit, lui ordonnoit de se racheter à quelque prix que ce fût, et de ne compter pour rien les sacrifices qu'il faudroit faire. »

Le connétable étoit traité avec beaucoup de considération par les généraux et minis-

tres du roi d'Espagne qui le visitoient souvent. Ces égards firent craindre au cardinal qu'il ne se prît, à son insu, des mesures pour la paix entre eux et le prisonnier : c'est pourquoi il s'étoit hâté, après la prise de Calais, d'ouvrir lui-même une négociation sans ordre et sans pouvoirs. La duchesse de Lorraine, dépouillée du gouvernement des états de son fils et de sa tutelle pendant qu'il étoit élevé à la cour de France, désiroit passionnément embrasser ce fils chéri. Le prélat s'engagea à lui procurer ce plaisir si elle pouvoit s'avancer sur la frontière où il le meneroit lui-même. Elle vint accompagnée, comme le cardinal de Lorraine l'avoit désiré, du cardinal de Granvelle, principal ministre de Philippe II. On écouta les propositions du prélat françois avec une extrême froideur. On lui en fit d'autres, les plus exorbitantes; il en résultoit que le roi d'Espagne vouloit qu'on lui rendît tout, et ne rien rendre lui-même. On n'avoit donc rien conclu; mais le cardinal de Lorraine, en réfléchissant sur la dureté des conditions de Granvelle et de ses adjoints et sur leur fermeté, se persuada que, quelque envie qu'eût le roi de retirer le connétable des mains des Espagnols, il ne consentiroit jamais à le racheter à un si haut prix; que, par conséquent la guerre durant, son frère continueroit à en être l'arbitre et le héros, et établiroit ainsi la

puissance de sa famille sur des fondemens que la faction rivale ne pourroit ébranler. Ainsi, quoiqu'il n'eût pas réussi à un accommodement, il s'étoit retiré content.

Mais la douairière de Lorraine, qui avoit conçu quelque espérance de cette conférence sur la frontière, ne s'en vit pas déchue sans ressentir de la peine; elle écrivit au cardinal et le pria d'obtenir que des commissaires françois pussent se réunir avec des Espagnols dans l'abbaye de Cercamp, près d'Amiens, pour y conférer sur la paix. A l'invitation de la princesse, se joignit auprès de Philippe II le duc de Savoie, qui voyoit à regret, depuis le commencement de la guerre, ses états entre les mains de Henri II, à cause de l'intérêt qu'il avoit toujours montré à la maison d'Autriche. Les deux rois consentirent à des conférences; celui d'Espagne nomma quatre de ses principaux ministres, et celui de France le même nombre : à leur tête étoient le connétable et le maréchal de Saint-André, fait aussi prisonnier à la bataille de Saint-Quentin. Fils du gouverneur du roi, il avoit été élevé avec lui, et Henri II avoit en lui grande confiance. « Montmorency, prisonnier sur sa parole, profita de ce moment de liberté pour aller trouver le roi à son camp d'Amiens, sous prétexte de se procurer une instruction particulière. Le monarque, impatient de revoir

son ami, alla bien loin à sa rencontre, le serra tendrement dans ses bras; et, ne pouvant consentir de le perdre un moment de vue pendant le peu de temps qu'il lui étoit permis d'en jouir, il partagea avec lui sa chambre et son lit.

On s'accorda dès les premiers jours à faire une trève, à renvoyer de part et d'autre les mercenaires qui composoient la plus grande partie des armées en les payant; ce qui ne fut pas aisé du côté de la France. Il fallut négocier avec eux, promettre de les payer à la frontière et de leur donner des otages. Le duc de Nevers, toujours généreux, s'offrit à leur en servir. Ce préliminaire donna des espérances qui ne se réalisèrent pas promptement. Les commissaires espagnols reçurent la nouvelle de quelques avantages remportés en Piémont, où Brissac, presque abandonné par la France, se défendoit toujours, mais éprouvoit des pertes. L'annonce de ces succès rendit les ministres de Philippe aussi exigeans et aussi fermes que le cardinal de Lorraine les avoit trouvés dans l'entrevue sur la frontière. Pendant les débats, arriva une autre nouvelle aussi importante, savoir, la mort de l'épouse de Philippe II, Marie, reine d'Angleterre, dont les ambassadeurs assistoient aux conférences. En conséquence de cet incident, elles furent déclarées non rompues,

mais suspendues pour être reprises sous trois mois, à Cercamp ou ailleurs, la trève subsistant toujours.

Comme les commissaires françois avoient déjà, lors de cette suspension, commencé à mollir, les Guises publièrent que tout étoit perdu si le roi continuoit à mettre au nombre de ses plénipotentiaires deux prisonniers, qui ne jugeroient aucun sacrifice au-dessus du prix qu'ils mettroient à leur liberté. Le connétable, choqué de voir ainsi calomnier ses intentions, en quittant Cercamp, alla trouver le roi à Beauvais, le supplia d'accepter la démission de sa charge de grand-maître de sa maison, et déclara, en retournant en Flandre, qu'il étoit déterminé à ne se plus mêler d'affaires et à finir ses jours en prison, si le roi d'Espagne ne le mettoit à une rançon telle qu'il pût la payer; mais les plénipotentiaires espagnols, considérant qu'en tenant Montmorency éloigné des affaires ils tomberoient dans les mains des Guises intéressés à continuer la guerre, engagèrent Philippe II à recevoir une rançon; il la fixa à deux cent mille écus. On est fâché de ce que le connétable se prêta à la clause que la somme seroit réduite à moitié si la paix se faisoit par son entremise.

[1559] A la reine Marie succéda sur le trône d'Angleterre sa sœur Élisabeth. L'espèce d'affront que lui fit Henri II de per-

mettre que Marie Stuart, épouse du dauphin, prît avec le titre de reine d'Ecosse celui de reine d'Angleterre, n'empêcha pas cette habile politique de consentir à une paix que l'ordre à établir dans son royaume lui rendoit nécessaire. La grande difficulté étoit l'article de Calais : il répugnoit aux Anglois d'abandonner pour toujours une ville si importante; les François étoient décidés à ne la point céder. On prit un milieu, qui sauvoit aux Anglois la honte de l'abandonner, et qui en assuroit la possession aux François : Henri II s'obligea à restituer Calais, Gumes et le comté d'Oye dans huit ans, et à procurer en attendant une caution de marchands étrangers, qui s'obligeroient à payer cinq cent mille écus d'or si la cession n'étoit pas faite au temps convenu, sans que cette amende dispensât le roi ou ses successeurs d'évacuer ces places. L'Angleterre, de son côté, s'engageoit pendant le même temps à ne rien entreprendre contre la France ou contre l'Ecosse, et cette clause fournit dans la suite aux François le prétexte de conserver Calais.

Les conférences pour la paix générale se reprirent à Cateau-Cambresis : elle y fut signée dans le mois de mars. Elle a été appelée *la paix malheureuse*, et elle mérite ce nom, si on la juge plutôt du côté de la gloire que de l'utilité. Henri II abandonna les villes qui

lui restoient dans le duché de Milan, dans la Toscane, le Ravenat, le Mantouan, le Montferrat, le Piémont, à l'exception de Turin, Quiers, Pignerol, Chivas et Villeneuve, jusqu'à l'éclaircissement de ses droits, toute la Savoie, la Bresse, le Bugey, la protection de Sienne, les droits sur Gênes, l'île de Corse, le royaume de Naples et ses dépendances, le comté d'Ast, la principauté d'Orange, en un mot deux cents places fortifiées ou non : mais on doit observer qu'elles étoient la plupart dans des pays éloignés, et qu'on ne pouvoit s'obstiner à les retenir sans se résoudre à une guerre extrêmement dangereuse, dans l'état de foiblesse où la France se trouvoit, guerre cruelle, acharnée, dont on ne pouvoit prévoir la fin. Henri II, pour les places dont Philippe s'étoit emparé en Picardie, rendoit le Luxembourg et le Charolois : les villes de Metz, Toul et Verdun restoient unies à la France; le territoire de la ville de Térouenne, que Charles-Quint avoit renversée de fond en comble, revint à la France. Par représailles il fut accordé à Henri de démanteler celle d'Yvoi, avant de la remettre à l'empereur. Cette réciprocité à laquelle tint Henri ne fut point tout-à-fait un acte de vaine gloire de sa part; elle étoit politique, et ne fit point de malheureux. On stipula aussi des mariages : Elisabeth, fille aînée du roi, princesse ai-

mable, destinée d'abord à don Carlos, fils de Philippe, fut accordée au roi d'Espagne même; Claude, sa seconde fille, à Charles, duc de Lorraine; et Marguerite, sa sœur, à Emmanuel Philibert, duc de Savoie, le vainqueur de Saint-Quentin. Enfin, le pape, l'empereur, toutes les villes et tous les états de l'Empire, les rois de Pologne, de Suède et de Danemarck, l'Écosse, l'Angleterre, la république de Venise, les Suisses et leurs alliés, les ducs de Savoie, de Lorraine, de Florence, de Ferrare, de Mantoue, d'Urbin, les seigneuries de Gênes et de Lucques, étoient invités nommément à accéder au traité, sans exclure personne de ceux qui voudroient s'y faire comprendre.

Le duc de Guise s'opposa dans le conseil à la ratification du traité avec une vivacité et une hauteur qui déplurent au roi. Il avoit déjà mécontenté le monarque, en exigeant que la survivance de la charge de grand-maître de sa maison, dont le connétable s'étoit démis, ne fût pas accordée au duc de Montmorency son fils. Le roi l'avoit en effet promise au dernier; mais il le nia au duc de Guise en rougissant, et ne la donna ni à l'un ni à l'autre. Dans les remontrances de Guise, qui ne manquoit pas de raisons plausibles, on voit percer le dépit d'un général auquel la paix alloit enlever l'occasion des exploits militaires, le fon-

dement le plus assuré de son crédit et de sa puissance. Son opinion étoit au reste celle de tous les guerriers, qui, de père en fils, depuis Charles VIII, brilloient dans cette carrière. Entre autres on vit arriver en hâte à la cour Brissac, demandant que le Piémont où il guerroyoit ne fût pas compris dans le traité, et s'offrant de le défendre seul contre toutes les forces de l'Espagne. Au fond, l'opinion publique étoit contre le traité, et le connétable de Montmorency, qui en avoit été le principal agent, ne recueillit d'éloges que de le part des personnes véritablement sensibles à la misère des peuples, dont les maux avoient été sans cesse aggravés pendant soixante-seize ans de cette malheureuse guerre d'Italie, qu'on croyoit interminable. Henri II eut une sincère obligation à son *compère* de l'avoir délivré de ce fardeau, et, soit en récompense de ce service, soit par habitude de confiance, sa faveur en redoubla, s'il étoit possible.

Le roi avoit encore à se délivrer d'un poids tous les jours croissant. Les calvinistes, malgré les édits sanglans qui les comprimoient, ne cessoient pas de lever audacieusement la tête. Ils avoient fait essai de leurs forces à l'occasion du mariage du dauphin, qui attira à la cour le roi et la reine de Navarre, le prince et la princesse de Condé, et beaucoup d'autres seigneurs qui n'y venoient pas ordi-

nairement, tous imbus des principes de la nouvelle religion, dont ils s'étoient pénétrés dans l'oisiveté de leurs châteaux. Après les fêtes du mariage, les princes, les princesses et les nobles de leur opinion restèrent à Paris, y fréquentèrent les assemblées secrètes de l'église réformée, caressèrent extraordinairement les ministres, et les exhortèrent à redoubler de zèle et d'activité pour propager leur religion. Sous l'égide de cette protection, ceux-ci indiquèrent deux ou trois assemblées consécutives au Pré-aux-Clercs, promenade fréquentée des Parisiens. Ils y chantoient à gorge déployée les psaumes de Marot, mis en musique.

En entrant dans la ville, cette troupe traversoit les rues, continuant son chant avec affectation, précédée et suivie de gentilshommes armés, qui par leur fière contenance sembloient défier les catholiques et la police.

Le roi ordonna des informations sur ces attroupemens; elles allèrent plus à la décharge qu'à l'inculpation des accusés, représentés comme des gens séduits plutôt que coupables. Les commissaires du parlement chargés de ces recherches dirent que les aveux des personnes interrogées étoient pleins de réticences causées par la crainte d'encourir la vengeance des personnes distinguées qui se trouvoient compromises. Le président Séguier, dans son

rapport plein de cette éloquence qui est devenue héréditaire dans sa famille, attribua, comme à son ordinaire, la cause de la multiplication des réformés à la comparaison que le peuple faisoit entre la régularité de leurs mœurs et les désordres du clergé. Il s'éleva surtout contre la non résidence des évêques, dont quarante étoient à Paris, et fit sortir tous les abus du concordat de cette hydre que le parlement ne cessoit de combattre depuis cent ans. L'orateur parla aussi des nouvelles charges que le roi venoit de créer, de nouveaux emprunts pour la dépense des fêtes, emprunts à la vérité représentés comme volontaires dans les préambules des édits, mais qui s'exigeoient. Ces remontrances ne disposèrent pas favorablement le monarque. Il sut qu'il n'y avoit pas dans la compagnie une conduite uniforme sur l'exécution des lois portées contre les hérétiques, qu'une chambre l'adoucissoit pendant qu'une autre prononçoit avec rigueur, et qu'entre les conseillers enfin et les présidens il y en avoit qui, non contens d'adhérer secrètement à la nouvelle religion, la professoient hautement.

On tenoit encore alors *les mercuriales*, espèce de tribunal domestique composé des présidens des chambres et des hommes de la compagnie les plus estimés, autorisés par le choix de leurs confrères à exercer sur eux une

espèce de censure. Charles VIII les avoit établies pour être tenues tous les mercredis de chaque semaine ; Louis XII les fixa à quinze jours : sous François I, et depuis lui, elles avoient lieu tous les trois mois. Le monarque, averti qu'il devoit s'en tenir une le premier juin, s'y rend accompagné des cardinaux, des princes du sang, du connétable, du duc de Guise, de plusieurs autres seigneurs et d'une forte escorte ; il prend sa place d'un air tranquille, sans marquer aucune intention sinistre; il dit qu'il est instruit qu'il y a dans la compagnie différentes opinions sur la manière de traiter l'affaire de la religion, qu'il est venu pour s'instruire lui-même à fond de la matière, et que chacun ait à parler et dire librement son sentiment.

Les uns opinent à accorder six mois aux errans pour se faire instruire et revenir à résipiscence, faute de quoi ils seront bannis. D'autres disent que mal à propos ils sont appelés hérétiques, puisqu'ils n'ont été ni jugés ni condamnés, et qu'il faut convoquer à ce sujet un concile général. Louis du Faur et Anne du Bourg appuient cet avis avec une chaleur indécente contre l'église catholique, ses rites et ses ministres. Les présidens Séguier et de Harlai prétendent prouver que les arrêts de la cour, qui sauvoient quelquefois les accusés, ne sont point contradictoires aux

édits, qu'ils ne font que les interpréter; le président Christophe de Thou veut qu'on punisse ceux qui censurent les arrêts de la cour, *où ils n'avoient rien à voir;* le président Baillet, au contraire, dit qu'il convient de revoir et de réformer, s'il y a lieu, les arrêts controversés; et Minart, qu'il faut exécuter à la rigueur les lois contre les hérétiques : en appuyant cette opinion, il cita comme un exemple à imiter celui de Philippe-Auguste, qui en un seul jour avoit fait brûler en sa présence six cents hérétiques, et il loua beaucoup les exécutions barbares renouvelées contre eux en différens temps.

Le roi écouta tranquillement tous ces discours. Se retirant ensuite avec ses principaux conseillers dans une chambre, la séance tenant toujours, il se fait apporter par le greffier la liste des membres de la compagnie, examine les avis qui étoient déjà inscrits, rentre dans la salle, et dit qu'il n'est que trop vrai, ce qu'il avoit refusé de croire jusqu'alors, qu'il y a dans son parlement un grand nombre d'hérétiques, qu'il seroit en droit de punir le corps entier pour les avoir gardés dans son sein, mais qu'il ne confondra pas l'innocent avec le coupable. Le connétable monte au trône pour recevoir les ordres du roi, descend et va saisir sur leur siége du Faur et du Bourg, et les remet à Montgommery, capitaine des gardes.

Chavigny, autre capitaine, reçoit ordre d'aller arrêter six conseillers dans leurs maisons. Antoine Fumée, Eustache de La Porte et Paul de Foix furent seuls trouvés ; les autres se sauvèrent. Le lendemain le parlement fit le procès à Jacques Spifame, évêque de Nevers, qui s'étoit marié et retiré à Genève : il fut dégradé, et le procès commença contre les prisonniers.

Pendant qu'on y travailloit, les ministres et députés des églises de l'Ile-de-France, de la Normandie, de l'Orléanois, de l'Aunis et du Poitou, tinrent dans le faubourg Saint-Germain leur premier synode national. Après avoir rédigé en quarante articles les constitutions propres à maintenir l'union et la discipline entre leurs sociétés éparses et indépendantes les unes des autres, ils s'occupèrent du sort des prisonniers et recoururent à l'intercession de l'électeur palatin et du duc de Wirtemberg qui les avoit servis deux ans auparavant, en faveur de quelques-uns des leurs arrêtés à la suite d'une rixe entre eux et les catholiques dans la rue Saint-Jacques ; mais le roi, qui depuis la paix n'étoit plus tenu aux mêmes égards pour les religionnaires d'Allemagne, rejeta leurs prières ; il fut même très-courroucé de ce que ses sujets osoient tenir, sans ses ordres, des assemblées réglementaires dans sa capitale, et recourir à la

protection des princes étrangers, pour le forcer, s'il étoit possible, de faire grâce à ses sujets réfractaires. Il ordonna que le procès fût suivi rigoureusement, et jura, dans sa colère, qu'il les verroit de ses propres yeux expirer dans les flammes.

Pendant ces opérations, qui consternoient les uns et faisoient triompher les autres, Paris, où tout se confond, la tristesse et la joie, la misère et les richesses, étoit dans l'agitation pour le mariage de madame Elisabeth, fille du roi, avec le roi d'Espagne. Il y avoit des bals, des festins, et surtout des joutes, auxquelles se plaisoit singulièrement Henri, qui étoit très-adroit et un des plus beaux hommes de son royaume sous les armes. Il courut deux jours contre tous les tenans, et fut toujours victorieux. Le troisième, qui étoit le 28 juin, le dernier du tournoi, sortant de la lice, où il avoit déjà rompu cinq ou six lances, il aperçoit Montgommery, capitaine de ses gardes, qui y tenoit encore la lance haute; il court contre lui, baissant seulement sa visière, sans se donner le temps de l'attacher; Montgommery brise sa lance dans le plastron du roi. Le choc lève la visière, l'ébranlement ne permet pas au capitaine de retenir son bras; et du tronçon qui lui restoit à la main il frappe le roi si violemment à l'œil droit, qu'un éclat y pénètre jusque derrière la tête. Le

monarque chancelle, tombe ; la blessure étoit mortelle. Il vécut cependant quinze jours, mais dans une léthargie perpétuelle. Peu de jours avant sa mort, le mariage de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie fut célébré sans cérémonie.

Henri II mourut à quarante ans, après douze ans de règne. Il laissa de Catherine de Médicis trois filles et quatre fils, dont trois ont régné ; trois autres enfans, de trois différentes maîtresses ; et aucun de Diane de Poitiers, qui l'a captivé toute sa vie. Mézeray dit de ce monarque : « Qu'il étoit bon maître pour ses domestiques, libéral, facile à pardonner, franc, très-attaché à la religion ; mais il ajoute qu'il étoit foible d'esprit, plus propre à être conduit qu'à gouverner, et qu'il surchargea le royaume d'impôts de toute espèce, et l'endetta de plus de quarante millions, dont ses ministres et ses favoris s'enrichirent prodigieusement. »

Il dit aussi que la cour étoit libertine, à son exemple ; que sous lui les juremens, les blasphèmes et les mots grossiers entrèrent dans le langage ordinaire ; et que les doutes sur la religion dégradèrent autant les mœurs que la croyance. Mézeray compte, entre les causes de la corruption, la poésie, « qui commença, dit-il, à paroître avec plus de grâces et de beauté qu'elle n'avoit fait aupa-

ravant, et à prodiguer ses fleurs à couronner l'impudicité de l'amour déréglé : car les muses, qui doivent être vierges, changèrent leurs chastes attraits en des mignardises affectées; elles ne faisoient presque autre métier que de chatouiller et exciter ces honteuses passions. » Mais ce mauvais emploi de la poésie, l'obscénité des contes, l'immodeste naïveté des tableaux, nous avoient déjà été apportés d'Italie pendant les règnes précédens.

Celui de Henri II est un des plus malheureux de la monarchie. Ce prince n'a été sans guerre que les trois derniers mois de sa vie. Quoiqu'il l'aimât d'abord, il en étoit à la fin harassé, et ce n'est pas non plus sans fatigue qu'on peut en soutenir le récit. Jamais, jusqu'à lui, les impôts n'ont été si multipliés, si onéreux, si variés. Il se fit illusion, s'il crut rendre service à son peuple, en couvrant la France de tribunaux. Il ne fit que multiplier les suppôts affamés de la justice, que le bon roi Louis XII appeloit *porte-sacs*, et qu'il ne voyoit jamais sans frémir. Henri II empruntoit avec honte, recevoit avec avidité, et dépensoit avec une scandaleuse profusion. Par son imprévoyance et son obstination à accumuler l'élite de ses troupes en Italie, deux fois il risqua la ruine de son royaume, qui auroit été envahi sans

la résistance miraculeuse de Metz, et l'aveuglement non moins étonnant de Philippe II après la victoire de Saint-Quentin. Henri avoit un sens droit, qui lui suggéroit ordinairement le meilleur avis dans son conseil; mais il dédaignoit de se donner la peine de le faire prévaloir. De cette indifférence pour le bien ou le mal qui pouvoit arriver, ainsi que de la facilité à se laisser séduire, vint entre autres la guerre sollicitée par les princes Caraffes, qui mit la France à deux doigts de sa perte.

Le regard pénétrant de Guise embarrassoit Henri; quand le duc pressoit, le monarque ne lui répondoit qu'en balbutiant. Montmorency n'étoit pas simplement un ami estimé, mais un Mentor qui le dominoit. Timidité, et asservissement qui contrastent trop avec l'élévation et la fermeté d'âme qu'on désire dans les hommes destinés à commander. S'il crut assoupir les factions, ou du moins leur imposer silence, en distribuant également aux chefs les grâces et les faveurs, il se trompa, et ne fit que fournir aux rivaux des motifs de se provoquer, et des moyens de se combattre, comme son successeur ne l'a que trop éprouvé.

FRANÇOIS II,

AGÉ DE 15 ANS ET DEMI.

[1559] FRANÇOIS II n'avoit pas seize ans quand il monta sur le trône, le 10 juillet 1559. Il étoit déjà uni par le lien du mariage à Marie Stuart, reine d'Écosse. Ces jeunes époux chargés de deux sceptres, et trop foibles pour les porter, les laissèrent tomber entre les mains de ceux qui eurent l'adresse de gagner leur confiance*.

Pendant onze jours qui s'écoulèrent entre la blessure du roi et sa mort, Anne de Montmorency, connétable de France, son ministre et son favori, mit tout en œuvre pour conserver quelque part dans le gouvernement. Il écrivit aux princes du sang, les exhortant à venir prendre leur place dans le conseil du roi : ses instances s'adressoient surtout à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, le plus proche héritier du trône après les frères du roi. Il lui mandoit de se hâter; que le moindre délai alloit donner à des étrangers une supériorité qu'on ne pourroit plus leur ravir. Enfin, il envoyoit courrier sur courrier, excitoit les uns, sollicitoit les autres, et ne négligeoit rien pour former un parti capable de tenir tête à celui des princes lorrains.

*De Thou, liv. XXIII. Davila, liv. 1.

Ceux-ci, connus sous le nom de Guises, prenoient des mesures bien plus efficaces. Oncles de la jeune reine, par elle ils captivoient le roi et imprimoient dans son esprit toutes les manières de penser nécessaires à la réussite de leurs projets *.

Montmorency, disoient-ils, est un vieillard austère, d'un gouvernement dur, d'un caractère impérieux, qui ne sera pas plutôt en autorité, qu'il bannira les plaisirs de la cour, n'y voudra voir régner que ses volontés, et maîtrisera le roi lui-même. Quant aux princes du sang, ils les représentoient au jeune monarque comme des ambitieux, esprits remuans et dangereux, surtout les Bourbons, l'un desquels (le fameux connétable) avoit autrefois fait la guerre à la France : aussi, ajoutoient les Guises, François I et Henri II ont toujours eu grand soin de les tenir loin de la cour, sans autorité, et c'est peut-être pour se venger de cette disgrâce, qu'ils désirent aujourd'hui d'être appelés au gouvernement de l'état. Par ces discours, auxquels les grâces touchantes de la jeune reine prêtoient une nouvelle force, les Lorrains captivoient le jeune monarque, et éloignoient leurs rivaux.

Il n'y avoit plus que Catherine de Médicis,

* Mémoires de Tavan, p. 132.

mère du roi, capable de balancer leur crédit; mais ils trouvèrent moyen de la gagner, en abandonnant à sa colère les personnes qui lui déplaisoient, entre autres Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II. Tant que celle-ci disposa des grâces, les Guises s'attachèrent à elle : un d'entre eux même, Claude, duc d'Aumale, comme on l'a dit, épousa une des filles de la favorite, et toute la famille se ressentit de ses bienfaits ; mais sitôt qu'elle cessa de leur être utile, ces ambitieux la sacrifièrent, et avec elle ceux que proscrivit Catherine : eussent-ils été jusqu'alors leurs meilleurs amis, tous furent exilés de la cour, et ne rachetèrent une partie de leurs biens qu'en sacrifiant l'autre. Au contraire, les personnes favorisées de la reine mère revinrent en triomphe, fêtées et caressées par les Guises. A la complaisance ils joignirent l'artifice ; il n'y eut sorte de mauvais rapports qu'ils ne fissent, de discours malins qu'ils ne rappelassent, d'anciens mécontentemens qu'ils ne réveillassent, pour indisposer Catherine contre le connétable et ses partisans.

Un plein succès couronna des mesures si bien concertées. Quand les députés du parlement vinrent saluer le roi après la mort de son père, il leur dit qu'il avoit choisi le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, ses

oncles, pour gouverner son état, et que désormais on s'adressât à eux. Aussitôt le duc s'empara du commandement des troupes; et le cardinal de l'administration des finances. Nul ne se plaignit, personne ne murmura. Condé et Montpensier, princes du sang, furent envoyés à Philippe II, l'un pour lui faire ratifier la paix, et l'autre pour lui porter le collier de Saint-Michel; et, quoiqu'ils sentissent que cette commission n'étoit qu'un piége pour les éloigner de la cour, ils partirent sans délai.

Le seul connétable crut pouvoir renouveler des tentatives qu'il avoit déjà faites auprès de la reine mère afin de l'engager à ne point laisser prendre tant d'autorité aux Guises: elle le reçut fort mal, et lui rappela avec indignation les marques de préférence que, sous Henri II, il avoit données à la maîtresse sur l'épouse. Le roi lui conseilla froidement d'aller prendre le repos dans ses terres. Outré d'une disgrâce si peu ménagée, le fier vieillard répondit avec une fermeté modeste, parla de ses services passés, offrit de nouveau à son prince ses biens, sa vie propre et celle de ses enfans, et se retira dans son château de Chantilly.

Mais les embarras que Montmorency avoit préparés aux Guises ne tardèrent pas à se former. Le roi de Navarre, quoiqu'à petits

pas, venoit à la cour; autour de lui se rassembloient dans la route les princes du sang et les chefs des grandes maisons, aussi mécontens les uns que les autres de la puissance souveraine des Lorrains. Ils se réunirent tous à Vendôme, où il se tint une assemblée, dont le connétable fut l'âme, par Dardois son secrétaire. On y traita avec une confiance et une sincérité rares entre courtisans : ceux qui avoient été autrefois brouillés se réconcilièrent; les mêmes passions à satisfaire rapprochèrent les esprits, et on délibéra comme entre amis sur l'état présent des affaires.

Il se présentoit deux questions : Falloit-il ôter l'administration aux Guises? Quel moyen devoit-on prendre pour y réussir? La première fut décidée tout d'une voix. Envahir l'autorité au préjudice des princes, des anciens ministres, des grands officiers de la couronne, c'étoit, s'écria-t-on, une honte pour la nation qui le souffriroit, et un crime de lèse-majesté au premier chef dans les étrangers qui l'entreprenoient. Il fut donc conclu qu'il n'y avoit point à hésiter, et que les Guises devoient sans délai être éloignés des affaires.

Quant aux moyens de réussir, il s'en offroit deux : la violence et la négociation. La force ouverte, disoient les plus vifs, une

rupture éclatante, des armes, des soldats, voilà les seules ressources qui nous restent dans une affaire aussi désespérée. Les Guises, s'ils n'y sont forcés, nous ouvriront-ils d'eux-mêmes un accès auprès du roi pour le détromper? D'eux-mêmes se détermineront-ils à partager avec nous une puissance qu'ils possèdent seuls? Commencer par les plaintes, c'est sonner la trompette avant l'assaut. Pressons, frappons, déconcertons l'ennemi, et assurons, par notre promptitude, une entreprise que le moindre retardement peut nous rendre funeste.

Non, répliquoient les plus modérés, ne précipitons rien; vous ignorez ce que c'est en France que d'avoir à combattre contre le nom d'un roi légitime. En vain publierons-nous que nous armons pour le délivrer de la captivité où le retiennent ses oncles : qui nous croira, pendant que lui-même dira le contraire? Il est majeur et maître de choisir ses ministres, nous allons être appelés traîtres, rebelles; et quelles tristes suites ne peuvent pas avoir ces odieuses qualifications? L'exil, la proscription, la ruine de nos familles. Ne nous pressons donc pas : marchons prudemment; tâchons de mettre la reine mère de notre côté, et tentons toute espèce de négociations avant que d'en venir aux moyens extrêmes.

Ce dernier avis prévalut, et le roi de Navarre partit pour la cour, chargé de parler au roi, de lui ouvrir les yeux sur l'abus que ses oncles faisoient de sa confiance, de gagner la reine, de solliciter pour lui et les siens quelque part dans les affaires, des gouvernemens, des pensions et d'autres grâces.

Les Guises n'ignorèrent pas ce qui se passoit à Vendôme ; on prétend même qu'ils avoient auprès du roi de Navarre des espions pour éclairer ses démarches, et des pensionnaires pour lui en conseiller de mauvaises. Ainsi instruit, ils préparèrent au négociateur une réception selon la connoissance qu'ils avoient de son caractère.

Antoine de Bourbon, chef d'une famille pauvre et décréditée sous les derniers règnes par la révolte du fameux connétable, ne pouvoit, quoique homme de cœur et de courage, se dépouiller dans les affaires de cette timidité qui naît de l'infortune. Trop heureux d'avoir épousé Jeanne d'Albret, héritière du royaume de Navarre, dont l'alliance lui faisoit un sort tranquille, il jouissoit des douceurs de la vie, et n'appréhendoit rien tant que de voir troubler son repos. Une seule chose étoit capable de le faire renoncer à son indolence, c'étoit l'envie de recouvrer la partie de son royaume que l'Espagne lui retenoit injustement. Il aimoit à se flatter que

la France lui procureroit quelque jour cette restitution; désir qui le rendoit absolument dépendant de la cour. Il craignoit le cabinet, et recherchoit comme une grâce la faveur des ministres : il redoutoit jusqu'à leur indifférence, étudioit leurs intrigues, non pour les diriger, mais pour n'en être pas la victime; enfin il flottoit sans cesse entre la crainte et l'espérance. De là ces incertitudes et ces variations qui le rendirent perpétuellement l'instrument des passions des autres, et le jouet de leur politique.

Le plan que les Guises suivirent avec lui fut de l'éblouir par l'éclat de la faveur, de le dégoûter par des longueurs, de le rebuter par des affronts. En arrivant à Saint-Germain, quoique annoncé, il ne trouva pas le roi, dont, en pareille occasion, la partie de chasse étoit dirigée du côté où arrivoit le prince auquel on vouloit faire honneur : on l'avoit mené exprès à la chasse d'un côté opposé. Ses équipages ne trouvèrent point de place, et lui-même ne trouva point de logement. Le plus bel appartement, destiné naturellement à un roi, premier prince du sang, étoit occupé par le duc de Guise, qui ne voulut pas le céder, et qui accompagna son refus de bravades et de paroles insultantes. Il ne se présentoit à Bourbon que des visages froids ou dédaigneux. Vouloit-il parler au roi, on

ne le lui montroit qu'entre ses deux oncles ; et, quelque proposition qu'il fît, le jeune monarque le renvoyoit toujours à eux, disant qu'il étoit content de leurs services.

Mal reçu du roi, Antoine se tourna du côté de la reine mère : l'artificieuse Catherine entroit dans ses peines, pleignoit son sort ; « cependant, disoit-elle, ne vous pressez pas ; le roi est prévenu, il peut s'aigrir ; à son âge les premières impressions sont terribles, et si elles vous étoient défavorables, que n'auriez-vous pas à craindre pour votre fortune ? Patientez-donc, et comptez sur mes services. » Ainsi elle le renvoyoit plus timide et plus irrésolu.

De la cour, le roi de Navarre alla à Paris ; on l'avoit flatté que sa présence pourroit émouvoir le peuple, et il trouva tout dans la plus grande tranquillité. C'en étoit trop pour ne lui pas faire perdre courage ; cependant, comme il paroissoit encore hésiter à quitter la partie, les Guises firent jouer contre lui les dernières machines.

La reine mère, soit mauvais conseils, soit timidité naturelle, avoit, dans les premiers jours de son veuvage, mendié les secours du roi d'Espagne, qui alloit devenir son gendre. Ce roi, ancien ennemi de la couronne, et ennemi à peine réconcilié, flatté d'être recherché, répondit par une lettre pleine de

bravades, qu'il prenoit le royaume sous sa protection, et qu'il écraseroit du poids de sa puissance ceux qui seroient assez téméraires pour désobéir au roi et troubler le ministère. On fit voir cette lettre au roi de Navarre; c'étoit lui montrer une armée prête à fondre sur ses états et à engloutir le reste de son royaume : il ne tint pas contre ces appréhensions, et le premier prétexte qui se présenta de quitter la cour sans déshonneur, il le saisit.

On eut soin de le lui fournir, en lui proposant de conduire la princesse Elisabeth en Espagne. On flatta Antoine que ce seroit une occasion de négocier la restitution de son royaume, et on lui promit de l'appuyer. Le roi d'Espagne, qui étoit prévenu, écouta avec quelque apparence de bonne volonté les paroles que Bourbon lui porta directement par lettres : insensiblement Philippe se rendit plus difficile; enfin le roi de Navarre, fatigué des longueurs, remit la négociation à des ambassadeurs, et se retira dans sa principauté de Béarn, bien déterminé à ne se plus mêler d'affaires.

Telle fut l'issue des projets concertés à Vendôme. Les Guises, attaqués mollement, et si facilement vainqueurs, ne furent que plus hardis à tout oser par la suite : dès lors on vit régner dans le gouvernement un air

de hauteur et d'empire, qui convenoit peu aux ministres d'un roi de seize ans.

Mais c'étoit le ton du cardinal de Lorraine, « qui avoit cela, dit Brantôme, qu'en sa prospérité il étoit fort insolent et aveuglé, ne regardant guère les personnes, et n'en faisoit cas. » Le duc de Guise passoit pour être plus modéré : mais d'ailleurs les deux frères possédoient, chacun dans leur état, toutes les qualités qui pouvoient les rendre recommandables.

Charles, cardinal de Lorraine, étoit savant, ami des gens de lettres, éloquent, zélé pour l'honneur de l'église, d'un maintien grave et imposant, mais de mœurs que la critique n'a pas épargnées. François de Lorraine, duc de Guise, avoit une taille majestueuse; il étoit fier sans dédain, populaire sans bassesse; sa bonne mine et son adresse le distinguoient entre tous les courtisans : il fut général à un âge où l'on est à peine soldat. La brave défense de Metz sous Henri II, contre toutes les forces de Charles-Quint, et la prise de Calais, le rendirent cher à la France, qui crut lui devoir son salut. A ces vertus d'un héros, François joignoit les qualités d'un honnête homme, l'affabilité, la franchise, la générosité, et un attachement sincère pour ses amis; mais aussi, malheur à quiconque se déclaroit son ennemi! il le poursuivoit sans

relâche : différent néanmoins en cela du cardinal son frère, qui portoit la vengeance jusqu'aux dernières extrémités, au lieu que le duc paroissoit n'ambitionner la victoire qu'afin de se procurer le plaisir de pardonner. Tous deux enfin n'épargnoient ni peines pour se faire des créatures, ni profusions pour les conserver.

Par une suite de leur caractère, autant que par politique, dans les commencemens de leur administration, ils répandirent à pleines mains des bienfaits sur tous ceux qui pouvoient leur être utiles. Le cordon de Saint-Michel devint, par leur entremise, si commun, qu'on l'appela *le collier à toute béte*. Pensions, dignités, bénéfices, rien ne leur coûtoit : mais ils ne tirèrent pas toujours de ces grâces les avantages qu'ils en espéroient : en gagnant les uns, il mécontentoient les autres. Comme ils ne s'oublioient pas dans la distribution des grâces, on leur portoit envie. Le duc de Guise révolta tout le monde contre son avidité, quand on le vit s'approprier la charge de grand-maître de la maison du roi, qu'il enleva au connétable : on l'accusa aussi d'une partialité odieuse, pour avoir gratifié Brissac, son confident et son ami, du gouvernement de Picardie, ôté par ruse à l'amiral de Coligni, qui ne comptoit s'en défaire qu'en faveur du prince de Condé ;

mais ce qui acheva d'aigrir les esprits fut une inhumanité criante du cardinal.

La cour passoit l'arrière-saison à Fontainebleau; elle y étoit fort nombreuse, comme il arrive toujours dans un nouveau règne, et nombreuse surtout en personnes qui demandoient, ceux-ci leur solde, ceux-là des arrérages de pensions, des récompenses ou des dédommagemens; car la pénurie du trésor avoit forcé à des réformes sévères dans toutes les parties de la dépense. Fatigué de ces importuns, le cardinal fit planter auprès du château une potence, et publier, à son de trompe, une ordonnance à toutes personnes, de quelque condition qu'elles fussent, venues à la cour pour solliciter, d'en sortir dans vingt-quatre heures, sous peine d'être pendues. Il est inutile de faire remarquer quelle indignation excita un pareil édit chez les François, accoutumés à se croire souvent payés de leurs services par le seul regard du prince. La foule s'écoula en frémissant de dépit, et chacun alla porter son mécontentement dans sa province.

On a vu que, malgré les supplices employés par les deux derniers rois, le calvinisme étoit prodigieusement étendu dans le royaume, et que Henri II, peu de temps avant sa mort, avoit fait arrêter cinq conseillers au parlement, plus que suspects des

nouvelles opinions ; de ce nombre étoit Anne du Bourg, diacre, d'une bonne maison d'Auvergne, conseiller-clerc au parlement, et neveu d'Antoine du Bourg, chancelier de France sous Francois I, après Duprat.

Le procès de ces prisonniers, déjà commencé, fut repris avec activité sous le nouveau ministère : il sembloit qu'on en voulût surtout à du Bourg, regardé comme le chef. Il employa, pour sauver sa vie, tous les priviléges que lui fournissoit son double état de conseiller et de clerc ; mais comme il persistoit dans ses sentimens, ces ressources lui furent inutiles ; l'officialité le condamna en novembre 1559.

Du Bourg, abandonné au parlement, récusa le président Minard, qu'il regardoit comme l'organe des Guises et sa partie. Celui-ci, quoique sommé, pressé, menacé même par l'accusé, continua de s'asseoir au nombre des juges, parce que la récusation fut déclarée non valable ; mais, revenant du palais, le 12 décembre, il fut assassiné dans la rue, d'un coup de pistolet. Dix jours après, du Bourg, condamné à être pendu et brûlé, subit son supplice avec la plus grande fermeté. La faveur de ses confrères, et l'habileté de François Marillac son avocat, l'auroient sauvé, s'il eût exactement gardé le silence que ce dernier lui avoit fait promettre. Mais

s'étant fait scrupule des atténuations apportées par Marillac à ses opinions religieuses, et du repentir qu'il lui avoit supposé, il désavoua son avocat, et fit signifier ce désaveu à ses juges, qui dès lors ne purent éluder la loi.

Le plus coupable ayant été puni, les autres conseillers furent traités avec indulgence, condamnés à quelques amendes, et relâchés ensuite. On sentit dès lors d'où partoit le coup qui avoit donné la mort au président Minard, et les gens sages gémirent de voir en France un parti qui commençoit à employer la violence pour se soutenir.

De ce moment on s'accoutuma, dans les libelles qui coururent, à mêler la religion aux affaires politiques. Entre les griefs contre le ministère, les mécontens ne manquèrent pas de mettre l'intolérance des Guises, afin d'émouvoir les calvinistes. Les écrivains des Guises, au contraire, ajoutèrent à leurs apologies l'éloge de leur zèle contre les nouveautés, pour enflammer les catholiques en leur faveur. De là se forma des deux côtés l'habitude de confondre la cause avec les personnes. Le catholique, voyant les Guises attaqués, crut qu'ils ne l'étoient qu'en haine de la religion; et, par une suite du même préjugé, le calviniste ne vit dans les mécontens que des hommes qui risquoient tout pour le préserver de la persécution.

Ainsi appeloient-ils les efforts que faisoit la cour pour abolir la religion de Calvin. Ils se plaignoient qu'on avançoit contre eux les calomnies les plus atroces. On les avoit accusés, dans quelques écrits, de vouloir mettre le feu dans Paris, et forcer les prisons, afin d'exciter une révolte, à l'aide des criminels qui y étoient renfermés. Il est visible, répliquoient les calvinistes, qu'il n'y a que le parti pris de tout hasarder pour nous rendre odieux, qui puisse nous faire imputer des abominations dont la seule idée fait horreur : tout cela, ajoutoient-ils, est imaginé par des gens avides de nos dépouilles, qui cherchent à nous faire périr en allumant contre nous le faux zèle de la populace. Il sembloit en effet que le but du ministère fût d'encourager le peuple au fanatisme : il permettoit aux catholiques de s'assembler dans les rues, et de chanter des cantiques devant de petites images de la Vierge. On invitoit les passans à ces dévotions ; s'ils refusoient d'y participer, on les maltraitoit, et quelques plaintes qu'il y eût, ces excès restoient impunis : néanmoins la partialité du ministère n'auroit peut-être eu aucune suite, sans les mécontens, intéressés à la faire valoir.

A leur tête étoit un homme que les difficultés animoient au lieu de l'abattre, esprit roide, inflexible, incapable de revenir quand

il avoit une fois pris son parti. Tel fut l'aîné des Châtillons, plus connu sous le nom de l'amiral de Coligni. Il étoit ami du duc de Guise; mais, soit rivalité d'honneurs, soit diversité d'intérêts, ils étoient devenus ennemis, et furent toujours irréconciliables.

L'amiral avoit deux frères bien en état de le seconder; d'Andelot, colonel de l'infanterie françoise, et le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais. D'Andelot étoit un guerrier intrépide, mais sombre, moins taciturne que l'amiral, mais aussi réservé: « De leur nature ils étoient si posés, dit Brantôme, que malaisément se mouvoient-ils; et à leur visage, jamais une subite et changeante contenance les eût accusés. » C'étoit d'Andelot qui avoit inspiré à l'amiral le goût de la nouvelle religion, et on ne doute pas qu'il n'y fût sincèrement attaché. Le cardinal étoit pénétrant, doux, insinuant, courtisan délié et excellent négociateur. La capacité des trois frères, leur bonne intelligence, leurs alliances, leurs charges, l'étendue de leurs correspondances, rendirent bientôt formidable à la cour le parti qu'ils formèrent dans l'état.

Il n'est pas aisé de démêler lesquels des calvinistes ou des mécontens firent les premières démarches pour s'unir: c'est même une chose assez vraisemblable, qu'également maltraités par le ministère, ils prirent en même temps la

résolution de s'appuyer réciproquement. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette union fut proposée et consommée dans une assemblée que le prince de Condé, frère du roi de Navarre, tint vers la fin de l'année à la Ferté, un de ses châteaux, sur la frontière de Picardie.

Jamais ce prince ne se seroit jeté dans l'intrigue, si on l'avoit plus menagé; son caractère ouvert et enjoué le rendoit peu propre aux méditations profondes de la politique, encore moins à l'austérité commandée par une religion qui ne prêchoit que la réforme; aussi ne montra-t-il jamais un zèle bien vif. « Il se convertit, dit un auteur non suspect, et ne quitta ni ses goûts ni ses maîtresses. » Avec quelques égards, de l'emploi, des pensions, comme il étoit fier, courageux et pauvre, on auroit pu le retenir; mais les Guises, ou le méprisèrent ouvertement, ou affectèrent de le rechercher pour le jouer et le brouiller avec ses amis; on lui refusa gratifications et gouvernemens : il ouvrit donc l'oreille aux insinuations des mécontens, et se livra sans réserve à l'amiral, auquel il étoit apparenté ainsi qu'au connétable, par Éléonore de Roye sa femme, nièce du premier et petite-nièce du second.

On prétend cependant qu'à son engagement il mit cette restriction : « Pourvu que rien ne

se fît contre Dieu, le roi, ses frères, les princes ou l'état. » Mais cette clause ajoutée, ou pour satisfaire sa délicatesse, ou pour le sauver en cas de mauvais succès, n'influa en rien sur les délibérations de l'assemblée. L'amiral y fit voir, par des rôles sûrs, qu'il y avoit en France plus de deux millions de réformés en état de porter les armes; et ce fut sur cette connoissance qu'on forma le plan de la singulière entreprise connue sous le nom de *conjuration d'Amboise.*

Il s'agissoit d'enlever le roi entre ses deux ministres, d'arrêter ceux-ci et de faire leur procès. Pour cela, il falloit lever des troupes, leur donner des capitaines, les mener, sans éclat, de toutes les parties de la France à Blois, où on savoit que le roi passeroit le printemps pour jouir d'un air plus salubre, nécessaire à sa foible santé. Comme le secret devoit être l'âme de l'entreprise, il importoit que le chef ne fût point trop distingué, afin de ne point causer de nouveaux soupçons; qu'il eût néanmoins assez de relief pour donner du poids à son parti; que les calvinistes enfin crussent ne s'armer qu'en faveur de la religion, et les mécontens seulement contre les Guises.

On parvint à concilier ces différens intérêts, en nommant chef apparent de l'entreprise La Renaudie, d'une bonne maison du

Périgord. C'étoit un homme de main et d'exécution, qui depuis long-temps faisoit épreuve de dangers et de ressources. Contraint de se cacher pour crime, et de chercher même un asile hors du royaume, il alla à Genève et à Lausanne, y fit connoissance avec les François qui s'étoient expatriés à cause de la religion, et, par sa vie errante, il devint comme le lien des réfugiés et des régnicoles.

La confiance étoit donc établie, et les correspondances certaines; il ne s'agissoit plus que de réunir les membres dispersés sous un chef déjà connu, qui passoit pour intelligent, sage autant qu'intrépide, et dans l'occasion brave jusqu'à la témérité. Les auteurs secrets du complot comptoient d'ailleurs sur son éloquence, et principalement sur cet enthousiasme qui, en l'emportant lui-même, devoit, par communication, entraîner tous les autres.

Cependant ils ne se fondoient pas tellement sur l'empire d'un zèle aveugle, qu'ils ne prissent des mesures de prudence pour déterminer les scrupuleux et enhardir les timides. On fit venir une consultation de théologiens et de jurisconsultes allemands, qui décidoient que les sujets d'un roi mineur, persécutés par ses ministres pour la religion, pouvoient légitimement se soulever contre eux, et les poursuivre à outrance. On donna de plus à La

Renaudie un plan d'opérations, dans lequel *tous* les accidens étoient prévus, et le succès rendu infaillible : il lui fut aussi permis d'insinuer que le prince de Condé se mettroit à la tête, au moment de l'exécution; enfin, soit vérité, soit mensonge politique, on débita que la reine mère et les plus grands du royaume approuvoient l'entreprise. La Renaudie écrivit aux gentilshommes ses correspondans de se rendre le premier janvier à Nantes, où le parlement de Bretagne tenoit alors ses séances, et où l'on devoit donner plusieurs fêtes, à l'occasion de quelques mariages des premiers de la province; circonstances propres à réunir sans soupçon une foule d'étrangers, sous l'apparence de plaideurs et de curieux.

Ils se trouvèrent exactement au rendez-vous : la plupart ignoroient les motifs qui les rassembloient; cependant aucun ne marqua ni surprise ni découragement, quand ils surent qu'il étoit question d'attaquer en pleine paix, dans un royaume sans troubles et sans factions, de frapper, presque entre les bras du roi, des ministres revêtus de son autorité.

[1560] La Renaudie fit un discours artificieux, dans lequel il remonta jusqu'à l'établissement des princes lorrains en France, établissement qu'il prétendit ne s'être fondé que sur la ruine des familles les plus illustres : il supposa aux Guises le dessein formé, dès

le commencement, de renverser la constitution de l'état; il les fit auteurs de la persécution des calvinistes, de la disgrâce des grands, de l'exil des princes, de la ruine des peuples, et de tous les désordres commis en France depuis leur entrée dans le royaume. A l'entendre, la vie du roi étoit en danger entre leurs mains. Déjà, disoit-il, ils répandent avec affectation le bruit que sa mauvaise constitution ne promet pas de longs jours, afin de faire arriver sa mort quand ils en auront besoin : alors, se trouvant les maîtres par l'éloignement des grands et des princes du sang, ils éteindront le reste de la famille royale, qui ne consiste qu'en quelques enfans, et se placeront eux-mêmes sur le trône.

« Pour moi, ajouta La Renaudie avec véhémence, je jure, je proteste, je prends Dieu à temoin que je ne penserai, ne ferai, ne dirai jamais rien contre le roi, contre la reine sa mère, contre les princes ses frères, ni contre ceux de son sang, mais que je défendrai jusqu'au dernier soupir la majesté du trône, l'autorité des lois et la liberté de la patrie, contre la tyrannie des étrangers. » Nous le jurons, s'écrièrent tous les assistans : ils en firent le serment, qu'ils signèrent, et se touchèrent dans la main, en signe d'union; ils s'embrassèrent ensuite, versant des larmes d'attendrissement, et chargèrent d'imprécations les perfides qui se-

roient assez lâches pour trahir leur foi. On régla, avant de se séparer, la manière de faire les levées, et on fixa le lieu et le jour de l'exécution, qui devoit être à Blois, le 15 mars : après cela chacun partit pour la province qui lui étoit assignée.

Tout réussissoit à souhait; les Guises amenèrent le roi à Blois, où ils lui procuroient des amusemens, et vivoient dans une sécurité profonde. Pendant ce temps, les levées se faisoient avec succès, à la manière d'Allemagne, c'est-à-dire que les soldats s'enrôloient sans savoir pour quelle expédition, s'obligeant de marcher sans délai à l'ordre du capitaine qui les soudoyoit. Déjà ceux des provinces les plus éloignées étoient en mouvement; ils avançoient par pelotons qui grossissoient à mesure qu'ils approchoient, et le centre du royame se remplissoit de troupes. Les Guises cependant ne soupçonnoient rien : ils recevoient bien quelques avis des pays étrangers; on leur mandoit de se tenir sur leurs gardes, qu'il y avoit un complot formé contre eux; mais on ne leur donnoit ni lumières ni détails; néanmoins, sur ces foibles indications, par précaution ils transférèrent la cour de Blois à Amboise. C'étoit une petite ville plus aisée à défendre contre un coup de main, et munie d'un château assez fort pour attendre du secours : ils se crurent alors en sûreté, et ces hommes si habiles al-

loient se laisser surprendre, si le chef de la conjuration lui-même ne se fût livré par excès de confiance.

La Renaudie logeoit à Paris chez un avocat nommé Avenelles, son ami : celui-ci, voyant un grand concours de toutes sortes de gens qui se succédoient chez son hôte, eut quelques soupçons; il les communiqua à La Renaudie, qui lui avoua la conspiration. Avenelles écoute avec un air d'intérêt, et paroît s'échauffer pour le succès de l'entreprise; mais roulant dans son esprit l'importance de l'affaire, les difficultés et les périls, saisi de crainte, il prend le parti d'aller tout révéler au secrétaire du duc de Guise, qui étoit alors à Paris. Sans délai le secrétaire envoie Avenelles à Amboise, on l'interroge, et les Guises voient avec le plus grand étonnement le précipice ouvert sous leurs pas.

A la sécurité succèdent la terreur et les alarmes. Les oncles du roi sentent alors que ce n'est plus contre quelques particuliers isolés qu'ils ont à se défendre, comme ils le pensoient, mais contre un parti formidable, qui a des chefs, un conseil et des soldats. Comme Avenelles, peu instruit lui-même des détails, ne pouvoit leur donner les lumières nécessaires, tout ce qui les environne leur devient suspect, ils ne savent si, en donnant des ordres, ils se fient à des amis ou à des ennemis.

Il y avoit dans les prisons de Vincennes un nommé Robert Stuart, esprit brouillon, de ces hommes entreprenans qui se font gloire d'être de toutes les affaires hasardeuses : avec lui étoient renfermés plusieurs autres de même caractère. Les Guises soupçonnent que ces gens, du fond de leurs cachots, pouvoient bien avoir part au complot ; et ils les font amener en poste, liés et garrottés, pour leur arracher la vérité par les tortures.

Le conseil rencontra plus juste, en conjecturant que les Châtillons devoient être mieux instruits. La reine mère, à la prière des ministres, les manda, sous prétexte de prendre leurs avis sur la conduite à tenir dans ces circonstances : peut-être espéra-t-on, en les gardant sous les yeux du roi, empêcher qu'ils n'aidassent les conjurés. De leur côté, les Châtillons vinrent volontiers, se flattant que leur présence ne pouvoit être qu'avantageuse à l'exécution.

Introduit dans le cabinet de la reine mère, l'amiral parla vivement contre la mauvaise administration; il insista principalement sur le mécontentement des peuples, et s'appliqua à faire voir ce qu'il y avoit à craindre de l'esprit de discorde qui s'emparoit de toute la nation. Il plaida la cause des réformés, et conclut à suspendre, jusqu'à la décision du concile, les peines capitales décernées contre

eux. Les plus modérés du conseil, du nombre desquels étoit le chancelier Olivier, embrassèrent le même avis, et on dressa un édit en faveur des calvinistes; mais on excepta de l'amnistie les prédicateurs, ceux qui, sous prétexte de religion, avoient formé des complots contre le roi, la reine, ses frères et ses ministres; ceux qui avoient arraché les coupables des mains de la justice, pillé les finances du roi, et arrêté ses lettres et ses courriers. La déclaration fut publiée 12 mars.

Pour être venue un peu trop tard, elle ne remédia à rien: La Renaudie, sur le transport de la cour de Blois à Amboise: avoit changé ses rendez-vous, assigné d'autres postes, et fixé l'exécution au 16 au lieu du 15. Le prince de Condé, ne désespérant pas non plus, vint à Amboise avec des gens de main, qui devoient être cachés, tant dans la ville que dans le château, pour seconder à temps les tentatives du dehors. Le duc de Guise, fécond en ressources, voyoit le péril sans se déconcerter: il n'omit aucune des mesures qu'il pouvoit prendre dans l'incertitude où il se trouvoit. Son frère vouloit qu'on réunît les troupes disséminées dans les garnisons des frontières, qu'on levât le ban et l'arrière-ban, et qu'on envoyât ordre de faire main basse sur tous les gens armés qu'on trouveroit par les chemins. Le duc s'opposa à des dispositions qui sans

doute feroient avorter la conjuration, mais qui mettroient les complices dans le cas de la désavouer, et de faire un crime au gouvernement de ses mesures et de ses imputations. Il vouloit au contraire les laisser tellement s'engager, qu'ils fussent pris en flagrant délit; il fut confirmé dans ce plan par la découverte qu'il fit de celui des conjurés. Linières, l'un d'eux, dénoncé par Avenelles, avoit deux frères au service de Catherine. Par ceux-ci, on entre en liaison avec lui, et on lui offrit grâce et récompense s'il mettoit le gouverment au courant des résolutions des conjurés. Alors Guise n'agit plus en aveugle : il sut de quel côté devoient venir les plus grands efforts ; il connut les embuscades, les lieux de ralliement, les stratagèmes, les ruses, et par conséquent les mesures qu'il falloit y opposer.

Le jeune roi voyoit ces mouvemens, et ne savoit qu'en penser. Quoiqu'il fût pour ainsi dire gardé à vue par ses oncles, il passoit toujours quelques doutes jusqu'à lui; et, au besoin, son bon sens tout seul suffisoit pour lui persuader qu'un pareil soulèvement ne pouvoit le regarder personnellement. « Qu'ai-je fait à mon peuple, qui m'en veut ainsi, disoit-il quelquefois au duc et au cardinal ? Je veux entendre ses doléances, et lui faire raison. Je ne sais, ajoutoit-il, mais j'entends qu'on n'en

veut qu'à vous. Je désirerois que pour un temps vous fussiez hors d'ici, pour voir si c'est à vous ou à moi qu'on en veut. » Mais les Guises se gardèrent bien de risquer cette épreuve; au contraire, le duc profita des troubles pour obtenir la dignité de lieutenant-général du royaume : les lettres en furent expédiées le 17 mars.

Dès le 16, les gens de La Renaudie parurent : ils suivirent autant qu'ils purent le plan projeté à Nantes. Selon ces arrangemens, une troupe de calvinistes sans armes, avec toutes les marques d'hommes de paix et un air suppliant, devoit entrer dans la ville sous prétexte de présenter une requête au roi. Si on leur laissoit le passage libre, ils se flattoient, par leur grand nombre, de se rendre dans un moment maîtres des rues et des remparts. Sur le refus de les laisser entrer, un gros corps de cavalerie, dont ils auroient été soutenus, devoit accourir et s'emparer des portes, pendant que l'infanterie répandue autour de la ville pénétreroit par les brèches des remparts et les jardins du château. En même temps les conjurés, entrés dans Amboise depuis quelques jours à la suite des Châtillons et du prince de Condé, tous gens d'exécution, avoient ordre d'aller droit aux Guises, de les arrêter, et, en cas de résistance, de les tuer sur-le-champ. Le prince de Condé se seroit mis ensuite à la

tête des vainqueurs ; maître du roi, il auroit fait, sous le nom du monarque, le procès aux ministres et à leurs adhérens, et se seroit emparé du gouvernement.

Instruit du plan d'attaque, le duc de Guise dresse en conformité son plan de défense ; il change la garde du roi, et fait murer les portes désignées : ne voulant pas laisser oisifs le prince de Condé, les Châtillons et leurs complices qui auroient bien pu, pendant qu'il se défendroit de front, l'attaquer a dos, il les place dans les postes les plus exposés, et les entoure de surveillans pour les empêcher de se joindre aux rebelles. Il fait sortir de la ville et du château des patrouilles fortes et nombreuses, qui enveloppent les petites troupes, tombent sur les détachemens avant qu'ils soient formés, et les dispersent : tout ce qu'on fait de prisonniers dans la première chaleur, est pendu aux fenêtres et aux créneaux du château, afin d'intimider les autres.

Mais, peu effrayés du funeste sort de leurs complices, les conjurés avançoient toujours : une troupe n'étoit pas plutôt défaite, qu'une autre la remplaçoit ; tantôt ils résistoient ouvertement, tantôt ils fuyoient et se cachoient pour attendre du renfort. La Renaudie parcouroit la campagne, accompagné d'un seul homme ; il pressoit les uns, retardoit les autres, pour tâcher de les réunir et d'en for-

mer des corps capables de défense. Dans cette occupation, il est environné par un parti de royalistes; il se défend avec intrépidité, tue de sa main le jeune Pardaillan son parent, qui se met en devoir de l'approcher; mais il tombe lui-même, frappé d'un coup d'arquebuse que lâche sur lui un page de Pardaillan, et expire à l'heure même. Son corps, porté à Amboise, fut attaché à une potence, avec cette inscription: *Chef des rebelles*.

On crut par sa mort l'entreprise absolument déconcertée; en conséquence, pour finir promptement cette fâcheuse affaire, en facilitant une retraite aux conjurés, le chancelier Olivier, malgré les Guises, fit passer un édit par lequel le roi accordoit une entière amnistie à ceux qui avoient pris les armes, plutôt, disoit-on, par simplicité que par malice, pourvu qu'ils les quittassent aussitôt, et qu'ils retournassent chez eux, sauf ensuite à présenter leur requête au roi. Le plus grand nombre, rassuré par cet édit, se mit tranquillement en route, chacun pour sa province.

Mais, pendant qu'ils s'en retournoient en paix, un reste de conjurés, croyant trouver la vigilance de la cour en défaut, profita de l'obscurité de la nuit pour s'approcher d'Amboise et pénétrer dans la ville. Ils furent découverts et repoussés. Cette dernière tentative mit les Guises en fureur; ils firent révoquer

l'amnistie. Le roi commanda les arrêts au prince de Condé : des ordres furent expédiés aux gouverneurs des villes, commandans et capitaines de mettre leurs troupes en campagne, et de faire main basse sur tout ce qu'ils rencontreroient. Ceux qui se retiroient paisiblement sous la sauvegarde de l'édit ne furent pas exceptés ; on les arrêtoit sur les routes et on les traînoit en prison : à la moindre résistance, ils étoient impitoyablement massacrés, sans qu'ils sussent quel nouveau crime leur attiroit ce cruel traitement.

Quelques officiers envoyés à la poursuite, ne pouvant voir sans pitié tant de braves soldats punis pour une entreprise dont ils avoient ignoré le but criminel, en laissèrent échapper plusieurs ; mais dans Amboise même il n'y eut point de grâce ; tous ceux qui furent découverts périrent, les uns attachés à la potence, d'autres par le tranchant de l'épée ; le sang ruisseloit dans les rues, et les bourreaux ne pouvoient suffire : sans forme de procès, sans jugement préalable, on les jetoit, pieds et mains liés, dans la Loire, qui fut plusieurs jours couverte de cadavres.

Le premier mouvement de fureur passé, on songea à donner une couleur de justice aux exécutions précédentes, en condamnant juridiquement quelques chefs des conjurés resserrés dans les prisons. Un des plus con-

sidérables fut Castelnau, gentilhomme distingué par sa probité et par ses services : il s'étoit livré lui-même sur la foi de Jacques de Savoie, duc de Nemours. Celui-ci, avec des forces très-supérieures, l'ayant investi dans le château de Noizai, dépôt des armes des conjurés, entra en pourparler avec lui, et lui demanda, comme à un homme qu'il estimoit, pourquoi il le voyoit les armes à la main contre son roi : « Notre dessein, répondit Castelnau, n'est pas de faire la guerre à notre roi, mais de lui présenter nos très-humbles remontrances contre la tyrannie des Guises. — Est-ce ainsi, reprit le duc de Nemours, que l'on doit aborder un roi, et lui présenter les vœux de son peuple ? Si vous voulez poser les armes, je vous promets sur ma foi de vous faire parler au roi, et de vous ramener en sûreté. » Nemours en fit le serment et le signa : Castelnau le suivit; mais il ne fut pas plutôt à Amboise, qu'on le mit dans les fers. En vain le duc de Nemours se donna tous les mouvemens possibles pour obtenir sa grâce ; les ministres lui répondirent constamment que mal à propos il avoit donné sa parole, et que le roi n'étoit pas obligé de la garder à un rebelle : « Ce qui causa, dit le maréchal de La Vielleville, un grand crève-cœur et mécontentement au duc de Nemours, qui ne se tourmentoit que pour sa signature ; car, pour sa

parole, il eût toujours donné un démenti à qui la lui eût voulu reprocher, sans nul excepter, tant étoit vaillant prince et généreux. » Exemple remarquable d'un point d'honneur mal entendu, qui craint moins la faute que la preuve.

Castelnau expira sur l'échafaud en martyr de sa religion, et, aux yeux des partisans de sa cause, en héros de la patrie. Avec lui moururent plusieurs de ses complices, qui, jusqu'à la fin, protestèrent de l'innocence de leur intention, et demandèrent à Dieu vengeance de la cruauté des Guises, seul cause de leur malheur.

Le prince de Condé, violemment soupçonné, et chargé par La Bigne, secrétaire de La Renaudie; et par d'autres conjurés qu'on avoit appliqués à une question violente, demanda à se justifier. Le roi lui donna audience devant toute la cour et les ambassadeurs mandés à ce sujet. Condé se plaignit amèrement des soupçons élevés contre lui, et plaida sa cause avec l'assurance d'un innocent calomnié; il dit que, si par des suggestions étrangères, ou par les tourmens de la question, des scélérats obscurs avoient pu abuser de son nom, comme ils eussent pu le faire de celui de tout autre prince du sang, il ne présumoit pas qu'on voulût lui faire un crime d'une chose qu'il n'avoit pas été en son pouvoir d'em-

pêcher ; il finit par cette protestation : « Si quelqu'un est assez hardi pour soutenir que j'ai tenté de révolter les François contre la personne sacrée du roi, et que je suis auteur de la conspiration, renonçant au privilége de mon rang, je suis prêt à le démentir par un combat singulier. — Et moi, reprit le duc de Guise, que ce défi sembloit regarder, et qui, faute de preuves complètes, eût voulu étouffer cette poursuite, je ne souffrirai pas qu'un si grand prince soit noirci d'un pareil crime, et je vous supplie de me prendre pour second. »

Ainsi finit, par une scène presque comique, un des plus tragiques événemens que fournisse notre histoire. Dans la conjuration d'Amboise, si on en croit un auteur contemporain, « il y eut plus de mal-contentement que de huguenoterie. » C'est en effet ce que protestèrent les prétendus réformés, dans les écrits qu'ils répandirent d'abord : ils affirment qu'ils n'ont pas pris les armes pour la religion, mais simplement pour réprimer la tyrannie des Guises et procurer l'assemblée des états, dans lesquels on auroit pu modérer les édits portés contre les calvinistes.

Au contraire, dans les écrits envoyés sous le nom du roi aux parlemens, aux gouverneurs des provinces et aux princes étrangers, on lui fait dire que la conjuration étoit formée contre

lui, contre la reine sa mère et ses frères, pour changer la religion, et établir en France une république semblable à celle des Suisses. Chacun en jugea comme il étoit affecté. Le connétable, chargé malignement par les Guises d'aller faire au parlement le rapport de ce qui s'étoit passé, renferma en peu de mots ce qu'on pouvoit dire pour et contre. On lui avoit donné cette commission afin de le prendre dans ses paroles, de le rendre odieux au roi, s'il approuvoit les conjurés, et suspect à ses amis, s'il les condamnoit. Il rendit brièvement compte du fait, et ajouta, pour toute réflexion, que les conjurés étoient en faute, parce que, si un particulier ne peut souffrir qu'on fasse violence à ses amis dans sa maison, à plus forte raison le roi avoit-il dû être irrité qu'on s'attroupât pour attaquer dans son château, sous ses yeux, ses oncles et ses ministres.

Mais le connétable n'appuya pas sur la bonne conduite des Guises, comme ils le désiroient; et par son silence, il laissa croire qu'ils étoient en faute eux-mêmes, d'avoir, par leur mauvaise administration et leur dureté, poussé des malheureux à de pareils excès. Plusieurs de ceux qui n'étoient pas de la conjuration n'auroient pas été fâchés qu'elle réussît; ils ne se déclarèrent pas, mais on lisoit ce désir dans leurs yeux, ce qui fit soup-

çonner de complicité bien des gens qui n'en avoient peut-être pas entendu parler.

Après l'amnistie, le nombre des coupables se trouva beaucoup plus grand qu'on ne pensoit. « Je vis, dit Brantôme, des huguenots qui disoient : Or, hier nous n'étions pas de la conjuration, et ne l'eussions pas dit pour tout l'or du monde ; mais aujourd'hui nous le disons pour un écu, et que l'entreprise étoit bonne et sainte. »

Les criminels qu'on avoit retenus en prison malgré l'amnistie, trouvoient dans tous les cœurs plus de pitié que d'indignation : on prenoit à tâche, dans les conversations, de diminuer leur faute, si on ne pouvoit les justifier entièrement. Chacun s'empressoit à leur fournir les moyens de se sauver : plusieurs s'évadèrent par la connivence des premiers de la cour ; et quelques-uns, à peine en liberté, recommencèrent à braver les Guises. Stuart, cet homme intrigant, amené de Vincennes à Amboise, comme nous l'avons dit, écrivit au cardinal : « La fuite de vos prisonniers nous a causé une grande douleur par le chagrin que nous savions qu'elle occasionneroit à votre éminence. Nous nous sommes mis aussitôt à la suite des fuyards, et, dès que nous les aurons pris, nous ne manquerons pas de vous les ramener bien accompagnés. » Le prélat,

qui étoit timide, ne méprisa pas cette ironie, à laquelle maintes levées de boucliers dans les provinces du midi, et sur les ruines du Mérindol, donnoient de l'importance. Dès ce moment les deux frères montrèrent plus d'affabilité au commun des calvinistes; ils firent même donner un édit qui portoit abolition de tous les crimes sous prétexte de la religion, pourvu toutefois que les coupables rentrassent dans le sein de l'église.

La dernière victime que la mort frappa à Amboise fut le chancelier Olivier; il fut soupçonné, comme bien d'autres, d'être de la conjuration : en effet, soit humanité, soit intérêt, il ne montroit pas pour la punition des coupables toute l'ardeur que les princes lorrains auroient désirée, et se reprochoit les rigueurs que sa charge l'avoit forcé de déployer. Ce fut le chagrin qu'il en conçut qui, dit-on, le conduisit au tombeau. Le cardinal vint lui rendre visite un moment avant sa mort; mais le chancelier ne voulut pas le voir, et s'écria, en se tournant vers la muraille : « Ah! maudit cardinal, tu te damnes, et tu nous fais aussi tous damner. »

Olivier fut remplacé par Michel de l'Hôpital, qui avoit passé par tous les grades de la magistrature; grand poëte, mais poëte grave et philosophe, de mœurs austères, ferme, courageux, et plus propre qu'aucun autre à ga-

rantir le royaume, s'il eût été possible, des maux qui le menaçoient : il dut son élévation à la reine mère, qui voulut, dit-on, s'appuyer de ses conseils contre la puissance des Guises. Depuis qu'ils se trouvoient bien affermis, ils dédaignoient de lui communiquer les affaires; elle cessa aussi d'avoir confiance en eux, et à cette époque commencèrent les variations qu'on lui a tant reprochées, et auxquelles les historiens donnent des causes si différentes.

Catherine de Médicis ne doit pas être jugée sur les libelles, qui en font un monstre, ni sur les panégyriques, qui lui prodiguent toutes les vertus; elle eut de grandes qualités et de grands défauts. Comme reine de France, appliquée à faire les honneurs de sa cour, à la rendre brillante et magnifique, nulle ne l'égala, dit Brantôme, qui faisoit lui-même partie de cette cour. Elle étoit belle, d'une taille élevée, majestueuse et prévenante; sans cesse environnée d'un cortége nombreux des premières demoiselles de son royaume, elle se divertissoit avec elles à la pêche, à la chasse, à la danse, et aux ouvrages de soie, qui, avec la conversation, étoient l'amusement le plus commun des cercles.

Elle aimoit tous les arts, et les protégeoit. L'étranger, comme le François, étoit surpris, en arrivant à sa cour, de se voir flatté, dis-

tingué par l'éloge des actions qui pouvoient relever sa famille ou sa personne. C'étoit elle qui se chargeoit de présenter aux rois ses enfans, les gentilshommes de son royaume, et elle le faisoit avec cet air d'intérêt qui éloigne la timidité et attire la confiance : sa cour, en un mot, étoit libre, gaie, folâtre même au milieu du sérieux des guerres et des sombres fureurs du fanatisme.

Mais souvent la liberté dégénéra en licence : Catherine ne veilloit pas d'assez près sur cette jeunesse vive et sensible, ou plutôt elle lui souffroit trop un goût de galanterie dont on prétend qu'elle n'étoit pas éloignée elle-même: on l'accuse aussi de s'être servie des charmes de ses filles d'honneur, et d'avoir autorisé, du moins par une trop longue patience, leurs complaisances criminelles, pour enchaîner dans le repos les princes et les grands dont elle redoutoit le courage. Quoi qu'il en soit de cette imputation, il est du moins certain que c'est à son règne qu'a cessé l'austère bienséance de l'ancienne galanterie françoise, chassée par la fureur de la parure et des ajustemens : la pudeur en souffrit ; et comme toutes les vertus se tiennent, à la généreuse franchise de nos ancêtres succédèrent la ruse et la finesse, qui, sous une reine italienne, s'accréditèrent aux dépens de la bonne foi.

Comme mère des rois, tutrice de ses enfans,

et régente du royaume, le caractère de Catherine est encore un problème pour les esprits non prévenus : elle étoit plus circonspecte qu'entreprenante; au défaut de la vigueur d'un chef, elle avoit toute l'astuce de son sexe et de son pays ; elle ne fut ni méchante pour le plaisir de l'être, ni bonne par principe ou par une pente naturelle; ses vertus et ses vices dépendirent toujours des momens et des circonstances.

Avant la conjuration d'Amboise, et longtemps depuis, la reine mère, entraînée par la rapidité des événemens, n'eut point de plan fixe de conduite. Aujourd'hui, favorable aux religionnaires, elle recevoit leurs écrits, et les lisoit avec les apparences du penchant et de l'approbation; demain, rendue aux Guises, elle se livroit à eux, jusqu'à leur servir d'instrument pour tirer les secrets de leurs ennemis. Pendant tout le règne de François II son fils, ce fut le même caractère, foiblesse et variation.

Négocier, aboucher les personnes, se proposer pour médiatrice et arbitre, faire de grandes assemblées, dont les préparatifs et les délibérations donnent du temps, c'étoit là sa marche ordinaire. Ces sortes de convocations eurent toujours, sous son administration, les prétextes les plus plausibles. Tels furent ceux de l'assemblée de Fontainebleau ; on devoit,

dans des conférences pacifiques, y rechercher de bonne foi la cause des troubles, prendre des mesures fixes pour réparer le passé, et procurer s'il étoit possible une tranquillité durable. Le ministère y appela les princes, les chevaliers de l'ordre et les principaux magistrats. Elle fut convoquée pour le 21 d'août.

Mais dans cet intervalle les Guises aigrirent de nouveau les esprits. Ne pouvant chagriner autrement les Montmorencys, ils achetèrent un procès contre eux : la sagesse du parlement empêcha l'instance, et l'affaire s'assoupit ; mais les Montmorencys gardèrent profondément dans leur cœur le souvenir de cet affront.

Tant de hauteur, si peu de ménagement de la part de ceux qui avoient en main la puissance souveraine, donnèrent lieu de tout appréhender. On regarda l'assemblée de Fontainebleau comme un piége. Le prince de Condé, qui s'étoit déjà rendu à Nérac auprès du roi de Navarre son frère, pour se plaindre des mauvais traitemens qu'on lui avoit fait essuyer à Amboise, y resta et l'engagea à se joindre à lui pour en tirer vengeance, en formant des entreprises sur Poitiers et Limoges. Les Montmorencys et les Châtillons, n'osant résister ouvertement aux ordres du roi, se présentèrent a l'assemblée, mais comme à une conférence militaire, escortés

d'une grosse troupe de cavalerie, et prêts à repousser la force par la force.

Il n'en fut pas besoin : cette assemblée, qui devoit produire des événemens si avantageux, se passa comme un spectacle de théâtre ; les rivaux entrèrent à tour de rôle sur la scène ; ils récitèrent de grands discours, firent parade des sentimens les plus épurés pour la religion et l'état ; tout le mal, ils le rejetèrent sur leurs adversaires, se contredirent, et cherchèrent à s'épouvanter par l'ostentation réciproque des moyens de se nuire. Montluc, évêque de Valence, se plaignoit des désordres du clergé, dont l'exemple étoit peu convenable à ramener les hérétiques à la saine doctrine : il s'éleva contre les peines rigoureuses décernées contre eux, proposa que la parole de Dieu fût entendue plus fréquemment par la cour ; que le chant des psaumes y remplaçât celui des chansons voluptueuses, et sollicita des conférences avec les promoteurs de la nouvelle doctrine. Marillac, archevêque de Vienne, et frère de l'avocat qui avoit défendu du Bourg, distingué comme Montluc dans la carrière diplomatique, excellent citoyen, que la douleur des maux qu'il prévoyoit devoir fondre bientôt sur sa patrie conduisit au tombeau cette même année, demanda, à défaut d'un concile général, un concile national, pour pourvoir aux malheurs

de la religion, et les états-généraux pour remédier à ceux de l'état. Il s'attacha à prouver leur nécessité et à répondre aux objections élevées sur leur danger. Coligni présenta une requête au nom de cinquante mille religionnaires pour obtenir des temples, et attaqua le ministère sans ménagement. Le duc de Guise répondit avec aigreur. Le cardinal se contint davantage, et adopta la mesure proposée d'un concile national et des états-généraux. Ses conclusions furent celles de l'assemblée, et il fut décidé que jusqu'à ce temps les choses resteroient en l'état où elles étoient.

A juger du but de l'assemblée par ce qui la suivit, on croiroit que l'intention des princes lorrains fut de réunir sous ce prétexte les chefs des mécontens, de les arrêter, et d'en disposer ensuite comme leur plus grand avantage l'exigeroit. Ceux qui penchent pour ce sentiment s'appuient sur les mesures que prirent les Guises après l'assemblée de Fontainebleau, pour se rendre maîtres de toutes les forces de l'état. Ils envoyèrent des troupes dans les endroits suspects, changèrent les commandans, investirent d'espions et d'autres gens gagnés le roi de Navarre et le prince de Condé; et, quand vint le temps, ils n'épargnèrent ni menaces, ni espérances, ni instances vives, pressantes, opiniâtres, pour attirer les princes aux états. Mais d'autres pensent que les Lorrains

ne prirent un parti violent contre le prince de Condé, que quand ils le virent recommencer ses intrigues, quand ils surent que les troubles se renouveloient partout, qu'on couroit déjà aux armes dans la Provence, dans le Dauphiné et dans d'autres provinces; quand enfin ils furent certains qu'il y avoit un complot formé pour les chasser de la cour et les perdre.

Ils crurent en voir le projet tout dressé dans des lettres qu'on surprit à un gentilhomme gascon, nommé La Sague, que le prince de Condé avoit envoyé à l'assemblée de Fontainebleau, pour lui faire le rapport de ce qui s'y passeroit. Ces lettres ne contenoient rien d'essentiel en apparence; c'étoient de la part des Montmorencys des assurances d'attachement aux Bourbons. François de Vendôme, vidame de Chartres, leur offroit aussi ses services, s'ils entreprenoient quelque chose pour le bien du royaume, offres équivoques, qu'on ne pouvoit cependant taxer de crimes : mais La Sague, menacé de la torture, parla; il avoua qu'il y avoit une nouvelle entreprise formée pour le temps des états fixés à Orléans; que le roi de Navarre et le prince de Condé devoient y venir bien armés, s'emparer en chemin de Poitiers et de Tours, faire en même temps soulever Paris, la Picardie, la Bretagne et la Provence, enfin exciter un cri général qui demanderoit la disgrâce des Guises, ou leur mort.

La Sague, toujours menacé, voulant racheter sa vie, avertit de tremper dans l'eau l'enveloppe des lettres du vidame de Chartres : ce moyen ayant fait paroître des caractères invisibles auparavant, on y lut de la main de Dardois, secrétaire du connétable, que son maître étoit toujours d'avis que l'on changeât l'administration, et qu'on se défît des Lorrains; qu'il espéroit y réussir malgré le roi, par son crédit aux états, et qu'il ne falloit plus tergiverser, mais attaquer les ministres à force ouverte.

On mit à la Bastille le vidame de Chartres; ce seigneur étoit aimable et galant; il passoit pour avoir plu à la reine mère, et n'avoir conçu une si violente aversion contre les Guises, que depuis qu'il crut le duc mieux que lui auprès d'elle. Cependant elle l'abandonna dans cette extrémité; il fut traité fort durement dans la prison; les Guises le tinrent long-temps incertain de son sort, et il mourut de langueur, non sans soupçon de poison, au moment où, ayant profité d'un chapitre de l'ordre de Saint-Michel, dont il avoit réclamé les priviléges, il venoit de recouvrer sa liberté par les instances du connétable et la condescendance du ministre.

C'étoit un zélé partisan enlevé aux princes de Bourbon, qui se trouvoient alors dans un grand embarras. Les ordres réitérés du roi ne leur permettoient pas de s'absenter des états,

sans s'exposer à être poursuivis comme criminels. Le prince de Condé, qui n'avoit rien à perdre, consentoit à en courir les risques; mais le roi de Navarre, qui d'ailleurs se sentoit la conscience assez nette, ne vouloit pas se mettre, par désobéissance, dans le cas d'être dépouillé de ses biens. On tint à ce sujet plusieurs conseils. La duchesse de Montpensier, Jacqueline de Longwy, confidente de la reine mère, avoit sous main fait passer un avis qui étoit goûté de plusieurs; c'étoit, au même temps que les Bourbons partiroient pour les états, de surprendre les enfans du duc de Guise, et de les enfermer à Sedan comme otages: il y avoit encore l'expédient de ne se point hasarder tous les deux ensemble, et que le prince de Condé restât en sûreté, pendant que le roi de Navarre iroit à Orléans. La dame de Roye, belle-mère du prince, et Eléonore son épouse, pleines de frayeur, insistoient vivement sur ce dernier parti: on balança long-temps, on pesa les dangers et les ressources; mais enfin la mauvaise fortune du prince l'emporta, et les Bourbons partirent pour Orléans, où les états devoient se tenir à la fin d'octobre.

François II, depuis le moment qu'il étoit monté sur le trône, n'avoit vu autour de lui que perfidie et trahison: on lui remplissoit l'esprit d'idées funestes; et, consumé par une

maladie de langueur à l'âge de dix-sept ans, il voyoit, pour ainsi dire, creuser son tombeau au milieu des conjurations de ses proches et des complots sanguinaires des grands de son royaume. La tristesse et la mélancolie, suites des inquiétudes de la cour sur la santé du roi et sur les événemens qui se préparoient, rendirent son entrée dans Orléans sombre et lugubre. L'appareil menaçant qui l'accompagnoit glaça tous les cœurs : la ville fut remplie de soldats ; on posa des corps-de-garde à toutes les portes, et des patrouilles réglées eurent ordre de parcourir les rues et les places publiques.

C'étoit avec ces préparatifs qu'on attendoit les princes de Bourbon : pour augmenter leur sécurité, le roi avoit envoyé au-devant d'eux Charles, cardinal de Bourbon, leur frère, qui les assura, de la part de Catherine, qu'il ne leur seroit fait aucun mal. Pour eux, d'un côté encouragés par cette parole, de l'autre effrayés par les nouvelles qu'ils recevoient en route, ils flottoient entre la crainte et l'espérance ; mais, quand ils auroient voulu reculer, ils ne le pouvoient, parce que des compagnies de cavalerie, chargées de veiller sur leur conduite, les investissoient de loin : ils arrivèrent à Orléans le 30 octobre.

Aussitôt ils se présentent chez le roi ; dès l'entrée tout leur annonce la colère du souve-

rain : les courtisans les évitent ; aucun ne leur fait cortége ; les ministres les regardent d'un air froid ; le roi prend un visage sévère, reproche au prince de Condé, en peu de mots, les crimes dont on l'accusoit, écoute à peine ses réponses, et le fait arrêter.

Tout étoit prêt pour appuyer ce premier éclat. Le maréchal de Saint-André, envoyé à Lyon à l'occasion d'une révolte des calvinistes, avoit rapporté des informations à la charge du prince : beaucoup de témoins déposoient qu'il avoit fait prendre les armes en plusieurs endroits. Ses papiers étoient saisis, ses complices dans les fers ; il ne s'agissoit plus que de juger ; on établit à cet effet une commission tirée du parlement de Paris, à la tête de laquelle étoit Christophe de Thou, père de l'historien, et qui fut depuis augmentée du chancelier, de quelques maîtres des requêtes et des chevaliers de l'ordre qui se trouvoient alors à Orléans. En vain le prince réclama le droit d'être jugé par le roi à la tête des pairs du royaume et du parlement, toutes les chambres assemblées, il lui fut enjoint de répondre, faute de quoi il seroit déclaré atteint et convaincu du crime de lèse-majesté. Il demanda un conseil ; cette grâce, qu'on ne put lui refuser, tourna à sa perte : les moyens de défense qu'il fournit à ses avocats, l'un desquels étoit François Marillac, et qu'on lui fit

malignement signer, furent employés, par ordre du roi, comme une réponse judiciaire, et le tribunal eut ordre de statuer sur leur contenu.

Quelque promptitude qu'on apportât à toutes ces formalités, elles prenoient néanmoins du temps, et reculoient la conclusion. Les parens et les amis du prince profitoient de ce temps précieux pour tâcher de le sauver. Eléonore de Roye son épouse, jeune princesse, mère de plusieurs enfans, se jetoit, fondante en larmes, aux pieds du roi, qui lui répondoit sèchement : « Votre mari a voulu m'ôter la couronne et la vie. » On alloit aux Guises; ils disoient ; « Il faut, d'un seul coup, couper la tête à l'hérésie et à la rébellion. » Le roi de Navarre fut jusqu'à s'humilier devant le cardinal de Lorraine, qui, assis et couvert, recevoit le prince debout et tête nue, et qui le rebuta.

Mais pendant qu'il sollicitoit vivement pour son frère, il couroit lui-même risque de la vie. Bourbon avoit été averti secrètement qu'il lui viendroit un ordre de se rendre promptement chez le roi, et qu'il prît bien garde à ses paroles, parce qu'au moindre signe de mécontentement du monarque, des gens apostés devoient se jeter sur lui et l'assassiner. L'ordre vint ; le roi de Navarre se le fit répéter jusqu'à trois fois avant que d'o-

béir ; à la fin, ne pouvant plus s'en dispen ser : « J'irai, dit-il à un de ses confidens, combattrai tant qu'il me restera un souffle vie : si je succombe prenez ma chemise tein de sang, portez-la à mon fils, et que la v l'abandonne plutôt que le désir de la ven geance. » Il alla chez le roi, écouta tranqui lement, répondit avec modestie, et se reti sans aucun mal : en sortant, il put entend l'un des Guises, qui, outré de le voir échapp s'écria, dit-on, avec indignation, en parla du jeune roi François II : « O le poltron cœu que nous avons pour roi ! »

Cet attentat plein de noirceur, s'il est aussi constant que l'imagination effrayée du roi de Navarre le lui fit toujours croire, fait frémir, surtout quand on songe qu'il fut conseillé à un roi enfant dont la santé chancelante s'affoiblissoit tous les jours, et que le saisissement inséparable d'une pareille exécution pouvoit précipiter dans le tombeau; mais, loin de ménager son état, les Guises ne songeoient qu'à en profiter pour consommer leur entreprise. Le prince de Condé fut condamné à mort à la pluralité des voix; l'exécution fut remise au 10 décembre, jour de l'ouverture des états. Quelques-uns des commissaires avoient déjà signé la sentence, quand le bruit se répandit que le roi, qui languissoit depuis un mois, étoit dans un extrême danger.

A cette nouvelle les partisans et les ennemis du prince restèrent en suspens : pour lui, déterminé à tout, il avoit toujours montré dans sa prison une tranquillité à l'épreuve de la crainte. Resserré, sans aucune communication au dehors, entouré de surveillans malintentionnés, réduit à se faire servir par des domestiques étrangers, au défaut des siens qui lui furent refusés, il ne perdit rien de sa gaieté ordinaire : il écrivit à sa femme, dont on lui avoit interdit la vue, des lettres pleines de consolations ; il ne plia pas dans sa disgrâce, à plus forte raison lorsque l'extrémité du roi lui donna quelques espérances. Sollicité, dans cet instant, de consentir à quelque accommodement avec les Guises, il répondit : « Il n'y a meilleur moyen d'appointement qu'avec la pointe de la lance. » Disposition funeste qu'il auroit payée de sa vie, si François II n'eût pas été rapidement emporté. On convient assez que sa maladie devoit le conduire au tombeau ; mais sa mort, arrivée si promptement et si à propos, a laissé des soupçons qui n'ont jamais été éclaircis. Il mourut le 5 décembre, trop jeune et trop affoibli par ses infirmités, pour qu'on puisse lui imputer les malheurs de son règne.

CHARLES IX *.

AGÉ DE 10 ANS ET DEMI.

Ceux qui connoissent l'inquiète activité des ambitieux imaginent aisément que le temps de la maladie de François II ne s'écoula pas sans intrigues pour le gouvernement. Il mou-

*M. Fantin des Odoards, continuateur de Velly, appelle ce prince Charles X, en donnant un rang numérique à Charles-le-Gros. Peut-être a-t-il raison; mais il est dans l'erreur quand il suppose que les rois de la troisième race n'ont point été connus sous l'ordre numérique actuellement en usage, avant Nicolas Gilles, historien du quinzième siècle, qu'il accuse de leur avoir assigné ces rangs assez mal à propos. Le contraire peut se prouver par l'inscription suivante qu'on lit sur la cloche de l'horloge du château de Montargis:

Charles-le Quint, *roi de France,*
Pour Montargis,
Aus heures pour ramembrance
Et pour avis
Faire me fist par Jean Jouvente,
L'an mil CCC cinquante et trente.

Depuis la démolition récente du château de Montargis, cette cloche a été transportée à Paris et exposée en vente chez un fondeur de la rue de Charonne.

L'horloge passoit pour la seconde qui ait été faite en France.

roit au moment que des deux premiers princes du sang, l'un étoit prisonnier, près de périr par la main du bourreau, comme criminel de lèse-majesté, et que l'autre, soupçonné de complicité, trembloit pour sa propre vie : au moment que deux partis puissans se choquoient, l'un soutenu par une faction affoiblie, mais qui voyoit à sa tête les premiers de la nation; l'autre appuyé des Guises, simples princes étrangers, mais qui avoient gagné presque tous les députés des états-généraux, alors assemblés...

Le trône alloit être occupé par un roi de dix ans : il falloit une régence ; mais quelles mesures prendre pour l'établir sans troubles, et obtenir d'ennemis si envenimés, du moins une apparence de trève qui sauvât les premiers éclats, capables de bouleverser tout le royaume ? C'étoient là les réflexions qui agitoient la reine mère, et la jetoient dans le découragement : elle fondoit en larmes au milieu de ses femmes, ne sachant à qui se fier, et ne voyant que périls de tous côtés.

Dans cette perplexité elle appela le chancelier de l'Hôpital, qui releva ses espérances par des conseils pleins de solidité: il lui fit sentir que, mère du roi, faite pour donner aux François, par sa conduite, l'exemple d'un entier dévouement au bien de l'état, il ne lui convenoit pas de servir d'instrument à la passion

des partis; qu'il falloit balancer l'un par l'autre, les commander et non s'en rendre esclave. Au reste, ajoutoit-il, tous les deux ont intérêt que la régence vous soit confiée; les Guises, dans la crainte que, malgré leur crédit, les droits des princes du sang ne prévalent; les Bourbons, dans l'appréhension que leur état d'accusés ne forme contre leurs prétentions des préjugés dont les Guises se prévaudroient.

Ceux-ci, pendant l'agonie de François, pressoient la reine de faire exécuter la sentence contre le prince de Condé, et de détruire, pendant qu'elle en étoit encore maîtresse, la maison de Bourbon, qui s'élevoit dans un esprit de révolte contre ses enfans, et qui peut-être un jour les chasseroit du trône. Ils offroient, pour soutenir l'exécution, leurs personnes, leurs amis, la puissance des états dont ils étoient maîtres, et tous les catholiques : de son côté, le roi de Navarre promettoit égards, déférence, soumission entière, si la reine vouloit suspendre le coup qui menaçoit la tête de son frère et peut-être la sienne.

Catherine arrêta la fougue des Guises, en promettant de les aider, si les princes offensés, gardant la mémoire des affronts qu'ils avoient essuyés sous le dernier règne, vouloient se venger sous le nouveau, et en acceptant réciproquement leurs secours contre les Bour-

bons, lorsqu'ils voudroient se rendre redoutables. Elle s'accommoda avec le roi de Navarre, en lui faisant valoir les retardemens qu'elle opposoit à la mauvaise volonté de ses ennemis, et elle obtint de lui, d'abord, qu'il consentît à embrasser les Guises, ses cousins germains, sur l'assurance qu'elle lui donna, ainsi que le roi mourant, qu'ils n'avoient point contribué à l'emprisonnement de son frère; et ensuite qu'il renonçât par écrit à la régence: de sorte que, quand Charles IX monta sur le trône, la reine mère se trouva régente, sans qu'on voie que les états-généraux y aient contribué. Le roi de Navarre fut déclaré lieutenant général du royaume: les Guises restèrent à la cour, ce qui étoit déjà beaucoup; et ils y devinrent très-puissans, ce qu'on n'auroit jamais prévu. Enfin, le prince de Condé sortit de prison avec des distinctions honorables, et alla attendre dans les terres de son frère le temps convenu pour son entière justification.

Les disgraciés revinrent, entre autre le connétable Anne de Montmorency. Ce seigneur fut fameux sous quatre règnes. On doit se rappeler qu'honoré de l'estime et de la confiance de François I, il la perdit par des intrigues de cour, et fut relégué dans ses terres. Henri II finit sa disgrâce en montant sur le trône, et le mit à la tête des affaires. Éloigné de la cour sous François II, il y revint aussitôt que ce

prince fut mort, désiré par la reine mère et par le roi de Navarre, pour être médiateur et caution de leur amitié. Entrant dans Orléans, il leva les corps-de-garde, et congédia des troupes qui étoient aux portes. « Je veux, dit-il, que désormais le roi aille en sûreté, sans garde, par tout son royaume. » S'approchant du jeune Charles, il mit un genou en terre, lui baisa la main; et, saisi d'une tendre émotion, le bon vieillard laissa échapper des larmes. « Sire, lui dit-il, que les troubles présens ne vous épouvantent pas; je sacrifierai ma vie, ainsi que tous vos fidèles sujets, pour la conservation de votre couronne. »

Ces sentimens étoient vrais, et le connétable commença à le prouver en s'employant de bonne foi à concilier la régente avec le lieutenant général du royaume. On régla et on tâcha de prévenir tout ce qui pourroit dans la suite devenir matière à contestation. Certaines affaires devoient être présentées au roi de Navarre, d'autres à la reine: elle avoit droit d'ouvrir les lettres, mais à condition d'en conférer avec les ministres, avant que de statuer sur le contenu. On fixa les jours et la forme des conseils, le nombre et la qualité de ceux qui y seroient admis, la manière de donner les ordres et d'expédier promptement, quoiqu'en commun, tout ce qui avoit trait au gouvernement du royaume.

Dans tous ces arrangemens, il ne fut en rien question des états-généraux, qui étoient à Orléans, simples spectateurs de ce qui se passoit. Vraisemblablement ils n'avoient été convoqués sous François II que pour assurer et légitimer la vengeance qu'on vouloit tirer du prince de Condé : ce projet échoué, ils devenoient inutiles. Cependant, comme ils étoient assemblés, on ne voulut pas les congédier sans qu'ils parussent avoir fait quelque chose; en conséquence le roi s'y rendit avec toute sa cour, et il écouta les discours du chancelier et des autres orateurs.

L'Hôpital parla avec beaucoup de dignité de toutes les matières qui pouvoient intéresser alors : il insista principalement sur la paix, et s'attacha à prouver que la différence de religion n'étoit pas une raison pour la rompre. Le président de la noblesse demanda la réforme de la cour, du clergé, de la magistrature, et ne trouva que la noblesse dans son devoir. L'orateur du tiers-état invectiva durement contre les ecclésiastiques; il fut vivement réfuté par l'orateur du clergé, qui à son tour exhorta le roi à punir sans pitié les sectaires, et à se servir pour cela de toute l'autorité que Dieu lui avoit confiée. Les calvinistes frémirent en entendant ce discours, et en demandèrent justice comme d'un tocsin de meurtre et de carnage. Coligni se crut

attaqué personnellement par quelques phrases de la diatribe, et demanda réparation. Par accommodement, l'orateur fit des excuses publiques aux principaux chefs, et déclara que, par la citation qu'il avoit faite du rebelle Gaïnas, maître de la milice romaine, demandant à Constantinople un temple pour les ariens, il n'avoit point entendu faire allusion au colonel-général de l'infanterie françoise.

[1561] Pendant six semaines que les trois ordres continuèrent à s'assembler, ils rédigèrent des cahiers séparés, renfermant, pour la plupart, des demandes très-sages, mais ils refusèrent constamment de rien statuer sur les finances. Cependant il falloit satisfaire à une dette de quarante-trois millions, sur laquelle deux millions et demi étoient en assignation sur l'année courante, dont la recette, balancée par la dépense, ne montoit qu'à douze millions. Comme les députés alléguoient ou l'impuissance des peuples, ou un défaut de mission spéciale, la cour se vit obligée de clore les états et d'en convoquer d'autres pour le mois de mai. Sous prétexte de prévenir une dépense que l'état n'étoit pas en état de supporter, et, dans la réalité, à l'effet de disposer plus facilement d'une députation moins nombreuse, le conseil fit agréer que cette fois les électeurs ne se réuniroient point par bailliages, mais par provinces, et qu'ils nomme-

roient seulement un député de chaque ordre : ce qui, à raison de treize provinces dont se composoit alors le royaume, formeroit une représentation de trente-neuf membres seulement. En attendant leur réunion, la cour alla se délasser à Fontainebleau de la contrainte qu'elle avoit essuyée à Orléans.

Tout y sembloit d'abord conjuré contre les Guises, qui soutinrent le choc sans se déconcerter. Le prince de Condé fut appelé à la cour, le conseil le déclara innocent, et il reparut dans tout l'éclat d'un homme en faveur qui brave ses ennemis. Les partisans des Bourbons inventoient tous les jours de nouvelles manières de mortifier les anciens ministres : ils les trouvoient encore trop ménagés, trop favorisés ; ce n'étoit que plaintes et que murmures ; enfin on en vint au point que le roi de Navarre, le connétable, les Châtillons et la principale noblesse menacèrent de quitter la cour, et d'aller à Paris faire déclarer par le parlement le roi de Navarre régent du royaume, si on ne chassoit les Lorrains.

Les équipages défiloient déjà. Tous les partisans des princes étoient prêts à monter à cheval, lorsque le jeune roi, par le conseil du chancelier, fit appeler le connétable dans son appartement. Il y avoit quatre secrétaires d'état disposés à écrire, en cas de besoin, l'acte de son refus. En leur présence, Charles dé-

fendit au connétable de quitter la cour, et lui enjoignit expressément de rester auprès de sa personne pour faire sa charge. Cet ordre arrêta tout : le connétable n'osa donner l'exemple d'une désobéissance si formelle. Il demeura. Le roi de Navarre et les autres, appréhendant qu'on ne s'accoutumât, quand ils n'y seroient plus, à traiter sans eux, restèrent aussi, et on se mit à négocier.

Ce fut toujours la ressource de Catherine ; mais en traitant ainsi les affaires à mesure qu'elles se présentoient, sans prévoyance et sans système, il étoit bien difficile qu'elle ne donnât des paroles que les événemens subséquens l'empêcheroient de tenir : de là les reproches de mauvaise foi, les mécontentemens des deux partis, et de nouveaux troubles. Sans prétendre excuser cette conduite, dont les malheurs de la France démontrent le danger; il est néanmoins certain qu'il étoit souvent comme impossible à la reine d'en tenir une autre. Dans cette circonstance, par exemple, sacrifier les Guises, c'étoit se mettre, elle et ses enfans, à la merci de leurs ennemis, soutenus d'un parti trop puissant pour n'en pas appréhender une révolution dans la religion et dans l'état. Lors au contraire qu'elle vit les Guises, appuyés sourdement par une puissance étrangère, gagner le roi de Navarre lui-même, se réunir avec le connétable, et

former dans le sein de la cour une brigue indépendante, Catherine eut recours aux calvinistes pour se soustraire à l'empire que les Lorrains vouloient exercer dans le gouvernement. Ce conflit engendra des guerres, les guerres amenèrent des traités, dans lesquels la reine-mère, quoique d'une main peu sûre, tint toujours la balance; enfin quand, par la mort des principaux catholiques, Catherine ne vit plus à ceux-ci d'autres chefs que le roi, elle s'attacha sans retour à ce parti, et mit en œuvre jusqu'au crime pour le rendre dominant. Tel est le plan de conduite que la reine-mère suivit, sans-peut-être se l'être d'abord tracé.

Elle soutint les Guises dans cette première bourrasque; mais apparemment elle ne leur montra pas un penchant assez décidé pour les engager à se contenter de sa protection, puisqu'ils jugèrent à propos de se mettre en état, non-seulement de se passer d'elle par la suite, mais même de lui donner la loi. On peut se rappeler qu'après la mort de Henri II, Philippe II, roi d'Espagne, mal à propos réclamé par la reine mère, eut l'audace de s'ériger en protecteur du royaume; depuis ce temps, ce monarque intrigant, qui, malgré la sagacité qu'on lui prête, n'a pourtant jamais réussi qu'à faire des malheureux sans y rien gagner lui-même, se crut en droit de se mêler

des affaires de France. Il tenoit à la cour un ambassadeur, qui y jouoit le rôle de ministre d'état, donnoit des avis, louoit, improuvoit, corrigeoit les projets, critiquoit et blâmoit hautement tout ce qui n'étoit pas conforme à ses vues. Les Guises ne faisoient qu'un avec lui, et ils s'aidoient réciproquement de leurs partisans et de leurs lumières.

La reine, à qui une telle liaison étoit suspecte à juste titre, montra des égards pour les calvinistes, afin de les trouver disposés à la seconder en cas de besoin. Cette tolérance de Catherine alla jusqu'à faire paroître pour la nouvelle religion un goût de préférence, dont le connétable, très-attaché à l'ancienne, fut scandalisé. Il parla hautement contre l'oubli affecté des jours d'abstinence, et contre les assemblées et les prêches qui se faisoient ouvertement à la cour. A ce premier mécontentement s'en joignit un autre qui changea le système du connétable, et qui le réunit aux Guises.

En exécution de l'arrêt du conseil, les assemblées provinciales pour l'élection des députés aux états s'étoient formées, et discutoient les affaires sur lesquelles on devoit y délibérer. Celle de Paris s'étoit prononcée sur la régence qu'elle proposoit d'ôter à Catherine, pour en revêtir le roi de Navarre, et sur le conseil d'administration dont elle vouloit exclure les Guises et tous les ecclésias-

tiques. Elle avoit enfin ouvert l'avis de faire rendre compte des gratifications excessives accordées par les derniers rois aux Guises, à la duchesse de Valentinois, au connétable, au maréchal de Saint-André, et à toutes les sangsues de la cour, et de faire acquitter le reste de la dette de l'état par le clergé.

Le maréchal se nommoit Jacques d'Albon, et étoit cadet d'une illustre famille du Lyonnois. Aux qualités d'homme de plaisir, il réunissoit les talens d'un général, et le goût des affaires; cependant il s'éleva plus par la faveur que par le mérite militaire. Nourri avec Henri II, Saint-André en fut toujours aimé. Il avoit la taille belle, l'air ouvert, une conversation engageante, et surtout une adresse singulière pour parvenir à ses fins. Comme il donnoit à l'excès dans les plaisirs de la table, dans le luxe des ameublemens et les superfluités de toute espèce, les richesses fondoient entre ses mains, et il étoit toujours embarrassé; aussi n'y avoit-il pas de moyens qu'il ne se crût permis pour réparer les brèches que sa prodigalité faisoit journellement à sa fortune. On l'accusoit de pillages, de concussions, et les calvinistes lui en vouloient surtout, parce que, sous Henri II, il s'étoit montré, avec la duchesse de Valentinois, le plus âpre à demander la confiscation de leurs biens.

La duchesse et le maréchal lièrent leurs intérêts en cette occasion. On parloit de les obliger à restitution : pour parer le coup, ils résolurent de mettre dans leur parti le connétable, menacé comme eux, et d'autant plus indigné qu'il se croyoit des droits justement acquis aux faveurs de ses maîtres, et par les longs services qu'il avoit rendus, et par les sacrifices que son dévouement à l'état l'avoit mis dans le cas de faire plus d'une fois, tant pour se racheter lui-même que pour payer la rançon de ses enfans. Quand ces deux personnes eurent persuadé au vieillard opiniâtre qu'on en vouloit d'abord à la religion, ensuite à ses biens, en vain le maréchal de Montmorency son fils aîné lui protesta que la religion ne couroit aucun risque; en vain les Châtillons ses neveux lui jurèrent que la recherche proposée contre ceux qui auroient obtenu des gratifications excessives ne tomberoit jamais ni sur lui ni sur les siens, il ne voulut rien entendre, et se joignit ouvertement aux Guises. Cette réunion du connétable, du duc de Guise, et du maréchal de Saint-André, fut appelée le *Triumvirat*.

On fit courir alors un plan général d'une ligue catholique, formée pour soutenir le triumvirat. Philippe II, roi d'Espagne, en étoit déclaré chef; on devoit se servir de son entremise pour gagner le roi de Navarre par

des promesses. S'il résistoit, Philippe s'engageoit à faire passer des troupes vers son royaume, afin de l'obliger à plier. En cas que les prétendus réformés s'armassent en sa faveur, le triumvirat se flattoit de pouvoir faire soulever les catholiques par tout le royaume : et, afin d'empêcher les étrangers de venir au secours des religionnaires contre l'armée espagnole qui entreroit en France, l'empereur s'obligeoit à retenir les protestans d'Allemagne par des édits sévères ; et le pape et les princes d'Italie à faire une puissante diversion chez les Génevois et les Suisses, pour les empêcher de se mêler des affaires de France : ainsi les calvinistes, laissés sans défense, devoient être tous passés au fil de l'épée.

Ce plan, quoique malheureusement trop réalisé dans la suite, paroît n'avoir été pour lors qu'une de ces pièces qu'on accrédite afin de noircir ceux qu'on veut rendre odieux. Il prête sans doute à ceux qu'il attaquoit des projets bien au-dessus de leurs idées ; mais, en retranchant même du triumvirat ce que la malignité y a ajouté, il reste toujours constant que ce fut une puissance qui s'éleva sans droit légitime.

Il y eut donc alors deux partis bien distincts et publics dans l'état : celui des triumvirs avec les catholiques, et celui des mécontens avec les réformés. La reine, qui se regardoit comme

le centre de l'autorité, tâchoit de les réunir à soi : pour cet effet elle faisoit tenir des assemblées, elle demandoit des avis, s'adressoit aux princes, aux grands, aux magistrats, et à tous ceux qu'elle croyoit pouvoir contribuer à la paix. « Mais, disoit le chancelier en plein parlement, le diable s'étoit mis parmi les contestations de religion ; » et il ajoutoit, entre autres raisons, « que cela étoit venu de ce que nul n'avoit pensé à s'amender et réformer. » C'étoit dire assez ouvertement que la religion ne servoit que de prétexte, et personne n'étoit à portée de le savoir mieux que lui.

Tant de conférences et de pourparlers aboutirent à un édit qui, du mois où il fut donné, s'appela l'édit de juillet : il avoit été précédé de quelques ordonnances préparatoires, et entre autres par un édit de tolérance que le chancelier, désespérant de le faire accepter au parlement, avoit adressé directement aux présidiaux pour y être enregistré. Cette forme inusitée, le débordement des prêches publics auxquels il donna naissance, et la jalousie qu'en conçurent ceux qui étoient attachés à l'ancienne doctrine, produisirent une commotion subite par tout le royaume. Il en résulta des émeutes et des petits combats entre les catholiques et les calvinistes, tant à Paris que dans les provinces. Ces lois particulières

ne suffisant donc pas, la cour résolut d'en établir une générale. Pour cet effet, le roi se transporta au parlement, et l'affaire fut agitée en sa présence, après que le chancelier eût représenté, par son ordre, l'inutilité de toutes les lois rendues jusqu'alors à ce sujet, lois dont les rigueurs n'avoient eu d'autre résultat que de provoquer, ou la révolte de la part des peuples, ou l'inexécution de la part des magistrats. La délibération se réduisit à trois avis, 1° suspendre les poursuites contre les calvinistes jusqu'à la décision du concile; 2° les punir du dernier supplice; 3° ne condamner à la mort que ceux qui feroient des assemblées. Cette dernière opinion, qui ne l'emporta que de trois voix, forma le fond de l'édit.

On y statue d'abord qu'il y aura paix, union et concorde par tout le royaume, et qu'il ne sera fait aucunes levées ni enrôlemens que par la permission expresse du roi. Il est défendu aux catholiques, et surtout aux prédicateurs, sous peine de mort, de se permettre des termes injurieux, des qualifications odieuses, et tous discours ou insinuations qui pourroient ameuter les peuples; mais aussi on interdit aux calvinistes toutes assemblées publiques et particulières, même sans armes. Il ne sera permis de suivre, dans l'administration des sacremens, que le rit de l'église

catholique. Les évêques connoîtront du crime d'hérésie, et ceux qu'ils jugeront à propos de livrer au bras séculier ne pourront être condamnés qu'au bannissement. Enfin le roi accorde amnistie générale, pourvu qu'on vive catholiquement et en paix.

Les calvinistes ne gagnèrent à cet édit que de ne plus encourir la peine de mort quand ils étoient convaincus ; mais ils n'obtinrent pas ce qu'ils demandèrent avec tant d'instances par leur *complainte apologétique* au roi, savoir, la simple permission de s'assembler en quelque coin de ses villes. Aussi le duc de Guise en fut si content qu'il dit tout haut, en sortant du parlement : « Pour soutenir cet arrêté, mon épée ne tiendra jamais au fourreau ; » paroles remarquables qui annonçoient les guerres sanglantes qu'occasionneroient les changemens faits à l'édit. Plusieurs n'étoient point d'avis de renvoyer aux évêques la connoissance du crime d'hérésie ; mais le chancelier tint bon sur cet article, par la raison qu'au défaut du tribunal des évêques, il en auroit fallu un autre ecclésiastique, ce qui menoit à l'établissement de l'inquisition. Au reste, l'édit fut très-mal observé ; et, par la faveur de la reine, toute dévouée alors aux novateurs, auxquels elle vouloit plaire, non-seulement les réunions proscrites furent tolérées partout, mais elles furent protégées,

même à la cour; et en plus d'un endroit les calvinistes purent oser expulser les catholiques de leurs propres églises.

A l'aide de l'édit de juillet, on fit à la cour des raccommodemens : le plus difficile étoit entre le duc de Guise et le prince de Condé : celui-ci paroissoit toujours fort ulcéré contre le premier : le roi voulut qu'ils se réconciliassent. Discours et actions, tout fut concerté. « Racontez, dit le roi au duc de Guise, comment les choses se sont passées à Orléans. » Le duc le fit, en rejetant sur le défunt roi l'emprisonnement du prince. « Quiconque m'a fait cet affront, dit Condé en se tournant vers le duc, je le tiens pour un méchant homme et un scélérat. — Et moi aussi, reprit le duc; mais cela ne me regarde pas. » Second spectacle que ces deux rivaux donnèrent au public. Ils s'embrassèrent, mangèrent ensemble, se jurèrent amitié, et ne se pardonnèrent pas.

Toute la France étoit en attente de ce que produiroient deux assemblées qui se tenoient alors, les états du royaume et le colloque de Poissi. Les députés de la noblesse et du tiers-état, au nombre de vingt-six seulement (car les treize du clergé avoient été retenus à Poissi avec le reste des prélats convoqués), s'occupèrent séparément à rédiger leurs cahiers. Mais, inspirés par le même esprit de mécon-

tentement et d'innovation qui fermentoit alors dans toutes les têtes, ils se rencontrèrent dans le même expédient pour fermer la plaie de l'état sous le rapport des finances; savoir, de se soustraire eux-mêmes à toute charge, pour faire retomber sur le clergé seul toute la libération de la France. Il y avoit comme une conjuration formée contre cet ordre. Outre les reproches passionnés d'ignorance et de mauvaises mœurs, il s'éleva un cri général contre les richesses de l'église, cet objet perpetuel d'envie. Le peuple et les courtisans, fidèles échos de leurs orateurs, ne s'entretenoient que de projets à cet égard. Il falloit, disoient-ils, réduire les fonds; un tiers bien administré et bien réparti devoit suffire à l'entretien des ecclésiastiques, et le reste, mis en vente, pouvoit être employé non-seulement à acquitter les dettes de l'état, mais encore à diminuer les impôts. Les chefs du clergé sentirent bien que ce déchaînement avoit un motif; ils offrirent une somme de quinze millions payable en dix ans, en forme de don gratuit. La cour l'accepta; les clameurs tombèrent, et les états finirent après avoir consenti à un subside de douze cent mille livres sur les boissons. La noblesse, qui croyoit acquitter suffisamment la dette par le service personnel qu'elle payoit à l'état, s'y prêtoit avec peine. Elle se rendit enfin sur l'exemple du clergé

qui s'y trouvoit également soumis malgré ses concessions. Le duc de Guise et le connétable, agréables tous deux au clergé, avoient été les médiateurs de la cour auprès de lui, comme Dandelot et Coligni auprès des états. Mais, avant même de rien accorder, ils voulurent s'assurer les fruits des réformes demandées à Orléans, en exigeant que l'ordonnance dite d'Orléans, extraite par le chancelier des cahiers des trois ordres, et composée de cent cinquante articles, fût d'abord enregistrée au parlement. On y conservoit, entre diverses dispositions, l'élection des prélatures et l'abolition des annates.

L'assemblée, dite depuis *le colloque de Poissi*, avoit non-seulement pour but le redressement de la discipline ecclésiastique du royaume, mais étoit encore un expédient imaginé par le conseil du roi pour satisfaire à la fois les protestans qui réclamoient un concile national, et le pape qui le redoutoit. Elle s'ouvrit le 9 septembre. Le roi s'y transporta de Saint-Germain avec toute sa cour, les princes du sang, les grands officiers de la couronne, les ministres d'état, cinq cardinaux, quarante évêques, une foule de docteurs et douze ministres de la nouvelle religion. Cette assemblée eut l'issue qu'avoient prédite ceux qui s'y opposoient. Ils disoient que ces conférences publiques n'avoient au-

cune utilité ; que la cause de la vérité n'av
rien à gagner en ces disputes où l'avant
tenoit au plus ou moins de présence d'esp
et de subtilité des contendans ; que chac
n'y venoit qu'avec le dessein de faire pré
loir son opinion et non point d'adopter c
des autres ; et qu'enfin elles ne servoient mê
le plus souvent qu'à aigrir davantage les e
prits ; mais le cardinal de Lorraine, qui che
choit à faire briller son éloquence, l'emporta
Il y eut en effet de part et d'autre de très
beaux discours, qui ne servirent qu'à confir
mer chaque parti dans son opinion. Théodore
de Bèze, d'une famille noble de Bourgogne, réfugié depuis long-temps à Genève, où il étoit le bras droit de Calvin, s'y distingua entre les calvinistes, et fit preuve d'adresse et d'élocution. Cependant, comme on ne pouvoit s'accorder entre tant de personnes, on changea la forme du colloque : chacun des partis nomma cinq personnes, qu'il chargea de conférer pacifiquement. Ces docteurs examinèrent les textes, composèrent des confessions de foi, se les présentèrent à signer, les rejetèrent réciproquement, et finirent le colloque en s'attribuant chacun la victoire.

Je tire d'un auteur très-judicieux le jugement qu'il faut porter sur les athlètes catholiques de cette dispute. « Le cardinal de Lorraine, dit Le Laboureur, fit paroître beaucoup

de doctrine; le cardinal de Tournon, beaucoup de zèle; Montluc, évêque de Valence, beaucoup d'adresse : l'évêque de Séez et les docteurs s'y signalèrent aussi; mais Claude de Saintes, chanoine régulier, depuis évêque d'Évreux et docteur de Navarre, et Claude d'Espence, y firent principalement admirer leur grand savoir, leur prudence et leur piété. Ils furent bien nécessaires, non-seulement pour les grands coups, mais pour l'ordre de la bataille, où le cardinal de Lorraine, qui s'engagea d'abord trop avant, eut besoin d'eux pour être soutenu, aussi bien que l'évêque de Valence, qu'on soupçonnoit de ne point combattre si franchement que lui. »

Il y avoit en effet alors des évêques d'une foi suspecte ; quelques-uns à juste titre, comme le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, qui avoit déjà fait la cène dans son palais, et Antoine Carraccioli, évêque de Troyes, qui, en sortant du colloque, se fit réordonner par les ministres. « D'autres, dit Brantôme, étoient soupçonnés de sentir un peu mal de la religion catholique : Montluc, évêque de Valence; l'évêque d'Uzès; Marillac, archevêque de Vienne; les évêques de Baïonne, d'Orléans, et Spifame, évêque de Nevers. » Ces prélats alloient souvent à la cour, et ne contribuèrent pas peu par leur tolérance à inspirer à la reine mère les senti-

mens hardis qu'elle montra dans une lettre au pape au sujet des prétendus réformés de France, lettre qui fut rédigée, à ce qu'on croit, par l'évêque de Valence.

« Ils ne sont, lui écrivoit-elle, ni anabaptistes ni libertins ; ils croient les douze articles du symbole : aussi plusieurs personnes de piété pensent qu'on ne devroit pas les retrancher de la communion de l'église, pour ne pas révolter la foiblesse de quelques-uns. Quel danger y auroit-il d'ôter les images des églises, et de retrancher quelques formules inutiles dans l'administration des sacremens? Ce seroit encore un grand bien d'accorder à tous les fidèles la communion sous les deux espèces, de les y admettre tous chaque mois après la lecture de la confession de foi et de l'examen général de conscience, d'abolir les messes basses, et de permettre que l'office divin se fît en langue vulgaire. Du reste, on convient qu'il est à propos qu'il n'y ait rien d'innové dans la doctrine et la hiérarchie, et que l'on conserve toujours pour le souverain pontife le respect et l'obéissance qui lui sont dus. »

Le pape ne se laissa pas surprendre à ces dernières paroles ; il n'en écrivit que plus fortement à Hippolyte d'Est, son légat en France, de redoubler ses soins dans le colloque, et d'employer tous les moyens pour

fortifier le parti catholique. On n'en trouva point de meilleur que d'attacher par un lien indissoluble le roi de Navarre au triumvirat; mais il falloit avoir des avantages à lui présenter pour le déterminer à quitter un parti où il pouvoit être chef, et où étoient tous ses amis, et à en prendre un dans lequel dominoient les Guises ses ennemis. Si on étoit revenu à mettre encore sur le tapis les anciennes promesses de la restitution du royaume de Navarre, ce prince, souvent trompé par de fausses espérances, n'auroit pas manqué de découvrir le piége et de se tenir en garde : on changea donc de batterie. Les Guises se chargèrent d'abord de le tenter par une offre qu'ils crurent devoir subjuguer un homme aussi sensible à l'éclat d'une couronne qu'aux charmes de la beauté.

Marie Stuart, veuve de François II, à la fleur de son âge, ornée des grâces touchantes qui la rendirent la plus aimable princesse de son siècle, étoit retournée depuis peu en Ecosse sa patrie. La cour retentissoit encore des plaintes amères qu'avoit laissé échapper cette jeune reine, forcée de quitter la France, où elle avoit été élevée, pour aller vivre dans un royaume qui lui étoit devenu presque étranger, et dont les dissensions ne lui présageoient qu'un avenir funeste. Jusqu'au dernier moment elle marqua ses regrets par ses

soupirs et ses sanglots : elle monta tristement sur le vaisseau destiné à la transporter, s'assit à la poupe, attacha fixement ses regards sur les côtes qui s'éloignoient; et, prête à les voir disparoître : « Adieu, France, s'écria-t-elle; adieu, France, je ne te verrai plus. » Depuis cet instant ses jours ne furent plus qu'un enchaînement de malheurs, avant-coureurs d'une catastrophe sanglante.

Les Guises, qui n'aimèrent jamais cette jeune reine, leur nièce, qu'à cause des avantages qu'ils en pouvoient retirer, l'offrirent pour épouse au roi de Navarre, avec la couronne d'Écosse et ses espérances sur celle d'Angleterre. Il étoit marié lui-même à Jeanne d'Albret, dont il avoit des enfans; mais le légat lui fit entendre qu'il seroit aisé de casser son mariage, contracté avec une femme reconnue pour hérétique. On ne sait si le roi de Navarre n'hésita pas, et si des offres si éblouissantes ne le tinrent pas un peu en suspens; mais à la fin il refusa. Il ne fut pas plus tenté par les charmes naissans de Marguerite de Valois, que Catherine de Médicis sa mère lui fit offrir pour traverser la négociation du triumvirat.

Enfin, sachant que ce prince commençoit à se rebuter de tant de propositions plus captieuses que solides, le roi d'Espagne, en dédommagement de la partie de Navarre qu'il

retenoit, promit le royaume de Sardaigne. On publia de cette île, de sa fertilité, de ses ports, de ses villes, les descriptions les plus pompeuses. On fit entendre aussi au foible Antoine que c'étoit le seul moyen de tirer de l'Espagne un équivalent des terres que cette monarchie lui retenoit; que d'ailleurs il ne seroit jamais que le second dans le parti des calvinistes, dont le prince de Condé avoit toute la confiance, et que, s'attachant aux prétendus réformés, il se fermoit pour jamais le chemin à la fortune que l'extrême jeunesse du roi et de ses frères lui permettoit d'envisager. Ces considérations déterminèrent le roi de Navarre; il se lia ouvertement avec les Guises, se déclara sans réserve en faveur des catholiques; et, dans la première chaleur de ses espérances, il brusqua les ministres venus au colloque de Poissi, en leur reprochant la jactance avec laquelle ils avoient promis de confondre les catholiques, rompit ainsi avec les calvinistes, qui lui tournèrent le dos à leur tour, et abandonna aussi totalement la reine mère, que cette désertion remplit d'alarmes, et qui en rechercha avec d'autant plus d'empressement l'appui de Condé et des huguenots.

Il seroit difficile de décrire au juste l'état des affaires à la fin de l'année 1561, et au commencement de la suivante. Tout ce qu'on

peut remarquer, c'est que les chefs permettoient que les subalternes de leur parti hasardassent des entreprises, et qu'ils souffroient aussi qu'on les réprimât. Un prêtre, nommé Artus Didier, eut l'imprudence d'écrire au roi d'Espagne pour lui demander, au nom du clergé de France, sa protection contre les calvinistes; un licencié en théologie, nommé Tanquerel, soutint, dans des thèses publiques, que le pape avoit le droit de déposer les princes hérétiques. Les Guises se donnèrent quelques mouvemens pour sauver ces boutefeux; mais enfin ils les abandonnèrent à la justice, qui, trop indulgente, se contenta de condamner le premier à une amende honorable et à la prison, et le second à une rétractation publique.

De même le prince de Condé, les Châtillons et autres chefs n'empêchoient pas que les calvinistes n'étendissent à leur avantage l'édit de juillet; qu'ils fissent des prêches à Paris comme dans les provinces; qu'ils s'y rendissent les plus forts; qu'ils maltraitassent les catholiques qui vouloient les troubler; mais aussi ils ne murmuroient pas quand les plus fougueux, flétris ou condamnés à mort, subissoient la peine de leur audace. C'étoit assez pour les chefs d'aigrir les peuples, de les accoutumer à s'attaquer, à se combattre, et de se préparer par là des soldats tout formés

pour le besoin. La reine, qui sentoit ces inconvéniens, mettoit toute son adresse à les prévenir, et auroit voulu, une fois pour toutes, poser une barrière qu'il eût été également impossible aux deux partis de franchir.

Le chancelier de l'Hôpital, qui paroît avoir été pour lors son principal conseil, remarquant que l'édit de juillet, à force de contraventions, devenoit inutile, suggéra à Catherine de demander à tous les parlemens des députés qui lui aidassent à faire un autre édit. Ils s'assemblèrent à Saint-Germain. Le chancelier leur fixa le but de leur travail en ces termes : « L'objet de vos délibérations doit rouler sur ce point unique : Est-il avantageux au royaume, dans les circonstances présentes, de permettre ou de défendre les assemblées des calvinistes? Pour décider, il n'est pas nécessaire de délibérer sur le fond de la religion. Supposant même celle des calvinistes mauvaise, recherchez si c'est une raison de proscrire ceux qui en font profession; si l'on ne peut être bon sujet du roi sans être catholique; et si enfin il est impossible que des hommes qui n'ont pas la même croyance vivent en paix les uns avec les autres. N'allez donc pas vous fatiguer à chercher laquelle des deux religions est la meilleure. Nous

sommes ici, non pour établir la foi, mais pour régler l'état. »

La question ainsi posée, abstraction faite des inconvéniens qui pouvoient résulter d'une pareille tolérance, dans un royaume constitué comme la France, étoit aisée à décider; c'étoit demander : Vaut-il mieux vivre en paix que de s'égorger? Mais l'exemple du passé ne devoit-il pas faire craindre que la tranquillité qui naîtroit de la faveur d'un nouvel édit ne fût un calme trompeur, présage de tempêtes encore plus funestes? C'est à quoi ne parurent point songer les auteurs de l'édit de janvier.

[1562] On y statua que les calvinistes rendroient les églises usurpées, les croix, les images et les reliques enlevées, et qu'ils ne s'opposeroient point à la levée des dîmes et autres revenus ecclésiastiques. Il fut enjoint de garder les jours de fêtes, les degrés de parenté dans les mariages, et la police extérieure de l'église catholique. On leur permit néanmoins de s'assembler, pour l'exercice de leur religion, hors des villes et sans armes. Il fut enjoint aux magistrats de veiller à ce qu'ils ne fussent ni troublés ni injuriés. On leur défendit aussi toutes levées d'hommes et de deniers par forme de répartition; mais de recueillir seulement, et sous forme d'aumône,

les contributions volontaires pour l'entretien des ministres et le soulagement des pauvres.

Le reste de l'édit contient des réglemens pour les ministres. Il leur est défendu de se laisser aller, dans les sermons, dans les livres, dans les conversations, à des invectives contre la messe et contre aucune des cérémonies de l'église catholique, de tenir des synodes ou consistoires sans permission de la cour; d'aller prêcher de lieu en lieu, et de village en village; mais ils devoient s'attacher à une église et ne la point quitter : enfin, le roi leur enjoint de recevoir avec respect les magistrats qui voudront venir aux prêches voir si tout s'y passe dans l'ordre, et de n'y point souffrir de personnes inconnues de peur qu'il ne s'y glisse des malfaiteurs. Tous ces articles sont accordés provisoirement jusqu'à la décision du concile général.

Cet édit fut enregistré sans beaucoup de difficultés à Rouen, à Bordeaux, à Toulouse et à Grenoble. Il fut rejeté en Bourgogne, où l'hérésie avoit fait moins de progrès par la surveillance active de Tavannes son gouverneur. En Dauphiné, en Provence et en Languedoc, il fallut employer la force pour surmonter la résistance des catholiques; et les protestans, secondés par l'autorité, se portèrent, à Barjols, à des excès de fanatisme et de cruauté capables de faire oublier ceux de

Cabrières et de Mérindol. A Paris enfin, il fallut recourir à la menace et à la fraude pour arracher l'assentiment du parlement. On faisoit retentir à ses oreilles les bruits alarmans de corps armés qui marchoient sur Paris. On alla au point de faire paroître dans la cour du palais cinq cents hommes armés, apostés sans doute pour effrayer les magistrats, et menaçant, en effet, de les mettre en pièces si l'édit n'étoit enregistré. Malgré des mesures aussi violentes, l'enregistrement ne fut point absolu; et il ne fut accordé « qu'attendu la nécessité urgente, par manière de provision, et sans approbation de la nouvelle religion. » Les calvinistes, auxquels il accordoit l'exercice public de leur religion, quoiqu'avec des restrictions, triomphèrent: les ministres en exaltèrent en chaire l'équité, et les chefs écrivirent partout qu'on eût à s'y conformer exactement, attendu surtout que la reine mère et les membres du conseil étoient disposés à tolérer encore les interprétations favorables qu'on pourroit y donner. Les catholiques, au contraire, le reçurent avec un morne silence et un dépit sombre, pire que la menace.

Il sembloit que rien ne devoit s'opposer à l'exécution de l'édit, et que les triumvirs et leurs adhérens, fatigués de se plaindre, étoient déterminés à souffrir patiemment ce qu'ils ne

pouvoient empêcher. Les Guises avoient quitté la cour : le légat et l'ambassadeur d'Espagne faisoient et réitéroient des remontrances ; mais ils n'y gagnoient que de se rendre importuns à la reine mère, qui se vengeoit en affectant de les traiter froidement. Le roi de Navarre, tout entier à sa passion pour la belle de Rouhet de la Béraudière, l'une des filles d'honneur de la reine, ne suivoit les affaires qu'avec la nonchalance d'un homme piqué de voir élever des troubles prêts à traverser ses plaisirs, tandis que le prince de Condé son frère, enfreignant avec audace l'édit de janvier, faisoit au contraire des dispositions d'attaque dans l'intérieur de Paris, et des levées au dehors dans les églises de Champagne et de Picardie. Enfin la cause des catholiques se trouvoit réduite à la cour au connétable et au maréchal de Saint-André, qui trouvoient toujours en tête l'amiral et Dandelot, fiers de la protection de la reine mère, et sûrs de sa confiance.

On se seroit néanmoins trompé si sur ces apparences on avoit cru le triumvirat abattu : la retraite des Guises couvroit les démarches d'une politique profonde. Ils s'étoient approchés des frontières d'Allemagne, pour lier avec les luthériens des négociations qui les empêchassent de donner du secours aux calvinistes de France, en leur représentant que

la doctrine des catholiques différoit beaucoup moins de celle de la confession d'Augsbourg que de celle des prétendus réformés. Cependant, comme il falloit un chef de marque à leur parti, au défaut du roi, qu'ils n'étoient pas certains d'enlever à la reine sa mère, les princes lorrains tâchèrent, en quittant la cour, d'emmener Alexandre, frère du roi, depuis duc d'Anjou. Le duc de Nemours fut chargé de le gagner, mais il ne réussit pas. Le légat, de son côté, et l'ambassadeur d'Espagne, sans se laisser décourager par les affronts, parloient toujours contre l'édit, blâmoient l'éducation du roi, semoient l'argent, prodiguoient les caresses ; et, quoiqu'ils fussent bien sûrs d'être refusés, ils demandoient hautement la disgrâce des Châtillons. Quand la reine, en s'excusant, représentoit la puissance des calvinistes, l'ambassadeur répondoit en offrant des troupes pour leur faire la guerre. Il auroit aussi voulu qu'on eût forcé de signer des formules de foi, afin de distinguer les hérétiques, et d'élever un mur de séparation entre eux et les Romains.

Pour le roi de Navarre, quand les promesses d'Espagne le tiroient de son indolence, son zèle s'échauffoit contre les prétendus réformés, jusqu'à proposer l'inquisition et toutes ses suites : enfin, quoique le connétable et le maréchal de Saint-André restassent tran-

quilles, on remarquoit dans leur conduite certaines hauteurs qui ne permettoient pas d'être sans crainte de leur part; de sorte que la reine se trouvoit entre les chefs de partis comme entre des rivaux qui s'observoient, se parcouroient, pour ainsi dire, et se mesuroient des yeux, attentifs à ne point porter les premiers coups, pour ne point mettre contre eux le préjugé public, mais déterminés, sitôt qu'ils seroient frappés, à déployer toutes les horreurs de la vengeance.

Le moment fatal ne tarda pas. Comme la reine mère paroissoit se lier toujours plus étroitement avec les prétendus réformés, les catholiques, et à leur tête le roi de Navarre, choqué de plus en plus de l'ascendant que prenoit son frère dans la capitale, et craignant enfin de voir passer la personne et le nom du roi dans le parti opposé, écrivirent au duc de Guise de venir à leur secours : il partit de Joinville à la fin de février, avec une nombreuse suite, qui grossissoit à mesure qu'il avançoit. En passant par Vassi, petite ville sur la frontière de Champagne, ses valets prirent querelle avec les religionnaires qui faisoient le prêche : des injures on en vint aux coups; le duc accourut pour calmer le désordre, et dans la mêlée il fut blessé à la joue d'un coup de pierre. Furieux de voir couler son sang, ses gens, malgré sa défense, tom-

beñt avec une nouvelle rage sur les calvinistes; ils frappent sans distinction d'âge ni de sexe, dissipent, renversent, brisent la chaire du ministre, déchirent les livres, font main basse sur tout ce qui se présente, et ne finissent le carnage que quand la multitude des morts et des blessés fait cesser le combat.

Le cri des malheureux massacrés à Vassi retentit par toute la France. Le duc de Guise s'en excusa toujours, même au lit de la mort, comme d'un événement fortuit, dans lequel les réformés étoient les agresseurs: ceux-ci s'en plaignirent par la bouche du prince de Condé, et par celle de leurs ministres, qui vinrent porter leurs remontrances à Monceaux, château dans la Brie, où le roi et la reine mère passoient les premiers beaux jours. Catherine les reçut bien, et leur donna de bonnes paroles; mais le roi de Navarre les traita d'hérétiques et de factieux. Ce fut alors que Bèze lui fit cette réponse : « Je parle pour une religion qui sait mieux supporter les injures que les repousser : et souvenez-vous, sire, que c'est une enclume qui a déjà usé bien des marteaux. »

Malgré tant d'aigreur, la reine mère ne désespéroit pas de ramener la paix : elle savoit que tout dépendoit des chefs; c'est pourquoi elle écrivit au duc de Guise, et le conjura de suspendre son voyage de Paris et de venir

trouver le roi. Son dessein étoit de l'aboucher avec le prince de Condé, et de les réconcilier; mais le sort en étoit jeté. Guise répondit qu'il ne pouvoit abandonner ses amis, qui l'appeloient à Paris : accompagné du connétable, il y entra en monarque, entouré d'un nombreux cortége, et fut reçu avec des harangues, des acclamations, et toute la pompe qui a coutume d'accompagner la majesté royale.

A la nouvelle de cette entrée triomphante, la reine frémit : elle ne pouvoit plus douter de la chute totale de sa puissance. Catherine craignit alors pour elle-même, pour sa propre vie, qu'elle croyoit menacée par les triumvirs. Les calvinistes se présentoient pour la secourir; ils avoient une multitude de prosélytes prêts à devenir soldats, et des intelligences assurées dans beaucoup de grandes villes du royaume. La reine se jeta entre leurs bras, et écrivit au prince de Condé de sauver la mère et l'enfant.

Il étoit retourné à Paris tenir tête au duc de Guise; mais la partie n'étoit pas égale. En vain se montroit-il accompagné de braves officiers, tâchant, par une contenance fière, de déterminer le peuple en sa faveur. Les Parisiens, attachés à l'ancienne religion, ne regardoient le prince qu'avec indignation, et réservoient toute leur affection pour le duc

de Guise. Condé n'eut donc d'autre parti à prendre que d'aller à Meaux rassembler ses forces. Il écrivit à Dandelot et à l'amiral de marcher vers lui en diligence ; « que César n'avoit pas seulement passé le Rubicon, mais déjà avoit saisi Rome, et que ses étendards commençoient à branler par les campagnes. »

Sitôt qu'ils eurent réuni quelques troupes, ils se déterminèrent à aller secourir la reine mère. Dans la crainte d'être forcée à Monceaux, simple maison de campagne sans défense, Catherine avoit emmené le roi à Melun, ville capable de résister du moins à un coup de main, et de là à Fontainebleau, pour être encore plus loin des triumvirs; mais elle ne put éviter son malheur.

Les triumvirs, persuadés que le succès de leur projet dépendoit de l'avantage de combattre sous les drapeaux du roi, partent brusquement de Paris avec une nombreuse cavalerie, arrivent à Fontainebleau, et déclarent à la reine qu'ils viennent chercher le roi; que pour elle, si elle ne veut pas l'accompagner, elle peut se retirer où bon lui semblera. Pendant que Catherine résiste, que, moitié par menaces, moitié par prières, elle tâche de gagner du temps, le connétable donne les ordres du départ. On démeuble les appartemens, on charge les bagages, les troupes se mettent en marche, et la reine, forcée de

re, s'achemine tristement au milieu de ses
nes éplorées, et serrant entre ses bras
une roi, qui, ému d'un événement aussi
ge, versoit des larmes, comme si on
mené en prison.
a cour arrive à Melun dans cet appareil
ulier. Catherine délibère de nouveau :
ndonnera-t-elle aux triumvirs, qui lui
cheront peut-être son fils, et la relégue-
dans quelque château éloigné, sans puis-
e? Heureuse, s'ils ne la renvoient pas en
e! Se confiera-t-elle aux calvinistes? Mais
-ce pas risquer l'honneur et la sûreté du
que de le livrer sans précaution à un parti
ne tend pas moins qu'à la ruine de l'an-
ne religion, et peut-être de l'état? Il y
t péril des deux côtés.
atherine auroit bien souhaité rester neutre.
ique gardée, pour ainsi dire, à vue dans
hâteau de Melun, elle étoit encore maî-
se de son sort, parce qu'elle avoit fait pré-
er secrètement un bateau prêt à la trans-
ter où elle voudroit : enfin, après une nuit
trouble et d'agitation, elle céda à la for-
e, et se remit de bonne foi entre les mains
triumvirs. Peut-être espéroit-elle que,
tens de ses promesses, ils la laisseroient
e avec son fils à Melun, ou dans quelque
teau, d'où elle verroit les deux partis se
mbattre sans prendre part à leur querelle;

mais ils avoient besoin du nom du roi : ils le transportèrent donc à Vincennes, et, ne s'en croyant pas encore assez assurés, ils le firent venir à Paris.

Il y fut reçu avec les plus grandes démonstrations de joie : il sembloit que l'on n'eût attendu que sa présence pour autoriser les résolutions prises contre les calvinistes. Le connétable, à la tête des troupes rangées en bataille comme pour une expédition périlleuse, va dans les faubourgs attaquer les temples où se faisoient les prêches, enfonce les portes, brise les chaires et les bancs, y met le feu, et rentre dans la ville aux acclamations du peuple, ravi de cet exploit, qui fit donner à Montmorency, par quelques plaisans, le nom de capitaine *Brûle-bancs.* On tint ensuite de fréquens conseils, pour délibérer sur les moyens de réduire le prince de Condé et ses adhérens, que les triumvirs, maîtres du roi, accabloient alors de tout le poids de la puissance royale.

Quelques heures plus tôt, le prince de Condé et son parti avoient contre l'autre les mêmes avantages. Sur les lettres réitérées de la reine, il marchoit vers Fontainebleau, à la tête de trois mille chevaux, lorsqu'il apprit que les triumvirs l'avoient prévenu, et que la reine alloit avec eux à Paris. Davila, historien favorable à Catherine, assure qu'elle

écrivit au prince qu'on l'enlevoit malgré elle; mais qu'elle ne perdoit pas courage, et qu'elle espéroit qu'il ne souffriroit pas que ses ennemis triomphassent et lui ravissent le gouvernement. Surpris comme d'un coup de foudre à la lecture de cette lettre, le prince s'arrête et rêve profondément. L'amiral le joint; ils confèrent en peu de mots : « C'en est fait, s'écrie le prince en soupirant, nous sommes plongés si avant, qu'il faut boire ou se noyer » ; et sur-le-champ il vole avec ses troupes à Orléans.

Dandelot, qui s'y tenoit caché depuis quelques jours avec des troupes, ayant été découvert, se battoit alors contre les catholiques qui vouloient le chasser. La présence du prince, quoique arrivé dans le plus grand désordre, décida la victoire. Il s'établit dans cette ville, comme dans une place d'armes capable de lui servir de retraite et d'appui. Les principaux seigneurs de son parti vinrent l'y joindre, ainsi que la duchesse sa femme, avec l'aîné de ses fils, âgé de neuf ans. Madeleine de Mailli, mère de la princesse, emmena les plus jeunes à Strasbourg, asile assuré contre les hasards de la guerre, que tout le monde croyoit inévitable; mais comme personne n'avoit encore fait de préparatifs, on commença par des manifestes. Ceux du prince de Condé étoient pleins de fiel et d'amertume

contre les Guises; il les accusoit d'être les auteurs des troubles de la France; de ne chercher qu'à attiser le feu de la discorde, en privant les réformés du libre exercice de leur religion, qui leur avoit été accordé par l'édit de janvier. Il conjuroit et sommoit tous les bons François de venir le trouver à Orléans, pour aller délivrer le roi et la reine, prisonniers entre les mains des triumvirs.

A ces griefs, les Guises répondoient que les événemens présens ne devoient pas leur être plus imputés qu'au roi de Navarre, au connétable et aux autres seigneurs catholiques avec lesquels ils faisoient cause commune. Quant aux deux autres accusations, d'intolérance envers les réformés et de violence à l'égard du roi, la réponse fut encore plus simple. Le roi, en son conseil, confirma l'édit de janvier, pour être exécuté par tout le royaume, excepté à Paris et à la cour, où les prêches ne seroient pas permis : il déclara aussi, par un autre édit, que les bruits répandus sur sa captivité étoient faux, et qu'il étoit libre, ainsi que la reine sa mère. Ces premiers écrits furent suivis d'apologies, de plaintes, de défis, d'offres de se retirer et de poser les armes à certaines conditions, aussi peu sincères d'une part que de l'autre.

Tout n'étoit qu'artifice, déguisement et fourberie. Les triumvirs écrivoient aux protes-

tans d'Allemagne qu'ils n'en vouloient qu'aux rebelles, et non à la nouvelle religion, eux qui laissoient massacrer partout ses sectateurs, sans punir les assassins coupables de ces barbaries. Le prince de Condé et ses adhérens assuroient les princes catholiques étrangers, que ce n'étoit point la religion qui leur mettoit les armes à la main, mais le désir de délivrer le roi, prisonnier de ses propres sujets; et, en même temps qu'ils faisoient cette protestation, ils embrassoient et professoient cette religion, dont ils prétendoient ne pas soutenir les intérêts.

La reine mère disoit tantôt qu'elle n'avoit pas écrit au prince de Condé, tantôt qu'elle ne lui avoit permis de prendre les armes qu'à condition qu'il les quitteroit quand elle l'ordonneroit. Catherine le prioit en conséquence de prêter l'oreille aux propositions de paix, et le menaçoit de sa colère, dans le temps qu'elle favorisoit ses levées, tant dans le royaume qu'au dehors. Des historiens bien instruits ont même prétendu que c'étoit Montluc, évêque de Valence, confident de Catherine, qui faisoit les apologies et les manifestes des calvinistes. Aussi n'y avoit-il ni suite ni liaison dans les ordres qui venoient de la cour aux gouverneurs des provinces. « Les lettres du duc de Guise, dit Tavannes, portoient qu'il falloit tout tuer, et celles de

la reine, tout sauver. » Si, embarrassés de ces contradictions, les gouverneurs demandoient des ordres précis, on ne faisoit qu'en rire et on les renvoyoit sans réponse.

Ces lenteurs donnoient au prince de Condé le temps de se fortifier. Après s'être assuré d'Orléans, son premier soin fut d'assembler une armée. Pour cela il écrivit, et ordonna aux ministres d'écrire aux églises de lui envoyer de l'argent et des troupes. Il manda aussi les gentilshommes qu'il savoit lui être affidés et attachés à sa cause. Après leur avoir donné des instructions, il les renvoyoit dans leurs provinces, tant pour en gagner d'autres que pour servir de capitaines aux soldats qui s'enrôloient. Mais afin de former un corps de ces membres épars, et de lui donner, pour ainsi dire, une âme capable de le faire agir, on fixa les motifs et le but de l'armement par un traité que les confédérés jurèrent d'exécuter fidèlement.

Ils y disoient que, forcés à prendre les armes par les violences de certains esprits brouillons et turbulens, ils s'engageoient à ne les pas quitter jusqu'à la majorité du roi, et à employer leurs biens et leurs vies pour le tirer de captivité, rétablir son autorité et celle de la reine, et remettre en vigueur les lois fondamentales du royaume. Ils promettoient d'empêcher, autant qu'il seroit en eux, les

rites profanes, les superstitions, les blasphèmes, la débauche, les profanations, le pillage des églises, enfin tout ce qui est défendu par la loi de Dieu et par l'édit de janvier. Nous reconnoissons, ajoutoient-ils, le prince de Condé pour le défenseur et le vengeur du royaume; nous lui jurons obéissance comme à notre chef, et à tous ceux qu'il voudra mettre à sa place; lui promettant armes, chevaux, munitions, biens, nos corps et nos personnes; si nous manquons à notre engagement, nous nous soumettons d'avance à tel supplice qu'il ordonnera ».

Cette association, disoient les confédérés, n'étoit qu'une juste représaille de la ligue signée par les triumvirs; et pour ne point être en reste, comme ils accusoient les catholiques d'avoir mis le roi d'Espagne à leur tête, ils ne se firent point scrupule de négocier avec l'Angleterre, alors gouvernée par la fameuse Elisabeth, et de lui vendre Dieppe et le Havre pour se procurer des troupes et de l'argent.

Le fruit de toutes ces mesures fut un soulèvement presque général dans le royaume, et surtout en Normandie, dont la capitale et les principales villes se déclarèrent pour les prétendus réformés. On prit également les armes dans d'autres provinces, soit pour attaquer, soit pour se défendre. Les calvinistes eurent

de pareils succès en Guienne, en Dauphiné et en Languedoc. Ils s'emparèrent encore du Mans, d'Angers, de Vendôme, de la Charité, de Lyon, d'Angoulême; et ces funestes conquêtes furent généralement marquées par les plus affreux excès de fanatisme et de cruauté. De tous côtés on n'entendoit parler que de surprises de villes, d'assassinats, de meurtres, de combats sanglans, de massacres, d'incendies, de pillages, et des autres fléaux qu'entraînent ordinairement les guerres civiles. L'histoire deviendroit immense, si l'on entroit dans le détail de tous ces événemens particuliers. Je ne m'y arrêterai qu'autant que l'exigeront leur singularité et leur influence sur les affaires générales, ou la réputation et l'importance des chefs.

Ce n'étoit pas la première fois que les calvinistes paroissoient sous des capitaines, avec drapeaux, munitions, solde, discipline, et tout l'appareil de troupes réglées. Dès l'an 1560, peu après la conspiration d'Ambboise, Maugiron, dans le Dauphiné; Montbrun, dans le comtat Venaissin; les frères Mouvans, en Provence, et plusieurs gentilshommes dans différens cantons, levèrent des soldats, prirent des villes, ruinèrent le plat pays, et livrèrent de petits combats : mais ce feu à peine allumé s'éteignit par la mort ou la proscrip-

tion des chefs, et parce qu'il n'y avoit point de force armée capable de recevoir les fuyards après un premier échec.

Ici tout annonçoit une guerre longue et opiniâtre. Il ne s'agissoit plus que de quelques détachemens aisés à dissiper, mais d'une armée entière qui se formoit dans les murs d'Orléans. Les troupes y étoient amenées de toutes les provinces par les Châtillons, Antoine de Croï, prince de Porcien, La Rochefoucauld, Rohan, Genlis, Grammont, et nombre d'autres seigneurs. Celle qui s'assembloit à Paris, sous les yeux des triumvirs, et qui fut appelée l'*armée royaliste*, étoit moins fournie de noblesse. Toutes deux, après de nouveaux écrits, plus aigres et plus violens, se mirent en campagne, dans les premiers jours de juin, fortes chacune de huit à dix mille hommes. Le prince publioit qu'il alloit à Paris délivrer le roi; le roi de Navarre et les triumvirs qu'ils vouloient renfermer le prince dans Orléans, et en faire le siége.

Avant qu'ils s'approchassent la reine mère demanda une entrevue. Elle fut accordée entre Catherine et le roi de Navarre d'un côté, le prince de Condé et l'amiral de l'autre. Les escortes furent réglées, et jusqu'au nombre de pas qui devoient les séparer, de peur que des paroles elles n'en vinssent aux injures, et des injures à la violence. Mais à

peine les gentilshommes de l'escorte étoient-ils restés une demi-heure en présence que, reconnoissant chacun dans la troupe opposée leurs parens et leurs amis, ils ne purent se contenir dans leurs postes. Tous demandèrent à leurs commandans la permission de s'approcher; ils volèrent dans les bras les uns des autres, se conjurant réciproquement de prendre des sentimens de paix, et de redevenir amis.

C'étoit aux chefs qu'il falloit souhaiter ces dispositions. Ils conférèrent deux heures : le prince de Condé fixé à demander l'expulsion des triumvirs et l'exécution de l'édit de janvier, et le roi de Navarre arrêté aux dispositions contraires. Ils se séparèrent sans rien conclure, et plus aigris qu'avant l'entrevue. Des négociateurs, envoyés de part et d'autre, n'eurent pas un meilleur succès. Ils furent suivis d'un secrétaire d'état, qui, au nom du roi, alla faire au prince de Condé commandement de mettre les armes bas, de rendre les villes, de licencier ses troupes, avec promesse qu'aussitôt les triumvirs sortiroient de la cour, et que personne ne seroit jamais inquiété, ni pour avoir pris les armes, ni pour sa religion.

Le prince de Condé fit sentir, dans sa réponse, qu'il regardoit cette proposition comme un piége; qu'il n'auroit pas plutôt

désarmé, que les triumvirs, abusant de sa bonne foi, l'accableroient de leur puissance. Il s'obstina donc à demander, pour préliminaire de toute négociation, que le connétable, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André quittassent la cour et l'armée, et s'offroit alors, de l'avis et au nom des seigneurs confédérés, à se constituer lui-même otage entre les mains du roi de Navarre son frère, comme garant et caution de la fidélité et de l'obéissance du parti. Cette proposition frappa singulièrement Catherine, et lui fit mettre tout en œuvre pour déterminer les triumvirs à un sacrifice qui, suivant elle, devoit sauver l'état. Elle accompagna ses instances de toutes les promesses de considération qui pouvoient en diminuer l'amertume, et elles furent assez heureuses pour déterminer les trois seigneurs suspects à s'éloigner d'abord de quelques lieues du camp. Elle somma aussitôt le prince de Condé de remplir sa promesse. Condé s'empressa de l'exécuter; il vint avec confiance et fut reçu avec tendresse. Mais, quand il désira savoir quel résultat les réformés devoient attendre de leur soumission, il ne fut pas peu étonné d'entendre la reine articuler que, « vu la constitution du royaume, il n'y avoit pas de paix solide à espérer en France tant qu'on voudroit y établir une autre religion que la

romaine; » que les troubles qui avoient suivi la publication de l'édit de janvier en étoient la preuve; qu'en conséquence il étoit expédient que cet édit fût retiré, et que les calvinistes se contentassent de l'exercice intérieur et privé de leur culte. Le prince sentit alors l'imprudence de son engagement. Il déclara ne pouvoir prendre sur lui d'accéder pour les siens à une pareille mesure, et demanda une conférence où ils pussent délibérer eux-mêmes avec la reine. Elle fut accordée et indiquée à Talsi, bourg entre Orléans et Châteaudun. Comme les Châtillons ne devoient pas manquer de s'y rendre, et que le roi de Navarre ne vouloit pas se rencontrer avec eux, il laissa son frère y aller sans lui, et lui fit seulement promettre de revenir si l'on ne pouvoit s'accorder.

Coligni fut dans cette conférence le principal organe des confédérés. Après s'être longuement étendu sur leurs griefs, il finit en observant que si, sous le prétexte des troubles, on leur refusoit la jouissance de l'édit de janvier, sous le même prétexte on les priveroit plus tard de la foible liberté qu'on leur laissoit; qu'en conséquence il ne voyoit aux réformés que deux partis à prendre: celui de tendre la gorge à ceux qui, par défaut de culte, vouloient les faire devenir athées, ou celui d'aller chercher dans une

terre étrangère cette liberté de conscience qu'on s'obstinoit à leur refuser dans leur propre pays ; que, dans ce pénible choix, ils s'arrêtoient au dernier, et qu'ils n'attendoient que la permission de leur souverain pour le prendre.

Catherine n'en croyoit pas ses oreilles quand elle entendit ces paroles qui, en effet, n'exprimoient pas la pensée de l'interlocuteur. Elle mit son adresse à les faire répéter, en témoignant que le roi ne pourroit jamais consentir à priver l'état de tant de seigneurs distingués qui en faisoient la gloire et la force. Par politique, ils insistèrent et réitérèrent leur demande. Quand la reine les eut ainsi amenés à ne pouvoir se dédire, elle reprit la parole : « Puisque nos maux en sont venus à ce point, dit-elle, qu'on ne peut les guérir que par un remède aussi singulier, j'acccepte l'offre que vous me faites de sortir au premier jour du royaume : ce ne sera que pour un temps, et pendant cet intervalle il faut espérer que les esprits s'adouciront. Je ne renonce pas même à vos services, et je me flatte que, si quelque malintentionné vouloit remuer pendant votre absence, je vous trouverois toujours disposés à secourir l'état. »

A cette conclusion imprévue les confédérés se regardèrent en silence, et demeurèrent

tellement confus qu'ils ne surent que répliquer. Coligni, si ordinairement maître de lui-même, ne sut qu'inviter le prince à revenir avec eux pour licencier une armée désormais inutile, mais que lui seul pouvoit rompre puisqu'il avoit reçu son serment. La reine s'y opposa en rappelant au prince le double serment qui le retenoit lui-même auprès d'elle. Condé hésitoit : les confédérés alors l'entourent, et bientôt ils l'entraînent, malgré l'escorte de Catherine, qui cessa d'insister lorsqu'elle aperçut, à peu de distance, une escorte plus considérable des réformés qui auroit pu l'enlever elle-même.

La proposition si étrange de quitter le royaume, émise ici par Coligni, a été attribuée par d'autres au prince de Condé lui-même, qui, par un sentiment spontané de générosité, l'auroit mise en avant comme un moyen d'éloiguer à jamais les triumvirs de la cour. Quelques-uns en font honneur à l'habileté de Médicis, qui auroit eu le talent d'y amener le prince. Son but, suivant eux, étoit de se débarrasser des chefs des deux partis, en les éloignant les uns et les autres, et de se rendre pour toujours maîtresse des affaires avec le roi de Navarre, qu'elle auroit gouverné à sa volonté. Pour y parvenir, son principal agent avoit été Montluc, évêque de Valence, homme éloquent, délié, fécond

en expédiens, et qui ne pouvoit être suspect aux réformés, pour lesquels il penchoit assez ouvertement. « La reine, lui fait-on dire au prince de Condé, voudroit vous obliger, mais vous savez qu'elle ne le peut, à moins que vous ne mettiez les apparences de votre côté. Proposez donc, si on ne sauroit autrement rétablir la tranquillité, de quitter le royaume, avec vos amis, pourvu que les triumvirs se retirent eux-mêmes de la cour : ils ne le voudront pas, et par une offre si raisonnable vous donnerez lieu à la reine de prendre votre parti, et vous rejetterez tout l'odieux de la guerre sur vos ennemis. » On veut que le prince ait goûté cet expédient, et qu'à sa grande confusion il en ait fait usage à la conférence.

Quoi qu'il en soit, tandis qu'il retournoit assez mécontent de lui-même à Orléans, les jeunes gentilshommes de l'escorte, selon le génie françois, n'en faisoient que rire. En retournant au camp, ils s'assignoient des métiers, chacun selon son talent, pour gagner leur vie quand ils seroient hors de France; mais les ministres et les chefs le prirent plus sérieusement. Il leur sembloit que ce n'étoit pas une chose qu'on eût dû accorder si facilement, que de s'expatrier, quitter ses biens, sa famille, des établissemens tout formés, pour errer de pays en pays, à charge

aux siens et aux autres. Toute l'armée m
muroit. Qu'étoit-il besoin, disoient les
dats, de nous tirer de nos maisons, de n
armer, de nous rassembler prêts à com
tre, pour nous condamner ensuite n
mêmes, ou à abjurer notre religion,
nous exiler? Le mécontentement étoit gé
ral, et paroissoit autant sur les visages
dans les propos. Que pouvoit faire le pri
en pareille circonstance? Rétracter une p
role si solennellement donnée ? c'étoit
déshonorer : la tenir? c'étoit se perdre. L
ministres obvièrent à ce double inconvénien
Ils déclarèrent que le prince étoit lié à leu
cause par des sermens antérieurs et sacrés
qui annuloient tout engagement postérieur,
et que les seigneurs qui lui avoient promis
obéissance en tout ce qui concerneroit la
gloire de Dieu, le service du roi et le bien
du royaume, se rendroient parjures s'ils
abandonnoient la cause de la religion et de
l'état en s'expatriant. On fit encore interve-
nir des lettres interceptées du duc de Guis
et des triumvirs, qui traitoient de leurr
toutes les négociations avec les amiraux;
le prince se crut dégagé.

L'armée calviniste en reçut une joie aus
extraordinaire que l'accord lui avoit appo
de tristesse. Le prince fut reçu avec accla-
mation. Dans son transport, le soldat de-

mandoit à grands cris qu'on le menât à l'ennemi. On crut devoir profiter de cette ardeur, et les ordres furent donnés pour aller surprendre l'armée royale, pendant que le roi de Navarre étoit seul, et que le connétable, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André étoient encore éloignés; mais les guides égarèrent les confédérés. On perdit une marche; et, quand on se trouva en présence, le camp étoit déjà à l'abri de toute surprise. Les triumvirs y revinrent en diligence, et les calvinistes prévenus se replièrent sur Beaugenci, ville infortunée, qui ressentit la première les horreurs du fanatisme des armées.

Bèze et les autres historiens de son parti vantent la belle discipline qui régnoit dans l'armée calviniste. On n'y voyoit ni jeux de hasard, ni femmes de mauvaise vie, ni maraudeurs. Les juremens étoient sévèrement défendus. Au lieu de chansons les soldats chantoient des psaumes. La prière se faisoit matin et soir à des heures marquées; et, pendant le cours de la journée, les ministres répandus dans les compagnies les entretenoient de discours pieux et d'exhortations. Mais, en écartant ainsi tous les amusemens, et ne souffrant que des conversations sérieuses, ou des sermons véhémens, on inspiroit aux troupes un zèle sombre et farouche, et on faisoit de cha-

que soldat un enthousiaste qui se croyoit les plus grandes cruautés permises pour le soutien de sa religion.

Il n'y parut que trop à la prise de Baugenci. Le roi de Navarre, qui avoit demandé cette ville au prince de Condé comme un dépôt pendant les conférences, se crut autorisé à ne la pas rendre après la rupture. Condé, qui, de son côté, n'auroit pas osé la redemander, l'attaqua, la prit et la livra au pillage. Tout ce qu'une rage féroce, long-temps retenue, peut se permettre d'excès, y fut commis, et le soldat, animé par ce premier essai, ne connut plus de bornes par la suite. L'amiral l'avoit prédit. « C'est vraiment une belle chose, disoit-il, que cette discipline, moyennant qu'elle dure; mais je crains que ces gens ici ne jettent toute leur bonté à la fois. J'ai commandé l'infanterie, et je la connois; elle accomplit souvent le proverbe qui dit : *De jeune ermite vieux diable.* » « En effet, ajoute La Noue, les soldats se comportèrent à l'assaut de Baugenci comme s'il y eût eu un prix proposé à celui qui pis feroit. »

Les royalistes ne furent point en reste; ils pillèrent avec la même inhumanité Blois, Mer, Tours et Poitiers. Ces cruelles représailles de la part des chefs enhardirent les particuliers à des excès dont le récit seul fait frémir. Catholiques ou calvinistes, il est difficile de

décider lesquels se permirent des barbaries plus atroces. L'histoire a conservé les noms de quelques monstres, hommes de sang, dont les traces étoient marquées par le carnage; qui faisoient des prisons de leurs châteaux, et des bourreaux de leurs valets; qui enfin, non contens de se faire un jeu de la vie des hommes, ajoutoient au supplice les tourmens, et aux tourmens l'amertume de la raillerie. Il n'y avoit nulle sûreté, nul asile contre la violence : la bonne foi des traités, la sainteté des sermens furent dans cette guerre également foulées aux pieds; on vit des garnisons entières, qui s'étoient rendues sous la sauvegarde d'une capitulation honorable, passées au fil de l'épée, et leurs capitaines expirer sur la roue. Les annales des villes, les fastes des familles ont transmis jusqu'à nous des exemples d'inhumanité, dont la variété surprend autant que la cruauté inspire d'horreur. Des tortures adroitement ménagées pour suspendre la mort et la rendre plus douloureuse; des pères, des maris poignardés entre les bras de leurs filles et de leurs épouses outragées sous leurs yeux; des femmes, des enfans traités avec des excès de brutalité inconnus chez les peuples les plus barbares; des magistrats vénérables devenus les victimes de la fureur d'une populace effrénée, qui, poussant la rage au-delà de leur mort, traînoit dans les

rues leurs entrailles encore palpitantes, et se repaissoit de leur chair; enfin des provinces entières dévastées, et le pillage et le meurtre comblés par l'incendie.

Ces excès énormes, on ne peut le dissimuler, vinrent de ce que les calvinistes ne respectèrent point assez, dans les commencemens, les reliques, les images et les autres objets de la vénération des catholiques. Le prince de Condé, retiré à Orléans, se trouva sans finances. Après avoir épuisé les recettes du roi, dont il s'empara, il envoya à la monnoie les reliquaires, les croix, les calices et tous les autres vases et ornemens d'or et d'argent consacrés au culte de la religion catholque. Ses partisans l'imitèrent, et en peu de temps toutes les églises dont ils purent se rendre maîtres furent dépouillées; plus elles étoient riches, plus elles excitoient la cupidité des soldats.

Ils en vouloient surtout aux monastères; et ce qui outroit le clergé et le peuple catholique, c'est que souvent les déprédations des hérétiques portoient encore plus la marque de la dérision que du besoin. Ils abattoient les églises, renversoient les autels, qu'ils profanoient en mille manières : ils mutiloient les statues des saints, dont ils brûloient les reliques avec moquerie, déchiroient les ornemens, les appliquoient à des usages ridicules,

fouilloient jusque dans les tombeaux, et dispersoient les ossemens, en haine de la religion catholique, que les morts avoient professée.

A la vue de ces profanations sacriléges, les ecclésiastiques tonnèrent en chaire contre les coupables; plusieurs s'armèrent pour repousser la force par la force : le zèle des prêtres devint fureur dans les peuples, et ce ne fut qu'un débordement d'abominations, dont les chefs gémirent sans pouvoir l'arrêter.

Les catholiques, outre la pente naturelle à la vengeance, y étoient encore entraînés par les arrêts du parlement de Paris et de quelques autres, qui leur ordonnoient de prendre les armes, de sonner le tocsin, de courir sus aux calvinistes, et de les tuer partout où on les trouveroit. Ces arrêts furent suivis de nouvelles instances de la reine au prince de Condé, pour l'engager à entrer dans les voies de conciliation. Elle lui mandoit que le conseil étoit déterminé à sévir avec la dernière rigueur contre les sectaires; que le roi lui-même alloit se mettre à la tête de ses troupes, et qu'on attendoit une armée étrangère pour lui porter les derniers coups.

Le prince répondit, comme à l'ordinaire, qu'il avoit pris les armes par ordre du roi et de la reine, que ses ennemis retenoient en captivité; que les décisions du conseil ne l'é-

pouvantoient pas, parce qu'on savoit qu'il n'étoit composé que des partisans des triumvirs, qui en avoient même chassé le chancelier et les autres bons serviteurs du roi ; et, afin de diminuer l'impression qu'auroient pu faire les arrêts du parlement, Condé récusa par un autre écrit nombre de conseillers, qu'il disoit être ses ennemis personnels.

La déclaration annoncée par les menaces de la reine parut à la fin de juillet. Le roi y disoit que tous ceux qui avoient pris les armes à Orléans les avoient prises contre lui, qu'ils étoient par conséquent rebelles et criminels de lèse-majesté : comme tels, il les condamnoit à perdre la vie, confisquoit leurs biens, les privoit, eux et leurs enfans, à perpétuité, de toutes charges, honneurs et dignités ; il n'exceptoit du nombre des coupables que le prince de Condé, dans la supposition qu'il n'étoit pas libre, mais prisonnier arraché de ses mains par les rebelles : supposition ridicule en apparence, mais sagement imaginée pour ne point pousser le prince au dernier désespoir, et ménager toujours quelque ouverture à la paix.

L'armée du roi se trouvoit en état de soutenir la vigueur de ses édits. De nombreuses recrues de François, des corps entiers d'Allemands et de Suisses l'avoient considérablement grossie, pendant qu'au contraire celle

du prince de Condé s'étoit comme fondue en peu de jours. Les gentilshommes, qui en faisoient la plus forte partie, voyant qu'après le sac de Baugenci la guerre alloit tirer en longueur, dénués d'argent et de provisions, parce qu'ils étoient partis précipitamment de chez eux, rappelés d'ailleurs par les nouvelles qu'ils recevoient de leurs provinces, où tout étoit en feu, partoient successivement pour aller défendre leurs propres foyers. La reine, pour entraîner le grand nombre, offroit encore, avec la jouissance du culte privé, des lettres d'abolition pour lesquelles il suffisoit de se faire inscrire chez les gouverneurs de provinces ou les sénéchaux, et dont profitèrent une foule de gentilshommes dont la fortune étoit compromise. Le prince de Condé, dans l'impossibilité d'empêcher cette espèce de désertion, fondée sur des raisons trop légitimes, donna à plusieurs de ceux qui s'en retournoient des commissions pour continuer la guerre et lui faire des soldats; ensuite il se retira dans Orléans avec une nombreuse garnison, et attendant le succès des négociations entamées en Angleterre et en Allemagne pour en tirer de l'argent et des troupes.

« Les étrangers, dit La Noue, ouvroient les yeux, et fretilloient pour entrer en France; » mais ils cachoient leur désir sous des délais concertés, afin de se faire acheter plus cher.

Le pape et le roi d'Espagne montroient, comme une amorce aux catholiques, des ar-mées prêtes à les seconder. Élisabeth, fiè de ses flottes et de son opulence, sembl n'attendre qu'une demande pour faire vol ses bataillons au secours des calvinistes. L'Al-lemagne et les Suisses offroient des homm aux deux partis, d'autres pays voisins faisoie aussi parade d'une bonne volonté toute gra-tuite: mais, quand il étoit question de traite le désintéressement disparoissoit, et chacu vouloit tirer avantage des circonstances.

Philippe II exigeoit qu'on chassât du gou-vernement ceux qui lui déplaisoient, sûr que, maître dans cette partie, il le seroit bient du reste. Le souverain pontife demandoit qu dans l'armée où seroient ses soldats, il y e un légat à leur tête, comme dans les croi-sades, et qu'on annulât le premier article de l'ordonnance d'Orléans, relatif aux élections et aux annates. Les Guises ne crurent pas acheter trop cher l'alliance et les foibles se-cours du duc de Savoie, de l'abandon de Turin et des trois autres villes qui étoient restées à la France en Piémont, par le traité de Ca-teau-Cambresis, et qu'ils firent échanger con-tre quatre autres moins importantes, Pigne-rol, Pérouse, Savillan et Genolles, plus rap-prochées, à la vérité, du marquisat de Saluces. L'inclination déterminoit la plus grande par-

tie des Suisses et des Allemands en faveur des calvinistes, mais l'argent en fournissoit encore beaucoup aux triumvirs.

Entre les puissances l'Angleterre fut une de celles qui traita avec le plus d'avantage. Élisabeth stipula que, de six mille hommes qu'elle donnoit au prince de Condé, trois mille seroient mis dans la ville du Havre-de-Grâce, « pour la garder au nom du roi, afin de servir d'asile à ses fidèles sujets persécutés pour la religion ; » et les trois mille autres dans les villes de Rouen et de Dieppe.

Ce traité détermina les opérations de l'armée royale. Après le pillage de Blois et de Mer, ne trouvant plus d'ennemis en campagne, elle alla assiéger Bourges, qui étoit l'un des points d'appui du parti au-delà de la Loire, et qui se défendit peu. Plusieurs des chefs opinoient à attaquer aussitôt Orléans, pour finir la guerre par la prise du prince de Condé et de l'amiral qui s'y étoient renfermés; mais la reine-mère s'y opposa, précisément, à ce qu'on prétend, parce que cette conquête, en terminant la guerre, auroit donné trop d'empire aux triumvirs. Elle fit valoir, contre le sentiment des généraux, la difficulté de l'entreprise, et la crainte que les Anglois ne se fortifiassent en Normandie, et cette raison n'étoit pas sans vraisemblance. On y fit donc marcher l'armée du roi, qui

commença le siége de Rouen à la fin de septembre.

Lannoi-Morvilliers, gentilhomme picard, y commandoit dans le principe; mais, sur l'annonce d'un renfort de quinze cents Anglois qu'il crut que son honneur ne lui permettoit pas de recevoir, il se retira. Montgommery lui succéda. C'est le même qui, courant contre Henri II dans un tournoi, avoit eu le malheur de le frapper d'un coup mortel; au lieu de se condamner à une vie obscure pour faire oublier ce tragique accident, il s'étoit enfoncé plus avant que les autres dans les guerres civiles, qui lui furent enfin funestes. Il étoit l'un des plus audacieux capitaines du parti, exercé à l'attaque et à la défense des places, et accoutumé à tirer des ressources des événemens même contraires.

Il se défendit vaillamment. La reine, qui étoit au camp, somma plusieurs fois les habitans de se rendre. Le parlement et les principaux citoyens avoit quitté la ville avant le siége, et il n'y restoit qu'un peuple obstiné, gouverné par des ministres qui avoient intérêt de tenir jusqu'à l'extrémité, parce que la première condition exigée par la reine, et presque la seule, étoit leur bannissement.

Ils répondirent toujours qu'ils étoient fidèles serviteurs du roi, mais qu'ils ne vouloient pas se soumettre aux Guises. Ils demandèrent

aussi à traiter pour tout le parti, honneur qu'on ne jugea pas à propos de leur accorder. Cependant on vouloit épargner à la ville un pillage qui devoit frapper tout le commerce de la France. Ce furent les assiégeans qui, à diverses reprises, firent à cet égard toutes les instances, sans parvenir à ébranler la funeste obstination des assiégés, qui ne pouvoient douter de leur perte. La haine contre le duc de Guise leur avoit, pour ainsi dire, ôté l'usage de la raison. Il se trouva parmi eux un gentilhomme qui se glissa dans le camp royal dans l'intention de l'assassiner. Arrêté sur divers indices, il confessa son projet sans tergiverser. Guise lui ayant demandé si, par hasard, il lui auroit donné sans le savoir quelques raisons de le haïr, il déclara que c'étoit le pur intérêt de sa religion qui l'avoit déterminé. « Eh bien, répartit Guise, si ta religion t'oblige d'ôter la vie à un homme qui, de ton aveu, ne t'a jamais offensé, la mienne m'ordonne de te pardonner : juge par là laquelle est la meilleure. » Il soutint jusqu'au bout ces principes de modération. Forcé par l'opiniâtreté des assiégés à ordonner l'assaut, il prit toutes les mesures possibles pour empêcher le désordre. Il assembla les officiers, leur assigna leurs postes quand ils seroient entrés dans la ville; promit aux soldats, en dédommagement du pillage, un

mois de solde, et fit redouter à ceux qui seroient tentés d'enfreindre ses ordres, la vigilance de Montgommery, qui tomberoit sur eux pendant qu'ils s'abandonneroient à piller. Mais rien ne put contenir le soldat qui, déjà fatigué d'une résistance aussi inutile, s'irrita de la nécessité d'un assaut; et Rouen essuya, pendant trois jours, toutes les horreurs du sac et du pillage. Montgommery se sauva par la rivière *.

* Pendant le siége de Rouen, un officier de la garnison, nommé François Civil, reçut, étant sur le rempart, un coup de feu dans le visage : il tombe, on le croit mort, et on l'enterre avec les autres. Son valet, instruit de ce malheur, prie qu'on lui montre du moins le lieu où il a été mis, afin de porter le corps à ses parens. Montgommery lui-même le fait conduire sur la place; le valet déterre les cadavres, les examine l'un après l'autre, et ne reconnoît pas son maître : désolé de l'inutilité de sa recherche, il recouvre les corps de terre et s'en va. Étant déjà à quelques pas, il tourne la tête, comme un homme qui quitte à regret, et il aperçoit hors de terre une main qui n'avoit pas été exactement couverte; dans la crainte que les bêtes carnassières, attirées par cet appât, ne viennent déchirer ces corps, touché d'un sentiment d'humanité, le valet s'approche, et, prêt à couvrir cette main, il voit briller, au clair de la lune, le diamant de Civil, il retire ce corps, y trouve quelque chaleur, le charge sur ses épaules, et le porte au plus prochain hôpital. Les médecins et chirurgiens, accablés par la multitude des blessés, ne

Le parlement, rentré dans la ville, ayant repris ses fonctions, condamna à mort plusieurs bourgeois, quelques ministres échappés au massacre et divers officiers qui s'étoient distingués dans la défense de la place. Guise, admirateur sincère et protecteur zélé du mérite militaire, fit évader plusieurs de ces derniers. Néanmoins, par une cruelle représaille, le conseil des calvinistes, établi à Orléans, condamna aussi un abbé et un conseiller au parlement de Paris, qu'on avoit arrêtés, voyageant pour leurs affaires, et les fit pendre. Odet de Selve, conseiller d'état, chargé d'une

veulent point perdre leur temps et leurs remèdes pour un homme qui conserve à peine un souffle de vie : le valet le reporte à son auberge, panse sa blessure, lui fait avaler des cordiaux, le ressuscite pour ainsi dire, et a la consolation, après quelques jours, de s'en voir reconnu et de l'entendre parler. Pendant ce temps la ville est prise; tout y est mis à feu et à sang. Des ennemis du frère de Civil, croyant le trouver dans cette auberge, y viennent pour le tuer; ils n'y rencontrent que le moribond; sans compassion pour son état, ils le jettent par la fenêtre; il tombe heureusement sur un tas de fumier, y reste trois jours sans abri, sans remèdes, sans nourriture. Enfin un de ses parens le fait enlever secrètement et emporter hors de la ville; on le traite avec soin, ses forces reviennent; et, après tant d'espèces de mort, dit l'historien de Thou, fils du premier président, au moment que j'écris cet événement, quarante ans après, il vit encore.

mission pour l'Espagne, eût éprouvé le même sort, malgré son caractère, sans les supplications d'un de ses neveux de même nom, qui se trouvoit dans l'armée calviniste. Triste effet des guerres civiles qui, plus que toutes les autres, exposent l'innocent comme le coupable. « Cette façon de faire, dit Brulart, étonna beaucoup de gens. »

Le siége de Rouen est fameux par la mort du roi de Navarre. Il y reçut une blessure, dont les chirurgiens n'eurent pas d'abord mauvaise opinion; en conséquence on ne songea qu'à lui épargner les alarmes inséparables de son état; et les dames de la cour, dont les charmes ne lui avoient jamais été indifférens, s'assembloient autour de lui pour le désennuyer; mais, soit infraction du régime prescrit, soit indiscrétion de plaisirs dans un état si critique, en peu de jours son mal le conduisit au tombeau. Il y descendit avec les flatteuses espérances que le roi d'Espagne lui avoit données de posséder la Sardaigne; et l'idée agréable de la vie qu'il comptoit mener dans cette île, au milieu des grenadiers, des jasmins et des orangers, faisoit dans sa maladie la matière ordinaire de ses conversations.

On remarque un contraste singulier pour la religion entre lui et Jeanne d'Albret sa femme. « Cette princesse qui, dans sa jeu-

nesse, aimoit autant, dit Brantôme, un bal qu'un sermon, ne se plaisoit pas à cette nouveauté de religion. » Quand elle voyoit son mari écouter avec trop de complaisance les ministres, et montrer quelque penchant pour la réforme, elle ne pouvoit s'empêcher d'en marquer son mécontentement, et lui disoit que pour ses idées elle n'étoit pas d'humeur à perdre le reste de son royaume; mais elle changea bien de sentimens par la suite, et alla jusqu'à ne vouloir pas lui souffrir de l'incertitude, et à la lui reprocher d'une manière assez piquante. Un jour, entre autres, qu'Antoine de Bourbon lui avouoit ingénument qu'il ne savoit quelle religion étoit la meilleure. « C'est pour cela, répondit-elle vivement, que je vous veux beaucoup de mal; car, puisque vous doutez aussi bien de l'une que de l'autre, je m'étonne que vous ne preniez point celle qui est la plus utile à votre fortune. » Elle entendoit la calviniste, dans laquelle le roi de Navarre auroit tenu le premier rang, au lieu qu'il ne fût jamais dans le parti catholique qu'après le duc de Guise.

Quand Jeanne d'Albret vit son mari absolument dévoué aux triumvirs, elle quitta la cour et partit pour ses états, afin d'y élever sans contradiction dans la nouvelle religion son fils, qui fut depuis notre Henri IV. Quant au roi de Navarre, il se pénétra si bien des

sentimens auxquels les triumvirs l'avoient rappelé, « que dans cette guerre, dit Brantôme, il se montra le plus animé, échauffé, colère et prompt à faire pendre les huguenots, qui l'en haïssoient comme un beau diable; » et, quoi qu'on en dise, la plus grande apparence est qu'il mourut dans la foi de l'église romaine.

Cette nouvelle arriva au prince de Condé peu après qu'il fut sorti d'Orléans, où il étoit resté trop long-temps dans une fâcheuse perplexité. Des grandes villes qui avoient embrassé son parti, il ne lui restoit plus que Lyon et Orléans, trop éloignées pour pouvoir se soutenir réciproquement. Un gros corps de troupes que lui amenoit le comte de Duras fut battu et dispersé; et il trembloit qu'une armée levée en Allemagne, au-devant de laquelle il avoit envoyé Dandelot, ne pût échapper au maréchal de Saint-André, qui lui fermoit la frontière avec des forces supérieures.

Pendant que le prince étoit dans ces inquiétudes, il apprit que La Rochefoucault, outre les restes de la défaite de Duras, qu'il avoit ramassés, lui amenoit un escadron considérable de gentilshommes, et que Dandelot, après de longs circuits et des difficultés infinies, souvent sans pain et sans argent, et tourmenté d'une fièvre quarte qui ne l'abandonna point pendant toute la route, étoit

près d'arriver avec son armée, composée de sept à huit mille hommes. « Il ne faut pas demander, dit La Noue, si chacun sautoit et rioit à Orléans. » « Nos ennemis, disoit le prince de Condé, nous ont donné deux mauvais échecs, ayant pris nos rocs (entendant Rouen et Bourges); j'espère qu'à ce coup nous aurons leurs chevaliers, s'ils sortent en campagne. »

Dans cette espérance, Condé marche droit à Paris, et s'établit à Montrouge et dans les environs, menaçant les faubourgs Saint-Germain, Saint-Jacques et Saint-Marceau, qui, par les soins du duc de Guise, venoient d'être couverts d'un retranchement et garnis d'artillerie. Condé vouloit épouvanter les habitans en pillant les faubourgs, ou brusquer un combat; mais il y étoit encore attendu par des négociations, ressource ordinaire de la reine mère. « A ce coup, disoit-elle, je leur porte des propositions si raisonnables, que je ne conçois pas comment ils pourront les refuser; » mais elles ne parurent pas telles aux intéressés. Catherine promettoit l'exercice public de la nouvelle religion dans tous les lieux où les calvinistes l'avoient eu depuis l'édit de janvier, excepté à la cour, dans Paris, Lyon, les villes où il y avoit des cours souveraines, et les villes frontières: le prince vouloit l'exercice libre, du moins dans les fau-

bourgs de ces villes et les lieux voisins, chez les barons châtelains et autres gentilshommes.

Pendant qu'on débattoit opiniâtrément ces propositions, il y avoit trève. « Et on eût vu, dit La Noue, dans la campagne, entre les corps-de-garde, sept ou huit cents gentilshommes de côté et d'autre deviser ensemble; aucuns s'entre-saluer, autres s'entr'embrasser; de telle façon que les reîtres du prince de Condé, qui ignoroient nos coutumes, entroient en soupçon d'être trompés et trahis par ceux qui s'entrefaisoient tant de belles démonstrations, et s'en plaignirent aux supérieurs. Depuis, ayant vu les trèves rompues, que ceux mêmes qui plus s'entre-caressoient, étoient les plus âpres à s'entre-donner des coups de lances et de pistolets, ils s'assurèrent un peu, et disoient entre eux : Quels fols sont ceux-ci, qui s'embrassent aujourd'hui et s'entre-tuent demain? »

On ne s'accorda pas, et ce fut autant de temps perdu pour le prince de Condé, dont l'armée souffroit en campagne des rigueurs du mois de décembre, pendant que celle du roi se fortifioit dans les abris de la ville. Il y vint des recrues nombreuses des provinces, et un corps considérable d'Espagnols. A la vue de ces renforts les Parisiens se rassurèrent; il n'y eut pas le moindre désordre dans la ville : affaires, commerce, travaux, tout y suivit

son cours, comme s'il n'y avoit point eu d'armée à la porte. Tant de sécurité, et la crainte d'une trahison, empêchèrent le prince de Condé de risquer même une camisade qu'il avoit projetée contre les faubourgs. Craignant aussi d'être attaqué à son tour, le 10 décembre il plia bagage de grand matin, et prit la route de Normandie, pour y aller recevoir l'argent qu'il avoit emprunté en Angleterre, et les troupes qu'Elisabeth lui envoyoit : « Car on ne nous refusoit pas de secours, dit Le Laboureur, de peur que nous ne nous missions d'accord. »

Le prince de Condé s'en alloit à grandes journées. L'armée royale le suivoit avec la même ardeur ; elle l'atteignit enfin, et le combattit le 19 décembre auprès de Dreux, d'où cette bataille a pris son nom. Les événemens de cette journée la rendent une des plus extraordinaires que l'histoire nous présente. La Noue remarque pour première singularité, « qu'encore que les deux armées fussent plus de deux grosses heures à une canonnade l'une de l'autre, il ne s'attaqua aucune escarmouche ; chacun alors se tenoit ferme, repensant en soi-même que les hommes qu'il voyoit venir vers soi n'étoient Espagnols, Anglois ni Italiens, ains François, voire des plus braves, entre lesquels il y en avoit qui étoient ses propres compagnons, parens et amis, et que

dans une heure il faudroit se tuer les uns l
autres, ce qui donnoit quelque horreur
fait, sans néanmoins diminuer du courage.

Le connétable fut le premier qui se por
en avant avec plus d'intrépidité que de s
gesse; car, sans attendre qu'il pût être s
couru, il opposa le corps qu'il commandoit
toute l'armée du prince. De vigoureuses at
taques de Condé et de Coligni l'eurent bien
tôt percé de part en part, et le connétable
blessé et renversé de cheval, demeura pr
sonnier. Les Suisses de sa division, quoiqu
extrêmement maltraités, se maintinrent tou
jours et sauvèrent l'armée par leur résistance.
Le maréchal de Saint-André, volant à le
secours, réparoît l'échec du connétable, lors
que, blessé et démonté comme lui, il fut aus
fait prisonnier, puis tué à bout portant d'u
coup de pistolet, par un de ses ennemis per
sonnels. Ces divers avantages des confédéré
n'avoient pas été acquis sans de grandes pertes
Quand le duc de Guise, qui les observoit, e
qui, placé à l'arrière-garde, sans autre ran
dans l'armée que celui de commandant de s
compagnie, les crut suffisamment affoiblis pa
leurs propres succès et par le désordre de l
poursuite : « Marchons, mes amis, dit-il
ceux qui l'entouroient, et dont il avoit e
peine jusqu'alors à contenir l'impatience;
marchons, ils sont à nous! » Le prince de

Condé n'avoit plus en ce moment assez de forces sur le champ de bataille pour lui résister; mais, victorieux deux fois, il eut honte de lâcher pied, et essaya de tenir ferme en attendant du secours. En un clin d'œil sa troupe fut enfoncée, et son cheval renversé le livra à la disposition de Damville, second fils du connétable, qui épioit le prince, afin de s'assurer un gage qui lui répondît de la liberté de son père. Cet événement, après sept heures de combat et une perte commune de sept à huit mille hommes, décida la victoire en faveur de Guise.

Des fuyards de l'armée royale, qui étoient venus à toute bride annoncer à Paris son entière déroute, furent bien confus quand les courriers du duc de Guise apportèrent la nouvelle de la victoire. La reine mère la reçut avec l'indifférence d'une personne qui ne peut que perdre, de quelque manière que tournent les choses. Il est certain qu'elle désiroit qu'on n'en vînt pas à cette extrémité. Quand les triumvirs lui envoyèrent demander permission de livrer bataille, Castelnau, chargé de cette commission, la vit en proie aux plus vives inquiétudes. Elle se tourna tristement vers une de ses suivantes: « Nourrice, lui dit-elle, le temps est venu qu'on demande aux femmes conseil de donner bataille; que vous en semble? » Quelque effort que fit Cas-

telnau, il n'en put rien tirer de décisif. On prétend qu'elle ne marqua pas grande joie de la victoire, parce qu'elle appréhendoit que cet avantage n'enorgueillît le duc de Guise. Si elle eut cette crainte, ce qui suivit ne servit pas à la rassurer.

Le duc de Guise, qui par la prise du connétable, son collègue en puissance, par celle du prince de Condé, son rival, et par la mort du roi de Navarre et du maréchal de Saint-André, n'avoit plus désormais de concurrence à craindre, et dont la considération personnelle s'accrut encore de son dernier succès et de ses liaisons avec l'Espagne, n'en affectoit que plus de modération. Dans le détail qu'il fit à la reine de cette bataille, il sembloit n'y avoir été que spectateur. Aussi ne demanda-t-il rien pour lui, mais beaucoup pour les autres. Appréciant avec justesse leur position respective, Catherine crut non-seulement ne rien lui pouvoir refuser, mais devoir encore prévenir ses désirs, en lui conférant la lieutenance générale du royaume, dont il fut ainsi revêtu pour la troisième fois. Celle-ci, à la vérité, elle fut restreinte à ce qui concernoit le militaire, et au temps que dureroit la prison du connétable.

Le prince de Condé, prisonnier du duc de Guise, en fut traité avec tous les honneurs dus à sa naissance. Dès le soir de la bataille

ils se conduisirent à l'égard l'un de l'autre, non comme des rivaux qui venoient de chercher à s'arracher la vie, mais comme d'anciens amis, avec franchise et confiance. Ils s'entretinrent familièrement, mangèrent ensemble, et partagèrent le même lit.

[1563] L'année finit, et la suivante commença par des dispositions à la guerre et à la paix. Le duc de Guise alla assiéger Orléans. Il disoit « que le terrier étant pris, où les renards se retiroient, on les courroit à force par toute la France. » L'amiral qui ne désespéra jamais de la victoire, avoit rassemblé les débris de l'armée battue, s'étoit fait reconnoître seul général, et, après bien des peines essuyées pour retenir sous leurs drapeaux les soldats prêts à déserter faute de solde et de nourriture, s'étoit rendu en Normandie pour y recevoir les troupes et l'argent qu'il attendoit d'Angleterre, et que « ses reîtres trouvoient beaucoup meilleur que les cidres de Normandie. » Coligni se cantonna dans cette province, y rafraîchit, et exerça son armée par de petits combats toujours heureux, jusqu'à ce qu'il pût venir secourir Orléans.

Dandelot s'y étoit jeté, après la bataille de Dreux, avec de bonnes troupes et des capitaines expérimentés. Outre la conservation de tant de chefs, qui rendoit cette ville précieuse,

on y gardoit prisonnier le connétable, confié aux soins d'Eléonore de Roye, princesse de Condé, sa petite nièce. La reine, de son côté, s'étoit comme approprié la garde du prince de Condé, qu'elle menoit à la suite de la cour. Elle se flattoit qu'éloigné des conseils opiniâtres de l'amiral, il se laisseroit plus aisément fléchir. Dans cette espérance elle avoit pour lui tant d'égards, que l'ambassadeur d'Espagne et beaucoup de catholiques en murmuroient.

La princesse de Condé employoit aussi, pour gagner le connétable, tout ce que son esprit et sa sagesse lui donnoient de crédit: elle demandoit, pour première condition de la paix, l'élargissement réciproque des deux prisonniers. On ne se prêta pas à cet expédient, qui auroit rendu un chef nécessaire aux confédérés, pendant que l'armée royale, sous la conduite du duc de Guise, n'avoit pas besoin du connétable. Eléonore se borna donc à tâcher d'inspirer à son oncle, par toutes les insinuations dont elle étoit capable, le désir de s'aboucher et de se réconcilier avec son mari. Elle ne cessoit de lui remettre sous les yeux les ruses dont se servoient leurs ennemis pour les empêcher de se réunir. « Ils font, disoit-elle, comme ceux qui portent en procession les châsses de sainte Geneviève et de saint Marcel, qui, en les inclinant l'une vers

l'autre pour se saluer, prennent bien garde de les trop approcher, persuadés que, si elles se touchoient une fois, on ne pourroit plus les séparer. »

Mais le moment de cette réunion désirable n'étoit pas encore arrivé. Les confédérés avoient trop de défiance; et la reine, retenue par le duc de Guise, n'osoit leur accorder des conditions qu'elle n'auroit pas refusées si elle eût été maîtresse. Tout ce qu'elle put faire en leur faveur fut, après la bataille de Dreux, de donner une amnistie générale à tous ceux qui rentreroient dans le devoir; encore la regardèrent-ils moins comme un bienfait que comme un moyen imaginé pour débaucher leurs troupes. « Le duc de Guise, assez grand, dit Pasquier, pour soutenir sa querelle de soi-même, sans l'interposition du nom d'un prince, » offusquoit amis et ennemis : il se rendoit l'arbitre et le canal des grâces. La reine plioit; mais elle faisoit quelquefois sentir ce que lui coûtoit la contrainte. La cour fourmilloit de chevaliers de l'ordre de Saint-Michel. Sous prétexte de récompenser ceux qui s'étoient distingués à la bataille de Dreux, Guise en demanda une nouvelle promotion : Catherine y donna les mains, non sans regret. « Nous avons fait ce matin, écrivoit-elle le 12 janvier à un de ses confidens, trente-deux chevaliers, parce qu'il n'y en avoit; et dites après

cela que nous ne faisons rien ici. » Cette ironie fait connoître qu'elle ne voyoit qu'avec peine toute la puissance entre les mains d'un seul homme capable de lui donner la loi.

Pour lui tranquille sur les dispositions de la cour, dont il savoit bien que la faveur ne lui manqueroit pas tant qu'il seroit le plus fort, il continuoit avec vigueur le siége d'Orléans : déjà il avoit mandé à la reine qu'il ne tarderoit pas à s'en rendre maître, il faisoit ses dispositions pour livrer l'assaut la nuit suivante, lorsqu'il fut blessé en trahison d'un coup de pistolet, par Jean Poltrot de Méré, gentilhomme angoumois.

Comme si la France entière eût dépendu du sort de ce grand homme, sa blessure suspendit l'activité de tous les mouvemens pour la guerre et pour la paix. On ne combattoit plus que mollement; on ne négocioit qu'avec incertitude. Cette crise des affaires ne dura pas long-temps. La blessure étoit profonde; les balles étoient empoisonnées : le malade, malgré les espérances qu'on vouloit lui donner, sentit son état et se prépara à la mort.

En ce moment où l'âme paroît tout entière, on ne vit dans le duc de Guise ni foiblesse ni regret à la vie, mais une grandeur et une fermeté au-dessus de tous soupçons. Il appela auprès de son lit Anne d'Est son épouse, et

Henri, l'aîné de ses fils, encore adolescent. Par tout ce que la tendresse put lui suggérer, il conjura la mère de veiller attentivement sur l'éducation de leurs enfans; et, comme s'il eût prévu les forfaits auxquels l'ambition pousseroit ce jeune homme, il l'exhorta à modérer ses désirs, et à ne point se fier aux faveurs de la cour. Toute son attention se tourna ensuite du côté de la religion; il reçut les derniers sacremens avec les sentimens d'une pieuse résignation : on ne lui entendit pas former la moindre plainte contre son assassin, ni contre ceux qu'il avoit droit de soupçonner d'être ses complices; il se justifia même du massacre de Vassy, comme d'un événement purement fortuit, et ses dernières paroles furent des conseils de paix à la reine mère.

Le Laboureur fait son éloge en deux mots. « François, duc de Guise, héros, qui aimoit l'état et la religion ». Il reste pourtant encore indécis s'il aimoit à dominer pour faire régner la religion, ou s'il aimoit la religion pour triompher par elle : mais sur quoi on ne peut se tromper, c'est sur ses vertus militaires et civiles ; sur son courage, son intrépidité, son affabilité, sa douceur; sur sa sagesse à projeter et sa promptitude à exécuter; sur l'étendue de son génie, aussi propre au manège de la cour qu'aux expéditions guerrières. Il connoissoit le foible de la reine que les coups

de vigueur déconcertoient; il la surprenoit par sa hardiesse, et lui arrachoit ce qu'il vouloit, avant qu'elle se fût mise en garde contre ses désirs.

Quelques auteurs calvinistes l'accusent d'avoir tenté deux fois de faire assassiner l'amiral : accusation sans preuves, qui semble n'avoir été imaginée que pour diminuer l'odieux de l'attentat de Poltrot. Au contraire il est prouvé par le témoignage d'un historien bien instruit, que le duc de Guise, ainsi qu'on l'a vu, avoit été déjà manqué une fois au siége de Rouen; aussi sa mort est-elle une tache dans la vie de l'amiral. L'assassin varia, dans ses dépositions contre Soubise, la Rochefoucauld, Théodore de Bèze, et quelques autres; mais dans les tortures et dans le dernier supplice, il ne cessa de charger Coligni. Henri, fils du mort, regarda toujours l'amiral comme coupable du meurtre de son père, et, tout jeune qu'il étoit, il lui jura une haine qui ne finit que par la plus sanglante catastrophe.

Le duc de Guise mort, le prince de Condé et le connétable prisonniers, il sembloit aisé d'amener les esprits à une conciliation générale. Le seul génie inflexible de l'amiral faisoit craindre des obstacles; mais il étoit éloigné, et les ministres de la religon prétendue réformée, enfermés dans Orléans,

privés de sa présence, n'étoient pas capables de contrebalancer les vœux de tout le royaume pour la paix : jamais la France n'en avoit eu un besoin plus pressant. Les Anglois, unis à une faction puissante, et maîtres du Havre, menaçoient toute la Normandie. Pour continuer la guerre il auroit fallu un général habile tel que le duc de Guise, capable, par ses talens et son crédit, de retenir l'armée royale sous ses drapeaux, malgré la disette et la mauvaise paie ; mais il n'y en avoit en France que de suspects, par leur attachement à l'un ou à l'autre parti. C'est ce qui fit imaginer à la reine d'offrir le commandement au duc de Wirtemberg, allemand, homme étranger à toutes les factions, et dont elle disposeroit à volonté ; mais il le refusa.

Les finances étoient épuisées, le commerce détruit, les terres en friche ; en un an d'hostilités le royaume avoit été plus dévasté que par une longue guerre, parce que dans celle-ci tout homme étoit devenu soldat ; l'artisan quittoit sa boutique, entraîné par l'appât du gain ; le cultivateur, chassé par les partis répandus dans la campagne, abandonnoit son champ, et, devenu pillard, d'abord par nécessité, continuoit à l'être par goût et par état. La France entière ravagée n'offroit qu'un affreux tableau de brigandages : tous les ordres de l'état avoient besoin d'un calme

qui laissât entendre les menaces de la loi ; c'étoit le seul moyen de rétablir la subordination et la police ; et le calme ne pouvoit être que l'ouvrage de la paix.

La reine la désiroit avec une ardeur inexprimable ; elle caressoit le prince de Condé, embrassoit tendrement Éléonore son épouse, la conjuroit de l'aider à fléchir l'opiniâtreté de son oncle et de son mari. On aboucha les prisonniers ; Condé demandoit l'exécution entière de l'édit de janvier ; Montmorency protestoit que jamais il ne souscriroit à une loi si préjudiciable à la religion catholique. A force de sollicitations et d'instances, on les engagea à se relâcher chacun de leur côté, et de ces modérations se forma l'édit d'Amboise.

Celui de juillet 1562 permettoit aux calvinistes de s'assembler pour l'exercice de leur religion, par tout le royaume, pourvu que ce fût hors des villes. Celui d'Amboise, donné le 19 mars, leur permettoit de faire cet exercice dans les villes dont ils se seroient trouvés en possession le 17 mars. La permission générale de faire le prêche dans toutes les campagnes, accordée par l'édit de janvier, étoit restreinte dans celui-ci, pour les seigneurs hauts-justiciers, à toute l'étendue de leur seigneurie ; pour les nobles à leur maison seulement, pourvu qu'elle ne fût pas dans les villes ou bourgs soumis à la haute justice

de quelque seigneur catholique. Par compensation de cette restriction, dans chaque bailliage ressortissant immédiatement aux parlemens, on marqua aux calvinistes un lieu commode dans lequel ils pratiqueroient en liberté leur religion. Du reste, l'édit ne portoit aucune clause d'amnistie flétrissante, mais oubli total du passé, et reconnoissance que le prince et ses adhérens étoient de fidèles sujets du roi, qu'ils n'avoient pris les armes qu'à bonne intention, et pour le bien de son service.

L'amiral fut outré de colère en apprenant que la paix étoit signée. « Ce trait de plume, dit-il, ruine plus d'églises que les forces ennemies n'en auroient pu abattre en dix ans. » Il connoissoit les siennes, et savoit qu'avec une armée florissante, n'ayant plus en tête le duc de Guise, il étoit en état de donner la loi; au lieu qu'avec les conditions d'Amboise, c'étoit la recevoir. Il en fit de vifs reproches au prince de Condé, ainsi que Calvin, Bèze, et les autres ministres. Tous ensemble lui prédirent qu'il ne tarderoit pas à s'en repentir : mais l'affaire étoit conclue; il n'y avoit poiut à revenir. Le prince, au reste, n'avoit point de reproches à se faire; car, indépendamment de la paix qu'il rendoit à la France, il avoit sauvé la ville d'Orléans, qui ne pouvoit plus se défendre d'être emportée d'assaut, ce qui eût livré à une inévitable destruction le con-

seil des confédérés, les ministres les plus influens, et une foule de têtes précieuses au parti. En conséquence de la pacification, les prisonniers devinrent libres, et l'amiral fut obligé de souffrir, non sans chagrin, la dispersion de son armée. Les Allemands reîtres et lansquenets furent renvoyés dans leur pays, payés des deniers du roi, avec un ample sauf-conduit pour traverser le royaume.

Il leur auroit peu servi, si la reine en eût été crue. Au trait suivant on reconnoîtra le caractère de Catherine, vindicative et infidèle à sa parole, pour peu qu'elle eût intérêt d'y manquer. Afin d'ôter aux Allemands l'envie de revenir en France, elle écrivit à Tavannes (Gaspard de Saulx), qui commandoit en Bourgogne, de les attaquer malgré leur sauf-conduit, et de les détruire. Prudemment il refusa d'obéir, sachant qu'il seroit désavoué, qu'on tomberoit sur lui comme infracteur de la paix, et qu'il auroit les princes du sang pour ennemis.

Les calvinistes évacuèrent Orléans, et la reine y mit garnison. Ils rendirent aussi Lyon qu'on pouvoit regarder comme la conquête de Beaumont, baron des Adrets, ce des Adrets qui, dans cette guerre, fit trembler le Dauphiné, le Languedoc, le Lyonnois, la Provence, le Vivarez, le Forez, l'Auvergne, l'Avignonois, Rome même, où l'on appré-

hendoit qu'il ne portât ses armes, presque toujours suivies de la victoire. « Sa réputation fut rapide, dit Le Laboureur, parce qu'il fut aussi furieux que vaillant, plus cruel que les autres, et plus redoutable. »

Ce qui lui arriva à Montbrison, quoique assez connu, mérite de n'être pas oublié. Des Adrets, s'étant emparé de cette ville sur les catholiques, s'amusoit, après son dîner, et par forme de divertissement, à voir sauter de la plate-forme d'une tour fort élevée, les soldats de la garnison, qu'il avoit tous condamnés à ce genre de mort. Un d'entre eux ayant pris deux fois son élan, comme prêt à sauter, s'arrêtoit sur le bord du précipice. « C'est trop de deux fois, s'écria le baron. — Je vous le donne en dix, » lui répondit le malheureux sans se troubler. Des Adrets, frappé de la force d'esprit d'un homme qui pouvoit plaisanter dans un si grand danger, lui donna sa grâce. C'est peut-être la seule fois qu'il se soit senti touché d'un sentiment de pitié. Il tuoit, brûloit, saccageoit avec une inhumanité qui faisoit frémir ses officiers eux-mêmes.

« Je le vis fort vieux à Grenoble, dans mes voyages, dit M. de Thou, mais d'une vieillesse encore forte et vigoureuse, d'un regard farouche, le nez aquilin, le visage maigre et décharné, et marqué de taches de sang noir, tel que l'on nous peint Sylla. Du reste, il

avoit l'air d'un véritable homme de guerre. »

L'émule de ses cruautés, Blaise de Montluc, fléau des calvinistes en Guienne et dans les provinces voisines, ressentit davantage les infirmités d'une vieillesse caduque. Il raconte ainsi son histoire : « M'étant retiré, à l'âge de soixante-quinze ans, après cinquante-cinq ans que j'ai porté les armes pour le service des rois mes maîtres, ayant passé par les degrés de soldat, enseigne, lieutenant, capitaine en chef, mestre-de-camp, gouverneur de places, lieutenant de roi, et maréchal de France, estropiat presque de tous mes membres d'arquebusades, coups de pique et d'épée, à demi mutilé, sans force, après avoir remis la charge de gouverneur de Guienne, j'ai voulu employer le temps qui me reste à décrire les combats auxquels je me suis trouvé pendant cinquante-deux ans que j'ai commandé. »

C'est dans ces mémoires qu'il raconte, avec le sang froid d'un caractère naturellement féroce, les supplices auxquels il condamnoit les hérétiques, la potence, la roue, les tortures. « Je recouvrai, dit-il, deux bourreaux, lesquels on appela depuis mes laquais, parce qu'ils étoient souvent avec moi. » Il se croit bien excusé en disant que les calvinistes, ne pouvant le gagner, avoient voulu le tuer, ce qui le força, contre son naturel, à user non-seulement de rigueur, mais de

cruauté; comme s'il étoit possible d'endurcir son cœur à ce point, si on n'y portoit déjà un germe d'inhumanité prêt à se développer ! Montluc convient de bonne foi qu'il ne cherchoit qu'à nuire aux sectaires; qu'il auroit voulu les détruire jusqu'au dernier; qu'il se sentoit contre eux une haine, une fureur qui le mettoit hors de lui-même; « et, disoit-on, rapporte Brantôme, qu'il apprenoit ses enfans à être tels, et à se baigner dans le sang, dont l'aîné ne s'épatgna pas à la Saint-Barthelemi. » Transports effrayans, qui tenoient du délire et de la frénésie; transports que les remèdes doux appliqués pendant la paix ne purent calmer entièrement.

Le premier fruit de la pacification fut l'expulsion des Anglois du Havre. Ils tenoient cette ville, que le prince de Condé leur avoit cédée, comme cautionnement des sommes prêtées. Elisabeth vouloit opérer l'échange de cette ville contre celle de Calais. Catherine opposoit l'insuffisance de la reine d'Angleterre à fonder des droits sur une usurpation qui devoit au contraire lui faire perdre ceux qu'elle auroit pu conserver. Les deux princesses se défièrent, et le siége du Havre, malgré les représentations de Coligni, fut résolu dans le conseil de France. La même main qui les y avoit introduits les en chassa. Ce furent les restes de l'armée des confédérés que le

connétable mena à ce siége. L'envie d'effacer la honte d'un traité avec les ennemis de l'état leur fit faire des efforts prodigieux. Aussi la ville ne tint pas long-temps; la garnison, privée d'un cours d'eau que le maréchal de Brissac avoit détourné, et abattue par les maladies nées de l'usage d'une eau saumâtre, capitula au commencement d'août. Le lendemain une escadre angloise de soixante voiles se présenta à la vue du port, pour ravitailler la place. Le maréchal de Brissac, qui contribua le plus à la prise de la ville, termina par cet exploit une carrière de succès. Il mourut le dernier jour de l'année.

Les fonds nécessaires à cette entreprise avoient été procurés par un moyen extraordinaire et nouveau en France, l'aliénation des domaines ecclésiastiques, jusqu'à concurrence de cent mille écus de rente. L'Hopital en rédigea l'édit, et le roi se transporta au parlement pour le faire enregistrer. Le chancelier s'attacha à repousser l'imputation calomnieuse, que le conseil songeât à préparer les voies à la nouvelle religion en sapant sourdement la puissance du clergé, et en suivant l'exemple de divers princes étrangers qui s'étoient emparés de ses biens. Il justifia la mesure proposée par la considération de la nécessité. L'état, déjà obéré d'une dette de quarante millions, avoit

dix-huit millions à payer cette année, tant pour subvenir à sa dépense ordinaire, que pour acquitter la solde des étrangers appelés en France par les deux partis, et l'on n'avoit que huit millions de recette à espérer. » Dans cet embarras, disoit le chancelier, il faut imiter la sagesse du nautonier qui, dans la tempête, jette à la mer une partie de ses marchandises pour sauver l'autre. » Il insista sur l'intérêt du clergé lui-même, à sacrifier une partie de ses richesses si enviées pour aider le gouvernement à lui garantir le reste. Il allégua enfin la faculté laissée à l'église de disposer de ses vases les plus précieux pour le soulagement des pauvres et la rançon des captifs, et il en fit l'application. Le parlement, trop convaincu de la dureté des circonstances, mais auquel néanmoins répugnoit l'expédient proposé, déclara seulement « qu'attendu la nécessité, et sans tirer à conséquence, il ne s'opposoit point à l'enregistrement. » On procéda immédiatement à la vente, et, malgré l'épuisement des fortunes, on trouva des acquéreurs, à cause de la quantité énorme de numéraire que le pillage des églises avoit mis en circulation.

Sans intervalle, la reine qui avoit mené le roi au siége du Havre, et qui se trouvoit à la tête d'une armée, conduisit son fils à Rouen. Charles avoit treize ans révolus, et ne faisoit

qu'entrer dans sa quatorzième année. Par le conseil du chancelier de l'Hôpital, qui interpréta l'édit de Charles V sur la majorité des rois, Catherine fit déclarer son fils majeur au parlement de Normandie, ce qui déplut au parlement de Paris, et encore plus au prince de Condé, à l'amiral, au connétable, et à tous ceux qui avoient des prétentions sur le gouvernement, de quelque parti qu'ils fussent. Ils étoient fâchés de se voir enlever le prétexte d'une minorité; mais ils s'en tinrent à des murmures.

Charles IX montroit un esprit vif, beaucoup de goût pour la guerre, de la passion pour la chasse, et en général pour tous les exercices violens. Dès sa jeunesse, sa taille étoit avantageuse, et on remarquoit dans toute sa personne un air de grandeur et de majesté. Soit pour la forme, ou pour donner du poids à ses décisions, la reine l'engageoit à se trouver au conseil, et lui donnoit connoissance de toutes les affaires, sauf néanmoins certains motifs secrets, qu'elle savoit, quand il étoit nécessaire, colorer de raisons spécieuses.

Il nous reste de Catherine une lettre au roi son fils, à peu près de ce temps, qui est comme un règlement général de sa conduite. Elle l'exhorte à se lever matin; à admettre les principaux de la noblesse pour lui rendre

leurs respects; à travailler avec les quatre secrétaires d'état, qui l'accompagneront à la messe; à dîner au plus tard à onze heures; venir ensuite converser chez elle; se promener ou monter à cheval sur les trois heures; s'amuser à courir, s'exercer à la lance, ou chasser; et, en se couchant, faire régulièrement apporter les clefs du palais, qu'on mettoit sous le chevet de son lit.

Dans les avis que la reine donne à Charles IX pour le gouvernement de son royaume, elle insiste sur le soin de lire ses lettres tous les jours, et de veiller à ce qu'elles soient répondues exactement; de donner audience une fois la semaine; de recevoir avec affabilité les gentilshommes qui viendront lui faire la cour; de s'informer de leurs familles et de leurs affaires. Elle cite à cette occasion l'exemple de Louis XII et de François I. Louis avoit deux registres, l'un dans lequel étoient inscrites les personnes les plus distinguées de chaque province, et l'autre où se trouvoient les dons, grâces ou priviléges qu'il pouvoit accorder. Venoit-il à vaquer quelques emplois honorables ou importans, ce dont il étoit instruit aussitôt par quelque affidé dans chaque district, il choisissoit entre les plus dignes, et leur envoyoit leurs provisions, sans qu'elles eussent la peine de venir à la cour ni de les demander. Fran-

çois, aussi généreux, dispensoit ses bienfaits avec une égale intelligence : d'où il arrivoit que dans le clergé, dans les tribunaux, parmi la noblesse, les troupes, et même le peuple, il y avoit une infinité de personnes attachées au roi lui-même, et qu'il ne se passoit rien qu'il n'en fût exactement informé.

Ce n'étoit pas assez de donner ces sages conseils, il auroit fallu ne confier le jeune prince qu'à des hommes capables de les lui faire goûter; mais Catherine ne paroît pas avoir été assez délicate sur ce point : elle eut le défaut des ambitieux, celui de trouver bons à tout ceux qui pouvoient lui être utiles. Le mérite d'inspirer à son fils de la déférence à ses volontés et une confiance aveugle l'emporta, pour être placé auprès du jeune monarque, sur la science et sur la vertu. Charles fut livré à des flatteurs, à des âmes basses, à des hommes vicieux, dont l'exemple et la coupable connivence corrompirent son bon naturel. Insensiblement la cour se composa de ces sortes de gens prêts à tout faire, à la grande satisfaction de la reine, qui se promettoit par là de ne point éprouver, du moins de la part des courtisans, de contradiction dans ses projets.

Tandis que Catherine s'assuroit de ce côté, elle envoyoit dans les provinces des commissaires chargés de faire mettre à exécution la

convention d'Amboise. Comme il arrive dans tous les accommodemens forcés, les uns vouloient plus que ne donnoit l'édit, les autres refusoient même ce qu'il accordoit clairement. Les commissaires, dans leurs arrangemens, eurent égard aux lieux et aux circonstances. Dans les endroits où les calvinistes étoient les plus forts, on leur marqua des lieux d'assemblée plus commodes; ailleurs on les restreignit jusqu'à exciter des plaintes publiques, qui furent portées au ministère.

On y saisit cette occasion de donner un autre édit, en interprétation de celui d'Amboise. Ce nouveau règlement tomboit principalement sur les personnes du clergé qui s'étoient laissé entraîner à la nouvelle religion. Le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, l'archevêque d'Aix, et, à leur exemple, beaucoup de bénéficiers se permettoient l'exercice du nouveau rite dans leurs propres églises et dans les terres qui en dépendoient. Le roi déclare que les lieux appartenans à l'église seront désormais exceptés du nombre de ceux où les prétendus réformés pourroient faire leurs prêches. Sous prétexte d'interpréter d'autres articles, on mit de pareilles restrictions qui gênoient les nouveaux évangélistes, tant pour la forme que pour les lieux des assemblées et l'exercice du ministère, surtout dans les environs

de Paris ; mais ce qui parut plus dur, fut une injonction générale aux religieux et religieuses qui avoient renoncé à leurs vœux, de rentrer dans leurs couvens, et de rompre les mariages illicites qu'ils avoient contractés, ou de sortir du royaume.

Les calvinistes se recrièrent contre ces modifications, qu'ils accusèrent de mauvaise foi. Ils inondèrent le royaume d'apologies, de complaintes, de remontrances au roi, à la reine, aux seigneurs de leur parti, et surtout au prince de Condé, qui, ayant stipulé l'édit d'Amboise, sembloit garant des conditions ; mais Condé, ennuyé de la guerre, dégoûté de l'intrigue, oublioit, au sein des plaisirs, la contrainte que lui imposoit auparavant la qualité de chef d'une faction grave et sévère.

Les mémoires du temps le représentent petit, mais bien pris dans sa taille ; la tête belle, des yeux vifs, un air ouvert, enjoué, caressant, propre à donner de la tendresse et à en prendre. Après tant de soucis et tant d'alarmes, il sembloit respirer au milieu d'une cour galante et empressée à lui plaire. La reine le flattoit, le consultoit sur les affaires, et lui laissoit entrevoir l'espérance de remplacer le roi de Navarre son frère dans la lieutenance générale de l'état et dans le royaume de Sardaigne. Comme Éléonore de Roye sa femme mourut dans ce temps, on renouvela pour lui

le projet de le marier avec Marie Stuart, reine d'Écosse. Ainsi, libre d'inquiétudes, uniquement occupé d'idées agréables, Condé s'abandonnoit sans réserve au penchant d'un cœur trop sensible.

Deux femmes, entre les autres, se disputoient sa conquête : Marguerite de Lustrac, veuve du maréchal de Saint-André, et la belle Limeuil, Isabelle de La Tour de Turenne. La veuve, dans l'espérance de l'épouser, lui donna la terre de Valleri, et les meubles magnifiques qui ornoient le château. Isabelle, flattée peut-être du même espoir, lui fit des sacrifices plus graves, et dont les preuves trop publiques l'obligèrent à quitter la cour.

Coligni, loin de s'endormir comme le prince, devenoit chaque jour plus entreprenant. Les Guises avoient obtenu du roi de poursuivre au parlement les instigateurs de l'assassinat du chef de leur maison. Coligni, que concernoit particulièrement cette requête, récusa le parlement et se rendit à Paris pour faire évoquer la cause à un autre tribunal : mais, sous prétexte de sûreté, il se fit accompagner par cinq ou six cents gentilshommes. La reine s'alarma d'un cortége aussi menaçant, surtout quand elle vit l'amiral obstiné à le conserver, malgré ses représentations, et quoique ce fût une contravention positive à l'édit de pacification. Le danger qu'un coup d'audace pouvoit faire cou-

rir à la cour, et l'expérience propre de Cathe-rine sur la facilité de l'enlever, lui firent naître la pensée de donner au roi une garde plus considérable que celle qu'il avoit eue jusque-là, garde de parade et tout au plus suffisante à la police du château. A la compagnie des cent suisses, créée par Louis XI, on en ajouta deux autres de la même nation, chacune de trois cents hommes, et dix compagnies fran-çoises de cinquante hommes chacune en temps de paix. Telle est l'origine des gardes suisses et des gardes françoises. Jacques Prévôt, sieur de Charry, distingué dans les guerres de Pié-mont, et d'une vigilance renommée, fut placé à la tête de cette garde. Il en devint l'ennemi personnel de Coligni et de Dandelot. Châte-lier, Mouvans et Constantin, trois de leurs créa-tures, n'eurent pas honte de les servir, en assas-sinant le fidèle Charry. « Encore un assassinat, dit Catherine aux deux frères, qui se trouvoient auprès d'elle quand elle apprit celui-ci, c'est un bien mauvais moyen de faire oublier le premier. » Le roi cependant, que fatiguoient les sollicitations opposées des deux maisons, redoutant que leur animosité ne rallumât peut-être le feu mal éteint de la guerre civile, évoqua la cause à son conseil; mais il l'ajourna à trois ans, et jusque là imposa silence aux deux parties.

Le connétable, qui n'avoit vu dans ce dif-

férend qu'une querelle particulière qui n'intéressoit ni la religion ni l'état, s'étoit hautement déclaré pour ses neveux, et ce fut peut-être un des motifs qui portèrent le roi à arrêter le cours des procédures commencées; mais le zèle du vieillard contre la réforme n'y perdit rien de sa chaleur, et il continua de le témoigner avec une vivacité que la religion seule ne lui inspiroit pas. Depuis qu'il avoit fait la paix et pris le Havre, il s'imaginoit qu'en reconnoissance de ces grands services, on ne pouvoit se dispenser de prendre son avis sur tout ce qui se passoit; mais la reine ne se croyant pas obligée à cette complaisance, le vieux ministre ne put s'accoutumer à être regardé comme inutile; il laissa échapper quelques murmures, qui furent avidement recueillis par nombre de mécontens. Sa maison devint leur rendez-vous ordinaire; on y parloit ouvertement contre le gouvernement. Quoique la convention d'Amboise fût l'ouvrage du connétable, il ne trouvoit pas mauvais qu'on frondât l'édit, comme trop avantageux aux calvinistes, en ce qu'il leur donnoit moyen de se multiplier à l'ombre de la paix; inconvénient qui ne seroit pas arrivé, disoit Montmorency, si on eût suivi après l'édit le plan de conduite qu'il comptoit mettre en pratique. A l'entendre, il n'y avoit que la guerre qui pût remédier à tant de maux.

Ce fut sans doute pour en faire naître l'occasion que le connétable autorisa, dit-on, de son nom le projet d'un soulèvement dans la capitale. Des gens apostés devoient ameuter la populace, l'engager à se jeter sur les calvinistes, à les menacer et à piller leurs maisons : plus de trois cents étoient proscrits, et, ce qu'il est difficile de croire, leur arrêt de mort signé de la main du connétable. La reine, avertie à propos, amena le roi à Paris ; sa présence arrêta cet affreux complot. Montmorency, confus, se retira à Chantilly. Quelques-uns des complices les plus furieux, abandonnés du chef, furent pendus la nuit, sans forme de procès, aux fenêtres de leurs maisons, et les autres se dissipèrent ; mais ce feu mal éteint continua à s'entretenir sous la cendre, et produisit dans la suite un incendie plus éclatant.

Ce que le connétable entreprenoit dans la capitale contre les calvinistes, Damville son fils le tentoit en Languedoc, Tavannes en Bourgogne, et beaucoup d'autres gouverneurs dans leurs provinces. A ces efforts, le pape joignoit ses foudres, le concile ses anathèmes, et les princes étrangers leurs sollicitations, accompagnées de menaces notifiées par des ambassades solennelles.

Les foudres du souverain pontife tombèrent sur les prélats françois qui avoient embrassé

la religion prétendue réformée, ou qui montroient un penchant public pour elle; savoir: Odet de Coligni, cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, marié, et vivant avec une demoiselle de Normandie, nommée Élisabeth de Hauteville, qu'il faisoit appeler comtesse de Beauvais; Saint-Romain, archevêque d'Aix; Montluc, évêque de Valence; Carraccioli, de Troyes; Barbançon, de Pamiers; et Guillart, de Chartres: tous furent cités à Rome, pour y rendre raison de leur foi.

Peut-être la cour les auroit-elle abandonnés à leur sort sans prendre leur défense, si Pie IV, dans la même procédure, n'eût enveloppé Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Elle fut aussi citée à Rome; et si elle ne comparoissoit dans l'espace de six mois, le pape la déclaroit proscrite, comme convaincue d'hérésie, déchue de la royauté, privée de ses états et seigneuries, qui, par la bulle, étoient donnés au premier occupant. On ne crut pas en France devoir pousser la patience jusqu'à souffrir un pareil attentat à l'indépendance des souverains, et surtout à l'égard d'une reine si proche parente de Charles IX. L'ambassadeur françois à Rome eut ordre d'en porter ses plaintes, et le pape retira sa bulle, qui n'eut aucun effet.

Il étoit alors fort occupé du projet de terminer le concile de Trente. Nous avons vu qu'après bien des interruptions pendant les-

quelles, dit Fra Paolo, « le concile dormoit si profondément qu'on ne savoit s'il étoit vivant ou mort, » il fut enfin repris sérieusement sous Pie IV. Toutes les puissances, la France principalement, hâtoient sa fin par leurs vœux pour avoir dans ses décisions comme un rempart contre les demandes des nouveaux évangélistes, faites ou à faire. Jusque-là quelques-unes de leurs prétentions avoient pu paroître admissibles, même à des catholiques zélés. Tels étoient le mariage des prêtres, la communion sous les deux espèces, et d'autres points de discipline, dont des royaumes entiers sollicitoient l'établissement. Le cardinal de Lorraine, qui se montra bon François à ce concile, et plus ami de la paix qu'on ne l'auroit attendu de son caractère, étoit partisan de ces complaisances, qu'il croyoit propres à ramener à l'unité de foi ceux qui s'en étoient écartés : mais les évêques, ne voulant point adopter des ménagemens que dictoit la seule prudence humaine, repoussèrent d'une voix unanime les nouveautés qu'on cherchoit à introduire. Ils firent des canons clairs et précis, qui ont désormais fixé d'une manière invariable la foi des catholiques; et après vingt-cinq sessions, distribuées dans l'espace de vingt-une années, le concile finit au commencement de décembre.

[1564] Le cardinal de Lorraine y avoit paru

avec éclat : ce prélat y fit preuve d'une capacité en plus d'un genre ; car il ne se borna pas aux affaires du concile. Une pareille assemblée, où se trouvoient les ministres de presque toutes les puissances de l'Europe, offroit une trop belle occasion de négocier, pour que ce politique habile n'en profitât pas. Il forma avec la plupart des liaisons dont on reconnut le but par la suite. Il se rendit depuis à Rome et s'aboucha avec le pape ; et on croit que le premier effet des mesures concertées entre eux fut l'ambassade solennelle qui vint en France au commencement de l'année, de la part du souverain pontife, du roi d'Espagne et du duc de Savoie.

La cour étoit à Fontainebleau, d'où le roi s'apprêtoit à partir pour faire la visite de son royaume. On raisonna beaucoup dans le temps sur le motif de ce voyage. Les prétendus réformés, livrés à des alarmes toujours renaissantes, n'imaginoient rien que de funeste. Le but de Catherine, à ce qu'ils prétendoient, étoit de prendre connoissance de leurs forces, de traverser leurs correspondances, d'éventer leurs projets, afin de les miner insensiblement. La reine disoit au contraire qu'elle n'avoit d'autre intention que de faire oublier au roi, par la dissipation du voyage, l'horreur des guerres civiles, de le montrer à ses sujets, de les attacher à lui ; et d'obvier par là

à toute occasion de troubles par la suite. On ne s'occupoit à la cour que de cet objet, et les affaires, même les plus importantes, qui survenoient, étoient remises au retour, comme si tout eût dû s'accommoder dans l'intervalle.

Aussi les ambassadeurs arrivés à Fontainebleau n'eurent que des réponses vagues. Ils demandèrent, entre autres choses, que le concile de Trente fût reçu en France; qu'on punît sans miséricorde les hérétiques; qu'on révoquât les grâces qui leur avoient été accordées; enfin que le roi condamnât, comme criminels de lèse-majesté, les auteurs et complices de l'assassinat du duc de Guise. Charles les assura qu'il vouloit vivre dans la religion de ses pères; qu'il étoit disposé à rendre justice à tous ses sujets, et que sur le reste il écriroit à leurs maîtres.

L'ambassade congédiée, et la paix faite avec l'Angleterre, sans qu'on y fît mention de la restitution de Calais, la cour songea à son départ; elle étoit leste et brillante: on ne parloit que de spectacles, de festins et de fêtes qu'on se promettoit; tout annonçoit un voyage de plaisir; presque point de troupes, et seulement ce qu'il en falloit pour la décence; beaucoup de seigneurs, toute la famille royale, excepté le prince de Condé, qui venoit de perdre sa femme; les filles d'honneur de la reine, et la gaîté inséparable de ce cor-

tége. Les peuples se rendoient en foule sur les chemins, et faisoient éclater par des acclamations leurs transports de joie. Les villes offroient des entrées triomphantes, des feux d'artifice, des repas somptueux; chacun s'efforçoit de se surpasser en témoignages de respect et d'attachement pour le jeune monarque. A son arrivée, les soupçons et la défiance, triste apanage de l'ancienne discorde, disparoissoient, et la paix, encore ignorée en beaucoup de lieux, sembloit naître sous ses pas.

Entre ceux qui contribuèrent à l'agrément du voyage on remarque le jeune Henri de Bourbon, prince de Béarn, fils du défunt roi de Navarre, dont la vivacité et les saillies plaisoient merveilleusement à la reine mère. Les premières années de ce jeune prince mériteroient encore notre attention, lors même que cette enfance ne seroit pas celle de Henri IV, roi dont le souvenir est si cher aux François. Il naquit à Pau, capitale du Béarn, l'an 1553. Henri d'Albret, son grand-père, avoit fait un testament qu'il portoit dans une boîte d'or pendue par une chaîne à son cou. Cet objet, toujours présent, excitoit la curiosité de Jeanne d'Albret sa fille. Pendant sa grossesse, elle demandoit sans cesse à son père la boîte et le testament. « Elle sera tienne, lui dit un jour le vieux roi, mais que tu m'aies

montré ce que tu portes; et afin que tu ne me fasses pas une pleureuse, ni un enfant rechigné, je te promets de te donner tout, pourvu qu'en enfantant tu me chantes une chanson béarnoise. » Jeanne se soumit à la condition : aux premières douleurs, elle commença une chanson. Le vieillard averti arrive, met la chaîne d'or et la boîte au cou de sa fille, prend l'enfant tout nu dans le pan de sa robe, et s'en va en disant : « Voilà qui est à vous, ma fille, mais ceci est à moi. » La première nourriture que prit Henri fut de la main de son grand-père, « qui lui donna un cap d'ail, dont il lui frotta les lèvres; et, voyant qu'il suçoit, il lui présenta du vin dans sa coupe. »

L'éducation du jeune Henri répondit à ces commencemens. Gayet, dont nous tirons ces particularités, fut son précepteur pour les sciences et les connoissances. On l'éleva en prince; « mais en sorte qu'il étoit duit au labeur, et mangeoit souvent du pain commun, et a été vu, à la mode du pays, parmi les autres enfans du village, quelquefois pieds déchaux et nu-tête, tant en hiver qu'en été. » Cette liberté donna dès le bas âge à ses propos et à ses actions un air d'aisance et de franchise, dont la cour s'amusoit d'autant plus que ces qualités y sont rares. La reine mère vouloit toujours l'avoir auprès d'elle, *à cause de sa gentillesse*; enfin ses grâces

naturelles le faisoient aimer, en même temps que l'horreur d'une conspiration à laquelle il venoit d'échapper le rendoit intéressant.

On ignore si elle fut tramée par des Espagnols ou par des François ; mais des mémoires non suspects autorisent à croire que quelques chefs catholiques eurent connoissance du complot. Montluc en fut même accusé, mais il le nia en déclarant que ceux qui l'avoient dit en *avoient menty*. Le but étoit d'enlever la reine de Navarre et son fils, et de les mettre entre les mains du roi d'Espagne. On ne sait ce que Philippe auroit fait de ses prisonniers ; mais il y avoit tout à craindre pour la mère et pour le fils, de la part d'un prince sanguinaire, accoutumé à faire servir la religion de prétexte à ses usurpations et à ses cruautés, et qui prétendoit avoir, par les bulles du pape, un droit acquis sur leur royaume. Une complication d'événemens, qui tient du miracle, fit échouer le projet : les indices en vinrent en France par Élisabeth, reine d'Espagne. A la première connoissance de cette trahison, tremblante pour la vie de la reine de Navarre, sa proche parente, elle lui en fit donner avis, ainsi qu'à la reine mère. Catherine auroit pu faire arrêter et punir les coupables ; mais on craignoit d'en trop apprendre, et on se contenta d'avoir rompu l'entreprise, sans s'embarrasser dans des recherches que la qualité et

le nombre des criminels pouvoient rendre dangereuses.

La vie de la reine mère auroit été bien pénible, environnée comme elle étoit de piéges, et forcée de se précautionner sans cesse contre les amis et les ennemis, si elle-même n'eût eu un génie d'intrigue qui ne lui permettoit pas de rester tranquille : son esprit travailloit toujours, et toujours en mouvement elle y mettoit tous les autres.

Les premiers pas du roi furent dirigés vers la Lorraine, où il devoit tenir sur les fonts de baptême un enfant de la duchesse sa sœur. Pendant que la cour ne s'y occupoit que de fêtes, Catherine, par elle-même ou par ses envoyés, remuoit les princes d'Allemagne voisins de la frontière : elle ne leur demandoit que de s'engager à ne point laisser passer, comme auparavant, en France leurs soldats au secours des calvinistes, et elle offroit de payer cette complaisance. Le duc de Wirtemberg, le comte palatin du Rhin, et le duc de Deux-Ponts, qui se crurent apparemment des droits à s'immiscer dans les affaires de France, osèrent la refuser ouvertement, disant qu'ils vouloient se maintenir dans le privilége d'aider leurs amis : au contraire, le marquis de Bade et quelques autres acceptèrent ses offres, et s'engagèrent même de plus à lui fournir des gens de guerre; par là

Catherine fut sûre d'avoir au moins, en cas de besoin, Allemands contre Allemands.

Le roi marcha ensuite vers les parties méridionales de la France. Ces provinces, hérissées de forts châteaux, et pleines de grandes villes, habitées par des peuples belliqueux, avoient, pendant la dernière guerre, fourni aux calvinistes des boulevards sûrs et de braves soldats. Catherine voulut montrer son fils à cette noblesse, gagner les plus redoutables, et s'assurer des villes. On prit par la Bourgogne, où Tavannes commandoit : Tavannes, génie profond, général habile, formidable aux hérétiques qu'il avoit défaits en plusieurs combats. Il aborda le roi avec une noble assurance, et lui dit, pour toute harangue, mettant la main sur son cœur : « Sire, ceci est à vous; » puis la portant sur la garde de son épée : « Et voici de quoi vous servir. » En plusieurs conversations, la reine sonda sa capacité, s'assura de sa discrétion, et le marqua entre ceux à qui elle pourroit désormais confier ses secrets et ses armes.

La cour marchoit avec une pompe qui ne montroit rien que de pacifique. A l'approche du roi, les fortifications suspectes tomboient comme d'elles-mêmes : des citadelles s'élevoient pour tenir en bride les grandes villes ; en même temps paroissoient des édits toujours interprétatifs, ou plutôt, disoient les réformés,

destructifs de l'édit d'Amboise. Tel fut celui de Roussillon sur le Rhône, donné le 4 août: le roi y déclaroit que la liberté accordée aux gentilshommes de faire le prêche publiquement dans leurs terres, ne devoit s'étendre qu'à leurs domestiques et à leurs vassaux : il défendoit de faire aucune collecte, même pour la subsistance des ministres, et il renouveloit l'injonction aux prêtres, religieux et religieuses mariés, de reprendre leur ancien état, ou de sortir du royaume.

Les prétendus réformés se plaignirent. Le prince de Condé, de sa terre de Vallery, où il passoit son temps dans les plaisirs, adressa au roi une longue remontrance. On lui donna quelques raisons peu satisfaisantes, à la suite desquelles on fit ajouter au roi, aussi durement qu'impolitiquement, que sa majesté pensoit bien que jamais il n'étoit venu dans l'esprit du prince de Condé qu'il eût le droit de gouverner les volontés du roi.

Le duc de Savoie, sachant le roi si près de ses frontières, vint le saluer. Les personnes désintéressées ne virent dans cette démarche qu'une politesse ; les autres remarquèrent des pourparlers et des entrevues secrètes avec la reine. La curiosité fut bien aiguisée à Avignon, ville appartenante au pape. Les honneurs y furent faits par le vice-légat ; mais le souverain pontife y avoit envoyé, au désir de

reine, un Florentin, son confident intime, i traitoit les affaires, tandis que les minis- s publics pourvoyoient aux plaisirs.

Pendant la dure saison de l'hiver, la cour promena dans la Provence et le Langue- c, où le froid est ordinairement moins vif moins long. On n'erroit cependant pas au ard; toutes les marches tendoient au but i avoit été annoncé avec ostentation dès le mmencement du voyage. C'étoit l'entrevue roi avec Élisabeth, reine d'Espagne, sa ur, qui se fit au milieu de l'année sui- nte.

[1565] Cette princesse, que les historiens ccordent à nous représenter comme douée toutes les qualités qui concilient l'amour le respect, avoit d'abord été destinée à don rlos, prince d'Espagne. Mais Marie d'An- eterre, femme de Philippe II, étant venue mourir, Elisabeth, victime des raisons d'é- t, passa dans les bras du père, sans peut- re oublier les sentimens qu'elle avoit voués fils. Ce souvenir trop présent, et l'humeur mbre du vieil époux, remplirent d'amer- me une vie qui s'écoula dans le chagrin, et nit, à ce qu'on croit, par le poison.

Depuis son mariage, Elisabeth n'eut de eaux jours que ceux qu'elle passa à Bayonne après de sa mère et de sa famille, au milieu l'une noblesse avec qui elle avoit vécu, et qui,

par ses empressemens, s'efforçoit de faire renaître dans son cœur flétri quelques germes de la gaieté françoise, qu'elle avoit autrefois partagée. Jamais la cour ne fut plus brillante en habits, en équipages et en ornemens de toute espèce : il y eut des bals, des festins, des tournois, et tous les divertissemens dont étoit susceptible une entrevue qui ne sembloit ménagée que pour donner et prendre du plaisir.

Mais dans cette assemblée toute livrée à la joie, il y avoit un homme qui conseilloit des massacres et méditoit des assassinats; c'étoit le fameux Ferdinand Alvarès de Tolède, duc d'Albe, digne confident de Philippe II. La reine conféroit fréquemment avec lui. A en juger par quelques paroles échappées, que le jeune prince de Béarn recueillit, leurs entretiens rouloient sur la manière dont il falloit s'y prendre pour détruire les calvinistes. Sans doute la reine opinoit à ménager les chefs. « Dix mille grenouilles, répondit le politique Alvarès, ne valent pas la tête d'un saumon ». Parole que Catherine mit à profit.

Les fêtes finies, Elisabeth repassa en Espagne, et le roi partit pour Nérac en Gascogne, séjour ordinaire de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Moitié de gré, moitié de force, Charles rétablit dans ces pays l'exercice de la religion catholique, que cette princesse avoit détruit; mais il ne put la décider à la reprendre

elle-même : Jeanne ne se défendit point de suivre la cour dans son retour au centre du royaume.

En chemin, le roi la combloit d'amitiés, ainsi que son fils ; mais il lui montroit avec dépit les monastères renversés, les églises ruinées, les croix abattues, les statues des saints mutilées, les campagnes semées d'ossemens arrachés des tombeaux, les villes démantelées, et les traces presque encore fumantes des incendies allumés dans la dernière guerre. C'étoit en dire beaucoup pour la reine de Navarre, attachée à la nouvelle religion jusqu'au martyre, s'il eût été nécessaire. Elle ne répondoit rien ; mais les paroles de Charles se gravoient dans son cœur, et lui donnèrent du roi et de sa mère une défiance que les plus belles apparences ne purent jamais surmonter.

Enfin on arriva à Blois au commencement de l'hiver : la plupart des seigneurs du cortége, fatigués d'un si long voyage, regagnèrent leurs châteaux ; la cour ne songea qu'à prendre du repos, et toutes les affaires qui survinrent furent renvoyées à l'assemblée convoquée à Moulins pour le commencement de l'année 1566.

La gloire de la France ne permet pas d'omettre que cette année vit la levée du siége de Malte, où venoient à peine de s'installer ses intrépides défenseurs. La cité et les forts

furent attaqués pendant cinq mois avec une véritable furie par les troupes de ce même Soliman qui, quarante-quatre ans auparavant, avoit déjà enlevé Rhodes aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Le François Jean Parissot de La Valétte, grand-maître alors, la défendit avec la même gloire, et avec plus de succès que le vénérable Villiers de l'Isle-Adam n'avoit défendu Rhodes. On remarqua que c'étoit encore un François, Pierre d'Aubusson, qui étoit grand-maître en 1480, lorsque Mahomet II vit flétrir, sous les remparts de Rhodes, tant de lauriers qu'il avoit accumulés sur sa tête.

[1566] A l'assemblée des notables de Moulins furent invités les princes du sang, beaucoup de cardinaux, d'évêques, les chevaliers de l'ordre, les seigneurs les plus distingués, et les chefs de tous les parlemens. Charles y dit qu'il n'avoit parcouru son royaume que pour recevoir les plaintes de ses sujets, découvrir les désordres et y remédier, et il pria l'assemblée de concourir avec lui à ce but.

Le chancelier de l'Hôpital étendit le discours du roi et proposa un réglement plein de prudence et de modération sur plusieurs points de jurisprudence non encore fixés. On en forma le fameux édit de Moulins. Quant aux disputes qui partageoient le royaume, et qui auroient dû attirer toute l'attention de

l'assemblée, il n'en fut question que pour confirmer en général les édits donnés à ce sujet, et pour recommander la paix.

On crut la cimenter d'une manière invariable, en amenant les deux maisons de Guise et de Châtillon à une réconciliation si éclatante qu'elles ne pussent plus s'en dédire. Lorsqu'on fit la paix d'Amboise, le prince de Condé avoit juré que l'amiral n'étoit point coupable de l'assassinat du duc de Guise, se donnant pour garant de son innocence. Ce n'étoit pas assez pour effacer les soupçons des personnes intéressées ; aussi ne renoncèrent-elles pas au droit d'en tirer vengeance. A l'époque de la mort du duc de Guise, Anne d'Est sa veuve, et Antoinette de Bourbon, sa mère, qui étoit tante du prince de Condé, avoient commencé par implorer le secours des lois. On les avoit vues en longs habits de deuil, suivies de leurs femmes, couvertes de grands crêpes, déployant, suivant l'expression d'un poëte, « toute la majesté de la douleur », traverser Paris d'un pas grave, et dans un morne silence qui n'étoit interrompu que par des soupirs et des sanglots : autour d'elles étoient les amis et les partisans des Guises, mandés à cet effet. La troupe funèbre s'avança vers le Louvre et se prosterna aux pieds du roi, en demandant justice. Charles reçut les supplians avec bonté, et permit d'entamer l'affaire au parlement;

mais comme l'aigreur s'en mêloit, il l'évoqua au conseil, ainsi qu'on l'a vu, et ordonna le silence pour trois ans.

Le terme expiroit cette année ; on crut donc devoir profiter de l'assemblée de Moulins, non pour juger, mais pour accommoder les parties. A force de pourpalers, de mouvemens, de sollicitations, dont le détail étonneroit, on convint enfin qu'après le serment fait par l'amiral, qu'il n'étoit ni auteur ni complice du meurtre, la veuve et le cardinal de Lorraine diroient qu'ils le croyoient innocent ; qu'on s'embrasseroit, et qu'on promettroit de ne plus conserver aucun ressentiment. Les choses se passèrent selon la convention ; mais Henri, fils aîné du défunt, trop jeune pour contredire, montra du moins, à son air froid, qu'il ne prenoit aucune part à la cérémonie. Il en arriva que, l'assemblée à peine finie, le duc d'Aumale, frère de l'assassiné, eut l'audace, en présence même de la reine, de défier les Colignis à un combat singulier; ceux-ci se plaignirent ouvertement que les Lorrains vouloient les faire assassiner et empoisonner. La même sincérité présida au raccommodement du maréchal de Montmorency et du cardinal de Lorraine, brouillés pour une querelle particulière. Ils s'embrassèrent aussi, et se promirent amitié. Tel fut, pour ainsi dire, le premier acte des intrigues qui

remplirent les années 1566 et 1567, et qui aboutirent enfin à un dénouement funeste.

[1566-67] Pour se former une idée des dispositions générales qui amenèrent les événemens suivans, il faut se représenter les catholiques, autrefois seuls dominans en France, regardant en conséquence comme un attentat à des droits sacrés le moindre privilége accordé aux calvinistes. Ceux-ci, quoique nouveaux, s'indignoient de n'être point en tout traités comme les anciens, et aspiroient ouvertement à l'égalité. Le roi, outré de leurs prétentions, dissimuloit cependant par politique ; mais, jeune comme il étoit, il ne pouvoit s'empêcher de laisser entrevoir son ressentiment : imprudence qui rendoit attentifs les calvinistes menacés. Enfin la reine mère se persuadoit qu'à force d'artifices, et même d'impostures, elle viendroit à bout de fermer les yeux à une multitude de gens clairvoyans, intéressés à la pénétrer : en conséquence, elle couvroit finesse par finesse, toujours s'enveloppant, toujours décelée, et à la fin surprise. En joignant à cela les haines personnelles, l'ambition et les autres passions par lesquelles les hommes se laissent ordinairement gouverner, on aura le nœud des aventures qui conduisirent à la dernière catastrophe.

Il ne faut pas s'imaginer que le zèle des

calvinistes, même des chefs, pour leur religion, ne fût, comme autrefois, qu'un masque emprunté pour couvrir d'autres vues. Ce qui, lors de la conjuration d'Amboise, n'étoit que mécontentement et rivalité de gouvernement, devint, après le massacre de Vassy et l'enlèvement de Fontainebleau, persuasion et conviction entière, par la contagion et l'enthousiasme qui gagna les confédérés. Il en fut de même des catholiques : les plus froids auparavant devinrent plus ardens pour les pratiques extérieures de leur religion, dans la crainte d'être confondus avec les sectaires. Aussi voyoit on des deux côtés une réforme qui auroit produit d'excellens fruits, si elle n'avoit eu pour principe que le désir de procurer le bien. On s'abstint, même à la cour, de servir en gras les jours prohibés; et la reine chassoit celles de ses filles qui n'approchoient pas des sacremens à Pâques. Les calvinistes alloient encore plus loin; ils faisoient pendre les adultères : ce qui fit dire aux courtisans, en plaisantant, que, n'y eût-il que cette raison, ils n'embrasseroient jamais une religion dans laquelle on pendoit les gens pour une galanterie. Ce fut aussi sur les représentations réitérées des ministres, et pour l'édification de son parti, que le prince de Condé, dont le veuvage avoit été peu réglé, prit enfin la résolution de se remarier, et épousa Fran-

çoise d'Orléans, sœur de Léonore, duc de Longueville.

La jalousie entre les deux religions ne se borna pas à l'émulation d'une plus grande régularité ; elles cherchèrent à s'appuyer l'une contre l'autre de la force des confédérations et des sermens. L'exemple donné par les protestans ne fut pas perdu pour les catholiques, qui trouvèrent les premiers germes d'une ligue à opposer à celles de leurs adversaires, dans ces associations depuis long-temps usitées parmi eux sous le nom de *confréries*. Elles avoient des lieux et des jours d'assemblée fixés, une police, des repas, des exercices, et un trésor commun. Il ne fut question que d'ajouter à cela un serment d'employer ses biens et sa vie pour la défense de la foi attaquée. Avec cette formule, les confréries devinrent comme d'elles-mêmes, dans chaque ville, des corps de troupes prêts à agir au gré des chefs, et leurs bannières des étendards militaires. La multitude réunie se trouva plus hardie. Contradictions, railleries, dédains entre personnes de différentes religions, on ne se souffrit plus rien : de là des émeutes et des massacres par toute la France.

La manie des associations saisit aussi la noblesse et les grands seigneurs. Il y eut de ces ligues particulières qui enveloppèrent des provinces entières : pendant le voyage du roi,

on en découvrit une dont Louis de Bourbon, duc de Montpensier, les Guises et les plus grands du royaume étoient chefs. La reine, à la vue de cette nouveauté, assembla un conseil extraordinaire. La plupart des confédérés y furent mandés, et tous néanmoins jurèrent et signèrent qu'ils n'avoient point trempé dans ces complots, qu'ils les abhorroient, et que jamais ils ne prendroient les armes que par le commandement de sa majesté.

Ces protestations ne rompirent point des liaisons qu'on croyoit fondées sur de si bons motifs : elles prévalurent même bientôt sur toutes les autres. Les frères se séparèrent des frères, comme les pères des enfans, et on vit les familles déchirées par le même schisme qui divisoit l'état.

A l'égard des calvinistes, comme s'ils eussent été en pays ennemi, ils avoient des signaux d'intelligence, des mots de ralliement, des rôles de recrues et de recette, des routes tracées, des entrepôts marqués, des magasins d'armes, et tout ce qui est nécessaire pour faire éclater au premier ordre un soulèvement général. C'est avec ces précautions que les chefs attendoient l'effet des projets qu'ils croyoient concertés contre eux.

Ils entretenoient, outre cela, dans les états protestans et catholiques, des envoyés publics

ou secrets, chargés d'éclairer les ministres du roi, de traverser leurs négociations s'il étoit nécessaire, ou d'en entamer à leur avantage. Enfin, de temps en temps ils faisoient à la cour tantôt des propositions raisonnables, tantôt des demandes outrées, afin de juger, par la réponse, des dispositions cachées : ensuite, sous prétexte de divertissemens ou de simples visites, ils se rassembloient dans les châteaux, et y prenoient en commun des résolutions toujours couvertes du voile du mystère.

Après l'assemblée de Moulins, le roi congédia les seigneurs qui la composoient, dans la crainte que leur présence n'occasionnât de nouvelles brouilleries : on ne retint que le cardinal de Lorraine et le maréchal de Montmorency. Mais, comme si la chaleur des factions se fût concentrée dans ces deux têtes, ils étoient toujours d'avis opposés ; de sorte que le conseil dégénéroit en altercations souvent très-aigres. Afin d'y remédier, la reine fit régler qu'en l'absence du roi le duc d'Anjou, son frère, y présideroit. Elle se servoit volontiers du nom de ce jeune prince pour parer aux inconvéniens qui survenoient, en attendant qu'elle eût trouvé d'autres expédiens. Ainsi le prince de Condé demandant la lieutenance générale du royaume, comme l'avoit eue le roi de Navarre son frère, on lui répondit qu'elle étoit promise au duc d'An-

jou. Anne de Montmorency vouloit aussi obtenir la survivance de la charge de connétable pour le maréchal son fils : on lui dit que puisque le roi avoit dessein de faire son frère lieutenant général, il n'étoit pas besoin d'un connétable. Cependant, afin d'adoucir l'amertume du refus, la reine gratifia Montmorency d'une somme d'argent considérable. Ainsi les finances du roi alloient à des arrangemens de bienséance.

Il paroît que Catherine n'étoit point scrupuleuse sur les moyens, quand elle espéroit s'épargner des embarras par quelques égards. Le cardinal ressentit les effets de cette humeur accommodante. Son état dans le royaume étoit un scandale perpétuel. Évêque, cardinal, et marié, tantôt habillé en ecclésiastique, tantôt en laïque, son exemple pouvoit devenir d'une pernicieuse conséquence. Il fut prié de se démettre du titre de ses bénéfices, et on lui en conserva le revenu. Cette condescendance, contraire aux canons, alarma la cour de Rome, et la reine fut obligée d'envoyer un ambassadeur rassurer le pape. Ainsi elle étoit sans cesse réduite à cette fâcheuse extrémité, de ne pouvoir faire une démarche sans blesser les uns ou les autres.

Elle avoit souvent bien de la peine à contenir le roi son fils, quoiqu'il fût plus dissimulé qu'on ne l'est à son âge. A la vue des

nouvelles prétentions que montroient tous les jours les prétendus réformés, il ne pouvoit s'empêcher quelquefois de témoigner de l'impatience. Il n'y a pas longtemps, dit-il un jour à l'amiral, que vous vous contentiez d'être soufferts par les catholiques, maintenant vous demandez à être égaux; bientôt vous voudrez être seuls et nous chasser du royaume. Il n'y avoit point de réplique à cette observation; aussi l'amiral ne répondit rien, et se retira comme un homme confondu, mais qui pour cela ne renonce pas à ses projets. Quant au jeune Charles, il s'en alla, bouillant de colère, dans la chambre de sa mère, et lui dit devant le chancelier: « Le duc d'Albe a raison; des têtes si hautes sont dangereuses dans un état: l'adresse n'y sert plus de rien, il faut en venir à la force. » La reine parvint difficilement à le calmer, en lui faisant sentir le danger de trop se découvrir.

Il venoit de montrer la même vivacité aux envoyés des princes protestans d'Allemagne, dont les calvinistes de France avoient comme mendié une ambassade, autant pour faire montre de leur crédit que pour obtenir quelque nouveau privilége. Les envoyés, instruits auparavant par l'amiral, après avoir fait au roi, de la part de leurs maîtres, les protestations du plus sincère attachement et d'un

vrai désir de vivre en paix, lui demandèrent la liberté entière de conscience par tout le royaume, sans exception de temps, de lieu, ni de personne. Charles, si outré d'indignation qu'à peine pouvoit-il parler, leur répondit en frémissant: « Je conserverai volontiers l'amitié de vos princes quand ils ne se mêleront pas plus des affaires de mon royaume que je ne me mêle de celles de leurs états; » et après un moment de silence, il ajouta d'un ton de dépit: « Je suis vraiment d'avis de les prier aussi de laisser prêcher les catholiques et dire la messe dans leurs villes. » Catherine, suivant sa politique ordinaire, pour tâcher de faire oublier à ces envoyés la fermeté de la réponse, leur fit de grands honneurs, et les combla de présens.

[1567] Malgré ces ménagemens, c'étoit à elle que les zélés calvinistes en vouloient davantage. Il parut, au commencement de l'année 1567, un livre qu'on soupçonna avoir été fait par un ministre nommé Rozière, dans lequel on lisoit cette maxime abominable: « Il est loisible de tuer un roi et une reine *qui* résistent à la réformation de l'évangile. » Catherine, sortant de sa chambre pour aller à la messe, trouva à ses pieds une lettre dans laquelle on lui disoit que si elle n'accordoit le libre exercice de la religion réformée, elle seroit traitée comme le duc de Guise et le pré-

sident Minard. On l'exhortoit en conséquence à craindre la colère de Dieu et le désespoir des hommes. La reine, sans s'effrayer, continua d'aller à son but par des détours dont elle se flattoit de dérober la connoissance jusqu'au dernier moment.

« On avoit, dit Pasquier, plus ôté aux huguenots par des édits pendant la paix, que par la force pendant la guerre; » mais leur défiance faisoit connoître que pour frapper sûrement le dernier coup il faudroit en venir à quelque éclat : Catherine y paroissoit déterminée; tout son embarras étoit de lever des soldats sans que les calvinistes prissent de nouvelles alarmes : une circonstance étrangère, habilement saisie, en fournit les moyens.

Le roi d'Espagne, voulant porter la guerre dans les Pays-Bas contre ses peuples révoltés par l'inquisition, résolut d'y faire passer, au commencement de 1567, une forte armée commandée par le duc d'Albe : il marqua la route par la Savoie, la Franche-Comté et les lisières de la Lorraine les plus voisines de la France. A cette nouvelle, qu'on eut soin de grossir du bruit que le roi d'Espagne suivoit en personne, la reine montrá les plus grandes craintes que cette armée, approchant des frontières, ne tentât quelque expédition contre le royaume. On assembla un conseil, auquel catholiques et protestans furent appelés sans

distinction : il y fut résolu d'une voix unanime qu'il falloit se tenir en garde, et garnir de troupes les provinces exposées.

En conséquence, Catherine donne les ordres avec la plus grande promptitude : on met sur pied les anciennes compagnies ; il s'en forme de nouvelles ; on emprunte de tous côtés, et la cour lève six mille Suisses, qui se mettent aussitôt en marche. Pour donner encore mieux le change, la reine envoie en Espagne l'Aubespine, secrétaire d'état, avec ordre de sonder les dispositions de cette cour, et d'engager Philippe à éloigner son armée ; mais on avoit auparavant eu soin d'y dépêcher secrètement un père Hugues, religieux de Saint-François, qui instruisit le roi d'Espagne de cette manœuvre, et qui, pour accréditer les idées qu'on vouloit inspirer aux calvinistes, procura à l'Aubespine une réception publique peu agréable.

Le prince de Condé et ses confédérés proposèrent en cette occasion d'armer les réformés ; offre qui déplut au roi, parce que c'étoit lui dire que ses sujets se croyoient assez puissans pour faire prendre les armes dans ses états. On les remercia, et, loin de profiter de leur bonne volonté, non-seulement les commandemens qu'ils auroient pu, par leurs charges et par leur naissance, prétendre dans ces levées furent donnés à des catholiques

dont la cour étoit sûre, mais elle leur fit aussi, pour les dignités et les gouvernemens qui vinrent à vaquer, des passe-droits qui les piquèrent vivement.

Dans cet intervalle, le duc d'Albe passa sans aucune marque de mécontentement de la part de la France; au contraire, on lui fournit obligeamment des vivres et les autres secours dont il eut besoin. Les troupes levées, à ce qu'on publioit, uniquement pour l'observer, ne furent point congédiées, et les six mille Suisses continuèrent de s'avancer vers le centre du royaume, sous la conduite du colonel Pfiffer, très-habile général; enfin les seigneurs calvinistes eurent un avis certain, donné, dit Davila, par un des principaux seigneurs de la cour, qu'il avoit été tenu un conseil secret, dans lequel on avoit résolu d'arrêter le prince de Condé et l'amiral; de confiner le premier dans une prison perpétuelle, et de se défaire de l'autre; de mettre deux mille Suisses dans Paris, deux mille dans Orléans, et deux mille dans Poitiers; de faire entrer dans toutes les places suspectes de bonnes garnisons, formées des troupes actuellement sur pied, de révoquer l'édit de pacification, et de défendre partout l'exercice de la nouvelle religion.

Ce projet, sa certitude, les moyens d'exécution et de défense, furent discutés d'abord à

Vallery, dans le château du prince de Condé, où l'on ne décida rien. Les confédérés revinrent à Châtillon-sur-Loing, chez l'amiral, où le danger, vu de plus près, inspira des résolutions plus vigoureuses.

La cour passoit la belle saison à Monceaux en Brie, maison de campagne toute ouverte : elle y vivoit sans précaution, comme si elle n'eût pas eu des desseins dont la moindre connoissance pouvoit jeter dans le désespoir une multitude d'hommes ombrageux, et les exciter aux entreprises les plus hasardeuses. Pendant qu'elle s'abandonnoit à cette profonde sécurité, il se répandit, vers les premiers jours de septembre, un bruit sourd qu'il y avoit des mouvemens en quelques provinces. Les courriers qui venoient à la cour de différentes parties du royaume rapportoient que jamais ils n'avoient vu tant de monde sur les routes; gentilshommes, cavaliers, fantassins, qui tous tenoient le chemin de la cour; on méprisa ces avis, et on continua à se divertir.

Au milieu de septembre arrive Castelnau, homme de tête et de jugement, qui revenoit de remplir en Flandre une commission de la part du roi. Il raconte que plusieurs gentilshommes de Picardie et des environs l'ont prié de les souffrir à sa suite, et que dans le chemin il les a entendus parler d'armées, d'attaque, de surprise. « S'il y avoit une armée

d'huguenots sur pied, répond brusquement le connétable, je le saurois. — C'est un crime capital, ajoute le chancelier, de donner à son souverain de faux avis qui tendent à le mettre en défiance de ses sujets. — Du moins, représenta Castelnau, qu'il me soit permis d'envoyer quelqu'un à la découverte autour du château de l'amiral. » On y consentit, et il fit partir successivement ses deux frères.

Le rapport du premier, trop peu circonstancié, ne toucha pas; mais sur celui que fournit le second, le roi, pour plus grande certitude, dépêcha sous quelque prétexte à l'amiral un homme de marque, chargé de tout examiner. Il le trouva « habillé en ménagier, faisant ses vendanges. » C'étoit le 26 septembre, et le 28 toute la France était en feu. Il n'y avoit que quatre ans et demi que l'édit d'Amboise lui avoit rendu la paix. En un jour, dit Tavannes, il y eut cinquante places prises, et le 27 au soir il se trouva tout à coup dans Rosay, petite ville à quatre lieues de Meaux, un gros corps de cavalerie, tout composé de gentilshommes, commandés par le prince de Condé, l'amiral, Dandelot son frère, et le comte de La Rochefoucauld. Si sans délai ils eussent marché droit à Monceaux, ils y auroient indubitablement surpris la cour. Ils remirent l'expédition au lendemain, veille de Saint-Michel, dans l'espé-

rance de faire une capture plus considérable, attendu que le roi devoit tenir un chapitre de l'ordre, et qu'on pourroit tirer une bonne rançon des chevaliers. Cette misérable considération fit manquer l'entreprise. La reine, instruite pendant la nuit, ne commit pas la même faute. Elle partit aussitôt, et gagna Meaux avec toute la cour.

La terreur avoit saisi tous les esprits : on tint conseil. Le premier avis fut d'appeler les six mille Suisses répandus en divers quartiers qui n'étoient pas éloignés. Le chancelier seul s'opposa à cette résolution : il pensoit au contraire qu'il falloit congédier ces troupes étrangères, afin de rassurer les calvinistes, qui, gagnés par cette condescendance, mettroient les armes bas. « Eh! monsieur le chancelier, dit la reine, voulez-vous répondre qu'ils n'ont d'autre but que de servir le roi? — Oui, madame, répliqua l'Hôpital, si on m'assure qu'on ne les veuille pas tromper. » Son opinion, regardée comme trop hasardeuse, ne fut pas suivie : on envoya courriers sur courriers aux Suisses, dont les quartiers, à raison de leur dispersion, couroient risque d'être enlevés; ils forcèrent la marche, et se rendirent à Meaux le 28 au soir sans avoir été attaqués par les confédérés, à qui la reine avoit fait porter des propositions, afin de ralentir leur marche et leur première ardeur.

Les Suisses arrivés, il fut question de décider si, à l'aide de ce renfort, le roi se retireroit à Paris, ou s'il resteroit à Meaux, au hasard d'y être assiégé par ses sujets. Le sentiment du plus grand nombre fut qu'il ne seroit pas prudent d'exposer le roi en rase campagne avec de l'infanterie seule, contre un corps de cavalerie dont on ignoroit les forces; qu'il valoit mieux demeurer à Meaux et en faire sortir quelques seigneurs pour lever des troupes et venir dégager la cour en cas d'attaque : on ajoutoit que risquer une bataille, perte ou gain, ce seroit toujours rendre le roi irréconciliable, et forcer les calvinistes à à ne jamais remettre l'épée dans le fourreau, quand ils l'auroient une fois tirée contre la personne de leur souverain.

La résolution de rester alloit prévaloir, lorsqu'on apprit que les confédérés n'étoient pas si forts qu'on les avoit crus. Sur cette assurance, le duc de Nemours, regardé comme le chef de la maison de Guise, parce qu'il avoit épousé Anne d'Est, veuve du dernier duc, le cardinal de Lorraine, et tous leurs partisans, opinèrent à gagner Paris : enfin Pfiffer et ses Suisses marquèrent tant de bonne volonté, ils sollicitèrent avec tant d'instance l'honneur de conduire le roi, promettant de le rendre sain et sauf à Paris, que la reine céda. « Allez vous reposer, dit-elle, et demain,

dès le matin, je confie à votre valeur le sort du roi et le salut de son royaume. »

A minuit, les tambours battirent dans le quartier des Suisses : à ce bruit, ministres, ambassadeurs, le roi, la reine, ses enfans, ses femmes se mettent en mouvement : les Suisses forment un bataillon carré, reçoivent Charles et sa suite au milieu, comme dans un fort, et partent, précédés du duc de Nemours, qui commandoit les chevau-légers de la garde, soutenus par un gros de courtisans, sans autres armes que leurs épées.

Ils n'avoient fait que quatre lieues, lorsque l'escadron du prince de Condé se présenta, la lance en arrêt, prêt à charger : les Suisses, baissant la pique, se montrèrent disposés à soutenir l'attaque : cette fière contenance imposa au prince, qui n'osa donner sur le front : Dandelot et La Rochefoucauld tentèrent aussi inutilement d'entamer les côtés et l'arrière-garde. Dans cette occasion, le jeune monarque, outré de colère, voulut charger lui-même ; et il auroit peut-être engagé l'action, si le connétable plus prudent ne l'eût arrêté. Les Suisses firent face partout, continuant toujours leur marche, quoique harcelés sans relâche par la cavalerie qui voltigeoit sur les ailes. L'impossibilité d'obtenir un succès complet détourna les confédérés de tenter une attaque sérieuse, dans laquelle,

au détriment de leur cause, le roi ou la reine auroient pu être atteints. La journée se passa en escarmouches peu considérables; sur le soir, le roi, la reine et les principaux de la cour, escortés par quelques détachemens sortis de Paris, sur la nouvelle du danger du monarque, prirent les devans, et gagnèrent la capitale avec une petite escorte : le bataillon n'y arriva que bien avant dans la nuit. « Sans monsieur de Nemours, disoit depuis Charles IX, et mes bons compères les Suisses, ma vie ou ma liberté étoient en très-grand branle. »

C'étoit l'opinion de la cour; mais les calvinistes s'en défendoient comme d'une calomnie; ils disoient n'avoir pris les armes que pour chasser leurs ennemis d'auprès du roi, et se sauver, selon l'expression de La Noue, plutôt avec les bras qu'avec les jambes. En se déterminant à la guerre, ils résolurent quatre choses : de prendre peu de villes, mais importantes; de lever une armée *gaillarde*; de tailler en pièces les Suisses, et de faire prisonnier le cardinal de Lorraine, tant pour éloigner de la cour un homme qu'ils regardoient comme un solliciteur perpétuel contre eux, que pour avoir entre les mains un otage en cas de malheur.

L'exécution du plan manqua dans presque toutes ses parties. Le cardinal, sachant qu'on

lui en vouloit, étoit parti de Meaux, se sauvant à Château-Thierry, en disant qu'il alloit hâter le secours, et de là à Reims. Son bagage, sa vaisselle et tous ses équipages furent pillés. Le projet contre les Suisses fut suspendu par des pourparlers que la reine entama avec les confédérés, afin de donner le temps à ces auxiliaires de se rendre à Meaux; et une fois renforcés par la présence du roi, il ne fut plus possible aux calvinistes de les entamer. Quant aux grandes villes, ils manquèrent la plupart de celles dont ils espéroient s'emparer, et en prirent d'autres sur lesquelles ils ne comptoient pas; enfin, pour s'être trop pressés et n'avoir pas donné le temps à l'infanterie de joindre, au lieu d'une armée ils n'eurent d'abord qu'un corps de cavalerie propre tout au plus à un coup de main. Malgré ces désavantages, ils allèrent fièrement camper devant Paris.

Dès le lendemain il y eut de la part du roi injonction de quitter les armes, assurance d'amnistie pour ceux qui le feroient dans vingt-quatre heures, et peine capitale prononcée contre les réfractaires; mais ces menaces n'empêchèrent pas les confédérés de persévérer dans l'audacieux projet de bloquer la capitale *avec une poignée de gens*, et de l'affamer. Ils brûlèrent les moulins, et s'emparèrent des ponts dont la possession pouvoit les

rendre maîtres des rivières, et mirent de bonnes garnisons dans les châteaux qui commandoient les chemins par où les vivres arrivoient.

Ainsi pressée, la reine eut recours à sa ressource ordinaire, la négociation : elle fit faire des propositions d'accommodement ; les confédérés s'y prêtèrent : on en vint jusqu'à un projet d'édit, qui n'eut point lieu, moins à cause des prétentions exorbitantes des calvinistes en faveur de leur religion, qu'à cause d'une ruse dont ils s'avisèrent pour gagner la multitude. Ils demandèrent l'assemblée des états et la diminution des impôts, rendus excessifs par le manége des maltôtiers italiens : en même temps ils firent afficher, dans les villes dont ils étoient maîtres, qu'ils n'avoient pris les armes que pour obtenir la diminution des taxes et le soulagement du peuple. La reine, piquée surtout de ce qu'en notant les Italiens on sembloit l'attaquer elle-même, ne voulut pas entendre parler d'accord.

Ainsi le 7 octobre on envoya dans la ville de Saint-Denis, dont les confédérés s'étoient emparés, un héraut chargé d'un ordre du roi, signé par deux secrétaires d'état, qui contenoit l'alternative ou de mettre bas les armes, ou de déclarer qu'ils confirmoient de nouveau leur révolte, afin que sur cette résolution sa majesté prît les mesures qu'elle jugeroit convenables. Cet ordre étoit adressé à tous et à

chacun des chefs qui figurèrent dans les troubles suivans ; savoir : le prince de Condé ; les trois frères Coligni ; Odet, cardinal de Châtillon ; Gaspard, amiral ; François Dandelot ; François de Hangest de Genlis ; Georges de Clermont d'Amboise ; François, comte de Saulx ; François de Barbançon de Cani ; Jacques de Boucard ; Bayencour de Bouchavannes ; d'Ailli de Péquigny ; Jacques de Brouillard de Lysy ; Antoine de Vaudray de Mouy ; Jean Raguyer d'Esternay ; Gabriel comte de Montgommeri ; et Jean de Ferrière, vidame de Chartres.

Cette signification embarrassa les confédérés. Le prince de Condé, voyant venir à lui le héraut un papier à la main, lui dit d'un ton courroucé : « Prends-garde à ce que tu vas faire ; si tu m'apporte ici quelque chose contre mon honneur, je te ferai pendre. Je viens, lui répondit le héraut de la part de votre maître et du mien, et vos menaces ne m'empêcheront pas d'obéir à ses ordres. » En disant cela, il lui présenta la signification. Le prince dit qu'il feroit sa réponse dans trois jours. « Il la faut dans vingt-quatre heures, répliqua le héraut ; et il se retira.

On délibéra beaucoup sur cette démarche, dont la fierté déconcerta les confédérés. Ils prirent le parti de présenter une requête plus modeste : ils demandoient qu'on attribuât à un excès de zèle ce qu'ils avoient dit d'un peu

fort sur les impôts et la convocation des états. Ce retour donna aux bien intentionnés quelque espérance d'accommodement; et comme la reine, malgré les excuses, persistoit dans son mécontentement, le connétable se chargea de renouer les conférences.

Anne de Montmorency d'un côté, le prince de Condé de l'autre, chacun avec plusieurs de leur parti, se virent à la Chapelle, village entre Paris et Saint-Denys; mais la négociation échoua dès la première proposition. Les calvinistes demandèrent l'exercice général, public et irrévocable de leur religion: le connétable déclara qu'en accordant des priviléges aux huguenots le roi n'avoit jamais prétendu que ce fût pour toujours; qu'au contraire son intention étoit de ne souffrir qu'une seule religion dans son royaume. Les deux partis n'ayant pas voulu se relâcher, on se sépara après une altercation assez vive entre le connétable et Coligni son neveu, et on se prépara à la guerre.

Pendant ces délais, l'armée du prince s'augmentoit; il lui vint de toutes les provinces des secours, à l'aide desquels il s'établit solidement dans ses postes, résolu d'attendre un corps de reîtres qu'on levoit pour lui en Allemagne; mais quelques efforts que fissent les confédérés pour grossir leur troupe, l'armee

royale renfermée dans Paris étoit beaucoup plus nombreuse. Il sembloit donc qu'on ne devoit pas différer à attaquer le prince, afin de ne lui pas laisser le temps de se fortifier; les Parisiens le demandoient à grands cris, non qu'il souffrissent beaucoup du blocus qui n'embrassoit pas tous les côtés de la ville, mais parce que, sachant les soldats calvinistes cantonnés dans les villages des environs, « il leur déplaisoit, dit La Noue, d'avoir de tels ménagers en leurs censes, qui étoient fort diligens à les rendre vides. »

Le connétable vouloit attendre, espérant toujours quelque heureux événement qui rameneroit la concorde, et empêcheroit de verser le sang françois; mais on lui fit entendre qu'à force de remettre il devenoit suspect d'intelligence avec les ennemis : il se détermina donc à risquer la bataille; elle se livra le 10 novembre dans la plaine de Saint-Denis, d'où elle a pris son nom. L'armée royale, outre l'avantage du nombre, qui avoit fait croire au connétable que les confédérés refuseroient le combat, avoit encore celui de l'artillerie et du terrain; les calvinistes, au contraire, se virent attaqués au moment qu'un gros détachement, sous la conduite de Dandelot, venoit de les quitter pour une expédition de l'autre côté de la rivière : cependant

ils osèrent accepter la bataille, et se défendirent avec une fermeté qui fit d'abord balancer la victoire; mais enfin le nombre l'emporta, et les catholiques gagnèrent le champ de bataille.

Il leur coûta cher; plusieurs seigneurs de marque y restèrent, entre autres le connétable; il montra dans cette action, selon sa coutume, une vigueur de jeune homme et une valeur de soldat. Seul, au milieu d'un escadron ennemi, abandonné des siens mis en fuite ou tués à ses côtés, il se défendoit encore, lorsqu'il se vit coucher en joue par Stuart, un de ceux qui après la conjuration d'Amboise forcèrent les prisons de Blois. « Tu ne me connois donc pas, lui cria Montmorency! — C'est parce que je te connois, répondit le féroce Stuart, que je te porte celui-ci, » et en même temps il lui lâche son coup, d'assez près pour être lui-même blessé par le connétable presque expirant.

Les calvinistes se jetèrent sur lui pour l'emmener : les catholiques l'arrachèrent de leurs mains, et autant brisé de ces secousses qu'épuisé par ses blessures, Montmorency, après avoir vu fuir les escadrons ennemis, consentit avec peine d'être transporté à Paris : il y reçut la visite du roi et de la reine, et des témoignages d'attendrissement de la part des grands, mais peu de marques de regrets du côté du peuple, qui veut qu'on soit tout entier

au parti qu'il favorise. Or le connétable, malgré son attachement à la religion catholique, temporisoit quelquefois, et, dans l'espérance de pacifier, mitigeoit les mesures violentes, ce qui ne plaisoit pas aux zélés qui auroient voulu que, sans égards pour personne, on se fût toujours porté aux dernières extrémités.

Montmorency aima sincèrement la religion: quand il la vit sérieusement attaquée, aucune considération humaine ne fut capable de le retenir, il abandonna parens, amis, intérêts de famille, et se joignit de bonne foi à ceux qu'il crut unis pour la défendre, quoiqu'ils fussent ses rivaux de fortune : il soutint toujours qu'il n'en falloit qu'une dans l'état, et mourut les armes à la main, martyr de son opinion. Il remplit avec foi tous les devoirs qu'exigeoit de lui sa pénible situation, et expira le troisième jour après la bataille, avec la courageuse résignation d'un héros chrétien.

Nous avons vu qu'il étoit *rabroueur* et peu endurant : ce caractère se montra jusqu'au dernier moment. On rapporte que le religieux qui le confessoit, l'impatientant apparemment en cherchant à le rassurer contre les terreurs de la mort: « Laissez-moi, mon père, lui dit le connétable, pensez-vous donc que j'aie vécu près de quatre-vingts ans avec honneur sans avoir appris à mourir un quart-d'heure. »

Comme il arrive quelquefois qu'après une vive querelle, confus des excès auxquels ils se sont laissé emporter, les rivaux épuisés gardent un morne silence, triste d'une victoire remportée sur des François, la cour resta quelques jours dans l'inaction. En effet, disoit au roi en soupirant le maréchal de La Vieilleville, « ce n'est point votre majesté qui a gagné la bataille; encore moins le prince de Condé. — Et qui donc? demanda Charles IX avec vivacité. — Le roi d'Espagne, répondit le maréchal. » Ce prince réellement jouoit la cour de France. Après la bataille de Saint-Denys, il permit au duc d'Albe d'envoyer quelques troupes au roi, mais pas assez pour opérer la destruction des calvinistes, dont l'existence lui faisoit espérer la continuation des troubles.

Pour eux, dès le lendemain de leur défaite, ils se représentèrent en bataille devant Paris, et brûlèrent quelques moulins par bravade; mais ensuite ils gagnèrent à grandes journées les frontières de la Lorraine, où ils comptoient trouver les reîtres qui devoient les renforcer : l'armée royale s'ébranla à la fin, et se mit à leur poursuite.

Il y avoit des différences frappantes entre les deux armées : celle du roi étoit bien vêtue, bien payée, attendue dans de bons logemens fournis de vivres et de fourrages; mais elle

avoit pour chef le duc d'Anjou, enfant de seize ans, qui fut nommé lieutenant général du royaume, sous prétexte qu'il étoit au-dessous du roi de marcher en personne contre des rebelles. Une multitude de capitaines, de princes du sang, de maréchaux de France, lui servoient de conseil, ou plutôt, jaloux les uns des autres, commandoient tous, se contredisoient et causoient une confusion générale.

Les calvinistes n'avoient que leurs armes: on n'avoit pourvu ni à la solde, ni aux équipages, ni aux asiles; il falloit aller chercher des vivres dans des villages écartés, arracher le pain au paysan surpris, ou forcer les petites villes et les bourgades. C'étoit avec ces incommodités qu'ils marchoient vers la Lorraine, dans la plus mauvaise saison de l'année, harassés, couverts de boue, excédés de fatigue, mais pleins de courage et d'une juste confiance dans la capacité et la bonne intelligence de leurs chefs. Au moyen de nouvelles propositions d'accommodement qui furent faites dans la vue d'arrêter leur marche, leur arrière-garde fut atteinte et mise en fuite près de Châlons, par l'avant-garde royale commandée par le duc de Montpensier. Entourés de villes ennemies, une nouvelle défaite devoit les ruiner entièrement. Mais la mésintelligence des chefs catholiques retarda l'arrivée

du corps d'armée. Le prince de Condé et Coligni en profitèrent pour hâter la retraite au-delà de la Meuse. Ils la passèrent à Saint-Mihiel, couverts par leur cavalerie, qui les rejoignit aussitôt, et ils firent une telle diligence que l'armée royale les perdit de vue.

On étoit à la fin de décembre lorsqu'ils se trouvèrent ainsi en sûreté au-delà de la Meuse : ils se flattoient d'être joints, en arrivant, par les troupes auxiliaires de Jean Casimir, second fils de l'électeur palatin ; mais après cinq jours d'atteute « on n'en savoit pas plus de nouvelles que lorsqu'on étoit devant Paris ; ce qui engendra du murmure parmi aucuns, même de la noblesse, qui donnoient des attaques assez rudes à leurs chefs, en leurs devis ordinaires ; tant l'impatience est grande parmi notre nation ! »

Le prince de Condé, d'une nature joyeuse, se moquoit si à propos de ces gens colères et appréhensifs, qu'il les forçoit à rire eux-mêmes. L'amiral, avec ses graves paroles, leur faisoit honte, et les obligeoit à se taire : quand on parloit de se séparer, il disoit qu'au contraire, si les reîtres ne venoient pas, il faudroit les aller chercher jusqu'au lieu marqué pour leur rendez-vous ; qu'il n'y avoit de salut que dans cette jonction. « Mais s'ils ne s'y fussent pas trouvés, s'objecte La Noue, qu'eussent fait les huguenots ? Je pense, ré-

pond-il, qu'ils eussent soufflé dans leurs doigts, car il faisoit grand froid. » Ce n'est en effet que par des plaisanteries qu'il faut répondre à ces gens désespérans, qui mettent toujours les choses au pire. En fait de risques, combien de circonstances dans lesquelles il faut prendre conseil du moment!

Les confédérés ne furent pas réduits à cette extrémité. On apprit enfin que le prince Casimir approchoit. Ce ne fut plus pour lors que chansons et gambades, et ceux qui avoient le plus crié sautoient le plus haut. Mais nouvel embarras! on sut que les reîtres, troupes mercenaires, comptoient, en se joignant, toucher au moins cent mille écus; et il n'y en avoit pas deux mille dans la caisse. La reine Elisabeth s'étoit chargée de faire les fonds de cette levée. Toujours liée avec les huguenots, elle s'y croyoit alors d'autant plus autorisée, que la cour de France venoit de lui refuser la restitution de Calais, stipulée au traité de Cateau-Cambresis, sous prétexte qu'elle en avoit infirmé la clause par ses menées constantes tant en France qu'en Ecosse. Mais son argent n'étant pas prêt, ou n'ayant pu parvenir encore, « là convint-il de faire de nécessité vertu. » Le prince de Condé et les autres chefs représentèrent leurs besoins aux officiers; ceux-ci haranguèrent les soldats : aux motifs de l'honneur, les ministres joignirent

ceux de la religion ; chacun se dépouilla de ses bagues, chaînes, joyaux, et de tout ce qui pouvoit faire de l'argent : la commune détresse faisoit qu'on s'excitoit les uns les autres. Seulement quand il fut question de presser « les disciples de la picorée, qui ont cette propriété de savoir si vaillamment prendre et lâchement donner, là fut l'effort du combat. Néanmoins ils s'en acquittèrent beaucoup mieux qu'on ne cuidoit. Jusqu'aux goujats, chacun bailla, et l'émulation fut si grande, qu'à la fin on réputa à déshonneur d'avoir peu contribué. » Exemple peut-être unique d'une armée sans paie, dont chaque soldat se prive de son nécessaire pour en soudoyer d'autres. De ces contributions volontaires on forma une somme d'environ quatre-vingt-dix mille livres, dont les reîtres se contentèrent. Ainsi réunis, ils rentrèrent en France dans les premiers jours de janvier 1568.

[1568] Ce n'étoit plus une troupe errante, reculant devant un ennemi victorieux et puissant, mais une armée leste, pleine de confiance, capable désormais d'affronter le vainqueur. Ils résolurent de porter la guerre autour de la capitale, afin que la cour, voyant de plus près les calamités, se prêtât plus facilement à la paix. Dans une négociation qui s'étoit entamée après la bataille de Saint-De-

nis, pendant que le prince poursuivi se retiroit vers la frontière, il avoit senti le désavantage de traiter en fuyant. Maintenant, en état d'attaquer, il comptoit bien donner la loi à son tour; tout dépendoit des opérations militaires. Les confédérés résolurent de tenter quelque exploit qui donnât du lustre à leurs armes. Ils s'avancèrent fièrement à travers la France, et grossirent leur armée de plusieurs corps considérables, qui les joignirent à leur passage en Bourgogne ou dans l'Orléanois, malgré l'opposition de Louis de Gonzague, devenu récemment duc de Nevers par son mariage avec la fameuse Henriette de Clèves. Forts alors de vingt mille hommes, ils mirent le siége devant Chartres, avec dessein d'affamer Paris, qui tiroit ses approvisionnemens principaux de la Beauce.

La reine avoit toujours entretenu des pourparlers. Si Catherine, comme on l'en soupçonne, mit sa félicité à gouverner seule, et à être unique maîtresse des affaires, elle eut alors tout lieu de se satisfaire. Sous un roi majeur, capable par conséquent de donner du poids aux décisions, mais trop jeune pour les former, elle dominoit le conseil par des ministres qui lui étoient tout dévoués. Sous un général enfant, elle commandoit par des capitaines placés de sa main, et révocables à sa

volonté. Dans l'armée, dans le cabinet, tout rouloit sur elle; mais aussi montroit-elle une activité infatigable.

Après la bataille de Saint-Denis, Catherine avoit fait présenter au prince de Condé des propositions insidieuses, pour tâcher de retarder sa marche et de le faire battre; mais soit mauvaise volonté, soit négligence, les généraux royalistes le laissèrent échapper. La reine, se doutant de quelque connivence, part de Paris le 5 janvier, examine les fautes sur les lieux, et révoque les commandans qu'elle croit coupables. Elle confère à Châlons avec le cardinal de Châtillon, chargé par les confédérés de lui porter des paroles d'accommodement. Ne tombant pas d'accord, Catherine assigne un rendez-vous au prélat à Vincennes, revient à Paris, dirige par elle-même la nouvelle négociation, qui ne réussit pas encore. Enfin, voyant qu'il n'y a point de milieu entre une prompte paix et une bataille dans le cœur de la France, elle indique une dernière conférence à Longjumeau. Les plénipotentiaires furent, d'un côté, Gontaut de Biron, maréchal de camp, et de Mesmes, seigneur de Malassise, maître des requêtes; de l'autre, le cardinal de Châtillon et son conseil. On y admit pour médiateurs un envoyé d'Angleterre et un envoyé de Florence.

L'armée brillante des calvinistes se fondoit

de se battre, ne joignissent leurs armes, et ne pillassent de concert. On jugea donc plus expédient de les apaiser; et Castelnau, accoutumé à traiter avec eux, fut chargé de la commission.

Il leur donna quelqu'argent, et leur en fit espérer d'autre qui devoit venir pendant la marche. Ils se mirent en route dans cette confiance; mais plus on les voyoit s'éloigner de Paris, moins la cour étoit pressée de tenir sa promesse. Frustrés de leur attente, les reîtres entrèrent en fureur. Castelnau, au milieu d'eux, courut risque de la vie. Ils l'emmenèrent comme otage des sommes qui leur étoient dues, et firent un dégât affreux par tous les lieux de leur passage. On s'accommoda cependant, moyennant un cadeau fait à leur chef, qui alors trouva le moyen de les contenir; ils relâchèrent Castelnau, et sortirent du royaume chargés de butin.

Le prince de Condé, l'amiral et les autres, de chefs puissans devenus simples particuliers se retirèrent dans leurs châteaux. Sans doute ils ne comptoient pas beaucoup sur cette paix, puisque les personnes même désintéressées en prévoyoient une suite peu favorable. Au moment de leur départ, Pasquier écrivoit à ses amis : « S'il y a quelques embûches, les huguenots seront pris, parce que le prince de Condé est à Noyers, en Bourgogne; Dan-

de Gontaut, baron de Biron, qui étoit boîteux, et au seigneur de Malassise, les deux plénipotentiaires de la cour, elle fut appelée *la paix boîteuse et malassise, et la petite paix*. « Ceux qui ne s'y fièrent pas, dit Le Laboureur, furent les plus habiles. »

La paix ayant été publiée, on licencia les armées. Il étoit stipulé qu'à mesure que les Allemands évacueroient le royaume, les troupes d'Espagne, du pape et des Suisses, appelées par le roi, en sortiroient aussi ; mais on ne songea qu'à se débarrasser des reîtres. Il leur étoit dû de grosses sommes. La cour avoit promis de les payer, et il ne se trouva pas d'argent dans les coffres. On espéra qu'ils se contenteroient de promesses. A la seule proposition, cette soldatesque intéressée se souleva, et tourna ses drapeaux vers Paris, menaçant de mettre tout à feu et à sang dans les environs. On se trouva pour lors fort embarrassé. Quelques-uns du conseil proposèrent de mander d'autres Allemands qui, si la paix ne fût pas faite, devoient venir au secours du roi, sous la conduite de Jean Guillaume, duc de Saxe, fils de l'électeur de Saxe, dépouillé par Charles-Quint, et beau-frère de Casimir, et de détruire ainsi les reîtres les uns par les autres : mais, outre que cette ressource étoit éloignée, il y avoit à craindre que ces étrangers, se trouvant en présence, au lieu

prît tous les moyens de soulever le peuple. Les chaires retentissoient d'invectives contre les sectaires, de réflexions séditieuses sur la paix, d'exhortations à la rompre. On avançoit hardiment ces maximes abominables, qu'il ne faut pas garder la foi aux hérétiques, et que c'est une action juste, pieuse, utile pour le salut, de les massacrer. Les fruits de ces discours étoient, ou des émeutes publiques, ou des assassinats dont on ne pouvoit obtenir justice. Malheur dans Paris, malheur dans les provinces à ceux qu'on savoit conserver, ou simplement avoir eu des liaisons avec les chefs! Le poignard, le poison, le supplice lent du cachot les détruisoient, et avec eux les inquiétudes qu'ils pouvoient causer.

Les calvinistes prétendent qu'en trois mois plus de deux mille personnes périrent par ces moyens exécrables : calcul exagéré sans doute, mais qui, réduit à ses justes bornes, est encore bien capable d'exciter des gémissemens sur les maux affreux qu'entraînent les guerres de religion. Témoins de ces excès, ceux des calvinistes qui avoient le plus incliné pour la paix disoient en soupirant : « Nous avons fait la folie ; ne trouvons donc pas étrange si nous la buvons : toutefois il y a apparence que le breuvage sera amer. »

Ce qui les embarrassoit davantage, c'est

qu'ils n'avoient plus auprès du roi personne en état de leur faire passer des avis certains. La reine ayant reconnu, par le mauvais succès de quelques-uns de ses projets, qu'il y avoit des indiscrets ou des traîtres, outre le conseil d'état, en forma un particulier, que Davila dit être l'origine du conseil privé. Le chancelier en fut exclu, comme le plus suspect, et même disgracié, obligé de se retirer dans ses terres et de rendre les sceaux. Ceux qui inclinoient comme lui à la paix, à la tolérance, quoique catholiques, furent appelés *politiques*, dénomination qu'on prit sous une acception odieuse, comme si on leur eût reproché qu'ils sacrifioient leur conscience à des intérêts humains.

De peur que ce parti modéré ne se fortifiât, la reine fit signer à la cour et envoya aux gouverneurs de provinces un formulaire de serment, par lequel on s'obligeoit de ne reconnoître que les ordres du roi exclusivement à tous autres, de ne prendre les armes que pour lui, de renoncer à toute entreprise secrète qui n'auroit pas son aveu formel, et de lui donner connoissance de celles qu'on découvriroit; en un mot, d'être à jamais unis de cœur et d'esprit avec les catholiques, pour la défense de la patrie. Cette dernière clause donna occasion, surtout dans les provinces attachées aux Guises, d'ajouter au formulaire

des termes encore plus forts dans lesquels on reconnoît déjà les principes pernicieux sur lesquels s'appuya la ligue.

Il ne fut donc plus permis d'être zélé à demi. A la cour, à la ville tout s'enflamma du feu qui dévoroit le cardinal de Lorraine, dont les conseils vifs et tranchans paroissoient diriger les démarches de la reine. En revanche, c'étoit aussi contre lui que les réformés amonceloient les injures dans tous leurs écrits, même dans ceux qu'ils adressoient au roi et à la reine : leur haine ne leur permettoit d'y observer ni égards ni respect. Les manifestes, les plaintes, les écrits apologétiques se succédoient avec une rapidité prodigieuse. Tous tendoient à prouver que le parti opposé avoit manqué le premier aux engagemens du traité, mais au fond, ni les uns ni les autres ne s'étoient portés à l'exécuter de bonne foi. La cour ne congédia pas ses troupes étrangères. Les confédérés gardèrent celles de leurs places qu'ils purent se dispenser de rendre ; entre autres Castres, Montauban, Alby, Sancerre, et surtout la Rochelle, qui leur fut bien utile par la suite.

Comme l'argent est le nerf de la guerre, la reine s'attacha à ôter au prince de Condé toute ressource de finances. On lui demanda le remboursement des cent mille écus d'or avancés aux reîtres pour les faire sortir du royaume;

et de peur que la nécessité de lever cette somme ne lui fournît les moyens d'en amasser d'autres, le roi déclara qu'il ne prétendoit pas que cet argent fût pris sur tous les calvinistes indistinctement; mais seulement sur les chefs qui s'étoient rendus, auprès de ces étrangers, cautions du paiement.

Il n'y eut personne qui ne sentît le but d'une pareille demande. Les confédérés, pour détourner ce coup, envoyèrent à la cour Téligny, pauvre gentilhomme, que son mérite éleva depuis à l'alliance de l'amiral, dont il épousa la fille. Ils écrivirent aussi à la duchesse de Savoie, qu'ils savoient avoir quelque crédit auprès de la reine mère, la conjurant d'engager Catherine à ne les pas jeter dans le désespoir.

Mais le parti étoit pris de ne plus rien ménager. Le prince demeuroit dans son château de Nogent ou Noyers en Bourgogne; l'amiral vint l'y trouver, pressé par son inquiétude. Pendant qu'ils délibéroient sur l'état de leurs affaires, la province se remplissoit de soldats: les ponts, les gués, les moindres passages étoient gardés; des troupes nombreuses distribuées dans les environs de son château, l'investissoient; et Tavannes, commandant en Bourgogne, eut ordre de l'arrêter. Ce rusé politique ne voulut ni prendre sur lui cette odieuse commission, ni en voir un autre chargé dans

son gouvernement. Il fit donc passer auprès de Noyers des courriers avec des lettres dans lesquelles il écrivoit à la cour : « Le cerf est aux toiles, la chasse est préparée. » Il envoya aussi des hommes sonder les fossés du château.

Les émissaires de Tavannes furent pris, selon son dessein. On les questionna. Ce qu'on tira d'eux, joint aux lumières qu'on avoit d'ailleurs, fit un corps de preuves qui ne souffroit plus de délais. A la fin d'août, le prince de Condé et l'amiral sortirent de Noyers, aussi secrètement que pouvoit le permettre l'attirail embarrassant qu'ils traînoient après eux. Ils menoient, partie à cheval, partie en litières, la princesse, sa fille aînée, d'autres enfans en bas âge, l'épouse de Dandelot, et un enfant à la mamelle, des nourrices et d'autres femmes, tout cela sous une escorte de cent cinquante hommes. Cette foible troupe, marchant le jour et la nuit, franchit les défilés des montagnes, passe la Loire près de Sancerre, à un gué jusqu'alors inconnu ; et malgré les corps-de-garde postés de tous côtés, malgré les corps de cavalerie embusqués dans tous les passages, elle arrive sans accident à la Rochelle, le 18 septembre.

La collusion de Tavanne est manifeste : celle du maréchal de La Vieilleville, qui commandoit en Poitou, n'est pas si prouvée ; il

y a seulement grande apparence que ne voulant pas non plus arrêter le prince, il se laissa exprès amuser par des complimens. Quand Condé fut arrivé à la Rochelle, il écrivit au maréchal en plaisantant : « J'ai tant fui que j'ai pu, et que terre m'a duré : mais étant à la Rochelle, j'ai trouvé la mer ; et d'autant que je ne sais nager, j'ai été contraint de tourner la tête, et de regagner la terre, non avec les pieds, mais avec les mains, et me défendre de mes ennemis. »

Les mesures prises contre les autres chefs du parti échouèrent également. Le cardinal de Châtillon, qui étoit dans son évêché de Beauvais, presque sous les yeux du roi, se sauva en Normandie : il prit un habit de matelot, se jeta dans un esquif, et passa en Angleterre, où il devint très-utile aux confédérés par ses négociations. La reine de Navarre, que Montluc étoit chargé d'arrêter et d'amener à la cour de Béarn, où elle s'étoit retirée avant la dernière guerre, vint aussi à la Rochelle avec son fils et sa fille, de l'argent et des troupes. Soubise, Montgommery, le vidamme de Chartres, Dandelot, La Noue, Genlis, Mouy, d'Acier, Morvilliers levèrent des soldats, chacun dans les provinces du royaume où ils se trouvoient. La guerre commença ainsi de tous côtés en même temps : tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, dispersés, réunis, avançant

toujours à travers les embuscades dressées de toutes parts, les uns se joignirent au prince, les autres attirèrent sur eux, et tinrent en échec des armées, qui, rassemblées, auroient écrasé en une seule campagne les forces qu'on ramassoit à la Rochelle. Quelques-uns, voltigeant sur les frontières, tinrent le royaume ouvert aux Allemands, qu'on rappela.

Jamais on ne connut mieux le caractère de Catherine : prompte à concevoir, vive à exécuter, mais sans ressources sitôt que ses projets manquoient, et qu'il n'y avoit point lieu à traiter de la paix. Or, dans cette occasion, elle n'étoit pas seulement proposable; la rupture portoit avec soi trop de caractères de mauvaise volonté. Le dépit, mauvais conseiller, prit donc la place de la prudence, et fournit les expédiens. On vit paroître édits sur édits contre les religionnaires; il leur fut défendu, sous des peines rigoureuses, de s'assembler : le roi révoqua en entier l'édit de pacification de 1563, confirmé par la dernière paix; défendit, sous peine de mort, l'exercice de toute autre religion que la catholique; ordonna à tous ceux qui professoient la nouvelle, de se démettre de leurs emplois publics; et le parlement ajouta à cette loi, qu'il ne seroit désormais admis à la magistrature personne qui ne promît par serment de vivre dans

la religion catholique. Pour mettre à exécution ces édits, le duc d'Anjou fut nommé généralissime, et on lui dressa une forte armée, qui auroit accablé les confédérés, si elle avoit été prête dans le premier moment de leur surprise.

Mais, comme si la cour eût été d'intelligence avec eux, elle leur laissa tout le temps qu'ils voulurent : ils l'employèrent à entamer des négociations en Angleterre, en Allemagne, et dans tous les lieux d'où ils espéroient du secours. Ils composèrent des manifestes, des apologies, dans lesquels tout le fort des reproches tomboit toujours sur le cardinal de Lorraine : enfin ils amassèrent des provisions de vivres, d'armes et de munitions de toutes espèces. L'amiral, sur le bord de la mer se souvenant de sa dignité, équipa une petite flotte et des vaisseaux détachés, qui firent la course : ils revinrent chargés de butin enlevé aux Flamands, sujets d'Espagne, et l'argent de ces prises grossit le trésor calviniste.

Il ne fut pas besoin, comme dans les dernières guerres, de mettre en œuvre l'éloquence des ministres, pour engager les réformés à prendre les armes. La révocation subite des édits faisant sentir aux moins clairvoyans que c'étoit un guerre de religion, ils coururent en foule s'enrôler sous les drapeaux du prince de

Condé. Des armées entières voloient des extrémités du royaume à son secours ; la terreur les précédoit, le pillage, le massacre, l'incendie faisoient des déserts de tous les lieux de leur passage ; ils s'acharnoient principalement sur le clergé. Jacques de Crussol, baron d'Acier, frère d'Antoine de Crussol, premier duc d'Uzès, et digne émule du baron des Adrets pour la cruauté, leva dans le Languedoc et le Dauphiné jusqu'à vingt-cinq mille hommes. « Il avoit pour enseigne une cornette de taffetas vert, sur laquelle on voyoit une hydre dont toutes les têtes étoient diversement coiffées en cardinaux, en évêques et en moines, qu'il exterminoit sous la figure d'un Hercule. »

Cette enseigne, déployée à la tête d'une troupe déjà échauffée par l'enthousiasme, étoit pour chaque soldat une exhortation à se signaler par des exploits tels qu'ils étoient dépeints sur ses drapeaux. Aussi tout ce qui paroissoit tenir au culte de la religion romaine éprouva leur fureur, devenue rage et férocité. Ils démolirent les églises, détruisirent de fond en comble les monastères, passèrent au fil de l'épée les prêtres, les religieux, et jusqu'aux religieuses, que les derniers outrages ne sauvoient pas de la mort. M. de Thou rapporte que Briquemaut, un de leurs chefs, prenoit

plaisir à mutiler les prêtres qu'il avoit sacrés, et qu'il se fit de leurs oreilles un lier qu'il portoit comme une parure.

La soldatesque catholique ne montra pas moins de cruauté dans cette guerre, où l'on vit renouveler toutes les horreurs des premiers troubles, à la honte de la raison, toujours trop foible contre les transports d'un zèle mal réglé. Quelques chefs mêmes se permirent des excès que d'honnêtes païens auroient eu honte de commettre. Louis de Bourbon, duc de Montpensier, se distingua entre les autres.

« Il ne parloit que de pendre, dit Brantôme, et s'il eût été cru, il n'en fût guère échappé. Quand on lui amenoit quelque prisonnier, si c'étoit un homme, il lui disoit de plein abord simplement : « Vous êtes huguenot, mon ami, je vous recommande à M. Babelot. » C'étoit un cordelier, savant homme, auquel on amenoit aussitôt le prisonnier; et lui, un peu interrogé, étoit aussitôt condamné à mort et exécuté. Si c'étoit une belle femme et fille, il ne leur disoit non plus autre chose, sinon : « Je vous recommande à monsieur mon guidon; qu'on la lui mène. » Ce guidon étoit monsieur de Montoiran; de l'ancienne maison de l'archevêque Turpin, très-bon gentilhomme, grand et de haute taille. » La gravité de l'histoire se refuse ici à détailler des supplices qu'un génie infernal a pu seul inventer, et

dont frémissent également l'humanité et la pudeur; mais il résulte du récit de Brantôme, que le démon des guerres civiles détruit toute bienséance et toute humanité, dans ceux-là mêmes à qui un rang distingué sembleroit devoir inspirer des sentimens au-dessus du vulgaire.

Les deux grandes armées se mirent en mouvement à la fin de l'année. Le prince de Condé et l'amiral, ces proscrits, qui, trois mois auparavant, fuyoient sans être sûrs d'un asile, traînant après eux leurs familles éplorées, sortirent des marais du Bas-Poitou avec des forces capables de tenir tête à toutes celles que le roi avoit pu rassembler : ils s'avancèrent jusqu'à Loudun, où ils trouvèrent le duc d'Anjou, qui paraissoit, comme eux, ne chercher que l'occasion de livrer bataille, et de se mesurer avec le prince de Béarn.

Mais le froid étoit si vif que les courages sembloient aussi engourdis que les corps; les deux armées restèrent quatre jours en présence, sans fossés, haies ni rivières qui les séparassent; et cependant à peine y eut-il quelques escarmouches. L'armée du duc d'Anjou souffrit encore plus que celle du prince, parce que celle-ci étoit à l'abri dans les faubourgs de Loudun, au lieu que les royalistes campoient exposés à toute la rigueur de la saison; aussi se retirèrent-ils les premiers vers Chinon,

mettant la Vienne entre les deux armées : les confédérés ne tardèrent pas à suivre leur exemple. Ils eurent l'honneur de la campagne, puisqu'ils conservèrent leurs conquêtes dans le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge, où leurs troupes trouvèrent de bons quartiers d'hiver.

[1569] Les affaires du prince de Condé se trouvoient ainsi dans un état bien plus florissant que les commencemens n'avoient laissé espérer. Beaucoup de villes, ou soumises, ou qui n'attendoient que l'occasion de se livrer, des provinces entières subjuguées, une foule de noblesse aguerrie, unie par les mêmes sentimens, et se prêtant la main d'un bout du royaume à l'autre ; enfin une puissante armée, commandée par d'habiles généraux, tout cela promettoit au prince l'avenir le plus flatteur. On ne sait si c'est dans ce temps qu'enivré de ses espérances, il fit battre une monnoie qui portoit son portrait, et pour légende ces mots : « Louis XIII, premier roi chrétien de France ». D'autres prétendent, ou que cette monnoie n'a jamais existé, ou qu'elle a été supposée par ses ennemis, pour le rendre odieux. Quoi qu'il en soit, s'il n'affecta pas le titre de roi, il en exerça toutes les fonctions : droit de vie ou de mort, levée de deniers ; confiscations, ventes de biens d'église, ambassades chez l'étranger, traités et

conventions publiques avec les princes voisins, pensions, gratifications, enfin tout ce qui caractérise la puissance suprême, le prince de Condé osa se le permettre, et sa hardiesse étoit couronnée du succès.

Les princes d'Italie envoyèrent des troupes au roi; quelques-uns de ceux d'Allemagne en firent autant, sous la conduite du marquis de Bade : mais le prince deCondé persuada la neutralité à l'empereur et au duc de Saxe, pendant qu'il tiroit de l'Angleterre des canons et de nouveaux renforts en argent et en hommes, et qu'il lui venoit des bords du Rhin une nouvelle armée, commandée par un prince de la maison palatine de Bavière, Wolffgang, duc de Deux-Ponts, de Neubourg et de Sultzbach.

La jonction de ces forces fixoit l'attention des deux partis. Condé vouloit gagner le centre de la France pour recevoir les Allemands sitôt qu'ils y auroient pénétré. Tavannes, qui ne paroissoit qu'en second sous le duc d'Anjou, et qui commandoit réellement, s'appliquoit à resserrer les confédérés dans les provinces qu'ils occupoient, et à les empêcher de s'étendre, dût-il, pour y réussir, hasarder une bataille. Dans ces dispositions on s'observoit des deux côtés, tâchant de se surprendre. Quelque part que le prince de Condé portât ses pas, il trouvoit en face le duc d'Anjou : plusieurs fois on crut l'action prête à

s'engager; il y eut de vives escarmouches, des corps entiers combattirent : enfin la querelle se décida le 13 mars, sur les bords de la Charente, auprès de Jarnac, petite ville frontière du Limousin et de l'Angoumois.

Depuis plusieurs jours les deux armées s'observoient, chacune sur un bord de la Charente. L'armée royale, au midi du fleuve, interceptoit la jonction du prince avec les secours des provinces méridionales; mais, par sa position, elle lui laissoit le chemin libre au nord, pour gagner le Berri, et de là la Loire, où il devoit se réunir aux Allemands. Déjà un gros corps de son armée s'étoit ébranlé pour suivre cette route. Il se disposoit à faire suivre le reste, calculant que le temps nécessaire à l'armée royale pour jeter un pont sur la rivière et pour passer, lui permettoit de gagner plusieurs marches. Cette supputation se trouva fausse : Tavannès fit jeter non-seulement un pont, mais deux. Le passage s'exécuta au milieu de la nuit, avec un tel secret, que les corps-de-garde ennemis ne s'en aperçurent point. Il est vrai que, par une négligence impardonnable et qui provenoit de leur sécurité, ils s'étoient éloignés du rivage malgré les ordres précis des chefs. Ceux-ci n'eurent point le temps de rassembler leur infanterie, dont les quartiers étoient trop séparés; et le prince de Condé, avec une partie de sa cavalerie seu-

lement, chaudement poursuivi par les royalistes, se trouva réduit à la fâcheuse alternative de fuir ou de combattre avec désavantage.

En condamnant la conduite d'un prince du sang qui porte les armes contre son roi, on ne peut s'empêcher de s'intéresser au sort de l'infortuné Louis de Condé, ce prince aimable, entraîné dans le tourbillon des guerres civiles comme par une fatalité inévitable. Il se retiroit à la hâte, tâchant de joindre le reste de son armée, qui se rassembloit; mais, pressé par les escadrons du duc d'Anjou, il est forcé de tourner bride. Au moment qu'il mettoit son casque pour charger, le cheval du duc de La Rochefoucauld lui cassa la jambe d'un coup de pied. Sans être troublé par la douleur de la blessure, Condé harangue ses gens, et fond tête baissée sur l'ennemi. Le nombre accable bientôt sa foible troupe. Environné de tous côtés, renversé de son cheval, il combat encore long-temps un genou en terre, et ne se rend enfin que quand ses forces épuisées ne lui permettent plus de se défendre. On lui avoit promis la vie; mais dans l'instant arrive Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui lui cassa la tête d'un coup de pistolet par derrière. Il n'avoit que trente-neuf ans.

« Il avoit été, dit Brantôme, recommandé à plusieurs favoris de monseigneur. » On

croit qu'il y eut des ordres de n'épargner aucun des calvinistes un peu distingués. Le fameux Stuart, meurtrier du connétable, fait prisonnier dans cette action, fut tué après la bataille, à coups de poignard; d'autres périrent comme lui, assassinés de sang-froid. Déjà le sévère Montpensier avoit prononcé au brave La Noue sa sentence de mort. « Mon ami, lui dit-il durement, votre procès est fait, et de vous, et de tous vos compagnons; songez à votre conscience ». Martigues, capitaine de l'armée royale, qu'on appeloit *le soldat sans peur*, ancien camarade de La Noue, le sauva; et il fut ensuite échangé.

La nouvelle de cette victoire vola bientôt par toute la France; le roi la reçut à Metz où il s'étoit rendu pour appuyer de sa présence le duc d'Aumale, qui commandoit une armée destinée à empêcher le duc de Deux-Ponts d'entrer dans le royaume. La cour ne manqua pas de se flatter qu'après la mort du chef, le duc d'Anjou n'auroit point de peine à exterminer les restes de la faction; mais, contre toute apparence, une perte si grande n'apporta presque aucun changement aux affaires.

Les réformés eurent obligation de leurs ressources à la fermeté de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Instruit de leur déroute, elle part de la Rochelle, et se rend en diligence à Cognac, ville de l'Angoumois, où

s'étoient rassemblés l'amiral, Dandelot, les autres capitaines, et les débris de l'armée. Elle menoit avec elle Henri son fils, prince de Béarn, âgé de seize ans, et Henri, fils aîné du prince de Condé, âgé de dix-sept. Jeanne, tenant ces deux enfans par la main, s'avance à la vue des soldats, et leur adresse ce discours : « Amis, nous pleurons un prince qui jusqu'à la mort a soutenu, avec autant de fidélité que de courage, le parti dont il avoit entrepris la défense ; mais nos larmes ne seroient pas dignes de lui, si, à son exemple, nous ne prenions une ferme résolution de nous sacrifier pour notre foi. La bonne cause n'a pas péri avec Condé, et son malheur ne doit point jeter dans le désespoir des hommes attachés à leur religion. Dieu veille sur les siens. Il avoit donné au prince des campagnons en état de le seconder pendant sa vie, et il nous laisse de braves capitaines, capables de réparer la perte que nous avons faite par sa mort. Je vous offre le jeune prince de Béarn mon fils ; je vous confie Henri, fils du prince qui excite nos regrets. Fasse le ciel qu'ils se montrent l'un et l'autre dignes héritiers de la valeur de leurs ancêtres, et que la vue de ces tendres gages vous excite sans cesse à rester unis pour le soutien de la cause que vous défendez ! »

Des cris d'applaudissemens se firent en-

tendre dans toute l'armée ; ils ne furent interrompus que par le prince de Béarn, qui, s'avançant d'un air guerrier, dit : « Je jure de défendre la religion, et de persévérer dans la cause commune, jusqu'à ce que la mort ou la victoire nous ait rendu à tous la liberté que nous désirons. » Le jeune Condé fit connoître par son geste qu'il étoit dans la même résolution, et aussitôt le prince de Béarn fut proclamé généralissime.

On vit alors ce que peut le mérite contre le préjugé. Plusieurs seigneurs d'une naissance illustre, se regardant comme les égaux de l'amiral, dédaignoient de se soumettre à son commandement ; mais sitôt que le point d'honneur fut en quelque sorte sauvé par le nom du prince, ils n'hésitèrent plus à recevoir les ordres de Coligni. Son premier soin fut de se tracer un plan d'opération qui pût retarder les progrès des vainqueurs. Dans cette vue, il fortifia d'une bonne garnison Cognac et les autres places menacées : pour lui, avec les princes et les restes de l'armée, dont l'infanterie étoit presque tout entière, il se retira à Saintes, et de là à Saint-Jean-d'Angely. Par cette position, il se réservoit la liberté, ou de traverser les siéges qu'on méditoit, ou, s'il étoit poursuivi, de s'ouvrir un chemin vers les Allemands, qui avançoient sous la conduite du duc de Deux-Ponts :

espérances bien hasardées, à juger de l'événement futur par les circonstances actuelles.

D'un côté, pour se joindre à l'amiral, le duc de Deux-Ponts avoit à traverser une grande partie de la France, sans villes de retraite, toujours harcelé par l'armée du duc d'Aumale, presque aussi nombreuse que la sienne, et par une autre plus forte encore, sous les ordres du duc de Nemours. Il étoit bien difficile que quelque accident ne troublât une marche si longue et si embarrassée. D'un autre côté, quelle apparence que les royalistes victorieux ne poursuivissent pas l'amiral, puisque, lui battu une seconde fois, les forteresses des calvinistes tomboient d'elles-mêmes! Cependant ni l'un ni l'autre de ces malheurs, qui auroit pu détruire le parti, n'arriva.

Le duc d'Anjou, âgé de dix-sept ans, montra dans la bataille de Jarnac la plus grande valeur : il chargea plusieurs fois à la tête de ses escadrons, se mêla fort avant parmi ceux des ennemis, et eut un cheval tué sous lui; mais, après avoir la victoire, son feu parut s'éteindre, et on put dès lors remarquer en lui ces alternatives d'activité et de nonchalance qui rendirent depuis son règne si orageux. Il eut en cette occasion pour témoin et émule de sa gloire le jeune duc de Guise, Henri, à peu près du même âge, mais laborieux, constant

dans ses projets, et ne croyant jamais avoir rien fait tant qu'il lui restoit quelque chose à faire : ainsi la Providence réunissoit dans l'apprentissage des armes et des troubles deux rivaux qui devoient, dans la suite, faire l'un contre l'autre de si funestes essais de leur expérience.

Quoique le duc d'Anjou ne prêtât que son nom au commandement, il étoit impossible que son caractère n'influât un peu sur les opérations. Soit condescendance de la part de Tavannes et des autres chefs, soit, comme quelques historiens le soupçonnent, envie de prolonger la guerre, il y eut des lenteurs, ou fondées ou arrangées : on attendit le gros canon plusieurs jours depuis la bataille ; et ce ne fut qu'après avoir laissé aux vaincus tout le temps de se fortifier, qu'on investit Cognac. D'Acier défendoit la ville. L'attaque fut d'abord assez vive ; mais la défense y répondit. « On leur fit bien connoître, dit La Noue, que tels chats ne se prennent pas sans mitaines. » En effet, l'armée catholique fut obligée de lever le siége, et ses exploits, jusqu'au milieu de l'été, se bornèrent à la prise de quelques villes peu importantes.

Sous les murs de Mucidan, petit château dans le Périgord, périt, âgé de vingt-six ans, Timoléon de Brissac, fils aîné du maréchal, et colonel de l'infanterie françoise, que Bran-

tôme, tout porté qu'il est à l'indulgence en tout genre, ne peut s'empêcher de blâmer. « Il étoit, dit-il, trop cruel au combat, et prompt à tuer, et aimoit cela jusque là, qu'avec sa dague il se plaisoit à s'acharner sur une personne, à lui en donner des coups, jusque là que le sang lui en rejaillissoit sur le visage. » Exemple de cruauté révoltante, mais qu'il est bon de rapporter pour faire voir combien la fureur des guerres civiles endurcit les cœurs.

Les forces du roi, quoique infiniment supérieures, sous la conduite du duc de Nemours et d'Aumale, ne prospérèrent pas davantage contre le duc de Deux-Ponts. Il évita tous leurs piéges, les battit quand ils s'approchèrent trop, et arriva, sans être entamé, sur les bords de la Loire. Au moment qu'il comptoit y être arrêté par le siége de la Charité, dont le pont étoit sa seule ressource, la ville, abandonnée par le gouverneur, lui ouvrit ses portes. Le duc traversa ce fleuve et s'avança tranquillement vers les bords de la Vienne, où se devoit faire la jonction. Mais, près de goûter le fruit de ses travaux, la mort, dont une fièvre opiniâtre le menaçoit depuis long-temps, le frappa à trois lieues de Limoges.

Pareille maladie, ou, selon quelques-uns, le poison, venoit d'enlever Dandelot, dans le temps que l'amiral, chargé seul du fardeau

des affaires, avoit le plus grand besoin d'un frère si capable de le seconder. Dandelot étoit vrai et sincère, et, entre les chefs des calvinistes, un des plus persuadés de sa religion. Naturellement franc, ouvert et généreux, il s'attiroit autant l'amitié, que son frère, plus sévère et plus réservé, se concilioit l'estime. Coligni ressentit cette perte, mais sans en être abattu; au lieu de s'amuser à répandre des larmes sur le tombeau d'un frère si chéri, il courut au-devant des Allemands.

En mourant, le duc de Deux-Ponts leur avoit recommandé de prendre pour général Volrath de Mansfeld son lieutenant, qui avoit un frère, Pierre Ernest, dans l'armée catholique, et qui étoit fils d'Albert de Mansfeld, l'un des principaux chefs du parti luthérien en Allemagne au temps de Charles-Quint. Le duc fut obéi : l'armée prêta serment à Volrath; et ce fut sous sa conduite que le 15 juin, quatre jours après la mort de son chef, elle se joignit à l'amiral sur les frontières de la Guienne, après être partie des bords du Rhin. En mémoire de ce fameux événement, on frappa une médaille qui portoit d'un côté les portraits de la reine de Navarre et de son fils, et de l'autre cette légende : *Paix assurée, victoire entière, ou mort glorieuse.*

La Noue marque son étonnement de ce que les ducs de Nemours et d'Aumale, et tant de chefs expérimentés qui étoient dans l'armée royale, laissèrent une armée ennemie, inférieure en nombre, traverser la France et passer la Loire sous leurs yeux, sans y mettre obstacle. « Mais, ajoute-t-il, aucuns catholiques disoient que le discord qui survint entre eux leur fit faillir de belles entreprises. Je ne sais ce qui en est : toutefois j'ai appris que leurs ennemis eurent peu de connoissance de leurs piques. »

Ce mystère de cour, que les intéressés mêmes ne purent découvrir dans le temps, nous est révélé dans les mémoires de Tavannes. Nous y apprenons qu'il y avoit une grande mésintelligence à la cour. La reine, qui, après la mort du connétable, avoit donné le commandement des troupes au duc d'Anjou, à peine sorti de l'enfance, pour disposer seule du gouvernement, commençoit à être traversée de nouveau par les Guises. Le cardinal de Lorraine, adroit courtisan, flattoit Charles IX, se rendoit complaisant à ses goûts, et s'insinuoit dans sa confiance. Le but du prélat étoit d'obtenir des commandemens pour ses frères, son neveu et leurs créatures. Il ne blâmoit pas ouvertement le choix de la reine; mais il faisoit entendre au roi que la préférence donnée au duc d'Anjou portoit préju-

dice à sa majesté ; que son frère se couronnoit de lauriers, pendant que lui, plus âgé, languissoit dans l'inaction ; qu'il vaudroit bien mieux devoir ses succès à quelque capitaine étranger, comme le duc d'Albe, ou à quelques seigneurs françois, dont toute la gloire rejailliroit sur le roi, au lieu qu'on ne parloit que du duc d'Anjou.

Ainsi le prélat versoit dans ce jeune cœur le poison de la jalousie. La reine, s'apercevant qu'elle perdoit la confiance de son fils, crut devoir céder quelque chose au cardinal, afin de prévenir un plus grand mal. Elle donna aux ducs de Nemours et d'Aumale la conduite des armées destinées à croiser les Allemands : mais Tavannes fait assez entendre qu'elle prit des mesures secrètes pour empêcher que le triomphe des parens du cardinal ne donnât au prélat un nouveau crédit. Réservant tout l'éclat du succès au duc d'Anjou, elle alla dans son camp, et amena avec elle le cardinal de Lorraine, moins sans doute pour s'aider de ses conseils que pour l'éloigner du roi, auprès duquel sa présence étoit trop dangereuse.

Il essuya une mortification. Comme les deux armées royaliste et calviniste s'approchoient, le cardinal, faisant parade d'une habileté qui n'étoit pas de son état, conseilla de charger les confédérés. Tavannes s'y opposa,

soupçonnant une embuscade qui se trouva véritable. « A chacun son métier n'est pas trop, lui dit Tavannes brusquement ; il est impossible d'être bon prêtre et bon gendarme. »

Les forces des confédérés réunies montoient à plus de vingt-cinq mille hommes, et l'emportoient sur les catholiques par le nombre. On n'étoit qu'à un quart de lieue, et l'ardeur de combattre enflammoit également les uns et les autres. Cependant l'effort de ces armées n'aboutit qu'à une escarmouche, à la vérité très-vive. Les calvinistes l'engagèrent en Limousin, dans un endroit nommé la Roche-l'Abeille. Ils en eurent tout l'avantage. On remarqua qu'ils ne firent presque aucun quartier, acharnement qu'ils payèrent bien cher dans la suite.

Strozzi, nouveau colonel de l'infanterie françoise, forcé de se rendre après avoir fait des prodiges de valeur dans cette journée, courut risque d'être massacré comme les autres prisonniers. Il prétexta quelque chose à dire en particulier à l'amiral, qui le sauva. « Il étoit très-homme de bien, dit Brantôme. La plus grande part le tenoient de légère foi. Il n'étoit pas certainement bigot, hypocrite, mangeur d'images, ni grand auditeur de messes et sermons ; mais il croyoit très-bien d'ailleurs ce qu'il falloit croire touchant sa

créance. » Portrait naïf de la plupart des autres capitaines qui se battoient pour la religion sans en être plus dévots.

La journée de la Roche-l'Abeille n'ayant rien décidé, le duc d'Anjou rompit son armée à la fin de juin, renvoya les gentilshommes chez eux, et mit les soldats en quartier de rafraîchissement, en leur laissant ordre de rejoindre les drapeaux le premier octobre. Cela se fit sous prétexte d'éviter une bataille. « Quoiqu'un membre soit pourri, disoit la reine, on ne le coupe qu'à regret. » Parole qui fait honneur à son humanité, quoique ce ne soit peut-être pas le motif qui détermina à licencier les troupes, mais bien plutôt l'espérance de forcer l'ennemi de s'attacher à quelque siége, pendant lequel les grandes chaleurs lui feroient plus de tort qu'un combat.

Il fallut bien en effet en venir à ce genre de guerre, puisqu'il n'y avoit plus d'ennemis en campagne. Après avoir fourragé le plat pays, pris nombre de petites villes et de bourgs, d'où on tira des contributions qui servirent à payer les Allemands, l'amiral vint avec toutes ses forces se présenter devant Poitiers. Ce n'étoit pas son premier dessein : il auroit voulu s'assurer du Bas-Poitou, que les calvinistes appeloient *leur vache à lait*, marcher ensuite à Saumur, ville peu fortifiée, qui a un pont sur la Loire ; s'y établir de ma-

nière à avoir toujours ce passage à sa disposition, et s'en servir pour porter en automne la guerre vers la capitale, « qu'ils pensoient n'être jamais inclinée à la paix, qu'elle ne sentît le fléau à ses portes. » Mais plusieurs gentilshommes, qui avoient leurs biens autour de Poitiers, insistèrent si vivement pour le siége de cette ville, où se trouvoit d'ailleurs le dépôt des richesses des pays voisins, et surtout des églises, que l'amiral s'y détermina.

Il avoit auparavant fait une tentative auprès du roi, à qui il fit présenter une requête tendante à obtenir la paix. Mais la cour répondit que sa majesté n'écouteroit pas ses sujets révoltés, qu'ils n'eussent posé les armes. Peu de temps après, cette réponse sévère fut appuyée par un arrêt du parlement de Paris, qui condamnoit Coligni à mort, mettoit sa tête à prix, ordonnoit que ses biens seroient confisqués et ses châteaux rasés. Pareil arrêt, rendu contre Jean de Ferrières, vidame de Chartres, et contre Montgommery, fut exécuté sur leurs effigies. L'amiral pensa être victime de plusieurs scélérats, à qui l'impunité et la récompense promise firent concevoir le dessein d'attenter à ses jours. Leurs projets furent découverts, et Coligni les fit punir. Pendant ce temps, Montgommery faisoit heureusement la guerre en Béarn, et pré-

paroit des secours qui furent depuis très-utiles aux confédérés.

Sur le bruit d'un siége, le duc de Guise et le duc de Mayenne son frère se jetèrent dans Poitiers avec une troupe de noblesse : la ville étoit d'ailleurs pourvue d'une nombreuse garnison, de vivres et de munitions de toute espèce. « Ces grandes cités, disoit l'amiral, sont les sépultures des armées. » Peu s'en fallut que la ruine de la sienne ne fût une nouvelle preuve de cette observation.

Dans ce siége meurtrier, on ne ménagea la vie des hommes de part ni d'autre. Les assiégés faisoient des sorties fréquentes, peu inquiets du nombre de soldats qu'ils y laissoient, pourvu qu'ils fissent du mal à l'ennemi. L'amiral multiplioit les assauts à travers les inondations, les feux, les huiles bouillantes, sur des brèches escarpées, moins défendues encore par leur roideur que par la bravoure de la garnison; ainsi le temps se consumoit, et le siége traînoit beaucoup plus que Coligni n'avoit compté.

Pour comble de malheur, les maladies se mirent parmi les Allemands, peu accoutumés aux chaleurs de nos climats, et usant sans modération des raisins et des autres fruits que l'automne présentoit en abondance : des étrangers l'épidémie passa aux François; des régimens entiers étoient forcés d'interrompre

est merveilleusement puissante pour les renforts qui y sont survenus, et est avecques cela bien délibérée ; mais qu'il temporise un mois seulement, car toute la noblesse a juré et dit à Monseigneur qu'elle ne demeurera pas davantage, et qu'il les emploie dans ce temps-là, et qu'ils feront leur devoir. Qu'il se souvienne qu'il est périlleux de heurter contre la fureur françoise, laquelle pourtant s'écoulera soudain ; et s'ils n'ont promptement la victoire, ils seront contraints de venir à la paix pour plusieurs raisons, et la vous donneront avantageuse. »

Le conseil étoit excellent : Coligni vouloit le suivre ; mais comme il venoit des ennemis, il parut suspect : on convint cependant de ne rien précipiter, et de chercher du moins une position meilleure que celle des environs de Montcontour, où on se retrouvoit une seconde fois ; mais quand le 3 octobre l'amiral voulut décamper, les reîtres et les lansquenets se mutinèrent : le temps se perdit à les apaiser ; l'armée royale survint, il fallut combattre.

Une demi-heure décida du sort des calvinistes, ils ne soutinrent le premier choc qu'en chancelant : dès la seconde charge ils se débandèrent, et ce ne fut plus un combat, mais un massacre : les catholiques s'excitèrent à n'épargner personne, en criant : « La Roche-l'Abeille! » nom de la rencontre dans

laquelle les calvinistes avoient auparavant massacré leurs prisonniers d'une manière si inhumaine. L'amiral, faisant le devoir de capitaine et de soldat, eut la mâchoire inférieure fracassée d'un coup de pistolet. Couvert du sang des ennemis, étouffé par celui qui sortoit de sa plaie, pouvant à peine se faire entendre, il donnoit des ordres, combattoit toujours, couroit au-devant des fuyards, les ramenoit à la charge, mais il fut emporté par le nombre. Champ de bataille, drapeaux, canons, bagages, tout resta aux catholiques; des corps entiers furent de sang froid passés au fil de l'épée, quoiqu'ils jetassent les armes et demandassent quartier; les autres se dispersèrent; et d'une armée de vingt-cinq mille hommes, il n'en resta pas cinq ou six mille ensemble, qui accompagnèrent les princes et l'amiral à Saint-Jean-d'Angely.

L'abattement, la consternation des vaincus rendus à eux-mêmes, est inexprimable : ils se représentoient la colère du roi appesantie sur eux dans toutes les provinces, leurs biens confisqués, eux-mêmes proscrits : ils ne voyoient tous d'autre ressource que de se jeter dans le premier vaisseau, et de se sauver en Angleterre, en Danemarck, en Suède, dans tous les pays de leur communion qui voudroient leur donner asile. « Eh quoi! leur dit l'amiral, auriez-vous donc la lâcheté d'aban-

donner vos familles à la merci des ennemis, comme s'il ne restoit pas d'autre ressource? N'avons-nous pas l'alliance de l'Allemagne, cette mine d'hommes intarissable, qui ne vous laissera pas manquer de soldats? l'amitié de l'Angleterre, où mon frère sollicite du secours qui ne peut tarder? N'avons-nous pas enfin l'armée de Montgommery, vainqueur du Béarn, toute composée de braves soldats, prêts à se joindre à nous quand nous les appellerons? Il ne s'agit que de ne point désespérer; et tandis que les ennemis consommeront l'hiver à prendre des places, nous pourrons nous fortifier assez pour recommencer la guerre au printemus, et obtenir une paix avantageuse. »

Ces espérances, présentées par un homme dont on connoissoit la prudence, firent impression. On écrivit en Angleterre, en Danemarck, en Suède, aux Pays-Bas, et on pressa les levées d'Allemagne déjà commencées. Les princes envoyèrent à Montgommery des ordres précis de venir les joindre dans le haut Languedoc; et ils partirent, bien sûrs, à ce qu'on peut raisonnablement conjecturer, de n'être point traversés par Damville, second fils du défunt connétable, gouverneur de cette province, avec qui les confédérés avoient de secrètes intelligences.

C'étoient ces menées sourdes qui les sau-

voient, et le principe en étoit à la cour. Les ruses, les finesses de la reine mère, en la faisant parvenir à son but pour le moment, mécontentoient toujours quelqu'un, qui s'en souvenoit dans l'occasion. Un défaut d'égards avoit aigri Damville, que nous avons vu si contraire aux huguenots. Après la mort du connétable son père, voyant un enfant à la tête des troupes, sa famille négligée au point de n'avoir aucun commandement, il voulut faire sentir qu'il pouvoit être nécessaire. De là la tolérance que l'amiral et les princes éprouvèrent dans son gouvernement, malgré les ordres pressans et réitérés du roi.

Il n'est point étonnant que la cour ne fût point d'accord avec elle-même. La victoire de Montcontour, célébrée avoc trop d'éclat, réveilla la jalousie du roi. Il partit pour l'armée, et on sentit bien qu'il y alloit moins pour appuyer les succès du duc d'Anjou son frère, que pour s'en attirer la gloire. Le jeune monarque n'étoit pas le seul que la jalousie tourmentoit. Les anciens généraux, tels que le maréchal de Cossé-Gonnor, frère puîné du maréchal de Brissac, le duc de Montpensier, et beaucoup d'autres, voyant le commandement entre les mains de nouveaux capitaines, sous le nom d'un enfant, ne se soucioient point de contribuer à finir une guerre dont ils n'auroient pas l'honneur. Les Mont-

morencys, également négligés, outre ces motifs qui leur étoient communs avec les vieux généraux, conservoient un penchant secret pour l'amiral, leur parent. Enfin le cardinal de Lorraine et les autres Guises n'agissoient que mollement. Peu leur importoit que les huguenots fussent écrasés, puisque ce ne seroit point par leurs mains, et qu'on affectoit au contraire de les confondre entre les commandans en second, de peur que quelque exploit signalé ne leur rendît la faveur des catholiques.

Chacun porta ces dispositions secrètes dans un conseil qui fut tenu pour décider de l'usage qu'on feroit de la victoire. Tavannes insista fortement sur la poursuite des vaincus. Il falloit, disoit-il, masquer avec une partie de l'armée les villes révoltées, qui tomberoient d'elles-mêmes, et avec l'autre partie plus forte se mettre à la chasse des ennemis, les harceler, les pousser de poste en poste, ne leur pas donner un moment de relâche jusqu'à ce qu'on les eût forcés d'abandonner le royaume, ou de se jeter dans quelque mauvaise place, qui deviendroit leur tombeau. Une foule de raisons militoit en faveur de cet avis; on n'en opposa aucune solide: cependant il fut conclu qu'on s'attacheroit aux siéges.

Tavannes fit des représentations, s'obstina, dit qu'il aimoit mieux quitter que de sacrifier

ainsi les intérêts de l'état; c'est ce qu'on désiroit : le roi lui donna son congé, et il se retira dans son gouvernement de Bourgogne. Montpensier et les autres généraux prirent, sous le nom du roi, le commandement des troupes, sans que le duc d'Anjou eût de préférence. Il n'est pas marqué que la reine en témoignât pour lors aucun ressentiment. Catherine voyoit ses créatures éloignées; le duc d'Anjou, dont elle regardoit les exploits comme son ouvrage, mortifié; elle aimoit ce prince, parce qu'il étoit docile à ses volontés; son cœur souffrit, mais elle ne crut pas devoir se plaindre hautement, de peur d'attirer à ce fils bien aimé une disgrâce bien plus éclatante de la part de son frère, roi et jaloux. On vit bien seulement qu'elle ne s'intéressa plus si ardemment au succès d'une campagne dont ses rivaux de gouvernement lui enlevoient l'honneur. Ainsi les brouilleries de la cour tournèrent au profit des confédérés.

Le roi s'applaudit d'abord du parti pris d'attaquer les places des religionnaires. Six des plus fortes se rendirent sans presque aucune défense. On s'imaginoit qu'il en seroit de même de toutes les autres, et que bientôt la Rochelle, regardée comme la capitale, dénuée de ses boulevarts, tomberoit entre les mains des vainqueurs. Mais on changea d'opinion quand on vint à Saint-Jean-d'An-

gely, défendu par le seigneur de Piles ; cette ville tint deux mois, et ne se rendit qu'à l'extrémité. L'hiver arriva, il fallut mettre les troupes en quartier ; et le fruit d'une victoire si complète, l'effort d'une armée royale si formidable, fut la prise de quelques places médiocres, pendant que la Rochelle, la plus utile de toutes, restoit aux vaincus, et que les princes rétablissoient leurs affaires à l'aide d'un délai qu'ils n'avoient point osé se promettre.

Il faut entendre La Noue raisonner sur cet événement. « Quand on donne, dit-il, à un grand chef de guerre du temps pour enfanter ce que son raisonnement a conçu, non-seulement il reconsolide les vieilles blessures, mais il redonne force aux membres qui avoient langui. Pour cette raison le doit-on divertir et embarrasser toujours pour rompre le cours de ses desseins. » L'amiral concevoit que, si on eût vivement poursuivi sa petite troupe pendant qu'elle se retiroit en Languedoc, il lui auroit été très-difficile de la sauver, parce qu'il n'avoit que de la cavalerie non moins harassée qu'exténuée, et que les seuls paysans et les petites garnisons des endroits où ils passoient les mettoient souvent dans le plus grand désordre. Tout le fond de son armée consistoit en trois mille chevaux : « Mais laissant rouler sans nul empêchement cette

pelotte de neige, en peu de temps elle se fit grosse comme une maison. » L'affabilité des jeunes princes gagnoit toute la noblesse des lieux qu'ils parcouroient. On fit dans le Languedoc et le Dauphiné de fortes recrues d'infanterie. A ce corps déjà redoutable se joignirent les troupes de Montgommery, victorieuses en Béarn. En peu de temps l'abondance que les soldats trouvèrent dans leurs quartiers, établis autour de Montauban, ville du Quercy, rétablit ces troupes délabrées, et refit comme de nouveaux corps aux hommes.

Mais cette armée, bien pourvue de santé, de vigueur et de courage, manquoit d'argent et de munitions; et c'est où l'on sentit l'utilité de la Rochelle. « Les villes qui sont comme les appuis, non-seulement des armées, mais aussi des guerres, doivent être puissantes et abondantes, afin que, comme de grosses sources d'où découlent de gros ruisseaux, elles puissent fournir les commodités nécessaires à ceux qui ne peuvent les avoir ailleurs. » Ceci a fait dire à quelques catholiques qu'ils n'estimoient pas les huguenots trop lourdauds, d'autant qu'ils avoient toujours été soigneux et diligens de s'approprier de très-bonnes retraites. Les secours que les princes tirèrent de cette ville firent connoître « que c'étoit une bonne boutique et bien fournie. » Elle équipa quantité de vaisseaux, qui firent de

très-riches prises. Les armateurs s'y multiplièrent, « encore que souvent il advînt qu'aux proies que leurs griffes avoient attrapées les ongles de la picorée terrestre donnassent de terribles pinçades. » L'amiral prenoit le dixième du butin. L'argent qui provint de ce droit servit à approvisionner l'armée.

[1570] Au commencement du printemps les calvinistes descendirent des montagnes du haut Languedoc, et se débordèrent dans la plaine de Toulouse. Ils mirent tout à feu et à sang, surtout dans les maisons de conseillers et présidens du parlement, d'abord pour venger la mort de Philibert Rapin, bisaïeul de l'historien de ce nom, et gentilhomme du prince de Condé, qui, envoyé à Toulouse pour faire enregistrer l'édit de la dernière paix, avoit été arrêté et condamné par eux, pour raison d'anciens crimes; « et, ensuite, pour ce que lesdits conseillers avoient toujours été âpres à faire brûler les luthériens et huguenots. Ils trouvèrent, dit La Noue, cette revanche bien dure; mais on dit qu'elle leur servit d'instruction pour être plus modérés à l'avenir. »

De là ils avancèrent vers la Loire, pillant et renversant, mettant tout à contribution, seul moyen qu'ils eussent pour subsister, et marchant, enseignes déployées, droit au centre du royaume, tous persuadés qu'ils n'obtien-

droient une paix avantageuse que quand ils feroient sentir à la capitale les incommodités de la guerre.

Au milieu de leurs succès, Coligni fut attaqué d'une maladie qui le réduisit à l'extrémité. La crainte présente de le perdre fit mieux sentir tout son mérite. Que seroit devenue l'armée entre les mains des princes de Béarn et de Condé, deux enfans, à la vérité pleins de courage et d'intrépidité, mais incapables de vues et de desseins? On parloit déjà de se séparer, lorsque la violence du mal se ralentit; l'espérance revint avec sa santé, et l'armée pénétra en Bourgogne. Elle se trouva en présence de celle du maréchal de Cossé-Gonnor, forte de seize mille hommes. Ce général, parti en hâte d'Orléans, et qui venoit de passer la Loire à Decize, avoit ordre de risquer une bataille, plntôt que de laisser les calvinistes approcher de Paris. Ceux-ci, au nombre de six mille hommes tout au plus, mais ayant l'avantage d'une excellente position, furent attaqués le 25 juin près d'Arnay-le-Duc, et la victoire resta indécise. On pourroit néanmoins dire qu'ils gagnèrent la bataille, puisqu'ils ne furent point arrêtés dans leur course. Dépourvus d'artillerie, ils faisoient des marches rapides, qui ne permirent point au maréchal de les atteindre. Ils se jetèrent dans le pays situé entre l'Yonne et

la Loire, où ils vécurent à discrétion, et se mirent en état de pénétrer jusqu'à l'Orléanois et à l'Ile-de-France, théâtres de leurs premiers combats. Ils s'avancèrent ainsi jusqu'à la hauteur de Montargis. Le maréchal mit dès lors ses soins à couvrir la capitale, où déjà l'on commençoit à concevoir des appréhensions.

Il n'y avoit plus à différer : il falloit faire la paix, ou détruire jusqu'au dernier de ces hommes déterminés à soutenir les nouveaux autels ou à s'ensevelir sous leurs ruines. On avoit parlé d'accommodement aussitôt après la bataille de Moncontour; mais les conditions parurent si dures aux réformés, qu'ils ne voulurent point y entendre. La reine de Navarre surtout se déclara avec tant d'aigreur contre le cardinal de Lorraine, que la cour jugea toute négociation inutile tant que le prélat y resteroit. Cependant on entretint toujours quelque intelligence, tant par lettres que de vive voix. Les confédérés eurent même permission d'envoyer au roi des députés, qui furent bien reçus. Charles IX leur en envoya, dont les propositions parurent plus tolérables. Des deux côtés enfin on étoit réduit au point que la plus mauvaise paix sembloit préférable à une guerre avantageuse.

Après la victoire de Montcontour, s'imaginant que tout étoit fini, le pape, les princes d'Italie et le roi d'Espagne avoient redemandé

leurs soldats. Les Allemands s'étoient retirés faute de solde ; de sorte que le roi, outre quelques compagnies sous des gentilshommes volontaires, n'avoit de troupes assurées que quatre ou cinq mille Suisses, et pas un sou dans les coffres pour les payer. Soit connivence de la part des gouverneurs, soit plus grande bravoure de la part des confédérés, la guerre se faisoit à l'avantage de ceux-ci dans toutes les provinces. Plusieurs entreprises sur la Rochelle, tant par terre que par mer, n'avoient pas réussi ; et, après bien des victoires remportées par le roi, les ennemis se trouvoient encore au milieu de la France.

Les confédérés n'étoient pas dans un moindre embarras. Ils avoient à la vérité une troupe leste et gaillardc, mais aussi c'étoit leur dernière ressource. D'ailleurs moins d'argent encore que le roi. Plus ils approchoient du centre du royaume, plus ils ramenoient les Allemands au voisinage de leur pays, et ces étrangers disoient tout haut qu'à la première occasion favorable ils les quitteroient et retourneroient chez eux. Enfin, victorieux et triomphans, ils n'avoient plus ni habits ni équipages ; ils étoient mal armés, harassés comme des gens qui avoient fait plus de huit cents lieues depuis six mois ; et ils se voyoient encore menacés de plusieurs petits corps d'armée, à travers lesquels il faudroit s'ou-

vrir le passage s'ils vouloient suivre leur premier projet, de porter la guerre autour de Paris.

Les raisonneurs des deux côtés, comme il y en a toujours, trouvoient fort mauvais qu'on songeât à la paix. C'étoit, disoient les catholiques, chose indigne et injuste de faire la paix avec des rebelles hérétiques qui méritoient d'être grièvement punis. « Ils persistoient en leur dire, ajoute La Noue, jusqu'à ce qu'on les eût guéris de cette sorte : si c'étoient gens d'épée, on leur enjoignoit d'aller les premiers à l'assaut, ou à une rencontre, pour occire ces méchans huguenots ; de quoi ils n'avoient pas tasté une couple de fois, qu'ils ne changeassent vitement d'opinion. Quant aux autres, qui estoient d'église ou de robe longue, en leur remontrant qu'il étoit nécessaire qu'ils baillassent la moitié de leurs rentes pour payer les gens de guerre, ils concluoient à la paix. »

De même, parmi ceux de la religion, plusieurs rejetoient les propositions de paix, disant que ce n'étoit que trahison. « Mais quand elles eussent été très-bonnes, ajoute notre judicieux auteur, ils en eussent dit autant, pour ce que la guerre étoit leur mère nourrice et leur élèvement. Un bon moyen pour les ramener à la raison c'étoit de proposer, pour la nécessité d'icelle, de retrancher leurs

gages, ou de faire quelques emprunts sur eux ; alors en désiroient-ils une prompte fin. Oster à beaucoup de gens les profits et honneurs, alors jugeront-ils des choses plus sincèrement. »

Les chefs, qui voyoient de près la misère, surtout les excès affreux auxquels se laissoient aller les gens de guerre, pensoient bien différemment. La Noue attribue à l'amiral d'avoir dit plusieurs fois, depuis la paix, « qu'il désiroit plutôt mourir que de retomber en ces confusions, et voir devant ses yeux commettre tant de maux. »

« Ce n'est pas, ajoute La Noue, qu'il faille ressembler à une autre manière de gens, qui indifféremment trouvoient toutes paix bonnes et toutes guerres mauvaises; et quand on les assuroit de les laisser en patience manger les choux de leur jardin et serrer leurs gerbes, ils couloient aisément l'un et l'autre temps, dussent-ils encore, aux quatre fêtes annuelles, recevoir quelque demi-douzaine de coups de bâton. Ils avoient, à mon avis, empaqueté et caché leur honneur et leur conscience au fond d'un coffre. Le bon citoyen doit avoir zèle aux choses publiques, et regarder plus loin qu'à vivoter en des servitudes honteuses. Pour conclusion, en ces affaires, ici, la raison doit nous servir de guide, laquelle admoneste de ne venir jamais aux armes.

si une juste cause et grande nécessité n'y contraint; car la guerre est un remède très-violent et extraordinaire, lequel, en guérissant une plaie, en refait d'autres. Pour cette occasion n'en doit-on user qu'extraordinairement. Au contraire doit-on désirer la paix. »

Nous rapportons avec satisfaction ces sentimens généreux d'un brave gentilhomme ami de sa patrie, aussi éloigné de la basse complaisance qui tolère tout, que de l'arrogance qui ne veut rien souffrir. Les réflexions qu'il fait sur la manière dont on doit envisager la guerre, ce fléau redoutable, méritent d'être transcrites. Elles sont courtes, et c'est la dernière fois que nous aurons occasion de citer les discours politiques et militaires de La Noue, qui finissent ici.

« Certes, un chacun doit se mettre devant les yeux (quand il voit le royaume embrasé de guerres) l'ire et le courroux de Dieu; et plutôt à l'encontre de soi, que contre ses ennemis; car les uns disent: ce sont les huguenots qui, par leurs hérésies, excitent ses vengeances sur eux; les autres répliquent: ce sont les catholiques qui, par leur idolâtrie, les attirent; et en tel discours nul ne s'accuse. Cependant la première chose qu'on doit faire, c'est d'examiner et accuser, en ces calamités universelles, ses propres imperfections, afin de les amender, et puis regarder la coulpe

d'autrui ; et quand nous voyons une fausse et courte paix, nous devons dire que nous n'en méritons pas une meilleure ; pour ce que (comme dit le proverbe), quand le pont est passé, on se moque du saint, et la plupart retournent en leurs vanités et ingratitudes accoutumées. »

Peu de personnes, même entre les catholiques, pensoient aussi chrétiennement ; mais la nécessité mène souvent au même port que la raison et la religion. On avoit besoin de la paix, et on la fit. Elle fut conclue le 2 août, à Saint-Germain-en-Laye, où étoit le roi.

Outre les avantages des précédentes, savoir : amnistie générale, libre exercice de la religion prétendue réformée dans les faubourgs de deux villes en chaque province, excepté à Paris et à la cour ; aveu et approbation de tout ce qui avoit été fait, restitution des biens confisqués ; droit à toutes les charges de l'état ; les calvinistes obtinrent encore deux points bien importans, 1° la permission de récuser six juges, tant présidens que conseillers, dans les parlemens ; ce qui a donné dans la suite naissance aux chambres mi-parties ; 2° quatre villes de sûreté, c'est-à-dire dans lesquelles les confédérés eurent droit de mettre des gouverneurs et des garnisons à leurs ordres. Ils choisirent la Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité. Elles leur furent abandonnées

après que les princes de Béarn et de Condé, et vingt des principaux seigneurs de leur parti, eurent fait serment de les rendre dans deux ans.

De si grands avantages ont fait soupçonner que cette paix n'étoit qu'un piége, et qu'en la signant la cour avoit déjà conçu le dessein de la rompre de la manière la plus tragique. Quoi qu'il en soit les calvinistes y eurent une entière confiance. Les princes, l'amiral et les autres chefs reconduisirent jusqu'à Langres les Allemands, et les congédièrent politiquement, « et plus chargés, dit de Thou, de promesses que d'argent. » Ils revinrent ensuite à la Rochelle, où ils fixèrent leur demeure auprès de la reine de Navarre.

Charles IX épousa par procureur, le 23 octobre, Élisabeth d'Autriche, seconde fille de l'empereur Maximilien II, princesse grave, prudente, d'un caractère doux et réservé; Anne, l'aînée, avoit épousé Philippe II. Élisabeth eut la confiance et l'estime de son mari; mais elle n'osa se prévaloir de cet ascendant qui auroit peut-être tourné au profit du royaume. Le jeune monarque alla, dans le mois de novembre, au-devant d'elle jusqu'à Mézières. A la fin de décembre, il reçut une ambassade solennelle qu'avoient envoyée les princes allemands de la confession d'Augsbourg. Ils félicitèrent Charles sur son mariage,

et l'exhortèrent à entretenir la paix et à traiter avec bonté les religionnaires de France. Le roi leur fit une réponse vague et les renvoya comblés d'honneurs et de présens.

[1571] Pendant que le bruit des armes se faisoit entendre par toute l'Europe ; que les princes catholiques, excités par Pie V, couvroient la mer de vaisseaux, et opposoient à Lépanthe les efforts victorieux de don Juan d'Autriche à la conquête de l'île de Chypre par le cruel Sélim II, empereur des Turcs ; pendant que l'Allemagne, surchargée de sectes, s'agitoit encore pour établir l'équilibre entre elles, que la discorde régnoit en Écosse, que l'Angleterre étoit en proie aux conjurations, et que les Flamands, soutenant contre les forces redoutables de l'Espagne leur liberté et le droit de professer la nouvelle religion, éprouvoient toutes les horreurs d'une guerre intestine, on vit en France une révolution bien surprenante : la paix, l'union, la concorde entre tous les ordres de l'état. On vit ces confédérés si ombrageux, si disposés à frapper les premiers coups dans la crainte d'être prévenus, déposant leurs soupçons, vivre tranquillement sous la sauvegarde de la parole royale. On vit Charles, oubliant le crime des révoltés, s'intéresser tendrement à la félicité de ses sujets désormais appliqués à lui plaire, leur proposer des mariages, discu-

ter les plaintes par des envoyés pacifiques, punir les brouillons artisans de nouveaux troubles, recevoir des calvinistes plusieurs avis avantageux à l'état, en concerter avec eux l'exécution, et gagner leur confiance au point d'en obtenir avant le temps la restitution de diverses places de sûreté. Que penser de Charles IX, d'un jeune roi de vingt-deux ans, si tant de témoignages de bonté ne furent qu'une feinte employée pour enfoncer plus sûrement le poignard, et s'il eut l'âme assez noire pour méditer pendant deux ans l'affreux projet d'assassiner soixante-dix mille de ses sujets ?

C'est encore un problème de savoir quels furent les ressorts secrets du massacre connu sous le nom de la Saint-Barthélemi ; jusqu'à quel point Charles IX y trempa ; si l'on eut d'abord dessein d'étendre la proscription à un si grand nombre de victimes; enfin à quelle époque il faut faire remonter la résolution prise à la cour d'abattre le calvinisme, en exterminant les plus capables de le soutenir. Le crime une fois commis a paru si horrible, tant de gens ont eu intérêt de déguiser les faits, afin de détruire, s'ils avoient pu, les monumens de leur honte, qu'il n'est point étonnant que dans la discussion de ce point d'histoire nous ne marchions qu'environnés de ténèbres.

Mais à travers ces obscurités affectées, il nous reste encore assez de lueur pour indiquer les principaux conseillers et les vrais auteurs de cette sanglante catastrophe. Quant au fil de l'intrigue, à l'époque de son commencement, au degré de complicité des coupables, si nous n'avons pas sur toutes ces choses des témoignages aussi concluans, du moins ne manquons-nous pas de connoissances propres à satisfaire une curiosité réglée par la raison. Ceux qui écrivent après l'événement ont coutume de lier les circonstances comme si elles avoient été toutes prévues et arrangées à dessein. Il est néanmoins constant que, dans les affaires les mieux combinées, il y a toujours des faits qui ne sont que le fruit de l'occasion et l'ouvrage du moment. On verra l'application de ce principe dans ce qui se passa avant et après la Saint-Barthélemi.

La paix faite, la cour vit avec peine les chefs des confédérés fixer leur séjour à la Rochelle, comme s'ils eussent craint une nouvelle surprise en se séparant et en retournant dans leurs terres, dont le séjour tranquille sembloit faire auparavant l'objet de leurs désirs. Elle leur en témoigna sa peine. Ils répondirent qu'ils ne se méfioient point du roi; que cependant le voyant toujours obsédé par les Guises et les autres auteurs des troubles, ils avoient tout lieu d'appréhender le retour

des préjugés qu'on lui avoit inspirés contre eux dès son enfance; qu'au reste ils ne faisoient aucun mouvement ni préparatifs de guerre; qu'ils avoient à la vérité augmenté les troupes mises en garnison dans les places de sûreté, mais parce que le roi avoit lui-même augmenté celles des villes voisines; qu'enfin ils ne restoient rassemblés que pour faire sur eux-mêmes la répartition des dettes qu'ils avoient contractées pour la cause commune.

Ces raisons étoient plausibles; aussi s'appliqua-t-on moins à y répondre qu'à les détruire, en donnant toute satisfaction aux princes et à l'amiral. En traitant de la paix, on avoit parlé de marier le prince de Béarn avec Marguerite de Valois, la dernière sœur du roi. On remit, peu de temps après, cette alliance sur le tapis, comme un moyen assuré de dissiper tous les doutes et de resserrer les nœuds d'une union parfaite. La princesse étoit de quelques mois seulement plus âgée que l'époux qu'on lui destinoit; belle, spirituelle, et montrant déjà pour l'intrigue un goût qui se tourna plutôt vers la galanterie que vers la politique. Jeanne, reine de Navarre, répondit respectueusement à cette proposition, mais sans prendre d'engagement.

Il sembloit qu'un vieux guerrier comme l'amiral étoit inattaquable du côté de la ten-

dresse ; cependant il aima, il fut aimé, et le mariage de l'homme peut-être le plus grave de la France se traita comme une aventure de roman. Jacqueline de Montbel, dame d'Entremont, veuve très-riche en fonds de terre situés dans les états de Savoie, s'éprit d'une vive passion pour l'amiral sur sa seule réputation ; et l'enthousiasme s'en mêlant, elle résolut de donner à ce héros du calvinisme sa main et ses biens. Ce dessein rendit le duc de Savoie attentif aux démarches de la veuve ; mais, malgré les surveillances, Jacqueline s'évada, et vint à la Rochelle épouser Coligni. Le duc irrité saisit ses terres. En vain le roi, réclamé par les deux époux, interposa ses bons offices : le prince demeura inflexible.

L'amiral se montra peu sensible à cette disgrâce ; et, dans la même temps, il donna une autre preuve non équivoque de désintéressement, en mariant Louise de Châtillon sa fille à Téligni, simple gentilhomme sans fortune, mais excellent négociateur, possédant à fond les affaires du parti, et plus en état qu'aucun autre d'en faire valoir les intérêts par son habileté et sa prudence. Le prince de Condé se prépara aussi à épouser Marie de Clèves, *la troisième Grâce*, sœur des duchesses de Nevers et de Guise, qui avoit été élevée par la reine de Navarre dans la nouvelle religion. Enfin la cour de France fit à

Élisabeth, reine d'Angleterre, des propositions de mariage entre elle et le duc d'Anjou, frère du roi; mais ce projet ne fut point alors appuyé des démarches nécessaires.

Il en revenoit du moins cet avantage, que les esprits, amusés par l'espérance, les plaisirs ou les soins d'une nouvelle alliance, perdoient insensiblement l'habitude de la guerre. L'amiral auroit voulu qu'on eût ainsi captivé les calvinistes, moins par la violence que par la diversion. « Je sais bien ce qu'il m'en a dit à la Rochelle, dit Brantôme, voyant bien le caractère de ses huguenots, que, s'il ne les occupoit et amusoit au dehors, pour le sûr ils recommenceroient à brouiller au dedans, tant il les connoissoit brouillons, remuans, fretillans et amateurs de la picorée. » Il désiroit ardemment quelque guerre étrangère, et n'en voyoit pas de plus commode et de plus avantageuse à la France que celle des Pays-Bas.

Ces provinces, révoltées contre l'Espagne, épuisées par leurs propres victoires, étoient réduites à ne pouvoir plus se soutenir sans troupes étrangères. Au défaut de la France, elles menaçoient de se jeter entre les bras de l'Angleterre. Première raison de les aider, pour ne pas laisser cet avantage à nos rivaux. De plus, on ne pouvoit douter que ce ne fût le roi d'Espagne qui, par ses conseils, son

argent, ses secours mesurés non sur nos besoins, mais sur les règles de sa politique, n'entretînt la guerre civile en France. Or, nul meilleur moyen de se venger sans risque et sans peine, que de lui opposer dans son propre pays les calvinistes françois, dont il poursuivoit la ruine.

Louis de Nassau, l'un des frères du prince d'Orange, qui avoit fait toutes les campagnes de l'armée protestante, et qui étoit alors à la Rochelle, vint exprès à la cour exposer ces raisons au conseil. Charles IX parut les goûter, témoigna sa satisfaction, et lui remit, pour son frère, le château d'Orange; mais il le renvoya à Coligni, lui faisant entendre qu'avant de prendre sa dernière résolution il vouloit conférer avec l'amiral. Si c'étoit un appât destiné à lui inspirer une confiance pernicieuse, il étoit trop flatteur pour que l'amiral ne s'y laissât point prendre. Il se détermina donc à paroître à la cour.

Sur la fin de l'été, le roi alla de Blois en Touraine. Cette démarche se faisoit en faveur de la reine de Navarre, qui, ne pouvant décemment se refuser aux avances de la cour au sujet du mariage du prince de Béarn, ne se livroit cependant qu'avec inquiétude. Elle amena son fils au roi, avec le prince de Condé et l'amiral. « Je vous tiens, dit le roi à ce vieux guerrier, en le retenant lorsqu'il se jeta

à ses pieds par respect, je vous tiens, et vous ne nous quitterez pas quand vous voudrez. Voici, ajouta le monarque d'un air satisfait, le jour le plus heureux de ma vie. » La suite de la réception répondit au commencement. La reine mère, le duc d'Anjou, tous les seigneurs comblèrent Coligni de caresses, et surtout le duc d'Alençon, le plus jeune frère du roi, qui, se laissant aller à la franchise de son âge, sembloit ne pouvoir assez exprimer les sentimens d'estime dont il étoit pénétré pour l'amiral.

Au milieu des plaisirs qu'occasionna cette réunion, on parla de décider le mariage du prince de Béarn. Difficultés par rapport à la différence de religion, au temps, à la manière de la célébration : le roi, qui souhaitoit la conclusion de cette affaire, aplanissoit tout. Jeanne d'Albret étoit étonnée de tant de complaisance. Elle regardoit, elle examinoit avec la circonspection d'une personne qui se défie, et qui a honte de le laisser paroître. La reine mère, non moins curieuse sur le compte de Jeanne, l'observoit et auroit voulu lire dans son âme « Comment m'y prendre, disoit-elle un jour à Tavannes, pour découvrir le secret de la reine de Navarre ? — Entre femmes, répondit Tavannes en riant, mettez la première en colère, et ne vous y mettez point : vous apprendrez d'elle, et non elle de vous. »

On parla aussi de la guerre de Flandre Il y eut des mémoires pour et contre. Le roi les lut et en conféra avec l'amiral. Il le consulta aussi sur le traité que la France étoit sur le point de conclure avec l'Angleterre ; et toujours il paroissoit prendre un singulier plaisir dans sa conversation. Coligni demanda, dans l'automne, permission d'aller faire un tour à sa terre de Châtillon-sur-Loing. Charles le lui accorda, le rappela peu de temps après, lui permit d'y retourner encore ; et ainsi finit l'année avec toutes les apparences d'une confiance réciproque.

[1572] Que Charles IX fût arrêté à la résolution d'exterminer les prétendus réformés, ou qu'il n'en eût pas le dessein, il est certain que jamais prince ne se trouva dans une position plus critique et plus embarrassante. Dans le premier cas, il falloit parler toujours contre ses idées, accabler de caresses des gens qu'on étoit prêt à égorger, commander à ses yeux, aux fibres mêmes de son visage, pour n'être point trahi par quelque vivacité ou autre mouvement involontaire. S'il avoit dessein de ménager le calvinisme, autre embarras de la part des catholiques, des princes étrangers, des seigneurs de sa cour, prélats, magistrats, qui lui remplissoient l'esprit de soupçons contre ceux qu'il vouloit protéger.

Rien, par exemple, ne lui tenoit plus à

cœur que d'effectuer le mariage de Marguerite sa sœur avec le prince de Béarn ; il entendoit autour de lui, à ce sujet, une réclamation générale. Les Guises murmuroient par dépit de voir passer à un autre une princesse sur laquelle le jeune duc avoit eu l'audace de marquer des prétentions pour lui-même. Le cardinal de Lorraine s'en étoit expliqué hautement à l'ambassadeur de Portugal, qui la demandoit pour son maître. « L'aîné de la maison, dit-il en parlant du duc de Lorraine, a eu l'aînée, le cadet aura la cadette. » Cette arrogante prédiction ne se vérifia pas. Le roi, qui en fut averti, entra dans une grande colère, et le duc, en craignant les éclats, avoit épousé précipitamment Catherine de Clèves ; mais comme les rois ne commandent point aux cœurs, le duc de Guise conservoit des droits cachés sur celui de Marguerite ; et Charles appréhendoit que ces dispositions secrètes de sa sœur, venant à la connoissance de la reine de Navarre, ne la refroidissent sur cette alliance. Le duc d'Anjou ne voyoit pas non plus de bon œil ce mariage, dans la crainte qu'il ne rendît le prince de Béarn trop puissant. Enfin le pape Grégoire XIII se récrioit plus que tous les autres, et menaçoit de ne jamais accorder de dispense. Il envoya même en France son neveu, le cardinal Alexandrin, chargé de renouve-

ler les instances en faveur du roi de Portugal, et de faire des reproches au roi sur ses liaisons avec les huguenots.

Le légat s'acquitta exactement de sa commission. Il pressa vivement le roi; et comme il le réduisoit à ne savoir que répondre : « Monsieur le cardinal, lui dit le monarque embarrassé, plût à Dieu que je pusse tout vous dire! Vous connoîtriez bientôt, ainsi que le souverain pontife, que rien n'est plus propre que ce mariage pour assurer la religion en France et exterminer ses ennemis. Oui, ajouta-t-il en lui serrant affectueusement la main, croyez-en ma parole; encore un peu de temps, et le saint père lui-même sera obligé de louer mes desseins, ma piété et mon ardeur pour la religion. » Il voulut confirmer ses promesses, en faisant glisser un diamant au doigt du cardinal; mais le prélat le remercia, et dit qu'il se contentoit de la parole du roi.

Si Charles IX a tenu ce discours, il méditoit certainement pour lors le massacre de la Saint-Barthélemi : mais de Thou nous avertit qu'il faut se défier des historiens italiens, dont est tiré ce récit. La plupart abusés par les Guises, qui avoient intérêt de ne point passer pour les seuls auteurs d'une action si atroce, ou trompés par les catholiques zélés, fidèles échos des Guises, ont enveloppé toute la cour dans le complot, et surtout le roi, qu'ils ont tou-

jours mis à la tête. Au contraire, les mémoires du temps, faits par les personnes les mieux instruites, tels que ceux de Brantôme, de la reine Marguerite, de Cheverni, de Villeroi, de Castelnau, surtout de Tavannes, d'après lesquels se sont décidés Dupleix, Le Laboureur, l'auteur des Commentaires, et les meilleurs historiens, portent expressément deux choses : la première, que Charles IX ne se détermina au massacre qu'après la blessure de l'amiral; la seconde, qu'il n'eut d'abord dessein d'y comprendre que quelques chefs, et non une si grande multitude.

Voici donc autant qu'on peut débrouiller ce chaos, l'idée qu'il faudroit se former de la marche de l'intrigue. On peut croire que, dès l'instant de la paix, Charles IX eut dessein de s'assurer de l'amiral et des autres chefs, et que les bonnes manières qu'il employa pour les attirer à la cour ne tendoient qu'à se procurer la facilité de les avoir sous sa main, s'ils venoient à remuer, et de rompre leurs projets par la prison et par un châtiment juridique. Il est aussi à présumer que ce dessein de réprimer les calvinistes par la force tourna en projets de ménagemens, quand Charles vit qu'ils demeuroient tranquilles et qu'ils prenoient confiance en lui. Cette disposition pacifique du roi, traversée néanmoins par des alternatives de craintes et de soupçons, a pu durer

jusqu'à la blessure de l'amiral. Quant à ce malheur, qui eut des suites si funestes, ce fut l'ouvrage d'une politique ténébreuse qui poussa le roi à des extrémités qu'il n'avoit pas prévues ; politique dont on exposera tous les ressorts.

Ce prince avoit été trop mal servi dans la guerre, pour ne pas vouloir sincèrement la paix. Voyant que, pour y parvenir, il n'étoit question que de quelque condescendance envers les calvinistes, Charles les ménageoit ; et on a droit de penser que, sans adopter leurs opinions, il goûta leurs personnes. La reine mère, soit vues d'état, soit attachement à la religion romaine, s'alarma de ses liaisons : elle s'unit secrètement aux Guises pour ramener son fils à ses anciens principes, et le forcer même par un coup d'éclat, s'il étoit nécessaire, à rompre tout engagement avec les sectaires.

On imagina d'abord de tenter s'il seroit sensible à l'abandon des catholiques, ses anciens amis ; en conséquence, les Guises, les Montpensiers et leurs proches quittèrent brusquement la cour. « C'étoit, disoient-ils, une chose odieuse, qu'une famille qui avoit rendu de si grands services fût si peu considérée, et que, loin de venger la mort d'un homme qui s'étoit sacrifié pour la religion et pour l'état, on affectât d'accabler de bienfaits ses ennemis et ses assassins. » On ne manquoit point de

faire parvenir ces discours au roi, mais il sembloit ne point s'en embarrasser : au contrire, il paroissoit libre et gai au milieu des calvinistes, que les noces prochaines du prince de Béarn attiroient auprès de lui : cependant tous ne s'y fioient pas. « Si ces noces se font à Paris, disoit le père de Sully, les livrées en seront vermeilles. »

La reine de Navarre arriva à la cour au milieu du mois de mai, et le 9 juin elle étoit morte. Un cri se fit entendre par toute la France, qu'elle avoit été empoisonnée; cependant, malgré les recherches les plus exactes, on ne lui trouva aucune marque de poison. Mais que ne pouvoit-on pas présumer, après les exemples trop sûrs qu'on avoit de morts aussi nécessaires, procurées par différens moyens? Celle de Lignerolles, favori et confident du duc d'Anjou, tué par Villequier, à la chasse, et par ordre de Charles, parce qu'il avoit eu le malheur, dit-on, d'apprendre de son maître les secrets du roi; d'autres disent, parce qu'il avoit une intrigue avec la reine mère; celle du cardinal Odet de Châtillon, empoisonné par son valet de chambre lorsqu'il étoit prêt à revenir en France; celle du seigneur de Moug, assassiné à Niort, par Maurevel, qu'on appeloit publiquement le tueur du roi, et tant d'autres dont la fin tragique tournoit en preuves les moindres soupçons.

Jeanne d'Albret, après avoir aimé les plaisirs, se les interdit lorsqu'elle y étoit encore propre; réforma son luxe, et montra une austérité de dévotion qui la rendit chère à son parti : elle eut les vertus et les vices ordinaires à ce genre de vie; sévère dans ses mœurs, réglée dans son domestique, ferme contre les revers, zélée, libérale; mais aigre, impérieuse, aimant à parler théologie, et faisant sa principale compagnie des ministres, dont sa maison étoit l'asile. Dans les manifestes auxquels Jeanne eut part, on remarque toujours contre le clergé, et surtout contre le cardinal de Lorraine, des traits mordans qui annoncent une femme piquée. Pendant que son fils étoit à la cour, avant le voyage de Baïonne, elle lui écrivit une lettre, qu'on jugeroit moins destinée à retenir dans le devoir un enfant de neuf à dix ans, qu'à satisfaire sa causticité en censurant des vices qui ne le regardoient pas : elle n'étoit pas moins amère dans ses reproches à ceux de sa religion qui s'écartoient de leur devoir, mais aussi elle n'avoit rien à elle, et toutes ses richesses étoient au parti. Les catholiques mêmes reconnoissent son courage, sa constance, sa fermeté, et ne blâment que son entêtement, qui faisoit sa gloire dans l'esprit des calvinistes. Sa mort retarda le mariage du prince de Béarn, qui prit aussitôt le titre de roi de Navarre.

L'amiral, pendant cet intervalle, se retira dans son château de Châtillon-sur-Loing ; là il recevoit tous les jours des lettres de ses amis, qui le conjuroient de ne point retourner à la cour. Leurs craintes étoient fondées sur une multitude de conjectures, qui, prises chacune à part, pouvoient tout au plus fournir la matière de quelques soupçons, mais qui, rapprochées, formoient un corps de présomptions effrayantes.

Coligni, sûr de la bonne foi du roi, n'écoutoit les donneurs d'avis qu'en homme rebuté par leur zèle importun : quant à ceux avec lesquels il vouloit bien entrer en explication, il leur disoit que ses mesures étoient prises avec Charles ; qu'il y avoit une ligue signée contre l'Espagne, entre la France et l'Angleterre, et les princes protestans d'Allemagne, et que la guerre de Flandre alloit se déclarer. Lui faisoit-on remarquer les troupes que la cour rassembloit sur les confins du Poitou, il répondoit aussitôt qu'elles n'étoient point destinées contre la Rochelle, mais contre les Pays-Bas, où des vaisseaux devoient les transporter ; que c'étoit par son avis qu'on avoit pris cet expédient, tant pour épargner aux soldats la fatigue de la marche, que pour tromper les ennemis. Si on lui parloit des emprunts que le roi faisoit de tous côtés, il disoit que c'étoit pour subvenir aux

frais de cette guerre, et qu'on les faisoit sur les princes catholiques par préférence, afin de les priver de la ressource de leur argent. Enfin il prétendoit n'avoir rien à craindre des Guises, parce que le roi les avoit réconciliés avec lui, et que d'ailleurs ils n'avoient plus grand crédit; que même le cardinal de Lorraine, le plus redoutable d'entre eux, étoit à Rome, occupé dans le conclave, bien éloigné de pouvoir lui nuire : enfin, dût-il être trompé, il prioit très-instamment ses amis de ne plus le fatiguer par de pareils soupçons.

Ces raisons ne satisfaisoient pas tout le monde. Un gentilhomme nommé Langoiran, les ayant bien repassées dans son esprit, alla trouver l'amiral, et lui demanda son congé. « Pourquoi donc, dit Coligni étonné? — Parce qu'on vous fait trop de caresses, répondit Langoiran, et que j'aime mieux me sauver avec les fous, que de périr avec les sages. » Ce bon mot fut regardé comme une de ces saillies qu'essuient souvent les projets les plus prudens; et l'amiral persista dans sa sécurité.

Les noces de Henri, roi de Navarre, et de Marguerite, sœur du roi, furent célébrées le 18 août, avec une pompe vraiment royale. Elles avoient été précédées de celles du prince de Condé et de Marie de Clèves : la noblesse

calviniste, nombreuse, leste et magnifique, fit les honneurs des unes et des autres. Pour l'amiral, au milieu des plaisirs, il ne s'occupoit que de sa chimère, la guerre de Flandre; tout sembloit lui en inspirer le désir. Voyant, le jour du mariage, aux voûtes de la cathédrale, des drapeaux pris sur lui dans les journées de Jarnac et de Montcontour: « Bientôt, dit-il en les montrant au maréchal de Damville, bientôt ils seront remplacés par d'autres plus agréables à des yeux françois. Téligni, La Rochefoucauld, Rohan, tous les chefs du parti, pensoient comme Coligni sur la certitude de cette guerre; et de plus défians s'en seroient flattés à leur place, tant Charles y paroissoit résolu.

A force de conférer sur ce projet, il en avoit senti l'avantage, et le prenoit à cœur. En réglant le plan des opérations, l'adroit Coligni faisoit sentir au jeune monarque qu'il ne falloit pas se conduire dans cette guerre comme dans les précédentes, c'est-à-dire, confier ses forces à son frère le duc d'Anjou, qui avoit recueilli tout l'honneur de la victoire; mais que le roi devoit se mettre lui-même à la tête de ses troupes. La reine votre mère, ajoutoit-il, ne cherche qu'à vous tenir en tutelle, afin de gouverner seule; c'est pour cela qu'elle vous a engagé à prendre un lieu-

tenant-général ; mais il est temps de secouer le joug, et de vous montrer à vos peuples digne de leur commander.

Ces discours faisoient une vive impression sur l'esprit d'un roi susceptible et jaloux. Catherine en étoit informée; mais, certaine de son ascendant, elle se contenta d'abord de prendre quelques mesures générales, comme de s'assurer, en cas de besoin, le secours des Guises et de leurs partisans : cependant le danger augmentoit. La reine fut avertie par Villequier, de Sauve, Retz, courtisans assidus et pénétrans, en qui même le roi avoit une grande confiance, que son fils alloit lui échapper, qu'il étoit totalement gagné par les religionnaires, et que, sans quelque remède violent, il n'y avoit point à se flatter de le ramener.

A un mal si pressant, Catherine se résolut d'appliquer un remède extrême : elle saisit le moment d'une chasse, pendant laquelle son fils se trouvoit loin des conseillers qui l'obsédoient ordinairement ; elle l'entraîne dans un château, s'enferme avec lui dans un cabinet, et éclate en reproches amers. Mêlant la tendresse à la force, elle lui représente ce qu'elle a fait pour lui dès son enfance, les peines qu'elle a ressenties, les dangers qu'elle a courus de la part de ces mêmes hommes avec lesquels il a l'imprudence de se lier

si étroitement. « S'ils se rendent maîtres des affaires, que deviendrai-je, dit-elle en sanglotant? Que deviendra le duc d'Anjou, l'objet perpétuel de leur haine? Comment échapperons-nous à leur fureur? Donnez-moi, ajoute-t-elle, congé de m'en retourner à Florence; donnez à votre frère le temps de se sauver. »

Le roi épouvanté, « non tant, dit Tavannes, des huguenots que de sa mère et de son frère, dont il sait la finesse, ambition et puissance dans son état, » craignant une révolution s'il continue à soutenir les calvinistes, avoue son tort à sa mère, et la prie de l'excuser. Catherine, feignant un mécontentement sans retour, se retire dans une maison voisine. Le roi la suit. Il la trouve avec le duc d'Anjou, les sieurs de Retz, de Tavannes et de Sauve, comme tenant un conseil. Nouveau sujet d'inquiétude pour le jeune Charles, qui tremble qu'on ne machine quelque chose contre lui.

Il entre en explication, et demande qu'on lui fasse du moins connoître les nouveaux crimes des calvinistes. Chacun s'empresse de le satisfaire, en rapportant tout ce qu'il sait de leurs prétentions vraies ou supposées. L'un dit que, non contens d'avoir le libre exercice de leur religion, ils veulent encore abolir la catholique; l'autre, qu'ils se vantent de posséder l'esprit du roi, et de faire

désormais tout ce qu'ils voudront; que l'amiral surtout ne cesse d'exalter ses exploits, et qu'il se promet bien de se venger un jour des arrêts de proscription donnés contre lui.

Il faut avouer que Téligni et les autres ne furent pas toujours assez modérés dans leurs paroles. La Noue désapprouvoit ces bravades; et il en appeloit les auteurs, « de vrais fous et malhabiles dans les circonstances actuelles. » Ces propos ne manquèrent pas d'être relevés et assaisonnés de toutes les manières capables de piquer le roi. Attaqué de tant de façons il se laissa vaincre, et promit de se tenir désormais plus en garde, afin que l'amiral et les siens n'abusassent pas davantage de sa bonté : mais comme le monarque ne paroissoit pas encore bien décidé, on résolut de le commettre avec les calvinistes, de façon qu'il n'y eût jamais lieu à réconciliation.

En conséquence on expédia un courrier au duc de Guise, qui vint avec le duc d'Aumale son oncle, le duc de Nemours son beau-père, le duc d'Elbeuf son cousin germain, les ducs de Nevers et de Montpensier ses beaux-frères, et une grosse suite de gentilshommes. Tout cela se passoit avant le mariage du roi de Navarre, et on ne jugea pas à propos de différer plus de quatre jours après pour se délivrer des craintes que donnoit Coligni.

L'assassin fut bientôt trouvé. On choisit le

fameux Maurevel, qui se cacha dans une maison devant laquelle l'amiral passoit tous les jours en revenant du Louvre. Le 22 août, par une fenêtre couverte d'un rideau, il tira à Coligni un coup d'arquebuse, dont les balles lui firent une grande blessure au bras gauche, et lui coupèrent l'index de la main droite. Sans la moindre émotion, l'amiral montra la maison d'où partoit le coup. On enfonça la porte, mais l'assassin étoit déjà sauvé. Coligni tout sanglant, appuyé sur ses domestiques, se retira chez lui.

Le roi jouoit à la paume quand il apprit cet accident. « N'aurai-je jamais de repos, s'écria-t-il en jetant sa raquette avec fureur? Verrai-je tous les jours troubles nouveaux? » Le premier moment ne fut que tumulte et confusion. On alloit, on venoit, on se parloit, on s'épuisoit en conjectures. Des partisans de l'amiral, les uns menaçoient, les autres restoient mornes et gardoient le silence: tous donnoient des avis, et l'embarras du choix faisoit qu'on n'en suivoit aucun.

Revenus du premier transport, ils résolurent d'aller se plaindre au roi, et demander justice. Le roi de Navarre et le prince de Condé se chargèrent de la requête. Charles répondit que personne n'étoit plus fâché que lui de ce qui venoit d'arriver, et qu'il en tireroit une vengeance éclatante. La reine mère

ajouta que ce crime attaquoit le roi lui-même, et que, s'il le laissoit impuni, bientôt il ne seroit pas en sûreté dans le Louvre. Les princes se retirèrent satisfaits des dispositions de la cour d'autant plus qu'on avoit paru prendre toutes les mesures pour arrêter l'assassin. Les portes de Paris furent fermées : il y eut des commissaires chargés d'informer. On fit des visites dans toutes les maisons suspectes. De plus, le roi dit aux ambassadeurs de déclarer à leurs maîtres que cette action lui déplaisoit, et il ordonna d'écrire aux gouverneurs de provinces, « qu'il feroit en sorte que les coupables d'un si méchant acte fussent découverts et punis. »

Coligni, l'après-midi de sa blessure, demanda à voir le roi. Charles se rendit dans la chambre du malade avec sa mère, le duc d'Anjou, les maréchaux de France, et un brillant cortége. En abordant l'amiral, il le consola, et lui jura par le nom de Dieu, comme il en avoit la mauvaise habitude, qu'il tireroit de ce forfait une vengeance si terrible, que jamais elle ne s'effaceroit de la mémoire des hommes. Coligni le remercia ; et, après une courte protestation de sa fidélité, il tourna la conversation sur la guerre de Flandre, sa manie ordinaire. Il représenta au roi qu'il tardoit trop à la déclarer; que pendant ce temps de braves soldats qui, sous la conduite

de Genlis, de l'aveu secret de sa majesté, s'étoient exprès transportés dans les Pays-Bas pour son service, avoient été battus faute de secours; et, après leur défaite, traités par le duc d'Albe comme des brigands; qu'on tournoit en ridicule publiquement à la cour le projet de cette guerre, et que le conseil d'Espagne savoit tout ce qui se décidoit dans celui de France. Il se plaignoit aussi que les édits en faveur des calvinistes n'étoient point observés. « Mon père, répondit le roi, comptez que je vous regarde toujours comme un fidèle sujet, et comme un des plus braves généraux de mon royaume. Reposez-vous sur moi du soin de faire observer mes édits et de vous venger, sitôt qu'on aura découvert les coupables. — Ils ne sont pas bien difficiles à trouver, reprit Coligni, les indices sont assez clairs. — Tranquillisez-vous, répliqua le roi, une plus longue émotion pourroit nuire à votre blessure. » En achevant ces mots il alla du côté de la porte, demanda à voir la balle qu'on avoit retirée de la blessure, se fit raconter les circonstances du pansement, et, après quelques signes d'attendrissement et d'intérêt pour la santé du malade, il sortit.

Durant cette visite, qui fut environ d'une heure, on remarqua que la reine mère ne s'éloigna jamais du roi, et qu'elle prêtoit toujours l'oreille, comme appréhendant de per-

dre quelqu'une des paroles de l'amiral à son fils. Précaution inutile, si on en croit la relation de Miron, médecin du duc d'Anjou, écrite en Pologne, sous la dictée de ce prince. Le duc y dit que Coligni trouva moyen de glisser au roi quelques mots qui ne furent pas entendus; et que, faisant pour lors attention qu'ils étoient dans la chambre de l'amiral, entourés de calvinistes, la reine mère et lui frémirent, et se sentirent saisis d'une frayeur subite.

Il ne falloit en effet qu'un mot pour les perdre, si le jeune Charles, dont le premier mouvement étoit terrible, se fût aperçu qu'on le jouoit, et que ce crime qui lui faisoit tant de peine étoit l'ouvrage de ses plus proches. Dans les conversations qui suivirent l'assassinat, la reine lui avoit fait entendre qu'elle soupçonnoit violemment le duc de Guise, et que c'étoit sans doute pour venger la mort de son père tué devant Orléans, meurtre dont au fond Coligni ne s'étoit jamais bien lavé. « Mais ces raisons, dit la reine Marguerite, n'apaisoient pas le roi. Il ne pouvoit modérer ni changer le passionné désir d'en faire justice, commandant toujours qu'on cherchât M. de Guise, qu'on le prît; qu'il ne vouloit point qu'un tel acte demeurât impuni. »

Cette fureur du roi, dont on appréhendoit les éclats, fit prendre enfin le parti de lui ré-

véler le mystère. On députe Albert de Gondi, baron de Retz, par sa femme, et qui, ayant la confiance de Charles, savoit l'amener à ses vues. Il va trouver le roi dans son cabinet, et après les adoucissemens propres à lui faire digérer une pareille confidence, il lui avoue que la blessure de l'amiral n'est pas l'ouvrage de Guise seul, mais de sa mère et du duc d'Anjou; qu'ils y ont été forcés par les menées sourdes de ce rebelle, qui vouloit les perdre; que la chose une fois faite, il n'y a plus de milieu, et qu'il faut ou se joindre aux catholiques pour achever ce qui est commencé, ou s'attendre à une nouvelle guerre civile. Ces premiers propos mis en avant, la reine survient comme on en étoit convenu, accompagnée du duc d'Anjou, du comte de Nevers, de Birague, garde des sceaux, et du maréchal de Tavannes. Elle confirme à son fils tout ce que le duc de Retz venoit de lui dire, et elle ajoute que, depuis la blessure de l'amiral, les huguenots sont entrés dans un tel désespoir, qu'il y a à craindre qu'ils ne s'en prennent non-seulement au duc de Guise, mais au roi lui-même.

En effet les discours imprudens de quelques-uns des calvinistes ne donnoient que trop lieu à ces imputations. Ils disoient ouvertement que si le roi ne leur faisoit justice, ils se la feroient eux-mêmes. Pardaillan s'en

vanta publiquement au souper de la reine. Le seigneur de Piles fit plus : il osa tenir les mêmes propos au roi, en face. « Les paroles indiscrètes, le geste insolent, et le front sourcilleux de ce téméraire seigneur, firent frémir le roi et tous les catholiques de la cour. »

Catherine, en lui rappelant leurs menaces dans ce conseil secret, affirma encore que l'amiral, depuis sa blessure, avoit fait partir plusieurs dépêches pour l'Allemagne et la Suisse, d'où il espéroit tirer vingt mille hommes; que si ces troupes se joignoient aux mécontens françois, dénué, comme étoit le roi, d'argent et d'hommes, elle ne voyoit plus pour lui de sûreté; qu'au surplus elle étoit bien aise de l'avertir qu'à la moindre apparence de collusion de la part de Charles avec les religionnaires, les catholiques étoient déterminés à faire une ligue offensive et défensive contre les huguenots; qu'ainsi il se trouveroit entre les deux partis, sans puissance ni autorité dans son royaume.

« Ces considérations firent, dit le duc d'Anjou dans la relation de Miron, une merveilleuse et étrange métamorphose au roi; car, s'il avoit été auparavant difficile à persuader, ce fut lors à nous à le retenir. Se levant, il nous dit de fureur et de colère, en jurant, que puisque nous trouvions bon qu'on tuast l'amiral, qu'il le vouloit; mais aussi tous les

huguenots de France, afin qu'il n'en demeurast pas un qui lui peust reprocher après, et que nous donnassions ordres promptement.

Ce terrible arrêt prononcé, on ne songea plus qu'à l'exécution ; et Charles, dès ce moment, se prêta à tous les déguisemens qu'on lui fit sentir nécessaires pour la réussite. Il s'agissoit de rassembler dans le même canton de la ville les gentilshommes calvinistes, afin de les prendre tous comme dans un filet. Ils en fournirent eux-mêmes les moyens. L'amiral, alarmé de quelques mouvemens qu'on voyoit parmi le peuple, envoya prier le roi de lui donner une garde. On avoit peu de jours auparavant introduit dans Paris, sous d'autres prétextes, le régiment des gardes. Le roi, non-seulement en fit placer une compagnie devant la porte de Coligni, mais encore il y eut ordre aux catholiques de céder leurs logemens aux religionnaires. Les officiers de la ville furent chargés d'en faire un rôle, et de les exhorter à se retirer auprès de l'amiral. Par une suite des mêmes attentions, on mit dans la maison de l'amiral, rue de Bétisy, des Suisses de la garde du roi de Navarre ; et ce prince lui-même fut averti par le roi de faire venir au Louvre tout ce qu'il avoit de gens de main, afin de servir à la cour de rempart contre les Guises, en cas qu'ils voulussent tenter quelque entreprise.

Tant de précautions, qui toutes paroissoient à l'avantage des calvinistes, rassurèrent infiniment le plus grand nombre des amis de l'amiral : quelques-uns insistoient cependant encore sur le parti le plus prudent, qui étoit d'enlever le malade, de sortir de Paris, et d'aller au loin entendre gronder l'orage ; mais Coligni s'y opposa toujours. Il dit que ce seroit faire injure au roi, et qu'il vouloit se fier à sa parole, dût-il en être victime. Téligni et La Rochefoucauld pensoient comme lui. Cette réunion de sentimens n'empêcha pas les plus méfians de faire de nouveaux efforts ; ils disoient qu'on avoit fait entrer beaucoup d'armes dans le Louvre, comme si on vouloit en faire un arsenal d'où partiroient les foudres destinées contre eux. Le malade répondoit que c'étoit pour un tournoi dont le roi vouloit se donner le divertissement, et qu'il avoit eu la bonté de l'en faire avertir. Ils répliquoient que cela pouvoit n'être qu'une ruse, et qu'en pareil cas il ne falloit rien négliger. Le zèle de ces conseillers fut encore inutile.

Mais la reine mère, qui avoit des espions parmi eux, apprit ces délibérations ; elles la déterminèrent à presser l'exécution, qu'on fixa au point du jour de saint Barthélemi, 24 août. La résolution en fut prise dans le château des Tuileries, entre la reine, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, Henri d'Angou-

lême, grand prieur de France, frère bâtard du roi, René de Birague, garde des sceaux, le maréchal de Tavannes et Albert de Gondi, baron de Rêtz, florentin. Des auteurs assez sûrs disent qu'on hésita si on envelopperoit dans la proscription le roi de Navarre, le prince de Condé et les Montmorencys, et qu'ils ne durent la vie qu'aux représentations de Tavannes. D'autres prétendent que l'intention de Catherine étoit de mettre d'abord aux mains les chefs des calvinistes et des catholiques; et quand ils auroient été épuisés, de faire sortir du Louvre le roi, à la tête de ses gardes, qui seroit tombé sur les uns et sur les autres, et en auroit fait une boucherie entière. Enfin il est encore incertain si on eut dessein de rendre le massacre aussi général qu'il le fut. « Pour moi, disoit Catherine après l'exécution, je n'ai sur la conscience que la mort de six. » Quelle affreuse sécurité!

Quoi qu'il en soit, on résolut de confier le meurtre de l'amiral, et comme la première scène de la tragédie, au duc de Guise. Afin de prévenir jusqu'à l'ombre du soupçon, les princes lorrains feignirent de craindre quelque violence de la part de leurs ennemis, et sous ce prétexte ils vinrent demander au roi permission de se retirer. « Allez, leur dit le monarque d'un air courroucé, si vous êtes coupables, je saurai bien vous retrouver. Ainsi

congédiés, et maîtres de cacher leurs mouvemens sous les apparences de l'embarras inséparable d'un départ, ils eurent plus de facilité à rassembler leurs gens, sans donner d'ombrage.

Tavannes fit venir en présence du roi le prévôt des marchands, Jean Charron, et Marcel, son prédécesseur, qui avoient grand crédit auprès du peuple; il leur donna l'ordre de faire armer les compagnies bourgeoises, et de les tenir prêtes pour minuit à l'hôtel-de-ville. Ils promirent d'obéir; mais quand on leur dit le but de l'armement, ils tremblèrent, et commencèrent à s'excuser sur leur conscience. Tavannes les menaça de l'indignation du roi, et il tâchoit même d'exciter contre eux le monarque, trop indifférent à son gré. Les pauvres diables ne pouvant pas faire autre chose, répondirent alors: « Eh! le prenez-vous là, sire, et vous, monsieur? Nous vous jurons que vous en aurez nouvelles; car nous y mènerons si bien les mains, à tort et à travers, qu'il en sera mémoire à jamais. » « Voilà, ajoute Brantôme, comme une résolution prise par force a plus de violence qu'une autre, et comme il ne fait pas bon acharner un peuple, car il y est après plus âpre qu'on ne veut. » Ils reçurent ensuite les instructions, savoir: que le signal seroit donné par la cloche de l'horloge du palais;

qu'on mettroit des flambeaux aux fenêtres; que les chaînes seroient tendues; qu'ils établiroient des corps-de-garde dans toutes les places et carrefours, et qué, pour se reconnoître, ils porteroient un linge au bras gauche et une croix blanche au chapeau.

Tout s'arrange selon ces dispositions, dans un affreux silence. Le roi, craignant de faire manquer l'entreprise par trop de pitié, n'ose sauver le comte de La Rochefoucauld, qu'il aimoit. Le voyant sur le soir, prêt à sortir du Louvre, Charles l'invite, le presse d'y rester; le comte refuse: Charles, ne pouvant le retenir sans risquer d'être deviné, l'abandonne à son sort, gémissant au fond du cœur de se voir forcé de le sacrifier à la sûreté de son secret: « Je vois bien, dit-il, que Dieu a résolu sa mort. »

Triste et morne cependant, le roi attendoit, avec une secrète horreur, l'heure fixée pour le massacre qu'il dépendoit encore de lui d'arrêter. Témoin de son agitation, et craignant qu'il ne revînt sur ses pas, sa mère le rassure, le presse, et lui arrache enfin l'ordre pour le signal. Il devoit être donné à la pointe du jour par la cloche du palais: mais Catherine, impatiente de mettre en mouvement les acteurs de cette sanglante tragédie, trouve que le mouvement en seroit trop retardé par la distance du palais au Louvre; et c'est à

Saint-Germain-l'Auxerrois que le tocsin commence à sonner par ses ordres. Le roi sortit alors de son appartement, entra dans un cabinet attenant à la porte du Louvre, et regarda dehors avec inquiétude. Sa mère et son frère ne le quittoient pas. Un coup de pistolet se fait entendre. « Ne saurois dire en quel endroit, rapporte le duc d'Anjou, ni s'il offensa quelqu'un ; bien sais-je que le son nous blessa tous trois si avant dans l'esprit, qu'il offensa nos esprits et notre jugement, épris de terreur et d'appréhension des grands désordres qui s'alloient lors commettre. » Par suite de l'horreur soudaine dont ils furent glacés, ils envoyèrent en diligence un gentilhomme dire au duc de Guise de ne rien entreprendre contre l'amiral, ce qui auroit suspendu tout le reste ; mais il étoit déjà trop tard.

Le vindicatif Guise avoit à peine attendu le signal pour se rendre chez l'amiral. Au nom du roi, les portes sont ouvertes, et celui qui en avoit rendu les clefs est poignardé sur-le-champ. Les Suisses de la garde navarroise surpris fuient et se cachent : trois colonels des troupes françoises, accompagnés de Petrucci, siennois, et de Bême, allemand, escortés de soldats, montent précipitamment l'escalier, et enfonçant la porte de Coligni : *A mort!* s'écrièrent-ils tous ensemble d'une voix ter-

rible, *à mort!* Au bruit qui se faisoit dans sa maison, l'amiral avoit jugé qu'on en vouloit à sa vie, et, appuyé contre la muraille, il faisoit ses prières. Bême l'aperçoit le premier : « Est-ce toi qui es Coligni, en lui présentant la pointe de son épée? — C'est moi-même, répond celui-ci d'un air tranquille. Jeune homme, ajouta-t-il, tu devrois respecter mes cheveux blancs? » Pour réponse, Bême lui plonge son épée dans le corps, la retire toute fumante, et lui coupe le visage; mille coups suivent le premier, et l'amiral tombe nageant dans son sang. « C'en est fait, s'écrie Bême par la fenêtre. — M. d'Angoulême ne le veut pas croire, répond Guise, qu'il ne le voie à ses pieds. » On précipite le cadavre par la fenêtre; le duc d'Angoulême essuie lui-même le visage pour le reconnoître, et on dit qu'il s'oublia jusqu'à le fouler aux pieds.

Aux cris, aux hurlemens, au vacarme épouvantable qui se fit entendre de tous côtés sitôt que la cloche du palais sonna, les calvinistes sortent de leurs maisons à demi-nus, encore endormis et sans armes : ceux qui veulent gagner la maison de l'amiral sont massacrés par les compagnies des gardes postées devant sa porte ; veulent-ils se réfugier dans le Louvre, la garde les repousse à coups de piques et d'arquebuses ; en fuyant, ils tombent dans les troupes du duc de Guise et

dans les patrouilles bourgeoises, qui en font un horrible carnage. Des rues on passe dans les maisons, dont on enfonce les portes; tout ce qui s'y trouve, sans distinction d'âge ni de sexe, est massacré; l'air retentit des cris aigus des assassins et des plaintes douloureuses des mourans. Le jour vint éclairer la scène affreuse de cette sanglante tragédie. « Les corps détranchés tomboient des fenêtres, les portes cochères étoient bouchées de corps achevés ou languissans, et les rues de cadavres qu'on traînoit sur le pavé à la rivière.

Ce qui se passoit au Louvre ne démentoit pas les fureurs de la ville. Les événemens arrivés depuis huit jours que Marguerite de Valois étoit mariée au jeune Henri, roi de Navarre, avoient substitué une sombre tristesse aux plaisirs que promet ordinairement un nouvel hymen. La contrainte perçoit à travers les divertissemens ordonnés par la cour: nulle confiance, nul épanchement de joie. La jeune épouse, suspecte aux calvinistes par sa religion, aux catholiques par son mariage, n'osoit seulement pas demander la cause des mouvemens qu'elle remarquoit. Le soir, veille de la Saint-Barthélemi, la reine mère, apercevant sa fille un peu tard, lui ordonna de se retirer. « Comme je faisois la révérence, dit Marguerite, ma sœur de Lorraine me prend par le bras, m'arrête, et se prenant fort à pleu-

rer, me dit : « Mon Dieu, ma sœur, n'y allez pas! » A ce mouvement, Catherine s'irrite et reproche à sa fille aînée son imprudence. « Quelle apparence, répond celle-ci, de l'envoyer ainsi sacrifier? S'ils découvrent quelque chose, ils se vengeront sur elle. » Cette altercation finit par de nouveaux ordres à Marguerite de se retirer. Sa sœur l'embrasse fondant en larmes. « Et moi, dit-elle, je m'en allai toute transie et tout éperdue, sans pouvoir imaginer ce que j'avois à craindre. »

Appelée par son mari, « je trouvai, ajoute-t-elle, son lit environné de trente ou quarante huguenots que je ne connoissois point encore : toute la nuit ils ne firent que parler de l'accident advenu à M. L'amiral. Moi, j'avois toujours dans le cœur les larmes de ma sœur, et ne pouvois dormir pour l'appréhension dans laquelle elle m'avoit mise, sans savoir de quoi. La nuit se passa de cette façon, sans fermer l'œil. » Au point du jour Henri se lève, sort de sa chambre, et tous ses gentilshommes avec lui. La jeune reine, accablée de sommeil, fait fermer les portes et s'endort.

Une heure après, elle se réveille en sursaut, au bruit que faisoit un homme qui, frappant contre la porte des pieds et des mains, crioit de toutes ses forces : *Navarre! Navarre!* Sa nourrice, croyant que c'étoit le roi, ouvre : un homme tout sanglant se jette à corps perdu

dans la chambre, poursuivi par quatre archers qui entrent pêle-mêle avec lui. Il avoit un coup d'épée dans le coude et un coup de hallebarde dans le bras. « Lui se voulant garantir, continue Marguerite, se jette dessus mon lit. Moi, sentant cet homme qui me tenoit, je me jette à la ruelle, et lui après moi, me tenant toujours à travers de corps. Je ne connoissois point cet homme et ne savois s'il venoit là pour m'offenser, ou si les archers en vouloient à lui ou à moi. Nous criions tous deux, et étions aussi effrayés l'un que l'autre.» Enfin le capitaine des gardes arriva, qui renvoya les archers, et accorda la vie à cet homme aux prières de la reine; il l'emmena ensuite elle-même dans l'appartement de sa sœur, la duchesse de Lorraine. Comme elle entroit dans l'antichambre, un gentilhomme fut percé d'un coup de hallebarde à trois pas; elle tomba presque évanouie, et ne se rassura que quand elle fut avec sa sœur.

Sa première inquiétude fut pour le roi son mari : on lui dit qu'il étoit en sûreté. Charles IX l'avoit mandé, ainsi que le prince de Condé. Il les reçut avec un visage farouche et des yeux ardens de courroux, et leur dit que c'étoit par son ordre qu'on venoit de tuer l'amiral et les autres chefs des rebelles; que pour eux, persuadé qu'ils avoient été entraînés dans la révolte, moins de leur propre

mouvement que par de mauvais conseils, il étoit prêt à leur pardonner, pourvu qu'ils abjurassent leur fausse religion, et professassent la catholique. Sur leur réponse ambiguë et embarrassée, Charles leur donna trois jours.

Du lieu où cette scène se passoit, ils pouvoient entendre les derniers cris de leurs amis qu'on égorgeoit dans le Louvre. Les gardes, ayant formé deux haies, tuoient à coups de hallebarde les malheureux qu'on amenoit désarmés et qu'on poussoit au milieu d'eux, où ils expiroient les uns sur les autres, entassés par monceaux. La plupart se laissoient percer sans rien dire; d'autres attestoient la foi publique et la parole sacrée du roi. « Grand Dieu! s'écrioient-ils, prenez la défense des opprimés! Juste juge, vengez cette perfidie! »

Le massacre dura trois jours, et il y a peu de familles distinguées qui ne trouvent dans la liste des proscrits quelque infortuné de son nom. La Rochefoucauld, Galiot de Crussol, frère d'Antoine et de Jacques, Téligni, Pluviot, Berni, Clermont, Lavardin, Caumont de La Force, Pardaillan, Lévi, et mille autres braves capitaines périrent par le poignard. Quelques-uns se sauvèrent, entre lesquels on compta Rohan, le vidame de Chartres et de Montgommery. Grammont, Duras, Gamaches, Bouchavannes, obtinrent grâce du roi. Les Guises en épargnèrent aussi

quelques-uns ; mais ces exemples d'humanité furent rares. « Saignez, saignez, s'écrioit l'impitoyable Tavannes, les médecins disent que la saignée est aussi bonne en ce mois d'août comme en mai. Le duc de Guise, le duc de Montpensier et le bâtard d'Angoulême, se promenant dans les rues, disoient que c'étoit la volonté du roi, qu'il falloit tuer qu'au dernier, et écraser cette race de serpens. Excitées par ces exhortations, les compagnies bourgeoises s'acharnèrent au massacre de leurs concitoyens comme elles l'avoient promis ; et on vit un nommé Crucé, orfèvre, montrant son bras nu et ensanglanté, se vanter que ce bras en avoit égorgé plus de quatre cents en un jour.

Il ne faut pas croire que la religion seule en aiguisa les poignards: plusieurs catholiques reconnus pour tels périrent dans le tumulte ; des héritiers tuèrent leurs parens, des gens de lettres leurs émules de gloire, des amans leurs rivaux de tendresse, des plaideurs leurs parties. La richesse devint un crime, l'inimitié un motif légitime de cruauté, et le torrent de l'exemple entraîna dans les excès les plus incroyables des hommes faits pour donner aux autres des leçons d'honneur et de vertu. Brantôme rapporte que plusieurs de ses camarades, gentilshommes comme lui, y gagnèrent jusqu'à dix mille écus ; les pillards

n'avoient pas honte de venir offrir au roi et à la reine les bijoux précieux, fruits de leur brigandage, et ils étoient acceptés.

Les violences commises sous les yeux de la reine Marguerite prouvent que les meurtriers étoient incapables d'égards. Brion, vieillard octogénaire, gouverneur du prince de Conti, frère du jeune prince de Condé, se voyant poursuivi par les assassins, prit entre les mains son jeune élève, comme une sauvegarde; mais il n'en fut pas moins poignardé, malgré les efforts du prince, « qui mettoit ses petites mains au devant des coups. » Enfin, il n'y eut genre de cruauté qui ne fût commis: des enfans de dix ans tuèrent des enfans au maillot, et on vit des femmes de la cour parcourir effrontément de leurs yeux les cadavres des hommes de leur connoissance, cherchant matière à des observations libidineuses, qui les faisoient éclater de rire.

Le fougueux Charles, une fois livré à son caractère impétueux, ne connut pas de bornes: on l'accuse d'avoir tiré lui-même sur les malheureux calvinistes qui fuyoient, et traversoient la rivière à la nage pour gagner le faubourg Saint-Germain. Il ne se tint pas renfermé dans son palais pendant ces jours de sang; il en sortit, et se promena par la ville, accompagné de sa cour: cortége brillant, qui faisoit un contraste révoltant avec les traces

du massacre imprimées sur toutes les murailles. Il alla à Montfaucon, où sont les fourches patibulaires de Paris, voir le corps de l'amiral. Tout ce que peut imaginer la rage d'une multitude forcenée fut exercé sur ce cadavre par la populace de Paris ; ils le traînèrent par les rues, et le mutilèrent de la manière la plus indigne ; ils le plongèrent dans la rivière, ne l'en retirèrent que pour le jeter au feu, d'où on l'arracha à demi-consumé, pour le porter à Monfaucon, où il fut pendu par les cuisses à des crochets de fer.

Entre tant de traits de barbarie, les historiens n'en ont conservé qu'une de générosité, qui même porte encore l'empreinte de la férocité du siècle. Vezins, gentilhomme du Querci, étoit depuis long-temps brouillé avec un de ses voisins nommé Regnier, calviniste, dont il avoit plus d'une fois juré la mort : tous deux se trouvoient à Paris ; et Regnier trembloit que Vezins, profitant de la circonstance, ne satisfît, aux dépens de sa vie, la haine invétérée qu'il lui portoit. Comme il étoit dans ces alarmes, on enfonce la porte de sa chambre, et Vezins entre, l'épée à la main, accompagné de deux soldats. « Suis-moi, dit-il à Regnier d'un ton dur et brusque ; » celui-ci, consterné, passe entre les deux satellites, croyant aller à la mort. Vezins le fait monter à cheval, sort de la ville en hâte ; sans

s'arrêter, sans dire un seul mot, il le mène jusqu'en Querci, dans son château. « Vous voilà en sûreté, lui dit-il, j'aurois pu profiter de l'occasion pour me venger, mais entre braves gens on doit partager le péril, c'est pour cela que je vous ai sauvé. Quand vous voudrez, vous me trouverez prêt à vider notre querelle comme il convient à des gentilshommes. » Regnier ne lui répondit que par des protestations de reconnoissance, et en lui demandant son amitié. « Je vous laisse la liberté de m'aimer ou de me haïr, lui répondit le farouche Vezins, et je ne vous ai amené ici que pour vous mettre en état de faire ce choix. » Sans attendre sa réponse, il donne un coup d'éperon et part.

L'incertitude, l'irrésolution, les aveux faits et rétractés, la contrariété des démarches, tout dénote le trouble qui agitoit l'esprit des auteurs de la Saint-Barthélemi pendant et après le massacre. Le roi écrivit le premier jour aux gouverneurs des provinces qu'il n'avoit aucune part au désordre qui étoit le fruit de l'animosité des deux maisons de Guise et de Châtillon; qu'ils eussent donc soin de faire entendre à tout le monde que ce qui venoit d'arriver n'apporteroit aucun changement aux édits de pacification, et qu'il commandoit que chacun restât tranquille. Mais, dès le lendemain, on dépêcha à toutes les villes considé-

rables des catholiques accrédités, chargés d'ordres verbaux tout contraires.

Enfin, le troisième jour, le roi se rendit au parlement où il tint son lit de justice. Il y déclara qu'après une suite non interrompue de révoltes et d'attentats contre son souverain, mille fois pardonnés, Coligni avoit comblé ses crimes par la résolution d'exterminer le roi, la reine, les ducs d'Anjou et d'Alençon, et le roi de Navarre, quoique de la même religion; qu'après ces assassinats l'amiral avoit dessein de mettre sur le trône le prince de Condé, et s'en défaire ensuite pour y monter lui-même, lorsqu'il l'auroit rendu vacant par l'extinction totale de la famille royale. Cette déclaration, si elle eût été appuyée de preuves solides, devoit être faite dès le premier jour, et rien n'étoit plus capable de justifier les excès auxquels on se porta. Ce fut la réflexion du président de Thou, qu'on vit gémir d'être forcé, par sa place de premier président au parlement, d'approuver en apparence les motifs suggérés au roi.

Charles, en donnant son consentement à la Saint-Barthélemi, crut que l'odieux en tomberoit sur les Guises, et ce fut le but de sa première déclaration. On ne le laissa pas long-temps dans cette agréable espérance; la reine mère, qui savoit tourner cet esprit susceptible, le plaça habilement entre sa gloire

et son autorité. Outre les inconvéniens de voir rallumer une guerre plus furieuse entre les Guises et les Montmorencys, dont les derniers voudroient venger la mort de Châtillon, tant qu'ils en croiroient les princes lorrains seuls coupables, elle fit entendre à son fils que rejeter cette action sur d'autres ce seroit avouer sa foiblesse et son impuissance; qu'il ne faut pas que dans son royaume rien paroisse arriver sans l'aveu du souverain, qu'autrement il est bientôt méprisé, et exposé à voir tout bouleversé dans son état.

Selon la coutume des caractères extrêmes, le jeune Charles, une fois convaincu de ces maximes, ne connut plus de modération; il autorisa de son nom le massacre qui se fit dans les provinces; il fut horrible à Meaux, à Angers, à Bourges, à Orléans, à Lyon, à Toulouse, à Rouen, sans compter les petites villes, les bourgs et les châteaux particuliers, où les seigneurs ne furent pas toujours en sûreté contre la fureur des peuples ameutés. Les cadavres pourrissoient sur la terre sans sépulture, et plusieurs rivières furent tellement infectées des corps qu'on y jetoit, que ceux qui en habitoient les bords ne voulurent de long-temps boire de leurs eaux ni manger de leurs poissons.

Ajoutons pour la satisfaction du lecteur, rebuté de tant d'horreurs, que quelques com-

mandans de provinces refusèrent de se prêter à l'exécution de ces ordres sanguinaires, le comte de Tendes, en Provence; Gorde, en Dauphiné; Chabot-Charni, en Bourgogne; Saint-Héran, en Auvergne; Mandelot, à Lyon; de la Guiche, à Mâcon; Tannegui-le-Veneur, Matignon et Villeneuve, en d'autres lieux. De pareils noms doivent aller à la postérité. Jean Hennuyer, jacobin, évêque de Lisieux, obtint de celui à qui les lettres de la cour étoient adressées qu'il surseoiroit au massacre, et par ce sage délai il sauva les calvinistes de sa ville et de son diocèse. Le vicomte d'Ortez, commandant à Baïonne, écrivit au roi : « Sire, j'ai communiqué le commandement de votre majesté à ses fidèles habitans et gens de guerre de la garnison; je n'y ai trouvé que bons citoyens et braves soldats, mais pas un bourreau; c'est pourquoi eux et moi supplions très-humblement votre majesté de vouloir employer nos bras et nos vies en choses possibles; quelque hasardeuses qu'elles soient, nous y mettrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang. » Saint-Héran s'exprimoit en ces termes : « Sire, j'ai reçu un ordre sous le sceau de votre majesté, de faire mourir tous les protestans qui sont dans la province. Je respecte trop votre majesté pour ne pas croire que ces lettres sont supposées; et si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'ordre est véritablement

émané d'elle, je la respecte encore trop pour lui obéir. » On respire en voyant du moins que l'humanité n'étoit point bannie de tous les cœurs : mais la mort précipitée du vicomte d'Orthez et du comte de Tendes a fait croire que leur générosité fut récompensée par le poison. Ce dernier, Honorat II de Savoie, étoit petit-fils de René de Savoie, marquis de Villars, frère légitimé de la fameuse Louise, mère de Françoise I.

Il est étonnant que de tant de braves capitaines deux hommes seuls se soient défendus : Guerchi qui, le bras enveloppé de son manteau, combattit long-temps dans la maison de l'amiral, et ne fut accablé que par le nombre ; et Taverni, lieutenant de la maréchaussée, homme de robe longue, qui, avec un seul valet, soutint dans sa maison comme un siége de neuf heures. Une semblable résistance de plusieurs autres auroit donné au grand nombre le temps de se reconnoître : mais, comme si la surprise eût engourdi tous les sens, à peine songeoient-ils à fuir ; et, semblables à des victimes dévouées à la mort, ils tendoient le cou à ceux qui les égorgoient.

L'épouvante fit des conversions, dont la plupart durèrent autant que la crainte ; mais ce motif ne fut pas victorieux sur tous également ; au contraire Henri de Latour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, dit que l'hor-

reur de la Saint-Barthélemi le porta à se faire calviniste. Il manquoit un dernier triomphe à la cour, et tant de violences devenoient inutiles si ceux qui approchoient le plus du trône persistoient dans leur obstination. Tous les jours des théologiens choisis catéchisoient le roi de Navarre et le prince de Condé ; leurs amis y joignoient des exhortations, des prières, et jusqu'à des menaces. On eut même, s'il faut en croire les historiens calvinistes, l'adresse de ménager l'abjuration d'un fameux ministre, nommé Durosier, dans l'espérance que cet exemple les gagneroit ; mais ils différoient toujours, sous prétexte d'avoir besoin d'une plus ample instruction.

Ennuyé de ces délais, Charles IX, dans un mouvement impétueux de colère, ordonne qu'on lui apporte ses armes, que le régiment des gardes se range autour de lui, et qu'on lui amène les princes. La jeune reine son épouse, princesse pleine de douceur et d'humanité, déjà très-touchée de ce qui s'étoit passé, se jeta à ses genoux, et obtint que cet appareil menaçant fût contremandé. Mais, quoique adouci, l'abord de Charles fut terrible pour les princes. « Mort, messe ou Bastille, leur dit-il d'un ton foudroyant. » Le roi de Navarre, et sa sœur Catherine de Bourbon, cédèrent. Le prince de Condé montra d'abord quelque fermeté, et plia ensuite, ainsi

que Marie de Clèves sa femme, et Françoise d'Orléans sa belle-mère. Tous écrivirent au pape, et reçurent l'absolution par le ministère du cardinal de Bourbon leur oncle. Le roi de Navarre fit plus, il ordonna dans ses états le rétablissement de la religion catholique, et défendit l'exercice de la réformée.

Le conseil, par ces conversions auxquelles on donna toute la célébrité possible, crut constater l'utilité de la Saint-Barthélemi, et résolut en outre d'en persuader la nécessité par une autre action non moins éclatante. Briquemaut et Cavagne, le premier excellent capitaine, le second habile négociateur, tous deux parfaitement instruits des secrets du parti, après avoir échappé au premier emportement des massacreurs, furent découverts, tirés de leur asile, et mis en prison. La cour s'imagina qu'un procès fait dans les règles à ces deux chefs, procès par lequel il paroîtroit que les calvinistes avoient médité les premiers la destruction des catholiques, en commençant par le roi, seroit le meilleur moyen de justifier aux yeux de l'univers les mesures prises contre eux à titre de représailles et de précautions. Déjà on agissoit sur ce plan contre la mémoire de l'amiral; le procès fait aux deux prisonniers eut la même issue.

Deux mois après la Saint-Barthélemi, Briquemaut et Cavagne furent condamnés à

être pendus, comme atteints et convaincus de toutes les noirceurs reprochées aux calvinistes. Ce Briquemaut, si intrépide à la tête de ses soldats, ne montra que foiblesse devant ses juges : tant il y a de différence entre s'exposer volontairement à une mort brusque et réputée glorieuse, et la voir approcher précédée de tourmens et suivie de l'infamie! Pour racheter sa vie, il proposa d'abord de servir contre la Rochelle, dont il avoit dirigé les fortifications, et d'indiquer les endroits foibles. Cette offre rejetée, il promit de reconnoître que Coligni et les autres avoient véritablement conspiré contre le roi, et d'en faire un aveu public.

Cavagne, témoin du trouble de son ami, attaché à la même chaîne, et entouré comme lui des ministres de la mort, le regarda avec compassion. Il lui parla : Briquemaut rougit de sa lâcheté, et retrouva son ancienne intrépidité pour aller au supplice. Ils furent traînés sur la claie. Le peuple, toujours prêt à prendre les passions qu'on veut lui inspirer, les chargea d'injures comme des malfaiteurs publics, les couvrit d'ordures et de boue, et mutila cruellement leurs cadavres. En s'indignant de tant d'horreurs, on ne peut se défendre néanmoins de voir la main de la Providence sur Briquemaut, en qui elle avoit mille atrocités semblables à punir.

On traîna avec eux l'effigie de l'amiral, faite de paille. Tout ce qu'on peut imaginer pour flétrir un homme éternellement, fut accumulé dans l'arrêt porté contre sa mémoire. Il y étoit dit que son effigie, portée de la Grève à Montfaucon, resteroit dans l'endroit le plus élevé; que ses armes seroient traînées à la queue des chevaux par l'exécuteur de la haute justice, dans les principales villes du royaume; injonction de lacérer et briser ses portraits et ses statues partout où elles se trouveroient, de raser son château de Châtillon-sur-Loing, sans qu'il pût jamais être rétabli; de couper les arbres à quatre pieds de haut; de semer du sel sur la terre, et d'élever au milieu des ruines une colonne où l'arrêt seroit gravé. Enfin, tous ses biens furent confisqués, ses enfans déclarés roturiers et inhabiles à jamais posséder aucune charge. Le même arrêt ordonnoit une procession solennelle tous les ans, le jour de la Saint-Barthélemi, pour remercier Dieu d'avoir en ce jour préservé le royaume des mauvais desseins des hérétiques.

Ce fut le dernier coup porté contre Coligni, et comme la dernière scène de cette sanglante tragédie. Avec moins de sécurité, cet homme si prudent dans les autres actions de sa vie auroit épargné à lui-même le plus terrible des malheurs, et à la France une

blessure dont les profondes cicatrices l'ont défigurée long-temps. Mais on peut remarquer dans l'histoire de nos troubles que le bras vengeur de Dieu étoit étendu sur tous ceux qui, soufflant aux peuples leurs antipathies et leurs animosités, les entraînoient dans des guerres, sources de toutes sortes de crimes. Le premier des Guises fut tué par un assassin. Le maréchal de Saint-André, un des triumvirs, périt dans le champ d'honneur, mais également assassiné. Le premier prince de Condé eut le même sort. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et le connétable de Montmorency, moururent de leurs blessures. Enfin, l'amiral, le cardinal de Châtillon son frère, et une foule de gentilshommes les plus distingués des deux religions, périrent dans l'espace de douze ans, par tous les genres de mort que la rage et la fureur sont capables d'inventer.

A travers les piéges tendus sous ses pas, et les dangers qui menaçoient sa tête, Coligni marcha toujours avec intrépidité au but qu'il s'étoit proposé. Il avoit les qualités les plus nécessaires à un chef de parti, la fermeté et le talent de la persuasion. Général malheureux, il ne fit presque pas une entreprise sans être battu; mais, après la déroute, ses ennemis le trouvoient supérieur aux coups du sort, et il sembloit commander à la fortune.

Quand le découragement se mettoit dans ses troupes battues et dispersées, fuyant sans pain, sans habits, sans asiles, sollicitées à la désertion par l'argent et les grâces, son air tranquille et serein les rassuroit : il n'y avoit point de soldat qui, à voir la hardiesse des projets qu'il formoit après les revers les plus fâcheux, ne lui supposât des ressources secrètes capables de tout réparer, et ne s'attachât davantage à lui : point de gentilhomme qui, à l'entendre exposer les motifs de ses actions, ne le regardât comme un héros qui se sacrifioit à l'intérêt unique de ceux qui l'écoutoient. Son discours étoit noble, pur et énergique. Il nous en reste un échantillon dans la relation du siége de Saint-Quentin, ouvrage de sa jeunesse. On y remarque beaucoup d'élégance et des tours de phrase qui ont enrichi la langue. Coligni, outre ces qualités, avoit des mœurs irréprochables, sévères même, vertu essentielle dans une guerre de religion. Il étoit bon mari, bon père, mais ennemi sombre, le plus laborieux des hommes, d'un secret impénétrable, jouissant d'un crédit sans égal parmi les siens, et de la plus grande réputation chez l'étranger.

La nouvelle de sa mort et du massacre fut reçue à Rome avec les transports de la joie la plus vive. On tira le canon, on alluma des feux, comme pour l'événement le plus avan-

tageux. Il y eut une messe solennelle d'actions de grâce, à laquelle le pape Grégoire XIII assista avec l'éclat que cette cour donne aux cérémonies qu'elle veut rendre célèbres. Le cardinal de Lorraine récompensa largement le courrier, et l'interrogea en homme instruit d'avance. Brantôme raconte que le souverain pontife versa des larmes sur le sort de tant d'infortunés. « Je pleure, dit-il, tant d'innocens qui n'auront pas manqué d'être confondus avec les coupables; et possible qu'à plusieurs de ces morts Dieu eût fait la grâce de se repentir. » Sentiment de compassion qui n'est pas incompatible avec les démonstrations contraires que la politique exigeoit, pendant que la pitié réclamoit au fond des cœurs les droits de l'humanité si étrangement violés.

Il n'y eut qu'un cri en Allemagne au sujet de la barbarie exercée contre les prétendus réformés de France. On disoit que c'étoit une action exécrable, qui réunissoit tous les raffinemens de fourberie, de méchanceté, de perfidie, employés séparément dans la suite des siècles par les tyrans les plus cruels. Il parut une foule d'écrits pleins de ces reproches. La cour de France y fut d'autant plus sensible, qu'elle songeoit alors à briguer la couronne de Pologne pour le duc d'Anjou, et que cette prévention générale des Alle-

mands ne faisoit pas bien augurer du succès de l'entreprise. On leur envoya des députés chargés de les adoucir. On fit aussi courir des apologies, dont les unes excusoient le tout, d'autres simplement une partie ; mais toutes fondoient la nécessité du massacre sur la conjuration de l'amiral, comme sur un crime avéré par l'arrêt du parlement, crime sur lequel cette preuve ne laissoit pas le moindre doute. Mais, malgré ces palliatifs, il resta toujours chez les Allemands une persuasion désavantageuse aux auteurs de cette atrocité.

En Espagne, on vit les choses d'un autre œil. Philippe II, après avoir lu la relation que la cour de France lui adressa, l'envoya à l'amiral de Castille : celui-ci en fit lecture à sa table, où étoit le duc de l'Infantado. « L'amiral et ses partisans étoient-ils chrétiens, demanda naïvement ce duc ? — Sans doute, répondit l'amiral de Castille. — Se peut-il, reprit le duc, que, puisqu'ils sont françois et chrétiens, ils s'assassinent ainsi comme des bêtes ? — Doucement, monsieur le duc, dit l'amiral, ne savez-vous pas que la guerre de France est la paix d'Espagne.

En effet, si Coligni eût été cru, et si Charles IX avoit envoyé les calvinistes contre le duc d'Albe en Flandre, le roi d'Espagne se seroit trouvé fort embarrassé ; au lieu que par le moyen des troubles, suites nécessaires

de la Saint-Barthélemi, il se voyoit pour long-temps délivré des François, assez occupés de leurs propres querelles. Ce n'étoit pas ce que la cour de France avoit espéré; elle s'étoit flattée, au contraire, qu'après cette exécution les religionnaires, comme un corps épuisé de sang, ne feroient plus que languir, et se détruiroient d'eux-mêmes. Pour hâter leur ruine, en leur ôtant toute espèce d'autorité, le roi, par un édit, les dépouilla de leurs charges, dans la robe comme dans l'épée, sans excepter ceux mêmes qui avoient fait abjuration; mais bientôt de nouveaux événemens exigèrent d'autres mesures.

Les réformés qui échappèrent à la première fureur se sauvèrent les uns chez des amis fidèles, d'autres dans les pays étrangers. La veuve et les enfans de Coligni passèrent à Genève; plusieurs se réfugièrent en Angleterre, en Suisse, en Allemagne, chez les confédérés des Pays-Bas, le plus grand nombre, dans les villes de sûreté les plus voisines de leurs demeures, à Montauban, à Nîmes, à Sancerre, dans les pays coupés et aisés à défendre, comme le Vivarez, le Rouergue et les Cévennes. D'abord l'épouvante ne leur permit pas de croire qu'il fût jamais possible de s'y soutenir; ils se flattoient tout au plus d'y rester quelque temps, jusqu'à ce qu'ils pussent trouver des asiles plus sûrs, et ils

traitoient de téméraires ceux d'entre eux qui parloient de se défendre.

Mais ils changèrent de langage, quand ils virent qu'on ne les pressoit pas sur-le-champ, comme ils l'avoient appréhendé; que le roi n'avoit point d'armée sur pied; qu'ils pouvoient compter sur la protection secrète de quelques seigneurs catholiques sensibles à leur malheur, entre autres des Montmorencys, qui avoient eux-mêmes couru de grand risques à la Saint-Barthélemi; qu'enfin la cour, au lieu des coups de vigueur, employoit avec eux les promesses et les exhortations; qu'on appréhendoit même jusqu'à leur désertion, puisque le roi, pour les empêcher de quitter le royaume, publia que l'événement de la Saint-Barthélemi n'avoit pas la religion pour cause, et donna, le 28 octobre, un édit portant défense de les inquiéter, ordre de leur rendre leurs biens, et assurance de sa protection : alors l'espérance succéda à l'abattement.

Ce n'est pas que la cour n'eût des desseins hostiles, et notamment celui de se remettre en possession des villes de sûreté qui avoient été accordées aux protestans. Mais, par la lenteur de ses préparatifs et la mollesse de ses dispositions, elle donna à ses ennemis le temps de se reconnoître et de la pénétrer. Quelques petits succès dans les marais du Poitou, dans la Guienne et dans le Languedoc, enflèrent le

courage des réformés ; ils écrivirent de tous côtés, réclamèrent le secours de leurs anciens amis les Anglois, surtout pour la Rochelle, qui paroissoit menacée la première.

Cette ville et celle de Sancerre furent attaquées par les armes ; Nîmes et Montauban, par les offres et les exhortations. Ces places étoient regardées comme les derniers asiles, le dernière ressource des religionnaires, et on sentoit qu'après leur prise, ils seroient obligés de s'abandonner à la merci de la cour. La Rochelle attiroit la principale attention, parce qu'elle étoit la plus forte, et qu'on croyoit que sa chute entraîneroit celle des autres ; mais, par une inconséquence fort ordinaire sous ce règne, on lui laissa le temps de faire des provisions, de réparer ses fortifications, de se ménager même des secours du côté de l'Angleterre ; et ce ne fut qu'après avoir souffert tous ces préparatifs, que Biron, à la tête d'une grosse armée, commença les approches.

Autre chose, non moins singulière, c'est que le commandant qui défendit long-temps cette ville fut donné aux Rochellois par Charles IX lui-même. C'étoit le brave La Noue. Pendant le massacre de la Saint-Barthélemi, il se trouvoit heureusement dans le Hainaut, où il avoit été envoyé pour frayer le chemin à l'amiral, et commencer la guerre

des Pays-Bas. N'étant pas assez fort pour se soutenir contre le duc d'Albe, avec le peu de troupes qu'on lui avoit données d'abord, et n'ayant que des sujets de défiance de la part de la cour depuis la journée de la Saint-Barthélemi, il ne savoit où se retirer. Dans cet embarras, il s'adressa au duc de Longueville, son ancien ami, gouverneur de Picardie. Celui-ci écrivit à la cour. La Noue jouissoit d'une réputation de probité égale à sa bravoure. On savoit que, soldat intrépide dans l'action, il étoit toujours pour le parti le plus modéré dans le conseil; plein de droiture, incapable de la moindre duplicité, aimant sa patrie, désirant sincèrement la paix, prenant les armes sans ambition, sans intérêt, uniquement comme par un devoir que lui prescrivoit sa conscience. Il est certain que si tous les calvinistes lui eussent ressemblé, la tranquillité eût bientôt été rétablie en France.

Le roi le reçut à bras ouverts, le combla de caresses et lui rendit les biens de Téligni son beau-frère, qui avoient été confisqués : il lui proposa ensuite de s'employer à inspirer aux Rochellois des sentimens de soumission et de paix. La Noue s'en excusa long-temps; mais, vaincu par les instances du roi, qui le conjuroit de lui rendre ce service, pressé du désir de sauver ses frères, il accepta enfin cette commission épineuse, à condition qu'on ne se

servîroit pas de son ministère pour les tromper. La cour lui associa en second l'abbé Guadagni, florentin, chargé en secret d'éclairer sa conduite, et il partit.

[1573] Les députés de la Rochelle, qui allèrent le trouver dans un village voisin pour écouter ses propositions, le traitèrent avec une indifférence soupçonneuse, très-mortifiante pour un homme jaloux de l'estime de ses amis. « Nous avons été appelés, disoient-ils, afin de conférer avec monsieur La Noue; mais où est-il? Nous ne le reconnoissons point ici. » La Noue, le cœur percé de cet affront, dévora néanmoins son chagrin en silence, et demanda à entrer dans la ville. L'accueil du peuple ne fut pas plus satisfaisant : on ne voulut pas délibérer sur les paroles de paix qu'il apportoit, et, pour toute réponse, on lui dit qu'il n'avoit qu'un de ces trois partis à choisir : se retirer en Angleterre, rester dans la ville simple particulier, ou devenir leur général. Après en avoir conféré avec Guadagni, La Noue se détermina à prendre le commandement.

On vit donc un homme envoyé par le roi, obtenir toute la confiance des révoltés, et ce même homme, de l'aveu du roi, rester à la tête de ceux qui faisoient la guerre à leur prince. La Noue soutint ce double personnage de défenseur de la Rochelle et de ministre de

la cour, avec une intégrité qui fit le sujet de l'admiration générale. Guerrier infatigable, il ne se permettoit aucun repos, et employoit toute l'habileté que lui donnoit une longue expérience, à mettre en sûreté la ville recommandée à ses soins. Vainqueur dans un assaut ou une sortie, il revenoit conjurer les citoyens d'être moins opiniâtres, et d'accepter les offres avantageuses que le roi leur faisoit. Plusieurs fois il essuya des affronts de la part des ministres de sa religion, trop prévenus contre la paix par les exemples passés, et de la part d'une populace séduite et brutale; mais jamais il ne fut exposé à aucun soupçon. Il souhaitoit mourir dans ces occasions, en voyant un peuple qui lui étoit cher courir à sa perte. Cependant il continuoit ses bons offices, espérant tout du temps et de la patience. Exemple rare d'une probité respectée au point d'être réclamée par les deux partis, dans le moment critique de la plus grande animosité.

On ne comptoit à la Rochelle que quinze cents hommes de troupes réglées et deux mille habitans aguerris; mais il y avoit de bonnes fortifications, des munitions de guerre et de bouche en abondance, un courage déterminé jusque dans les femmes, et des espérances assurées d'un secours d'Angleterre. Ce fut avec ces forces, sous le commandement de cinq ou six braves capitaines, dont La Noue étoit

chef, sous le gouvernement de son conseil municipal, présidé par Henri Marchand, maire en exercice, et Salvert, bourgeois très-autorisé, que cette ville, qui se donna pour lors le titre de république, attendit l'effort d'une armée formidable, dont le duc d'Anjou étoit général. Il avoit avec lui le duc d'Alençon son frère, les autres princes du sang, l'élite de la noblesse du royaume, sans omettre le roi de Navarre, le prince de Condé, Louis prince de Conti, et Charles comte de Soissons, ses deux frères, et beaucoup de calvinistes cachés, ou leurs partisans, qu'on força de combattre contre leurs anciens amis.

Le siége commença en forme les premiers jours de février, et tant qu'il dura, les assauts et les sorties furent entremêlés de négociations et de conférences. Les pourparlers n'empêchoient pas, quand on en venoit aux mains, qu'on ne se battît avec le dernier acharnement. Les Rochellois se défendoient en désespérés; cependant, malgré leur bravoure, ils auroient certainement succombé, s'il y avoit eu le moindre esprit de système dans l'armée catholique; mais tout s'y faisoit au hasard : on attaquoit aujourd'hui d'un côté, le lendemain on tournoit de l'autre : l'officier, comme le soldat, ne connoissoit ni ordre ni discipline. Nul secret dans les délibérations : un assaut étoit ébruité bien avant l'exécution; chacun y cou-

roit pêle-mêle, non-seulement sans être commandé, mais contre les prières, contre la défense expresse du général; de sorte qu'on perdoit beaucoup de monde, surtout de jeunes gens de la première noblesse, sans rien avancer. Le duc d'Aumale, qui étoit chargé du détail du siége, fut tué dès le commencement, et remplacé par le duc de Nevers. Les Rochellois eurent aussi le plaisir de voir tomber sous leurs coups Cosseins un des assassins de l'amiral, et beaucoup d'autres qui s'étoient signalés à la Saint-Barthélemi.

La joie de leurs succès fut empoisonnée par la retraite de La Noue. Le duc d'Anjou, voyant ses efforts pour la paix inutiles, le fit sommer de quitter la ville : il revint dans l'armée royale, où sa prudence arrêta les effets d'un complot à la vérité mal dirigé, mais qui pouvoit avoir des suites.

On a vu que le duc d'Alençon avoit pour Coligni une affection particulière; il ne s'en cacha point, même après sa mort tragique, et ces sentimens lui attachèrent beaucoup des anciens partisans de l'amiral, surtout parmi la jeunesse, qui, sensible à l'éclat de la bravoure, regrettoit dans Coligni le plus habile capitaine de son siècle. Un de ses plus zélés admirateurs étoit Henri de La Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, petit-fils, par sa mère, du connétable de Montmorency. Il

n'avoit alors que dix-sept ans, et, dans un âge si tendre, il se montroit également propre aux armes et à l'intrigue. Turenne étoit des partis du duc d'Alençon, et à peu près du même âge; l'un comme l'autre, ils étoient enflammés du désir de se signaler par quelque entreprise extraordinaire.

En effet, on ne peut guère attribuer à d'autres motifs qu'à une effervescence de jeunesse le projet chimérique qu'ils conçurent. Semblables à des enfans mécontens, qui s'imaginent qu'en montrant du dépit, et en menaçant de quitter la maison paternelle, ils obtiendront ce qu'ils désirent, ils crurent qu'ils n'avoient qu'à se jeter dans quelque place forte, comme Angoulême ou Saint-Jean-d'Angély, déployer les drapeaux, emboucher la trompette, et qu'aussitôt tous les religionnaires viendroient se ranger autour d'eux; qu'au pis aller ils se retireroient en Angleterre, et que ce coup d'éclat feroit révolter tout le royaume. Ils avoient encore bien d'autres projets, comme de s'emparer de la flotte du roi, se joindre aux assiégés, former un corps de troupes des partisans secrets des calvinistes, dans le camp même, et avec eux tomber sur le reste de l'armée. Le roi de Navarre et le prince de Condé ne donnoient que foiblement dans ces idées, tant à cause de leur peu de solidité, que dans la

crainte d'être décelés par les gens peu sûrs que le jeune prince admettoit à sa confidence. Cependant ils ne le rejetoient pas absolument, de peur d'éteindre un feu qui pourroit être plus utilement employé par la suite. Ces confédérés, ne s'accordant pas entre eux, convinrent de s'en rapporter à La Noue. Il les écouta, pesa leurs raisons; et, après leur avoir fait connoître les inconvéniens et les dangers de l'entreprise, il obtint d'eux qu'ils y renonceroient.

Au milieu d'avril arriva le secours d'Angleterre, attendu par les Rochellois. Montgommery commandoit la flotte qui se trouva plus foible que celle du roi: elle n'osa même tenter le combat. De tout le convoi il n'entra dans la ville qu'un seul vaisseau chargé de poudre, dont les assiégés avoient grand besoin. Charles IX, qui venoit de signer un traité d'alliance avec Élisabeth, se plaignit amèrement de cette infraction. Elle répondit qu'elle n'avoit aucune part à cet armement; que c'étoit une troupe de bannis et de pirates, qui s'étoit mise en mer sans son aveu; qu'elle n'y prenoit aucun intérêt; et que, si on pouvoit les arrêter, elle trouvoit bon qu'on les punît sévèrement. Mais ils avoient pris le large, et, après quelques courses sur les côtes de Bretagne, Montgommery fit savoir aux assiégés qu'il retournoit en Angle-

terre, et qu'il leur rameneroit incessamment des secours plus puissans.

Il n'en fut pas besoin : tout languissoit dans l'armée royale ; officiers et soldats ne montroient ni ardeur ni émulation, par faute du chef. Le duc d'Anjou fit connoître dans ce siége le caractère qui lui fut si funeste dans la suite, c'est-à-dire, une négligence absolue pour tout ce qui lui déplaisoit, quoique essentiel, et un empressement tenant de la passion pour ce qu'il aimoit, quoique inutile. Il avoit formé le siége de la Rochelle, son honneur étoit intéressé à terminer avantageusement une entreprise si éclatante ; mais sitôt qu'il eut appris que les négociations entamées pour lui faire obtenir la couronne de Pologne preno ent un tour heureux, il sembla oublier tout ce qui regardoit la France. On ne parloit plus à sa cour que des agrémens du nouveau royaume, de ses richesses, de la magnificence des grands, de la docilité du peuple. Tout ce qui n'avoit point rapport à ces objets devenoit indifférent. Par conséquent point de plan d'attaque régulier, point d'approvisionnement pour les troupes. La disette, suite de cette négligence, désola bientôt le soldat ; et, pour comble de malheur, il se répandit dans l'armée une maladie épidémique, qui fit un affreux ravage.

Les Rochellois savoient bien se prévaloir

de ces circonstances. Plus ils voyoient de mollesse dans leurs ennemis, plus ils montroient d'activité. Ils avoient les yeux ouverts sur tout ce qui se passoit. Plusieurs fois des émissaires, sortis du camp sous différens prétextes, tentèrent de former des factions dans la ville; mais ces intelligences clandestines furent toujours découvertes par le magistrat, et punies avec la dernière rigueur sur le citoyen comme sur l'étranger. Dès le commencement du siége, on avoit offert aux Rochellois liberté de conscience, et sûreté pour eux seuls. Mille fois, pendant l'espace de cinq mois, les négociateurs renouvelèrent les mêmes propositions; mais les assiégés s'obstinèrent à ne vouloir point traiter, qu'on ne leur permît d'agir pour tout le parti. Enfin on se détermina à leur accorder cette satisfaction, et le duc d'Anjou fit venir dans le camp des députés de Nîmes et de Montauban, qui s'abouchèrent avec ceux de la Rochelle.

Cette condescendance étoit une suite des ordres réitérés du roi. Voyant ses coffres se vider, son armée périr, et toutes les forces de son royaume tenues en échec par une seule ville, il envoyoit courrier sur courrier, avec commandement de faire la paix, à quelque condition que ce fût. Les Rochellois obtinrent libre exercice de leur religion pour eux-mêmes, pour les habitans de Nîmes et ceux

de Mantauban, et pour les seigneurs hauts-justiciers qui n'auroient pas abjuré. On leur accorda que personne ne seroit inquiété au sujet de la religion ou des promesses d'abjuration; que tous ceux qui avoient pris les armes pour cette cause, notamment les habitans des trois villes nommées, seroient rétablis dans leurs biens et honneurs, et reconnus fidèles sujets du roi.

On prétendit sauver la honte de ces conditions par des clauses de convention auxquelles les Rochellois se prêtèrent volontiers; savoir: que des hommes choisis entre les assiégés viendroient supplier le duc d'Anjou, comme représentant le roi, de leur pardonner tout le passé; qu'ils recevroient un gouverneur; qu'enfin les trois villes auroient à la cour, pendant deux ans, quatre députés comme otages de la fidélité de leurs commettans. Ces conditions furent exprimées dans l'édit de pacification. Les Rochellois ne s'en mirent pas en peine, non plus que des bruits qui coururent alors, que le roi ne leur avoit accordé de si grands avantages qu'en considération de son frère le duc d'Anjou, nommé roi de Pologne, dont le départ pressoit. La paix fut ratifiée le 6 juillet. Biron, nommé gouverneur, alla dans la ville la faire publier: il fut traité splendidement à dîner, et revint le soir au camp.

Ce siége coûta, les uns disent douze, d'autres vingt, d'autres quarante mille hommes à la France, et des trésors infinis, de sorte que le royaume se trouva plus épuisé par cette guerre de huit mois qu'il ne l'avoit été par toutes les autres. Les malheureux habitans de Sancerre ne furent compris dans le traité que pour la liberté de conscience, et non pour le privilége d'avoir dans leur ville exercice public de leur religion. Ils s'étoient toujours flattés, et ils avoient promesse que les Rochellois ne traiteroient pas sans eux; mais, se voyant abandonnés, ils ne perdirent point courage, et se soutinrent encore deux mois, luttant moins contre les troupes qui les environnoient que contre la faim. Excités par leurs ministres, qui, comme ceux de la Rochelle, furent la principale cause de l'opiniâtreté du peuple, ils souffrirent, avant que de se rendre, toutes les extrémités de la plus horrible famine. De la chair des plus vils animaux on en vint à leurs cuirs, aux vieux parchemins qu'on faisoit ramollir dans l'eau, aux grains de toute espèce, à la paille hachée, à des mélanges de suif, de noix, de graisse rance et corrompue, enfin à la chair humaine. Un père et une mère déterrèrent leur fille, qui venoit de mourir, et la mangèrent; action qui fait frémir, dont les habitans eurent eux-mêmes horreur, et qu'ils punirent

par la mort des coupables. Enfin, se voyant sans ressource, ils se rendirent. Leur ville fut taxée à une rançon, privée de tous les honneurs municipaux, et demantelée. Charles IX fit grâce au peuple. L'intention de la cour étoit, disoit-on, que le royaume parût tranquille aux ambassadeurs de Pologne chargés de venir chercher leur nouveau roi, afin qu'ils n'en remportassent dans leur pays aucune fâcheuse impression.

Montluc, évêque de Valence, principal instrument de cette élection, avoit eu bien de la peine à réussir, à cause des préjugés répandus contre le duc d'Anjou pour le massacre de la Saint-Barthélemi. Les autres prétendans, aidés des protestans d'Allemagne, ne manquèrent point de faire valoir ce grief : mais la reine mère, qui avoit à cœur le succès de cette affaire, fit tant par argent et par promesses, qu'elle l'emporta.

On dit que le motif de l'empressement de Catherine fut la prédiction des astrologues, qui, tirant l'horoscope de ses enfans, lui dirent qu'ils seroient tous rois. Or, ne comptant point, pour le duc d'Anjou, sur la couronne de France, portée par un jeune prince, dont l'épouse donnoit déjà des marques de fécondité, elle voulut lui en procurer une étrangère. D'autres prétendent que, voyant de la mésintelligence entre Charles IX et son frère,

la reine saisit ce moyen glorieux d'épargner des désagrémens à son fils Henri, qu'elle aimoit par préférence.

Sans aller chercher de pareils motifs, il étoit bien naturel que Catherine, par simple amitié pour son fils, tâchât de lui procurer une couronne : comme il n'est pas non plus étonnant que voyant Charles IX, au moment du départ de son frère, frappé d'une maladie subite, dont les premiers symptômes annonçoient une mort prochaine, elle ait changé d'opinion et de système, et qu'elle ait imaginé toutes sortes de délais pour retenir en France celui qu'elle prévoyoit devoir bientôt en occuper le trône.

Mais il fallut partir. Charles traita splendidement les ambassadeurs : il y eut des fêtes somptueuses, dans lesquelles les deux rois parurent avec une grâce et une majesté qui charma ces étrangers. Le roi de France n'oublia rien de ce qui pouvoit décorer la sortie de son frère, et apporta tous ses soins à aplanir au plutôt les difficultés qu'occasionnoient quelques conditions non réglées en Pologne : on remarqua même de sa part un empressement qui fit soupçonner de l'impatience, surtout quand il eut senti les premières attaques de sa maladie.

Par une foiblesse trop commune, il sembla qu'il tardoit au monarque de voir éloigner

celui que la loi de l'état lui marquoit pour successeur. Il le conduisit sur le chemin d'Allemagne, jusqu'à Vitry en Champagne, et la reine, avec une grande partie de la cour, alla jusqu'en Lorraine. Tout le monde remarqua ce qu'il en coûta à la mère pour se séparer de son fils : elle le serroit dans ses bras ; à peine l'avoit-elle quitté qu'elle le reprenoit encore, et mouilloit de ses larmes le visage de ce fils si cher. Quelques courtisans des plus proches entendirent que, pour dernier adieu, elle lui dit : « Partez, mon fils, vous n'y seres guère. » Pronostic qui, selon l'ordinaire, fit faire bien des réflexions après l'événement.

[1574] Il y a peu d'exemples d'un sort aussi triste que celui de Charles IX. Depuis l'instant qu'il commença à se connoître, sa vie s'écoula dans les alarmes : elle fut attaquée par quatre conspirations vraies ou assez vraisemblables pour tenir son âme dans un état de perplexité plus accablant que l'attentat même. Frappé d'une maladie mortelle, se voyant périr à la fleur de son âge, au lieu des consolations qui ne manquent pas aux plus malheureux, il n'éprouva qu'indifférence de la part de ses proches, complots dans sa propre cour, rébellions de ses peuples, peines d'esprit de toute espèce.

Dieu, déployant sur lui sa vengeance sévère,
Marqua ce roi mourant du sceau de sa colère. VOLT.

Il croyoit voir des spectres ; des songes effrayans le réveilloient en sursaut, son imagination frappée lui présentoit des ruisseaux de sang, des monceaux de cadavres, et lui faisoit entendre des sons lugubres et des accens plaintifs qui perçoient les airs.

Son caractère changea après la Saint-Barthélemi : de gracieux et bénin, il devint sombre et farouche ; les impatiences et les emportemens, auxquels il avoit toujours été sujet, augmentèrent : il soupiroit tout seul, levoit les yeux au ciel, et sembloit porter dans son cœur un levain de mélancolie qui lui rendoit tout insupportable. Sans prêter un crime à la mère de Charles, on peut dire que les remords et le chagrin furent le seul poison qui abrégea ses jours ; en cela digne de compassion, et plus estimable que les véritables auteurs du massacre, qui n'en témoignèrent jamais le moindre repentir.

Tout retentissoit en France du doux nom de paix, et tout annonçoit les troubles les plus funestes. Désunion entre la mère et les enfans, esprit de faction répandu parmi les seigneurs, mécontentement des peuples, murmures sourds, brigandage ouvert, point de sûreté dans les chemins, nulle police dans les villes, interruption du commerce ; enfin tous les désordres de l'anarchie sous un roi rebuté de ses peines, ennuyé de vivre, et qui,

ne sachant à qui se fier, remettoit souvent les affaires entre des mains intéressées à les brouiller.

Son frère, le duc d'Alençon, étoit un esprit ardent, léger, avide de gloire, mais d'une gloire mal entendue, qu'il faisoit consister dans l'éclat des entreprises, sans consulter la justice. Il étoit aussi jaloux et présomptueux : il avoit vu son frère, le duc d'Anjou, commander les armées, il vouloit les commander à son tour. Le duc d'Anjou avoit été lieutenant-général du royaume, c'en étoit assez à son frère pour vouloir l'être aussi. Ces idées lui étoient suggérées par des gens plus habiles ; les calvinistes d'une part, et de l'autre les Montmorencys et leurs partisans, c'est-à-dire tous les mécontens de la Saint-Barthélemi, charmés de pouvoir remuer sous le nom d'un frère du roi. Ils se servoient, pour aiguillonner ce jeune prince, déjà trop porté à brouiller, du crédit qu'avoient sur lui Joseph de Boniface, sieur de La Mole, son favori, aussi imprudent que le maître, et le comte de Coconnas, un de ces Italiens industrieux qui venoient chercher fortune en France, à l'ombre de la faveur dont jouissoit leur nation sous le gouvernement de Catherine de Médicis. Il entroit dans cette société des personnes de tout état ; un essaim de jeunes gens, des femmes, et jusqu'à un astrologue, promet

teur magnifique, qui devoit changer tout l'argent en or, et fournir bien au-delà de ce qui seroit nécessaire pour la dépense des entreprises qu'on voudroit former. Cette cabale se donna le nom important de *politiques* ou *mal contens*.

Le roi de Navarre et le prince de Condé en étoient aussi. Comme le séjour forcé qu'ils faisoient à la cour leur paroissoit un véritable esclavage, ils trouvoient bon tout ce qui pouvoit contribuer à les en tirer. Les conférences se tenoient tantôt chez la reine de Navarre, tantôt chez madame de Sauve, coquette adroite, qui captivoit les cœurs sans donner le sien : mais il n'y étoit pas toujours question des intérêts du parti; les rendez-vous d'affaires en couvroient souvent d'autres, dont le but n'étoit pas même un mystère assez caché.

On rapporte que Charles IX, outré des liaisons peu décentes que Marguerite sa sœur entretenoit dans le Louvre et jusque sous ses yeux, avec La Mole, voulut un jour en faire justice lui-même, et qu'il distribua au duc de Guise et à d'autres confidens des cordes pour étrangler cet audacieux, à qui le hasard seul fit éviter l'embuscade. Coconnas de son côté étoit aimé de la duchesse de Nevers, Henriette de Clèves, l'aînée des trois Grâces. Le duc d'Alençon et le roi de Navarre se disputoient enfin la conquête de madame de Sauve, sans

que cette concurrence altérât leur amitié. Si d'ailleurs elle causoit entre eux quelque froideur, Marguerite, épouse et sœur également complaisante, se hâtoit de les raccommoder.

Aussi peu fixée dans ses systèmes que son frère le duc d'Alençon, aujourd'hui elle gardoit un secret inviolable; et le lendemain, épouvantée, elle alloit confier à sa mère que son mari le roi de Navarre, son cousin le prince de Condé, et son frère le duc d'Alençon, devoient quitter la cour, se livrer aux calvinistes, et recommencer la guerre. Sur ces indications, on les gardoit à vue, et leurs mesures se trouvoient rompues; mais ensuite, lorsque la reine mère comptoit le plus sur les avertissemens de sa fille, celle-ci ne disoit plus mot, et laissoit fortifier ces complots, qui ne se découvroient souvent que par l'éclat d'une exécution mal concertée. Telle fut la fameuse entreprise des jours gras, qui rappelle celle que La Noue empêcha, par sa prudence, sous les murs de la Rochelle : il se prêta à celle-ci, ainsi que d'autres graves personnages; mais ils eurent soin de se tenir éloignés, et ils en laissèrent courir les risques à ceux qui n'en prévoyoient pas assez les suites. Il ne s'agissoit pas d'un exploit bien difficile, mais simplement de tirer les princes de la cour qui étoient à Saint-Germain, et de les conduire dans quelqu'une des provinces

où les religionnaires avoient déjà des places fortes et des corps de troupes tout formés. Pour cela il ne falloit qu'une escorte, et surtout s'entendre, afin que l'évasion des princes cadrant avec l'arrivée de leurs conducteurs, ils pussent, en cas de poursuite, en imposer à ceux que le roi détacheroit après eux. C'étoit une sage précaution de s'emparer de quelques villes voisines pour servir de rempart contre un premier coup de main, reprendre haleine, et continuer ensuite sa route avec moins de gêne et de précipitation.

Tout avoit été ainsi réglé, et rien ne s'exécuta. Soit crainte qu'en différant trop le projet ne s'éventât, ou que les princes, livrés à de trop longues réflexions, ne changéassent d'avis, l'escorte parut le mardi gras, sans qu'on s'y attendît, quinze jours avant le temps convenu. La vue de ces hommes armés jeta l'alarme dans la cour. Comme ils se présentoient tantôt d'un côté de Saint-Germain, tantôt de l'autre, pour attirer à eux ceux qu'ils attendoient, on s'imaginoit en être investi, et la frayeur les multiplioit.

Au lieu de profiter de ce moment de confusion pour se dérober, le duc d'Alençon perdit du temps à consulter; la reine très-étonnée se servit des premiers qui s'offrirent d'aller à la découverte : Turenne marqua le plus d'ardeur; il étoit lui-même du complot; et,

sous prétexte de remplir les vues de la reine, il portoit à l'escorte les paroles du duc d'Alençon. La dernière résolution du prince fut qu'il ne se livreroit pas qu'il n'eût la ville de Mantes pour le recevoir. En vain Duplessis-Mornai représenta que la prise de cette place, presque impossible sans le duc d'Alençon, deviendroit la plus facile sitôt qu'il se présenteroit lui-même à la tête des troupes; le prince ne voulut point se désister.

Mornai et Buhi son frère allèrent donc à Mantes, et s'emparèrent chacun d'une porte, en attendant Guitri, chef de l'escorte, qui devoit les aider à se rendre maîtres de toute la ville; mais, par un de ces contretemps que toute la prudence humaine ne peut empêcher, il arriva trop tard et trop foible. Mornai se tira adroitement d'un pas si difficile : il sortit contre Guitri, faisant mine de vouloir le combattre, et se retira avec lui. Son stratagème fut si bien conduit, qu'il reçut du roi des lettres de remercîment, comme s'il avoit sauvé la ville; mais il ne s'y fia pas, et il se mit au loin en sûreté, avant que la mèche fût éventée.

Tous ne furent pas si prudens. Pendant les délais du duc d'Alençon, La Mole, qui voyoit que l'affaire prenoit un mauvais tour, voulut se faire un mérite auprès de la reine, et alla lui déclarer toute l'intrigue. Quoiqu'il assurât

qu'il ne s'agissoit d'autre chose que de tirer les princes de la cour, et que le roi n'avoit rien à craindre, Catherine ne crut pas devoir s'en fier à sa parole. Les ordres furent donnés pour se retirer sur-le-champ à Paris. D'Aubigné nous fait une peinture assez plaisante du désordre qui accompagna ce départ précipité. « Les cardinaux de Bourbon, de Lorraine et de Guise, Birague, chancelier, Morvilliers et Bellièvre, étoient tous montés sur coursiers d'Italie, empoignant des deux mains l'arçon, et en aussi grande peur de leurs chevaux que des ennemis. » Mais, si la terreur panique des prélats et gens de robe offroit un spectacle amusant, la situation de Charles IX inspiroit de la compassion. On le fit porter à deux heures après minuit dans une litière. Contraint de fuir, malade, et à pareille heure, il disoit en gémissant : « Du moins, s'ils avoient attendu ma mort! »

La reine s'aperçut bien qu'elle avoit été jouée; quand elle se vit en sûreté, elle résolut de ne s'en pas tenir aux foibles indications fournies par La Mole, mais d'approfondir le mystère. Pour y réussir, on arrêta La Mole lui-même, et Coconnas son ami. On donna des gardes au roi de Navarre et au duc d'Alençon; pour le prince de Condé, il s'étoit sauvé avec Turenne et Montmorency-Thoré, dans son gouvernement de Picardie, d'où il

passa en Allemagne. On mit aussi en prison Grandri, l'alchimiste; et, sur quelques lumières qui survinrent pendant le procès, on envoya à la bastille les maréchaux de Cossé et de Montmorency.

L'instruction ne fut pas difficile. Le duc d'Alençon, pressé par sa mère, avoua tout ce qu'on voulut, avec la timidité d'un enfant, sans même demander préalablement, ni après, aucune grâce pour ceux qui avoient agi sous son nom, et dans le dessein de l'obliger. Le roi de Navarre, qui connoissoit son caractère, ne s'y trompa pas. Le voyant renfermé avec Catherine, il dit au duc de Bouillon : « Notre homme dit tout. » Pour Henri, il se défendit, comme d'un déshonneur, des aveux humilians qu'on vouloit tirer de lui. Au lieu de répondre, il se rejeta fièrement sur les mauvais procédés qu'on avoit à son égard, et se plaignit surtout de l'espèce de captivité dans laquelle on le retenoit, ajoutant que, quand il auroit cherché à s'en tirer, on n'avoit pas à s'en plaindre, et qu'il étoit disposé à quitter la cour toutes les fois qu'il en trouveroit l'occasion. Cette fermeté lui fit honneur, mais ne sauva pas ceux qu'on vouloit sacrifier pour l'exemple.

Il falloit trouver un crime, car le dessein seul de tirer le princes de la cour n'étoit pas un délit suffisant aux yeux du public, porté

à plaindre plus qu'à condamner les écarts de la jeunesse. On chercha dans le complot les indices d'un attentat direct contre la personne du roi, mais inutilement, et les prévenus ne purent être accusés que d'avoir voulu *l'envoûter*. « Pauvre La Mole! s'écrioit ce gentilhomme dans les douleurs de la torture, n'y a-t-il pas moyen d'avoir grâce? Le duc mon maître, m'ayant obligé cent mille fois, me commanda sur sa vie que je ne disse rien de ce qu'il vouloit faire. Je lui dis : Oui, monsieur, si vous ne faites rien contre le roi. » C'est à quoi s'en tinrent toujours les conjurés. Il y a grande apparence que le but secret de l'intrigue étoit d'empêcher le retour du roi de Pologne, et de mettre le duc d'Alençon sur le trône après la mort de Charles IX. Sans doute on ne voulut point trop dévoiler ce mystère aux yeux du roi mourant, déjà assez accablé, sans qu'on eût encore la cruauté de lui montrer le tombeau prêt à l'engloutir.

La Mole et Coconnas furent condamnés à avoir la tête tranchée; d'autres moins considérables subirent divers genres de punitions. En allant au supplice, Coconnas sembloit vouloir donner à la postérité la seule instruction solide qu'on pût tirer de cette histoire. « Messieurs, disoit-il aux courtisans témoins de sa catastrophe, vous voyez que les petits sont pris, et les grands demeurent, qui ont fait la faute. »

Si les calvinistes et les politiques, soutenus des autres mécontens, eurent dessein de fermer le chemin du trône de France au roi de Pologne, ils durent admirer les secrets ressorts de la Providence, qui tourna en faveur de celui qu'ils vouloient écarter les mesures prises pour son exclusion. Sans cette conjuration si mal concertée, le duc d'Alençon et ses partisans se seroient trouvés, à la mort de Charles IX, libres et en état de cabaler, au lieu que cette entreprise fournit à la reine mère une raison plausible de faire garder à vue le roi de Navarre et le duc d'Alençon, et de les mettre dans l'impossibilité de remuer; elle y trouva aussi un prétexte de retenir à la Bastille les maréchaux de Montmorency et de Cossé, comme des cautions contre les projets que pouvoient former, tant au dedans qu'au dehors du royaume, les calvinistes et les mécontens, sous la conduite du prince de Condé et de Damville, gouverneur du Languedoc.

Le succès de cette affaire, favorable à la bonne cause que la reine soutenoit, a fait imaginer que ce fut Catherine qui présenta à ceux dont elle se défioit le piége d'un complot qu'elle dirigeoit en secret, afin de les prendre dans les filets qu'elle leur tendoit; mais c'est lui supposer trop de raffinement.

Elle eut seulement l'habileté de tourner les circonstances à son avantage : mérite rare, même entre les plus grands politiques.

Quelques auteurs, de Thou lui-même, lui prêtent encore une autre adresse ; c'est d'avoir exagéré le danger, et rempli de terreur l'âme de son fils, pour se faire rendre l'autorité qu'elle étoit près de perdre, par les défiances qu'on inspiroit au jeune roi. Le fait est qu'il la laissa maîtresse de gouverner à sa volonté.

Dépositaire de la souveraine puissance, Catherine dirigea selon ses vues les opérations des troupes, que Charles avoit toujours tenues sur pied, et même augmentées depuis la paix. Elle envoya en Normandie, sous le commandement du maréchal de Matignon, un corps d'armée contre Montgommery qui fut pris. Deux autres, commandés par le duc de Montpensier, et par François son fils, dauphin d'Auvergne, appelé pour cette raison le prince-dauphin, tous deux inviolablement attachés à la reine mère, remplirent également leur objet. Le fils tint en échec dans le Languedoc Damville, chef des mécontens ; et le père resserra dans la Saintonge les calvinistes, qui, sous la conduite de La Noue, menaçoient toutes les provinces voisines. Ainsi Catherine, comme un pilote habile, préparoit, pendant le calme, les manœuvres néces-

saires pour sauver le vaisseau de la tempête qu'elle prévoyoit devoir s'élever à la mort de Charles IX.

Ce jeune prince, luttant contre la violence de la maladie, voyoit insensiblement s'éteindre une vie passée dans l'amertume. Il ne fut pas tranquille, même dans ses derniers momens, combattu par des idées contraires sur la manière dont il pourvoiroit au gouvernement de son royaume, en l'absence du successeur légitime. On ne peut douter qu'il n'y ait eu, de la part de ceux qui l'approchoient, beaucoup d'insinuations différentes, pour l'engager à partager le souverain pouvoir; cependant la reine mère l'obtint tout entier. Les lettres de régence lui furent expédiées le 30 mai, et ce même jour mourut Charles IX, n'ayant pas encore atteint sa vingt-cinquième année.

Cet âge avertit qu'il ne faut pas le juger à la rigueur. On doit excuser son extrême vivacité et son penchant excessif pour les exercices violens, tels que les travaux en fer, auxquels il se livroit jusqu'à altérer son tempérament, en forgeant lui-même des casques et des cuirasses. Il aimoit trop aussi la chasse : nous avons de ce roi un traité sur cette matière, estimé des connoisseurs. Charles fut très-mal élevé. Dès son enfance on lui laissa contracter l'habitude de jurer, que son exem-

ple rendit commun entre les jeunes gens de sa cour. On ne veilla pas davantage sur ses mœurs, et ses désordres furent publics. Il eut de Marie Touchet, fille d'un juge d'Orléans, Charles de Valois, comte d'Auvergne et duc d'Angoulême; mais la tendresse et l'estime que lui inspirèrent les grâces et les vertus d'Élisabeth d'Autriche son épouse, mirent un frein à ces délires d'une jeunesse pétulante. Il n'eut d'elle qu'une fille qui lui survécut peu. Charles, en mourant, se félicitoit de ne point avoir de fils, pour ne point laisser sur le trône un enfant exposé aux mêmes chagrins que lui, pensée qui fait voir combien la couronne fut pesante à ce jeune monarque. Prince malheureux, qui n'eut souvent le choix qu'entre les démarches hasardeuses! Les trahisons qu'il éprouva changèrent son caractère, porté à la franchise et à la gaieté. Il aimoit la poésie et la musique, et aimoit aussi ceux qui y excelloient. Amyot, le traducteur de Plutarque, Dorat, Baïf et Ronsard, furent dans ses bonnes grâces, et il reste de lui des vers bien supérieurs à ceux de ces poëtes *. Il avoit une ma-

* Ce sont les suivans, qu'on ne soupçonneroit pas d'une époque où la langue n'étoit pas encore fixée, et que l'on doit citer, pour cette raison, comme une espèce de phénomène littéraire.

L'art de faire les vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner.

nière de s'exprimer noble et énergique, un esprit vif, une conception aisée et un jugement sûr. Il en fit preuve dans sa façon de penser sur le roi de Pologne son frère. On crut d'abord que c'étoit par jalousie qu'il ne l'estimoit pas; mais on eut lieu de remarquer dans la suite qu'il l'avoit bien connu. Enfin, quiconque étudiera Charles IX, en faisant attention à son âge, demeurera persuadé que, l'expérience et le courage secondant ses bonnes intentions, il auroit préservé la France des maux qu'elle éprouva sous Henri III son successeur.

Tous deux également nous portons des couronnes:
Mais, roi, je les reçois; poète, tu les donnes.
Ton esprit, enflammé d'une céleste ardeur,
Éclate par soi-même, et moi par ma grandeur.
Si du côté des dieux je cherche l'avantage,
***Ronsard* est leur mignon, et je suis leur image.**
Ta lyre, qui ravit par de si doux accords,
T'asservit les esprits, dont je n'ai que les corps;
Elle t'en rend le maître, et te sait introduire
Où le plus fier tyran ne peut avoir d'empire.

FIN DU TOME SEPTIÈME.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

SUITE DES VALOIS.

RAMEAU D'ORLÉANS-ANGOULÊME.

FIN DE LA TABLE.